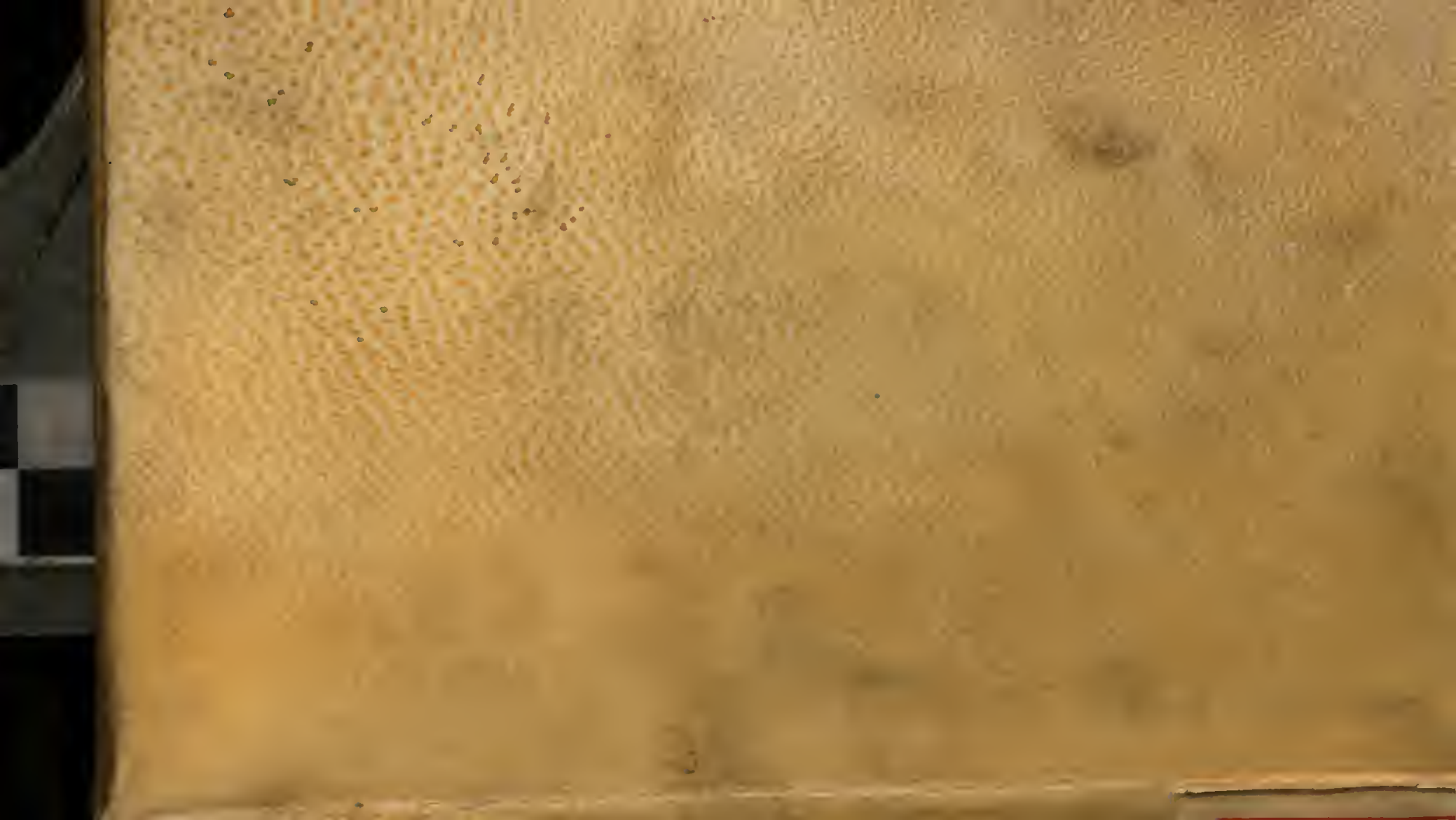

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXIII
C
123
NAPOLI

I.e page.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE

HISTOIRE
DES
PHILOSOPHES
MODERNES,

Avec leur Portrait gravé dans le goût du Crayon.

PAR M. SAVERIEN.

Publiée par FRANÇOIS Graveur des Desseins du Cabinet du Roi.

Rue Saint Jacques à la Vieille Poste.

TOME SECOND.

HISTOIRE DES MORALISTES ET DES LEGISLATEURS.

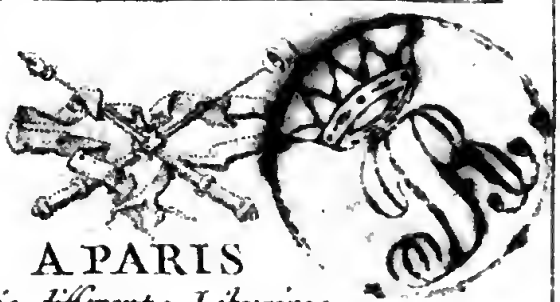

A PARIS
Chés différents Libraires

Avec Approbation et Privilege du Roi.
M D CC. LXI.

BIBLIOTECA NAZIONALE V. EMANUELE III

AVERTISSEMENT.

J'Ai déclaré, comme j'ai dû le faire, que je ne mettrois au nombre des Philoſophes modernes, que ceux à qui l'on doit, ou des ſyſtêmes originaux, ou des découvertes importantes; & je me ſuis conformé à ce plan dans le choix que j'ai fait des Moraliſtes & des Légiſlateurs, dont je publie l'Hiſtoire. Sans cette attention, mon Ouvrage ne deviendroit que prolixe. Les mêmes idées reviendroient ſouvent; & quelque variés que puſſent être les événemens de la vie d'un plus grand nombre de Perſonnages, ils ne ſauveroient*

* Diſcours préliminaire de *l'Hiſtoire des Métaphyſiciens modernes*, pag. xlvj.

point le dégoût & l'ennui d'une conſtante uniformité. C'eſt déja beaucoup pour moi de parer à ces deux maux, en n'offrant que des choſes neuves & piquantes : mais je ne crois pas encore que quand une main habile releveroit le fond des choſes par les agrémens de la diction, elle pût attacher avec fruit le Lecteur. Lorſque les principes d'une ſcience ont été ſuffiſamment développés, des répétitions ne forment plus qu'un embarras qui fatigue.

Mon attention a dû donc ſe porter à bien connoître les objets de la Morale & de la Légiſlation, & à examiner avec ſoin quels ont été ceux d'entre les Moraliſtes & les Légiſlateurs modernes, qui ont aſſez approfondi ces objets. Cet examen a fixé mon choix, convenablement juſtifié, ce ſemble, dans le Diſcours préliminaire *qui ſuit. Je ſuis ſincèrement fâ-*

ché que les autres Moraliſtes n'ayent fait qu'ébaucher les ſujets qu'ils s'étoient propoſés de traiter, ou qu'ils ſoient venus trop tard, en écrivant ſur des matières déja ſuffiſamment éclaircies. Le premier de ces Moraliſtes a été néanmoins fort eſtimé dans ſon temps. Son Livre intitulé: La Galatie de Jean de la Caſe, *avoit acquis une telle célébrité, qu'il étoit paſſé en maxime de dire à un homme qui ne ſavoit pas vivre, qu'il n'avoit pas lu* la Galatie, *comme on lui auroit dit à Athènes, qu'il n'avoit point ſacrifié aux Graces. Cela n'empêche pas que tout ce qu'a écrit cet Auteur ſur les coutumes & les diſcours, ne ſoit très-peu de choſe; & ce qu'il enſeigne ſur les contenances & ſur les geſtes, ne regarde nullement la Morale.*

Les Maximes générales pour

vivre heureuſement dans le monde ; & pour former un honnête homme ; La Philoſophie & les ſentimens de l'honnête homme ; Les Entretiens de Balſac ; L'Ecole du Sage ; L'Ariſtipe du Sage, *&c. ne renferment que des préceptes généraux, qui n'ont aucun but déterminé. Celui de tous les Moraliſtes qui a peut-être le plus approché de ceux qui entrent dans ce volume, eſt le Père* Balthazar Gracian, *Jéſuite. Ses principaux Ouvrages ſont* Le Diſcret *&* L'Homme de Cour. *Ce dernier eſt tout en maximes, dont la plupart ſont excellentes.*

J'avois annoncé qu'on trouveroit ici Milord Bolinbroke, *& j'avois fait les recherches convenables pour rendre ſon hiſtoire intéreſſante* (a) ;

(*a*) Voici le titre des principaux Ouvrages que j'avois conſultés : *Mémoirs of*

mais après avoir lu avec attention ſes Principes innés de la Morale, *je n'y ai rien trouvé que* Wollaſton *& Shafteſbury n'ayent mieux dit. Cependant il faut avouer que ce Seigneur, à ces écarts près, étoit véritablement Philoſophe. Il connoiſſoit la nature & les bornes de l'entendement humain. Livré pendant ſes premières années à des affaires tumultueuſes & aux plaiſirs des ſens, il parcourut en planète excentrique une variété ſurprenante de ſcènes. Ses paſſions ſe calmèrent par l'âge &*

the Life an Miniſterial, With ſonce remarcks on the political Writings; of the late Lord Viſc, Bolinbroke 1752. *A Letter to ſir* William Windam, *II. Some Reflections on the preſent ſtate of the nation III. A Letter to*; M. Pope, *The Works of the late Right honorable Henri S. John Lord Viſcount*, Bolinbroke, en cinq vol. in-4°. 1754. &c. &c.

par les revers. Des études & des réflexions plus ſérieuſes perfectionnèrent ſes facultés. Il brilla dans ſa retraite avec un éclat tout particulier. Le politique libertin devint un ſage extrêmement aimable. Les réflexions de Seneque, *la dignité & les graces de* Pline, *l'eſprit & la fineſſe d'*Horace, *parurent également dans ſes Ecrits & dans ſa converſation (a). Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que M.* Leland *a mis avec quelque raiſon Milord* Bolinbroke *au nombre des Déiſtes; car on ne peut diſconvenir qu'il n'ait donné lieu à ce reproche, & qu'on ne trouve dans ſes œuvres des choſes très-repréhenſibles.*

On ſera peut-être étonné de ne pas

(a) Voyez les *Remarcks on the Life and Writings of Dr* Jonathan Swift, *Dean of S. Patricks*, &c.

voir M. le Préſident de Monteſquieu *parmi les Légiſlateurs. Deux raiſons m'ont empêché de l'aſſocier avec ces Philoſophes. Premièrement, cet Auteur eſt encore trop nouveau, pour qu'il doive m'être permis de lui aſſigner un rang. Quoique mort depuis pluſieurs années, il eſt en quelque ſorte encore en vie; & ſes Panégyriſtes & ſes Critiques le traitent de même que s'il exiſtoit actuellement. Il faut attendre que l'enthouſiaſme & la jalouſie ſoient aſſoupis, & on connoîtra alors tout ſon mérite. En ſecond lieu, il ne s'agit ici que des principes purement philoſophiques des Loix, tirés d'une connoiſſance intime du cœur humain. C'eſt ainſi que* Grotius, Pufendorff, Cumberland, *&c. ont établi les fondemens du grand art de gouverner les hommes; & je demande au Public éclairé, ſi M.* de Monteſ-

quieu *a enchéri à cet égard ſur leurs réflexions. Son* Eſprit des Loix, *quelque beau qu'il puiſſe être (quoiqu'un peu découſu) eſt moins un Ouvrage de Légiſlation qu'un Traité de Politique & de Juriſprudence. Cet illuſtre Auteur avoit peut-être trop d'eſprit pour un Philoſophe. Un homme qui a pu écrire les* Lettres Perſannes, *& ſur-tout* le Temple de Gnide, *Ouvrage ſi galant, n'a guères fatigué ſon imagination par l'étude ſévère de la Philoſophie. Auſſi M.* de Monteſquieu *n'avoit pas été curieux d'étudier beaucoup les ſciences abſtraites, telles que la haute Métaphyſique & les Mathématiques; & c'eſt une choſe remarquable, que les Légiſlateurs dont j'ai écrit l'hiſtoire, en ont fait la baſe de leurs travaux.*

Il eſt ſans doute inutile de prévenir

que je n'ai rien oublié pour remplir le plan de ce volume. Je crois avoir fait mes preuves d'un zèle ſans bornes pour les progrès de la raiſon. Ni les critiques les plus mal fondées, les injuſtices les plus criantes, & les imputations les plus fauſſes, ne ſauroient refroidir mon ardeur. Je ſai que parmi les perſonnes qui liſent un Livre, celles qui n'ont que des lumières bornées décident toujours impérieuſement. Les autres, lorſqu'elles prononcent ſur le mérite d'un Ouvrage, ſe ſervent ordinairement de cette expreſſion modeſte: Il ſemble. *Elles ſavent combien il eſt difficile de connoître la vérité, & elles craignent de n'avoir pas aſſez de lumières, s'il s'agit d'un ſujet un peu compoſé. Quand on examine toutes les précautions qu'enſeignent les* Malebranche, *les* Nicole, *&c. pour ne pas ſe tromper, & qu'on voit avec*

quelle légéreté des hommes ordinaires jugent les plus grands Philoſophes, & apprécient les choſes les plus difficiles, on ne peut s'empêcher de gémir. Ces gens-là prêchent bien l'amour de la vérité; mais c'eſt avec cette reſtriction, que leur intérêt ne s'y trouvera point compromis. Cet intérêt les guide abſolument; & ils ne ſont attentifs qu'à le voiler de façon qu'on attribue à l'amour du bien public, ce qui n'eſt l'effet que de l'amour de ſoi-même. Les erreurs & les maximes dangereuſes doivent être proſcrites en quelque endroit qu'elles ſe trouvent: cela eſt certain. Mais ſi on ne tient point compte de la pureté des mœurs, de la probité & du mérite perſonnel, il n'y aura plus rien de ſtable ni de ſacré dans la ſociété.

Je prie les perſonnes qui m'ont fait quelques objections publiques ou parti-

culières, de ne pas penſer que c'eſt par un motif d'indifférence que je ne réponds point à leurs objections. Quoique je ſois infiniment ſenſible à toutes les ſortes d'attentions qu'on veut bien donner à mes foibles Ecrits, je me ſuis fait une loi d'avoir égard aux critiques, ſans entrer en lice avec qui que ce ſoit. Je ſai par expérience ce qu'on gagne à vouloir faire revenir quelqu'un de l'erreur, ou à chercher ſincèrement avec lui la vérité. Il eſt ſi rare d'avoir à faire à des Ecrivains modeſtes & de bonne foi, que je n'oſe courir le riſque d'une controverſe inutile. On ne diſpute guères pour s'inſtruire: on veut faire parade de ſes connoiſſances, & on accumule gaiement les ſophiſmes, ou pour obſcurcir la queſtion, ou pour remporter une victoire apparente. Lorſqu'un homme a plus d'orgueil que de déſir de s'é-

clairer, les meilleurs argumens n'opèrent rien. Au défaut des raiſonnemens, il emploie la force; & s'il a aſſez de crédit pour opprimer ſon adverſaire, il ſuſcite des perſécutions ſans nombre à celui qui s'eſt défendu légitimement.

Le Lecteur voudra bien ne pas imputer à négligence le peu d'intérêt qu'on trouvera dans la vie de La Rochefoucault. *Je n'ai rien oublié pour me procurer des mémoires & des anecdotes intéreſſantes. J'ai lu dans différens* Ana *des traits particuliers touchant ce Philoſophe: mais rien de ce qu'on m'a communiqué ou de ce que j'ai découvert, ne m'a paru probable; & je crois que la qualité eſſentielle d'un Hiſtorien eſt de ne rien avancer qui ne ſoit appuyé ſur les monumens les plus authentiques.* Quis neſcit, primam eſſe hiſtoriæ legem ne quid

falſi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat? . . . . . *Cic.* de Orat. *Lib. II.*

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE
SUR LA MORALE
ET LA LÉGSILATION.

LE commun des hommes eſtime la ſcience de vivre, (c'eſt-à-dire de ſe rendre humain, vertueux & ſociable,) ſi facile, qu'il croit ſuperflu de l'enſeigner. On entre dans le monde, ſans ſavoir ce qu'on doit exiger & ce qu'on eſt obligé de rendre. La nature ne nous inſpire cependant que le ſoin de veiller à notre conſervation, & ne nous fait point connoître à quoi ſe rapporte ce ſoin. Sortis de ſes mains, nous ne trou-

vons preſque en nous que l'amour de nous-mêmes ; d'où naiſſent la ſoif des plaiſirs & la vanité : deux ſentimens qui nous font mal vivre, & avec nous & avec la ſociété, s'ils ne ſont pas dirigés au bien général. C'eſt là l'objet de la Morale & de la Légiſlation. L'une & l'autre tempèrent convenablement ces affections ; & de vices qu'elles ſont naturellement, les transforment en vertus. Elles nous apprennent à connoître nos véritables beſoins, & à concourir chacun en particulier à nous les procurer réciproquement, afin de nous rendre heureux. Dans l'état de pure nature, les hommes n'ambitionnent que des richeſſes & des honneurs. En les poſſédant, ils croyent tenir toutes choſes ; & comme il eſt impoſſible qu'ils parviennent jamais à ſatisfaire leurs déſirs à cet

égard, ils paſſent leurs jours dans des recherches pénibles & tumultueuſes. Il ſeroit même fâcheux pour eux, qu'ils n'euſſent plus rien à ſouhaiter. Sans objet ou ſans point de vue, leur ame s'affaiſſeroit bientôt ; elle tomberoit dans l'accablement, & raſſaſiée par la jouiſſance, elle n'éprouveroit plus qu'un état de langueur & de triſteſſe. Déplorable condition des humains! Ou ils courent après une chimère, j'appelle ainſi une béatitude qu'on ſait ne pouvoir jamais acquérir, ou ils ſont en proie à un ennui & à un dégoût plus inſupportable que les plus rudes travaux. Tranchons le mot : ou ils vivent comme des imbécilles, ou ils végètent comme des hypocondres.

La Morale prévient heureuſement ce double malheur. Elle donne

donne d'abord les moyens de ſe délivrer des préjugés de l'enfance, & de tirer ſon ame de la preſſe. Elle enſeigne en ſecond lieu la manière de diſtinguer ce qui eſt eſſentiellement bon & abſolument néceſſaire, de ce qui eſt de pure fantaiſie ou de caprice. Elle nous fait voir que l'entretien de notre individu n'exige que peu de biens, & que ce luxe, ce faſte & cet éclat, qui éblouiſſent le vulgaire, ſont des inventions dignes d'amuſer des enfans. Enfin elle nous éclaire ſur l'objet propre des ſciences, en nous avertiſſant qu'on ne doit les regarder que comme de ſimples occupations & des alimens qu'on peut donner à l'eſprit, ou pour le ſoutenir, ou pour en étendre la capacité. Prendre les connoiſſances au pied de la lettre; penſer qu'on eſt né pour meſurer des lignes,

pour examiner le rapport des angles, pour conſidérer les divers mouvemens de la matière; s'eſtimer un être important, parce qu'on a plié ſon entendement à une étude particulière, & qu'on y a fait quelque progrès, c'eſt aux yeux du Moraliſte une pure démence, ou du moins une grande illuſion (*a*). On l'a dit: » La Morale eſt la propre ſcien-» ce & la grande affaire des hommes » en général, qui ſont intéreſſés à » rechercher le ſouverain bien, & » qui ſont propres à cette recherche, » comme d'autres par différens arts » qui regardent différentes parties » de la nature, ſont le partage & » le talent des Particuliers qui doi-» vent s'y appliquer, pour l'uſage » ordinaire de la vie, & pour leur

(*a*) Voyez *la Logique ou l'Art de penſer*, pag. 16 de la cinquiéme édition.

» propre ſubſiſtance dans ce mon-
» de » (*a*). Cette ſcience conſiſte à bien régler nos goûts, nos penchans, nos paſſions & nos inclinations, afin de n'en être point troublés; à être avec ſoi, à ſentir ſa propre exiſtence, & à ſe ſervir de toutes choſes en les prenant pour des inſtrumens qui, quoiqu'utiles, nous ſont tout-à-fait étrangers. Agir autrement, c'eſt reſſembler à ces foux qui courent les rues, & qui ne peuvent demeurer tranquillement chez eux, & y jouir des avantages que leur condition peut leur procurer.

Cette comparaiſon eſt de *Socrate*. Ce Philoſophe eſt le premier qui a appris que l'attention princi-

(*a*) *Eſſai Philoſophique ſur l'entendement humain*, Tom. IV, pag. 220 de la quatrième édition.

pale d'un Etre raiſonnable, eſt de ſe débarraſſer de toutes les opinions que le préjugé a pu introduire dans le monde, & de n'admettre que celles qu'une raiſon éclairée pouvoit adopter. Toute la vie, dit-il, ſe conſume dans des occupations vaines & inutiles. Elle ſe diſſipe ſans qu'on s'en apperçoive, & nous manque avant que nous ayons pu en jouir.

Auparavant que ce Sage eût paru, les Philoſophes n'étudioient que les ſciences naturelles. Les plus célèbres d'entr'eux, *Thalès* & *Pythagore*, avoient négligé la Morale. Celui-ci faiſoit conſiſter la ſageſſe en la ſoumiſſion aux loix & en une tolérance univerſelle; & il donnoit le nom de Sage à ceux qui ſont prêts à tout ſacrifier à la vérité, honneurs, parens, réputation

même, & qui cherchent à être utiles aux autres hommes (*a*). Du

(*a*) Tout le monde ſait que *Pythagore* eſt le premier qui a pris le nom de *Philoſophe*, qui ſignifie Amateur de la Sageſſe : ce qui fait voir qu'il ne croyoit point l'avoir en partage, mais qu'il déſiroit fort de la poſſéder. Par cette conſidération, je crois devoir expoſer ici ſes autres maximes de Morale.

I. L'étude de la Philoſophie tend uniquement à élever l'homme à la reſſemblance de la Divinité. Ainſi la connoiſſance de Dieu ne peut être en nous que l'extrême effort de l'imagination vers la perfection.

II. Dieu eſt une ame répandue dans toute la nature, & les ames humaines dérivent de lui : elles ſont immortelles, mais elles ne peuvent être unies à la Divinité, qu'en ſe purgeant de leurs vices.

III. L'unité eſt le principe de toutes choſes

IV. Entre Dieu & l'homme, il y a différens ordres d'Etres ſpirituels, qui ſont autant de Miniſtres de l'Etre ſuprême.

Pythagore condamnoit toutes les images de la Divinité, & vouloit que ſon

reſte, il laiſſoit, ſuivant l'expreſſion de *Ciceron*, la Philoſophie errante & vagabonde parmi les planètes & les étoiles fixes. Mais *Socrate*, ajoute l'Orateur Romain,

culte ſe fît avec le moins de cérémonies qu'il étoit poſſible. Il diſoit que les plus beaux préſens que Dieu ait fait à l'homme, c'eſt de dire la vérité & de rendre de bons offices : ces deux actions reſſemblant aux œuvres du Créateur. Il recommandoit ſur-tout qu'on fît la guerre à cinq choſes. 1°. Aux maladies du corps, en s'abſtenant des débauches qui les produiſent. 2°. A l'ignorance de l'eſprit, en ſe donnant la peine de le cultiver. 3°. Aux paſſions du cœur, en les ſoumettant à la raiſon. 4°. Aux ſéditions des Villes, en s'attachant aux devoirs d'un bon Citoyen. 5°. Enfin aux diſcordes des familles, en évitant les querelles, les haines & les calomnies. Ses Diſciples apportoient tous leurs biens à un fonds commun. Ils mépriſoient les plaiſirs des ſens, s'abſtenoient de tout jurement, ne mangeoient rien qui eût été en vie, & croyoient à la Métempſycoſe.

plus éclairé ou plus heureux, la fit en quelque ſorte deſcendre du Ciel, l'introduiſit dans les Villes, l'obligea à ſe familiariſer avec les hommes, & la rendit maîtreſſe de leurs ſentimens & de leurs cœurs (*a*). Ces raiſons le font regarder comme l'Inſtituteur de la Morale.

Ses diſciples étendirent ſa doctrine. *Ariſtipe* crut qu'on pouvoit la réduire à ces trois points. 1°. A bien diſtinguer le bien & le mal. 2°. A ſe dégager de la ſuperſtition & de la crainte de la mort. 3°. A ſe former des idées juſtes du vice & de la vertu. Cette doctrine bien entendue n'étoit que l'art de par-

(*a*) *Socrates primus Philoſophiam devocavit è cœlo & in urbibus collocavit, & in domos etiam introduxit & coegit de vita & moribus rebuſque bonis & malis quærere.* Tuſcul. quæſt. Li. III, N. 8.

venir au bonheur, en ſe livrant à une douce volupté, & la conduite d'*Ariſtipe* étoit aſſez conforme à cette façon de penſer. Ce Philoſophe portoit des habits ſomptueux, & ſa table étoit délicate. Il ne rougiſſoit pas de ſon aſſiduité chez la fameuſe Courtiſane *Laïs*; & lorſqu'on lui en faiſoit un crime, il répondoit: Je poſſede *Laïs*, mais elle ne me poſſede pas. Cela ne le juſtifioit pas aux yeux des vrais Sages.

Diogène, qui étudioit la Morale quand *Ariſtipe* la profeſſoit, fut choqué de ce faſte & de cette ſenſualité. Il penſa que la vertu pouvoit bien s'acquérir par les enſeignemens, mais qu'un Philoſophe devoit la communiquer par ſes leçons. C'eſt pourquoi il mépriſa la nobleſſe, les richeſſes, les titres & les rangs, parce que ces

ſortes

ſortes de biens ne dépendent point de nous, & que nous ne devons eſtimer que ce qui eſt en notre pouvoir de poſſéder. Il n'ambitionna que le néceſſaire. Une ſimple tunique & un manteau formèrent tout ſon vêtement. Il endoſſa là-deſſus une beſace & prit un bâton à la main. Son logement fut un tonneau. Peu inquiet ſur les moyens de ſubſiſter, il ſe confia entiérement à la Providence, s'eſtimant très-heureux d'avoir *des miettes de pain* pour ſe nourrir, & de pouvoir ſe paſſer de ces rafinemens de mets dont ſe repaiſſoient les Athéniens. Sa frugalité & ſon mépris pour tout ce qui s'appelle aprêts dans les repas, étoient portés à ce point de vouloir manger les mets crus, ſans en excepter la viande. Afin d'accoutumer ſon ame aux maux auxquels elle eſt ſujette par ſon union avec

le corps, il ſe rouloit pendant l'été dans le ſable brûlant, & ſe couchoit ſur la glace en hiver.

Après s'être ainſi bien éprouvé, *Diogène* joignit l'inſtruction à l'exemple. Il tança les Athéniens avec hauteur & ſans ménagement ſur leur molleſſe, leur faſte & leur ſenſualité; & malgré ce ton dur & offenſant, il parloit ſi bien, débitoit des choſes ſi ſolides, & vivoit avec tant de régularité, qu'il ſe concilioit l'eſtime & le reſpect de ſes Auditeurs. Ce n'eſt point, diſoit-il, à vaincre des hommes inquiets & turbulens, que conſiſte la véritable gloire, mais à triompher de l'horreur de la pauvreté, de la crainte, de l'eſpérance, de la concupiſcence, & de cet animal dangereux & ſéduiſant, qu'on appelle la volupté. Il recommandoit après cela l'amour du travail, la

frugalité, & une grande attention à ſe veiller ſoi-même contre l'attrait des plaiſirs (*a*). Toute ſa morale

(*a*) Je ſais qu'on a publié que la conduite de *Diogène* n'a pas été à cet égard conforme à ce diſcours, & comme on a depuis peu renouvellé ce reproche, le Lecteur ne déſapprouvera peut-être pas que je l'examine, ſans prendre d'autre parti que celui que la vérité pourra dicter.

On a accuſé ce Philoſophe de mener une vie honteuſe & miſérable; de ſatisfaire ſans pudeur cette ſorte de beſoin qui naît de l'aptitude à la génération, & d'aller paſſer les nuits chez la *Laïs*. Quand on conſidère la vie de *Diogène*, & qu'on rapproche ces imputations de ſes maximes & de ſon auſtérité, on n'a que deux partis à prendre : ou de mettre au rang des fables ce qu'on rapporte de ſa Philoſophie & de ſa dureté envers lui-même, ou de taxer de calomniateurs ceux qui ont débité ces maximes odieuſes, ou qui les ont écrites ſans examen. Si on adopte le premier parti, il faut douter s'il y a jamais eu de *Diogène* dans le monde, & taxer effrontément de menteurs les plus reſpectables Hiſtoriens. Si au contraire

conſiſtoit en maximes, dont voici les plus importantes.

on le rejette, les indécences de ce Philoſophe doivent être miſes ſur le compte de la calomnie. Auſſi les plus ſavans perſonnages ont pris le parti de *Diogène*; & j'avoue que je cite avec joie Saint *Auguſtin* *, dont l'autorité ſeule doit valoir en cette occaſion une preuve complette de ſon innocence.

En effet, eſt-il vraiſemblable qu'un homme qui prêchoit des mœurs ſévères, qui vivoit durement & qui en faiſoit parade, eût eu aſſez peu de jugement pour expoſer en public ſes foibleſſes, ſi un génie de cette trempe avoit pu en avoir? En vérité la méchanceté eſt bien aveugle. Quoi! croira-t-on qu'un homme exténué par le jeûne & le mal-aiſe, & ſurtout par l'étude & les réflexions, eût autant de tempérament qu'on lui en ſuppoſe? *Sine Cerere & libero friget Venus*, diſoient les Latins (*Terence*); & il eſt notoire que notre Philoſophe buvoit de l'eau & mangeoit très-peu. A l'égard de *Laïs*, cette Courtiſane ne recevoit per-

* *De Civitate Dei*, Lib. XIV, C. 2.

1. Il eſt facile de devenir vertueux, lorſqu'on étudie & qu'on réfléchit.

2. Il n'y a rien dans la vie dont on ne puiſſe venir à bout par le travail, & qu'on ne puiſſe ſe procurer. Et les hommes qui l'ont négligé, ont toujours vécu malheureuſement.

3. Le travail apprend à mépriſer la volupté, & l'habitude de la mépriſer rend ce mépris très-agréable.

ſonne chez elle qu'on ne la payât bien. *Ariſtipe* même, ce Philoſophe galant & aimable, achetoit chèrement ſes faveurs. Comment auroit-elle donc reçu *Diogène*, vêtu mal proprement, ſec & décharné, & ce qui eſt eſſentiel, n'ayant pas le ſou? D'ailleurs M. *Bruker* a prouvé ſolidement que ce Philoſophe étoit preſque décrépit, lorſque *Laïs* vint à Corinthe *.

* *Jacobi Brukeri Hiſtoria critica Philoſophiæ.*

4. Il faut attribuer plus de choſes à la nature qu'à l'art.

5. Sans la loi il n'y auroit point de ſociété ; & ſans un plein exercice de cette loi, il n'y auroit point de Citoyens. Car ſans un bon Gouvernement, il n'y auroit point d'Etat, & tout ſeroit diſſolu.

6. Il faut mépriſer les diſtinctions & la vaine gloire, qui ſont les inſtrumens & les pièges du vice.

7. Il n'y a qu'une ſociété ou qu'une partie dans le monde, c'eſt celle qui eſt juſte ou gouvernée par de ſages loix.

8. Le but de la Philoſophie (c'eſt-à-dire de la Morale) eſt de ſe mettre au deſſus des chagrins & des plaiſirs.

9. L'avantage qu'on retire de la Philoſophie, c'eſt d'être prêt à tout événement.

10. Ceux-là ſont inſenſés, qui eſtiment la vertu, la prêchent & ne la pratiquent pas.

Les ſucceſſeurs de *Diogène* adoptèrent bien ſes principes, mais ils ne furent pas curieux d'imiter ſa conduite. Moins Philoſophes que lui, ils crurent que la Sageſſe pouvoit s'allier avec les douceurs de la vie. *Platon* même, ſurnommé le divin, aux ſatisfactions de l'étude, joignit les plaiſirs des ſens. *Démocrite*, qui vint enſuite, prétendit que ces plaiſirs ne pouvoient point former la félicité de l'homme. Il ſoutint que le ſouverain bien conſiſte dans la tranquillité de l'eſprit & dans l'amour de l'étude, & il ſe moqua de ceux qui le cherchoient ailleurs.

Ce précepte étoit fort vague. Car qui eſt-ce qui peut donner cette tranquillité de l'eſprit, & que faut-

il faire pour ſe la procurer ? C'eſt ce que ne diſoit pas *Démocrite*. Le fameux *Epicure* voulut le ſavoir & l'apprendre aux hommes. Livré à ſes réflexions, il découvrit ces maximes.

1°. Fuyez le tumulte des affaires, & préférez une heure de vie bien ménagée, aux flatteuſes chimères de l'ambition.

2°. Cachez votre vie, c'eſt-à-dire, mettez vos foibleſſes à couvert des yeux du vulgaire.

3°. Evitez la douleur & toutes les ſortes de peines.

4°. Aux plaiſirs délicats de l'étude, mêlez les plaiſirs vifs des ſens.

5°. Coupez le ſérieux de la méditation par une converſation agréable.

Cette doctrine eſt ſans doute celle du vrai Sage. Mais parce qu'elle fait conſiſter le bonheur

dans la jouiſſance des plaiſirs, on penſa qu'elle conduiſoit à la volupté. On décria même *Epicure* comme un libertin, quoiqu'il ait vécu peut-être plus auſtèrement qu'aucun Philoſophe. Il ſe contentoit de pain & d'eau dans ſes repas. Et on trouve dans une de ſes Epîtres, qu'il prie un de ſes amis de lui envoyer un peu de fromage chyteredien pour augmenter ſon ordinaire. Auſſi Saint *Auguſtin* dit qu'il eût préféré ce Philoſophe à tous les autres, s'il avoit cru l'ame immortelle, & des récompenſes ainſi que des ſupplices dans l'autre vie (*a*).

L'abus qu'on fit de la Morale

(*a*) *Epicurum accepturum fuiſſe palmam in animo meo, niſi ego credidiſſem poſt mortem reſtare animæ vitam & tractus meritorum, quod* Epicurus *credere noluit.* Conf. L. VII, C. 16.

d'*Epicure*, dégénéra bientôt en licence. Un génie ferme & vigoureux, qui naquit en Chypre, *Zenon*, entreprit d'oppoſer une digue à ce débordement. Il comprit qu'il n'étoit pas néceſſaire de recommander aux hommes la jouiſſance des plaiſirs du corps ; qu'ils n'y étoient que trop portés ; & que ſi on ne les proſcrivoit pas abſolument ces plaiſirs, ils abſorberoient tout-à-fait les ſatisfactions de l'eſprit, & rendroient l'homme malheureux. Rappellant la morale & la vie de *Diogène*, il voulut encore enchérir ſur ſon auſtérité. Il ſe condamna d'abord à ne manger que des légumes & à ne boire que de l'eau. Il établit enſuite que le Sage pouvoit bien attendre de Dieu les richeſſes, la ſanté & les proſpérités de la vie ; mais que du reſte c'étoit à lui de ſe rendre vertueux ;

équitable, humain; parce que, ſelon *Zenon*, la vertu n'eſt jamais un don du Ciel (*a*). Il ajoutoit qu'un Philoſophe devoit être au-deſſus des paſſions, & mépriſer également le plaiſir & la douleur. Au milieu des plus cruels tourmens, & dans le taureau même de Phalaris, il prétendoit qu'il ne ſouffroit rien, ou du moins qu'il devoit dire, que cela eſt agréable, que je ne ſouffre point! *Quam ſuave eſt hoc, quam hoc non curo!* Cette force d'eſprit néceſſaire pour ſe mettre au-deſſus de la douleur, eſt ce qu'on appelle une vertu ſtoïque. *Zenon* en la prêchant, n'oublioit pas que le Sage eſt homme, & que par là il eſt né ſenſible aux tourmens & aux plaiſirs; mais il vou-

(*a*) *Horace* a dit: *Det vitam, det opes, æquum mi animum ipſe parabo.* Liv. I, Ep. 18.

loit que les maux ne puſſent l'affliger; qu'il ſe roidît contre les charmes de la volupté, & qu'il contrebalançât les misères & les afflictions de la vie, par la ſatisfaction que devoit lui procurer ce témoignage infiniment agréable, qu'il pouvoit ſe rendre, de ne dépendre que de lui. Le Sage, diſoit-il, eſt véritablement libre & même ſouverain, parce que rien ne peut le ſurpaſſer. Il eſt toujours content ſans le ſecours des objets extérieurs; (*Sapiens ſe ipſo contentus eſt.*) Son eſprit tient tout de lui-même (*ex ſe totum eſt.*) Jupiter même n'eſt ni plus puiſſant ni plus heureux que lui. Sa Philoſophie le rend en quelque ſorte égal aux Dieux. Quel avantage peut avoir en effet la Divinité (ſi l'on en croit *Zenon*) au-deſſus d'un homme de bien? Il n'en a point d'autre que d'être vertueux

plus long-temps. Les Dieux doivent leur ſageſſe à leur propre nature, & le Philoſophe à ſes réflexions. Celui-ci tient d'eux le don de la vie, & de la Philoſophie le bon uſage qu'il en fait. Or autant que le bon uſage de la vie eſt au-deſſus de la vie même, autant l'obligation qu'il a à la Philoſophie (c'eſt-à-dire la Morale) eſt plus grande que celle qu'il a aux Dieux. Enfin le Sage de *Zenon* n'eſt plus comme ſuppliant en préſence du Créateur, mais comme égal. Il prend ſon repos avec lui-même, en ſe livrant à ſes penſées : *acquieſcit ſibi, cogitationibus ſuis traditus* (*a*).

C'étoit ſans doute pour faire voir l'excellence de la Sageſſe, que les Stoïciens faiſoient ſonner

(*a*) Voyez les Epîtres de *Sénèque*.

ſi haut les avantages de celui qui la poſsède. Elle lui tient lieu de tout, diſoient-ils. Elle lui ſert de bouclier contre toutes les adverſités de la vie, & l'élève en quelque ſorte au-deſſus de l'humanité. Rien n'eſt aſſurément plus noble, plus grand, plus ſublime. Si quelque choſe peut être repréhenſible dans cette Morale, c'eſt d'y voir établir l'homme ſpectateur de ſon mérite & l'admirateur de ſa vertu. Cela eſt un peu vain. Mais l'orgueil eſt une paſſion ſi chérie de l'homme, qu'on ne pouvoit mieux lui inſpirer l'amour de la ſageſſe, qu'en le flattant de ce côté-là.

Quoi qu'il en ſoit, on ne crut pas qu'on pût enſeigner une plus belle morale. Preſque tous les Philoſophes qui ſuccédèrent à *Zenon*, l'adoptèrent. Elle fut miſe en pratique par les Romains. On lui doit

même ces actions héroïques qui illuſtrèrent jadis la Capitale du monde, & que nous admirons tant aujourd'hui. Cependant tous ces préceptes des anciens ne donnoient pas une notion bien exacte de la vertu. Y a-t-il une vertu abſolue, ou n'appelle-t-on ainſi que ce qui eſt utile à la patrie ? C'eſt là une queſtion que les modernes ſe ſont propoſé de réſoudre.

Ils ont examiné ce que nous devions au Tout-Puiſſant, à nous-mêmes & aux autres. Ils ont donné des définitions exactes du mérite & de la vertu, du bien & du mal moral; développé les déréglemens de l'eſprit & les vices du cœur; indiqué les moyens de ſe délivrer des uns & des autres; preſcrit la conduite qu'on doit tenir pour bien vivre avec ſoi & avec ſes concitoyens; enfin ils ont réduit la ſa-

geſſe en art. La ſeule choſe qu'on pourroit déſirer aujourd'hui, ce ſeroit qu'on réunît leurs principes pour en former une ſcience bien liée. Car la Morale, ſuivant la penſée d'un grand Philoſophe (*a*), » eſt capable de démonſtration auſſi » bien que les Mathématiques, » puiſqu'on peut connoître parfai- » tement & préciſément l'eſſence » réelle des choſes que les termes » de Morale ſignifient, par où » l'on peut découvrir certainement » qu'elle eſt la convenance ou la » diſconvenance des choſes mêmes, » en quoi conſiſte la parfaite con- » noiſſance.

C'eſt donc une choſe à faire qu'un cours de Morale démontré

(*a*) *Loke.* Voyez l'*Eſſai philoſophique concernant l'entendement humain.* Tom. III, page 336 de la quatrième édition in-12.

géomé-

géométriquement. Mais les hommes en deviendroient-ils plus ſages ? Il y a tout lieu d'en douter. En effet, le plus grand nombre, dit *Montagne*, reçoit les avis de la vérité & ſes préceptes comme une monnoie courante ſans examen ; & au lieu de s'en ſervir pour régler ſes mœurs, ou il les oublie, ou il en remplit ſottement ſa mémoire. On lit un livre pour s'amuſer un moment, & non pour s'inſtruire & pour ſe corriger. Les plus beaux préceptes ne germent que dans peu de têtes. L'orgueil, qui eſt le vice capital de l'homme, élève le ſot même au-deſſus des plus grands génies. Le beſoin & l'humiliation pourroient bien le rendre docile à l'inſtruction, ſi dans cet état cet orgueil ne lui inſpiroit point le déſir de ſe rendre puiſſant. Afin de lui applanir le chemin de la for-

tune, il lui couvre la honte des moyens. Dès-lors, comme l'obſerve avec tantde jugement un des plus grands Orateurs de ce ſiècle (*a*), il regarde ces vertus romaines, qui ne veulent rien devoir qu'à la probité, à l'honneur & aux ſervices, comme des vertus de roman & de théâtre, & croit que l'élévation des ſentimens pouvoit faire autrefois les héros de la gloire, mais que c'eſt la baſſeſſe & l'aviliſſement qui font aujourd'hui ceux de la fortune. » Le crime qui » l'élève eſt pour lui (l'orgueilleux » ou l'ambitieux) une vertu qui » l'annoblit. Ami infidèle, l'amitié » n'eſt plus rien pour lui, dès qu'elle » intéreſſe ſa fortune : mauvais ci- » toyen, la vérité ne lui paroît eſ-

(*a*) Le P. *Maſſillon*. Voyez dans *le petit Carême* le Sermon ſur la tentation des Grands.

» timable qu'autant qu'elle lui eſt
» utile : le mérite qui entre en con-
» currence avec lui, eſt un ennemi
» auquel il ne pardonne point : l'in-
» térêt public cède toujours à ſon
» intérêt propre : il éloigne des ſu-
» jets capables, & ſe ſubſtitue à
» leur place : il ſacrifie à ſes jalou-
» ſies le ſalut de l'Etat ; & il ver-
» roit avec moins de regret les af-
» faires publiques périr entre ſes
» mains, que ſauvées par les ſoins
» & les lumières d'un autre (*a*).

On ſent la ſuite de ce déſordre : mais ceux qui pourroient y apporter du remède, le tiennent ordinairement pour chimérique. Ils regardent toutes ces vérités comme de belles paroles qui ne méritent qu'une attention momentanée. Ils ne s'occupent que de pourvoir à la

(*a*) *Ubi ſuprà.*

ſubſiſtance de l'homme, & ils n'appellent utiles que les ſciences qui ont cette ſubſiſtance pour objet. Quant à l'art de le rendre ſage & vertueux, il leur paroît abſolument ſuperflu. De ſorte que l'Etre raiſonnable, qui fait parade de ſon eſprit & de ſes lumières, ne parle plus que de ce corps matériel, qui l'identifie avec les plus vils animaux. Richeſſes & population, voilà l'objet de ſes vœux. Cependant qu'importe à l'humanité que la terre ſoit moins peuplée qu'elle ne l'eſt, pourvu que les mortels qui reſteront ſoient plus parfaits, c'eſt-à-dire, ayent plus d'élévation dans le génie, plus de vertus dans le cœur, plus de ſenſibilité dans les organes? Le grand malheur, quand on comptera dans le monde un tiers de moins d'hommes qu'on n'en compte aujourd'hui! L'eſſentiel eſt

que ceux qui exiſtent, s'uniſſent, ſe chériſſent réciproquement, & concourent tous à leur ſouverain bien. Nous ne ſommes pas nés pour ne ſonger qu'à notre nourriture, mais pour acquérir des perfections qui nous mettent en état de nous rapprocher de l'Etre ſuprême, à qui nous devons tout ce que nous ſommes, & dont la connoiſſance peut ſeule faire notre véritable félicité. A l'égard de notre entretien, c'eſt l'ambition & l'avarice qui cauſent la misère & la pauvreté; car quand on vivra ſimplement & qu'on ſe contentera du néceſſaire, on verra par-tout l'abondance & la paix.

C'eſt ce dont jugèrent les Egyptiens & les Aſiatiques, lorſque les Philoſophes leur eurent enſeigné la Morale. Avant qu'ils euſſent paru, on n'étoit occupé que de l'agriculture & du commerce, & cette

unique occupation avoit cauſé les plus grands déſordres. Voici ce que l'Hiſtoire nous apprend à ce ſujet.
» En Egypte, la fainéantiſe avoit » pris la place du travail, la ſuper- » ſtition celle de la Morale : le luxe » avoit étouffé la vertu. L'Aſie n'é- » toit pas moins gâtée. L'Empire » des Aſſyriens, des Caldéens ou » des Babyloniens, celui des Me- » des & de tous les moindres Royau- » mes qui leur étoient tributaires, » ne faiſoient paroître que de l'or- » gueil & de la volupté : les vices » n'y étoient pas ſeulement ſouf- » ferts, ils y étoient même adorés : » les Rois n'étoient occupés que » de leur pouvoir deſpotique ; & » les peuples qui vivoient dans la » ſervitude, n'avoient ni élévation » pour les ſciences, ni goût pour » autre choſe que pour ce qui pou- » voit flatter leurs ſens, & leur pro-

» curer une funeſte félicité dans » l'oubli de leurs misères (*a*).

Les Sages parlèrent, on les écouta ; & voilà tout-à-coup une réforme générale dans les mœurs. On chérit la paix, on ſe prêta des ſecours mutuels, & chacun ſe regarda comme frère. Dès-lors il y eut une parfaite harmonie entre les Particuliers & le Corps de l'Etat. On ne connut plus de biens & de maux que ceux de la Patrie. Les pères nourriſſoient les enfans dans cet eſprit ; & les enfans apprenoient dès le berceau à regarder la Patrie comme une mère commune, à qui ils appartenoient encore plus qu'à leurs parens. Ce n'étoit plus pour l'homme riche & puiſſant qu'on avoit de la conſidération ou du reſpect ; mais pour le bon citoyen ;

(*a*) *Hiſtoire des ſept Sages*, par M. *de Larrey*, ſeconde partie, page 390.

pour celui qui ſe regarde toujours comme membre de l'Etat, qui ſe gouverne par les loix, dont la probité & la juſtice règlent toutes les actions, & qui rapporte tout au bien public (*a*).

Ce ne fut pas ſeulement en enſeignant la Morale que les Philoſophes produiſirent ce changement, mais en perfectionnant auſſi la Légiſlation. *Lycurgue*, célèbre Légiſlateur de Lacédémone, commença par blâmer le luxe. Il tâcha d'éloigner les Lacédémoniens de la volupté, en leur en faiſant perdre la penſée, & en leur ôtant les moyens de s'y livrer. A cet effet, il recommanda le travail, & ne laiſſa perſonne oiſif. Il voulut qu'on élevât les enfans durement, afin de les y accoutumer de bonne heure; &

(*a*) *Ubi ſuprà*, pag. 391 & 392.

pour

pour les rendre forts & courageux, il ordonna que les jeunes filles fiſſent les mêmes exercices que les jeunes garçons. Il endurciſſoit leur corps en les exerçant à la courſe, à la lutte, à lancer le javelot. Il prétendoit par là que le fruit qu'elles concevroient dans la ſuite trouvant un corps robuſte & vigoureux, y prendroit de plus fortes racines, & qu'elles-mêmes fortifiées par ces exercices, en auroient plus de facilité, de force & de courage pour réſiſter aux douleurs de l'enfantement. Pour leur retrancher même toute ſorte de délicateſſe, il fit une loi qui les obligeoit à paroître en public toutes nues de même que les jeunes garçons, & à danſer devant eux dans cet état à certaines fêtes ſolemnelles. Elles étoient chargées de ſe moquer de ceux d'entre ces jeunes gens qui n'a-

voient pas fait leur devoir, & de louer & fêter les autres qui avoient bien mérité de la Patrie. Cela rendoit ceux-ci fiers, & ceux-là honteux. Il réſultoit de-là de plus grands effets que les plus fortes remontrances n'en auroient pu produire, d'autant mieux que le tout ſe paſſoit en préſence des Citoyens, des Sénateurs & des Rois mêmes.

Comme le but de *Lycurgue* étoit d'avoir des hommes robuſtes, il enjoignoit aux maris de ne s'approcher de leur femme qu'à la dérobée, & de ſe lever de cette table avec une partie de leur appétit. Par cette même raiſon, il permettoit aux vieillards qui avoient une jeune femme, de la communiquer à un jeune homme bien fait. Il autoriſoit même les femmes à paſſer du lit de leur mari dans celui de leurs amans. Perſuadé que l'amour

tout ſeul feroit ce commerce, & qu'il ne s'exerceroit qu'entre de jeunes perſonnes des deux ſexes également bien faites, il en concluoit que les enfans qui en naîtroient auroient tout l'avantage du corps, de l'eſprit & du cœur, que la nature & l'amour unis enſemble ſont capables de former (*a*). C'étoit ici une pure conjecture, qui n'avoit point aſſez de poids pour autoriſer l'adultère. On a beau dire que *Lycurgue*, tout occupé de ſon zèle pour la Patrie, ne ſongeoit qu'à lui procurer de braves citoyens; cette raiſon ne ſuffit pas pour permettre de bleſſer la pudeur & de refroidir l'union conjugale (*b*). Il eſt vrai que ce Légiſlateur ne croyoit

(*a*) Voyez la vie de *Lycurgue* dans *Plutarque*.

(*b*) Voyez les Remarques de M. *Dacier* ſur la vie de *Lycurgue*.

point que ce qui étoit utile à la Patrie, dût être mal-honnête ; & il eſtimoit qu'un des plus grands avantages qu'elle pût recevoir d'une bonne Légiſlation, c'étoit une féconde & vigoureuſe poſtérité.

Cependant cette Légiſlation ne touchoit pas aux mœurs. Or ce n'eſt point aſſez d'indiquer les moyens de former les hommes forts & vigoureux : l'eſſentiel eſt de les rendre ſages & vertueux. C'eſt auſſi à quoi s'attacha le ſecond Légiſlateur de l'Antiquité. *Solon* (c'eſt le nom de ce Légiſlateur) commença par exhorter à ſe donner de garde de ſoi-même. Il recommanda enſuite qu'on ſouffrît plutôt le dommage, que de le réparer par un gain ſordide ; qu'on n'inſultât point aux malheureux ; qu'on ne ſe laiſſât point dominer par l'envie ; qu'on ne ſouhaitât pas l'impoſſible ; qu'on

aimât la paix & qu'on obéît aux loix. Son grand principe étoit de mettre en grande conſidération la vertu & la probité, avant que de faire aucun Réglement. Car à quoi ſervent les loix, diſoit *Solon*, chez un peuple corrompu par le luxe & par les délices? Ce ſont des toiles d'araignées, où il n'y a que les moindres mouches qui s'y prennent: les plus groſſes les rompent & paſſent au travers. Voilà pourquoi il n'eſtimoit rien de ſaint que la vertu & la probité; & il en préféroit la garantie aux ſermens les plus ſolemnels. Quant à ſes loix, deux grandes maximes en formoient la baſe. La première eſt, que pour commander, il faut avoir appris auparavant à bien obéir: & la ſeconde, qu'on doit moins avoir égard à l'agréable qu'à l'honnête, & faire

toujours dominer le goût du dernier ſur l'autre (*a*).

Tous ces préceptes ſont utiles ; mais ils n'enſeignent point les devoirs réciproques des hommes en ſociété, & les moyens de vivre en bonne intelligence & en paix. Cette paix ſi eſtimable, forme ſur-tout le vœu du Légiſlateur. Auſſi le premier d'entre les Légiſlateurs modernes, a recherché avec ſoin le droit de la guerre & de la paix. Des principes les plus ſains de la Morale, il a déduit des règles sûres pour la conſerver au-dedans & au-dehors, & a fixé les cas où il eſt permis de prendre les armes, afin de contenir ceux qui veulent la troubler. Le ſecond Légiſlateur moderne s'eſt propoſé de remonter

(*a*) Voyez la vie de *Solon* dans *Diogène de Laërce*.

à l'origine du Droit de la Nature & des Gens. Il a établi les devoirs de l'homme & du citoyen, & a preſcrit les règles les plus efficaces pour conſerver une ſociété heureuſe & durable. Enfin on doit au troiſième les principes philoſophiques des Loix, c'eſt-à-dire la découverte de propoſitions d'une vérité immuable, qui ſervent à diriger les actes volontaires de notre ame, indépendamment de toute loi civile. Il ne reſtoit plus qu'à expoſer les obligations du Chef d'une ſociété, afin d'avoir un corps complet de Légiſlation; & c'eſt ce qu'a fait avec ſuccès le dernier Légiſlateur moderne.

Heureux les peuples où cette théorie du gouvernement ſera réduite en pratique! Plus heureux encore le Souverain qui ne s'occupera que de ce ſoin! Aux plaiſirs

délicats des ſens, il joindra les ſatisfactions exquiſes de l'eſprit. S'il travaille à la félicité de ſes ſujets, ceux-ci de leur côté n'auront rien de plus à cœur que de contribuer à la ſienne. Inſtruits de leurs devoirs, ils ſauront que pour parvenir au ſouverain bien, il faut vivre dans une parfaite union, dans une bonne intelligence, & ſe réunir à ſon chef. Leur politique ne conſiſtera pas à ſe tromper les uns les autres; mais à faire grace aux foibleſſes humaines, & à gémir en ſecret de leurs infirmités. Du reſte, amis de la vérité, ils la diront hardiment; & comme la vérité eſt conſtante & permanente, leur union & les douceurs qui en réſultent, ſeront éternelles. Le luxe dépérira, parce que la probité, le mérite & la vertu ſeront ſeuls en conſidération. On ne reconnoîtra d'autre ſu-

périorité que celle des talens de l'eſprit & des qualités du cœur ; & la juſtice peſera également dans ſa balance les intérêts du puiſſant & du foible.

Ces choſes ſont ſans doute trop belles pour qu'on les voie jamais arriver. Il n'y a que les gens éclairés qui puiſſent les faire valoir ; & malheureuſement ils ne forment pas le plus grand nombre. Les autres les eſtimeront chimériques. Ceux-ci, bien loin de penſer que la vérité doive être dans la bouche de ceux qui gouvernent un Etat, s'imaginent au contraire que la politique par laquelle on doit conduire les hommes, n'eſt que l'art de les tromper. Cela eſt dans l'ordre. L'ignorance eſt la mère du menſonge ; & par conſéquent la fineſſe, la diſſimulation, la fourberie, doivent être l'apanage des petits eſprits.

Tout ce que pourront leur dire les plus grands Philoſophes ; paſſera pour des ſpéculations arides, qui ne ſont bonnes que dans le cabinet. S'ils ont la force en main, ils croiront avoir de grandes lumières ; & la facilité de faire exécuter leurs volontés, les rendra à leurs yeux juſtes & ſalutaires. Des guerres naîtront de cet aveuglement ; les diviſions s'accroîtront ; les malheureux ſe multiplieront ; le mérite & la vertu ſeront opprimés ; & l'humanité ſouffrira. Quel parti doit prendre le Sage dans ce temps fâcheux ? C'eſt de redoubler d'ardeur pour éclairer les hommes ; de ne point mollir dans ſes inſtructions ; de reſpecter toujours la puiſſance, quelqu'égarée qu'elle puiſſe être ; de ne ceſſer de mettre ſes devoirs au jour ; enfin lorſque la prudence l'oblige abſolument à ſe taire, de

s'envelopper dans le manteau de ſa vertu ; & s'il faut nourrir quelque paſſion pour ſoutenir ſon ame en cet état de contrainte, de ſouhaiter comme *Pline* le jeune, ou de faire des choſes dignes d'être écrites, ou d'écrire des choſes dignes d'être lues.

TABLE
DES PHILOSOPHES
Contenus en ce Volume.

MONTAGNE, page 1
CHARRON, 31
GROTIUS, 79
LA ROCHEFOUCAULT, 137
PUFENDORFF, 155
CUMBERLAND, 205
LA BRUIERE, 231
DUGUET, 253
WOLLASTON, 297
SHAFTESBURY, 333

HISTOIRE

F. C. P. R.

Montagne

BIBLIOTECA NAZIONALE "V. EMANUELE III"

HISTOIRE
DES
MORALISTES
ET
DES LÉGISLATEURS
MODERNES.

MONTAGNE. *

QUAND *Démocrite* considéroit les bizarreries & les disparates des hommes; qu'il examinoit leurs folies, leurs préjugés & leurs travers, il ne pouvoit s'empêcher de rire.

* *Scævolæ Sammarthani elogiorum*, Lib. 2. *Thuani Hist.* Tom. 5. *Lett. 5 de Pasquier à M. Pelgé*, Liv. 18. Lett. 1. Dissertation critique par *Balzac*, 19 & 20. *Sommaire sur le récit de la vie de Michel, Seigneur de Montagne. Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres* par le P. *Niceron*, Tom. XVI. Et ses Ouvrages.

C'étoit, ſelon lui, le ſpectacle le plus réjouiſſant dont un Sage peut jouir. Rien n'eſt plus amuſant en effet que de voir la gravité que les hommes affectent dans toutes leurs manières; l'air d'importance qu'ils donnent à des choſes de pure convention ou de caprice; combien ils font valoir les plus petits avantages; les diſtinctions qu'ils attachent à des marques puériles; la vanité qu'ils tirent de leurs foibles connoiſſances; le ton déciſif avec lequel ils jugent des matières ſur leſquelles ils n'ont que des lumières bornées; enfin les ſoins infinis qu'ils ſe donnent pour chercher des biens imaginaires, & pour former des projets dont l'exécution demanderoit des ſiècles. Il n'y a point de Philoſophe qui ne trouve fort comique, par exemple, la ſupériorité que prend vis-à-vis d'un autre homme, un perſonnage élevé par haſard, ou par emprunt; la bonne opinion que cette élévation donne à ce perſonnage de lui-même, & la fatuité avec laquelle il accueille ceux qui lui parlent, quoiqu'ils végètent comme lui, & qu'ils penſent peut-être mieux. Le monde eſt plein de ces ſortes de gens, qui jouent tous à peu près le même rôle dans leur état, & dont l'enſemble forme une ſorte de Comédie

fort divertiſſante. *Démocrite* en rioit, & il avoit raiſon. Ce ſont ici des écarts de l'imagination, qui eſt une folle très-capable par conſéquent de divertir.

Mais ſi l'on jette les yeux ſur les vices du cœur, on ſe ſent ému d'une manière bien différente. L'acharnement des hommes les uns contre les autres, leurs querelles, leurs perfidies, leurs ruſes, leurs diſſimulations, leurs noirceurs, leurs trahiſons, leur ingratitude, l'abus qu'ils font des choſes les plus ſacrées & les plus reſpectables, en un mot toutes leurs méchancetés n'excitent plus que des gémiſſemens. Un être capable de réflexion ne peut s'empêcher de s'attendrir ſur cette dépravation. *Héraclite* n'y penſoit jamais ſans verſer un torrent de larmes. Dans l'examen de l'homme, il n'étoit affecté que des vices du cœur, tandis que *Démocrite* ne faiſoit attention qu'aux défauts de l'eſprit.

Les uns & les autres forment les maladies de l'ame. La morale eſt l'art de les guérir. Elle a pour objet de délivrer l'eſprit de toutes les petiteſſes qui l'obsèdent, de tous ſes préjugés, & de déraciner du cœur toutes les mauvaiſes inclinations. Son but eſt premièrement d'indiquer la route quon doit tenir pendant

le cours de la vie, pour bien vivre avec ſoi-même; & en ſecond lieu, de faire naître les ſentimens d'humanité, d'amour, de ſociabilité & de juſtice. Les Sages de l'Antiquité ont donné là-deſſus de très-belles maximes. Ils ont dit & fait à cet égard tout ce qu'on pouvoit dire & pratiquer. Mais ces maximes ſont des inſtructions ſerrées, que les gens du monde liſent d'autant moins volontiers, qu'ils dédaignent les moralités proprement dites. Pour les leur faire goûter, il falloit faire un tableau général des imperfections de l'homme, peindre ſes mœurs, ſes inclinations & ſes foibleſſes; avouer ingénument les ſiennes propres; enfin, prendre le ton de Moniteur plutôt que celui de Précepteur du Genre humain. C'eſt ce que fit auſſi le premier Moraliſte qui a paru à la renaiſſance des Lettres. C'étoit un homme gai, aimable, judicieux & éclairé, qui voyoit bien, & qui écrivoit de même. Sans pleurer ni ſans rire, il obſervoit les hommes, & tenoit un regiſtre de ſes obſervations. Il a compoſé de cette manière un cours de morale qui reſſemble aſſez à une galerie de portraits. On y voit des originaux de toutes les eſpèces. On le trouve lui-même dans cette galerie;

& cette façon d'inſtruire a un air d'aiſance & de familiarité qui ne choque perſonne. On reconnoît que c'eſt un véritable ami des hommes, qui leur dit de bonnes vérités ſans les offenſer. Mais on jugera mieux de ſa méthode, quand on aura lu l'hiſtoire de ſa vie.

Michel DE MONTAGNE naquit en Périgord, dans un Château dont ſa famille portoit le nom, en 1533, le dernier jour de Février, entre onze heures & midi. Son père, qui étoit bon Gentilhomme (*a*), prit un ſoin extrême de ſon éducation. Il commença par lui inſpirer de bonne heure des ſentimens d'humanité. Il le fit tenir ſur les fonts par des perſonnes de la condition la plus abjecte. Il l'envoya enſuite nourrir dans un petit Village chez de pauvres payſans, & il le laiſſa long-temps avec eux, afin de l'accoutumer à une vie frugale & groſſière. Le jeune MONTAGNE prit tellement le goût de cette manière de vivre de ſa nourrice, que retourné chez

(*a*) On lit dans l'*Scaligerana Secunda* une anecdote à ce ſujet, qu'on ne conçoit pas : c'eſt que *ſon père étoit Vendeur de Harengs.* Veut-on faire entendre par là que ſon père n'étoit que Marchand ? Ce ſeroit une grande fauſſeté, comme on le verra par la ſuite. Ou bien cela ſignifieroit-il que ſon père commerçoit ? Mais M. *de Montagne* étoit fort riche, & a toujours vécu noblement.

ſon père, il refuſoit les choſes que les enfans aiment ordinairement avec paſſion, comme ſucre, confitures, & généralement tout ce qu'on appelle *bonbons*.

Après avoir rendu ſon enfant doux & affable envers les gens qui étoient au-deſſous de lui, & l'avoir accoutumé à vivre avec des alimens communs, M. *de Montagne* ſongea à former ſon eſprit. Il fit à cet effet des recherches convenables pour lui procurer l'inſtruction des perſonnes les plus doctes. Son deſſein étoit de lui faire apprendre le Latin avant même qu'il ſût le François. Il connoiſſoit les longueurs & les difficultés qu'on trouve dans l'enfance à apprendre ces deux langues en même temps; & il crut que ſi ſon fils ſavoit une fois le Latin, qui eſt une langue morte, il lui ſeroit aiſé de ſavoir le François, qu'il ſeroit obligé de parler continuellement en entrant dans la ſociété de ſes compatriotes. Cette penſée lui plut ſi fort, qu'il voulut la mettre à exécution. Il falloit pour cela confier l'éducation du jeune MONTAGNE à un homme qui ignorât la langue Françoiſe, & qui entendît très-bien la Latine. C'eſt ce qu'il trouva heureuſement en Allemagne. On lui indiqua dans ce pays un Savant qui ne parloit que Latin ou

Allemand. M. *de Montagne* n'oublia rien pour ſe l'attacher, & il y parvint. Il défendit après cela à tous ceux qui verroient ſon fils, de lui parler autrement qu'en Latin ; & il apprit à ſon épouſe & à ſes domeſtiques aſſez de mots latins, pour qu'ils puſſent entendre les demandes que cet enfant pourroit leur faire, & auxquelles ils ſeroient obligés de répondre. Par cet arrangement, le Latin fut la première langue qu'apprit MONTAGNE ; de ſorte qu'à l'âge de ſix ans il n'entendoit point du tout ni le François ni le Perigordin. Ainſi, ſans art, ſans livres, ſans préceptes & ſans châtimens, il parloit auſſi purement Latin que ſon Précepteur. Lorſque celui-ci lui donnoit des thêmes pour lui apprendre la Grammaire de la langue, il lui dictoit quelques phraſes de mauvais Latin, & le jeune écolier étoit obligé de les tourner en bon Latin.

Son père voulut qu'il apprît auſſi le Grec. Il lui en donna lui-même des leçons, non par forme d'inſtruction, mais comme un ſimple amuſement. Il lui enſeigna les déclinaiſons en badinant avec lui. C'étoit une ſorte d'exercice qui devenoit plutôt un jeu qu'une étude ſérieuſe. Il avoit pour principe de n'inſpirer aux enfans l'amour des connoiſſances, qu'en

leur en faiſant naître la volonté & le déſir. Il vouloit auſſi qu'on les élevât avec douceur & liberté. Son attention étoit même ſi grande à cet égard envers ſon fils, qu'il évitoit avec ſoin ce qui pouvoit altérer en lui les ſentimens d'une tranquillité aimable. Quand il dormoit plus qu'à l'ordinaire, il le faiſoit éveiller doucement, & ſouvent même au ſon de quelque inſtrument, pour ne pas troubler cet heureux équilibre. Enfin ce père tendre l'éleva avec des attentions infinies tant qu'il fut auprès de lui. Mais l'uſage établi en ſon temps étoit de ne pas laiſſer les enfans dans la maiſon paternelle, dès qu'ils n'étoient plus dans l'adoleſcence.

M. *de Montagne* ſe conforma à regret à cet uſage. Il envoya le ſien au Collége de Guyenne, qui étoit très-floriſſant. Notre jeune écolier n'y brilla pas beaucoup. De tous les livres qu'on lui mit entre les mains, les *Métamorphoſes d'Ovide* fut preſque le ſeul qui l'affecta. Il le liſoit avec un plaiſir infini, & il ſacrifioit ordinairement à cette lecture le temps deſtiné à la récréation. Ce recueillement & cette indifférence pour les exercices du corps, le firent paſſer pour nonchalant. Les perſonnes chargées de ſon éducation, craignirent que malgré leurs ſoins,

leur élève ne fût un jour qu'un homme inutile. On remarquoit bien de temps en temps en lui des traits qui déceloient beaucoup d'eſprit ; mais il paroiſſoit plus porté au repos qu'au travail.

Il ſortit du Collége après y avoir achevé ſes études. Il n'avoit encore que treize ans. Son père, qui le deſtinoit à la robe, le fit étudier en Droit, & il le fit enſuite recevoir Conſeiller du Roi au Parlement de Bordeaux. MONTAGNE exerça cette Charge juſqu'à la mort de ſon frère aîné, qui arriva quelques années après qu'il en fut pourvu. Héritier par là des biens & des titres de ſa famille, il crut que le parti de l'épée lui convenoit mieux que celui de la robe. Son humeur folâtre & un peu libertine ſe trouvoit trop gênée par la gravité qu'exige la Magiſtrature. Il étoit obligé de s'obſerver pour ſe conformer à ſon état, & cette contrainte étoit un ſupplice pour lui.

Devenu ainſi libre, ſans ſoins & ſans embarras, il ſe livra ſans réſerve à ſes goûts & à ſes penchans. Il aimoit les plaiſirs vifs & une grande aiſance dans le commerce de la vie, & il ne ſe gênoit à cet égard en aucune façon. Il n'obſervoit pas même les uſages les plus reçus ſur les vêtemens. De ſon temps on ne portoit

que des habits de couleurs mêlées, comme gris, brun, canelle, &c. Mais notre Philoſophe bravoit gaiement cette coutume. Il paroiſſoit aujourd'hui avec un habit blanc, demain en habit verd, &c. Cette ſingularité paſſoit dans le monde pour ridicule : il le ſavoit, & il s'embarraſſoit fort peu de ce qu'on pouvoit dire, pourvu que ſa fantaiſie fût ſatisfaite.

Cette vie particulière & nullement conforme à celle des autres hommes, fit craindre que MONTAGNE n'abandonnât les biens de ſon père & de ſa famille, s'il lui prenoit envie de courir le monde. Pour le fixer, on ſongea à le marier, quoique ſon éloignement pour le mariage fût tel, qu'il auroit plutôt refuſé d'épouſer la *ſageſſe même*, que de contracter aucun engagement. Cependant on fit ſi bien, qu'il ſe laiſſa conduire. Ses amis, qui le connoiſſoient un peu libertin, avoient tout lieu de craindre qu'il ne vécût pas régulièrement avec ſon épouſe ; mais il obſerva les loix du mariage plus ſévèrement qu'il n'avoit lui-même promis & eſpéré.

Il avoit alors 33 ans. Ce fut à peu près dans ce temps-là que ſon père mourut. Il lui laiſſa la Terre de Montagne, & lui prédit, avant d'expirer, qu'il la ruineroit infailliblement. Cette prédiction

ne ſe vérifia pas. Les goûts de MONTAGNE étoient paſſagers. Cet homme, qui étoit auparavant ſi ami de la liberté & de l'indépendance, devint tout d'un coup ambitieux & paſſionné pour les diſtinctions. Il ſe produiſit à la Cour; & là, en ſouple Courtiſan, il poſtula vivement & obtint le Collier de Saint Michel, qui étoit l'Ordre unique du Roi. Flatté par ce ſuccès, il oublia qu'il étoit Philoſophe. L'éclat de ce qu'on appelle honneurs dans le monde, l'éblouit, & il ne ſongea qu'à les accumuler ſur ſa tête. A cet effet, il alla à Rome pour demander au Pape une Bulle authentique de Bourgeoiſie Romaine, laquelle lui fut accordée de la manière la plus gracieuſe. *

Pendant qu'il étoit en Italie, les Officiers Municipaux de Bordeaux l'élurent Maire de cette Ville. On lui fit part de cette élection; mais MONTAGNE, qui ne croyoit pas que cette Charge fût digne de lui, la refuſa. On lui repréſenta qu'il ſe trompoit, & que ſon père l'avoit autrefois poſſédée, & que c'étoit à M. *de Biron*, Maréchal de France, qu'il ſuccédoit. Ces inſtructions lui firent changer d'avis. Il vint à Bordeaux, &

* On trouve cette Bulle dans le troiſième livre de ſes *Eſſais*, de l'Edition de 1725.

accepta la Mairie, qu'il exerça assez mal.

Après être parvenu ainsi aux plus grands honneurs qu'un homme de condition pouvoit espérer de parvenir, MONTAGNE ne songea plus qu'à orner son esprit. S'il ne connut pas absolument alors le néant & la folie de toutes ces distinctions, il sentit du moins que les satisfactions que procure la Philosophie étoient bien d'un autre prix. Il faut toujours en venir là lorsqu'on veut être véritablement heureux. Les grandeurs des Cours sont des amusettes qui peuvent flatter lorsqu'on est jeune, mais qui dégoûtent quand on a l'esprit mûr & bien fait. C'est ce qu'éprouva notre Gentilhomme. Il se retira dans la solitude, & il sentit tous les agrémens qu'on goûte lorsqu'on vit d'une manière conforme à la nature & à la raison. Livré à ses réflexions, & soutenu par une bonne lecture, il mit par écrit toutes ses pensées sur le spectacle du monde. Une imagination vive & féconde, & une connoissance assez étendue du cœur humain, firent naître sous sa plume les peintures les plus vives & les plus naturelles. Il parcourut tous les états, toutes les conditions, toutes les passions & les affections de l'homme, & en fit des tableaux très-piquans. Cela étoit écrit sans suite & sans ordre;

mais cela étoit naïf, vrai & judicieux. MONTAGNE crut que c'en étoit assez pour mériter à ses pensées l'honneur de l'impression. Dans cette idée, il les publia en 1580 sous ce titre : *Les Essais de Michel, Seigneur de Montagne.* Le Public ne leur fit pas d'abord grand accueil. *Juste Lipse* fut le premier qui en fit connoître le mérite ; & il dessilla tellement les yeux de tous les Gens de Lettres, que la première édition fut bientôt enlevée. Chacun se reconnut avec plaisir dans les différens portraits qu'il donne des foiblesses de l'homme. La singularité du style fixa aussi l'attention des connoisseurs. Une diction originale, des termes énergiques & d'une grande aisance, donnent effectivement à tout ce qu'il dit un caractère simple, plein de vivacité & d'agrément. Quand on le lit, on croit l'entendre. Ses pensées sont exquises & ses expressions d'une grande simplicité. La nature & la vérité s'y trouvent presque toujours ensemble. Eh ! que faut-il de plus pour instruire & pour plaire ? *Lipse* appelle MONTAGNE le *Thalès François ;* & *Mézerai* lui donne le nom de *Sénèque Chrétien.* Quelques Savans prétendent même que jamais Auteur n'a mieux fait connoître aux hommes ce

qu'ils ſont & ce qu'ils peuvent être, & développé avec plus de fineſſe les reſſorts les plus cachés de l'eſprit humain. Notre Philoſophe avoit véritablement un art de ſe rendre aimable dans ſon Livre autant qu'il y paroiſſoit judicieux : c'étoit d'écrire ſans contrainte, de tout riſquer, de ne ménager ni la pudeur, ni les bienſéances. Pourvu qu'il pût faire valoir une penſée forte & des expreſſions hardies, il ne s'embarraſſoit pas du reſte. Il ne rougit pas même de parler de lui à toutes les pages de ſon livre. Il étale ſa condition avec un faſte qui choque ſans déplaire, parce qu'il expoſe en même temps ſes défauts & ſes imperfections avec une ingénuité qui charme. Cependant il y a peut être plus d'orgueil à ſe peindre ainſi ſans honte, que de faire valoir ſes bonnes qualités. MONTAGNE eût ſans doute mieux fait de mettre en pratique cette maxime qu'on lit dans ſes Eſſais : *Tout bien compté, on ne parle jamais de ſoi ſans perte. Si l'on ſe condamne, les autres en croyent plus qu'on en dit ; ſi on ſe loue, on n'en croit rien.* L'imagination rit de ces peintures qu'on fait de ſes propres vices; mais le jugement les réprouve. Auſſi toutes les perſonnes de bon ſens ont blâmé avec raiſon notre Moraliſte à cet égard.

Pluſieurs Auteurs célèbres (*a*) ont encore attaqué quelques-uns de ſes principes, comme le pyrrhoniſme, le mépris de la mort, &c. & ont blâmé juſtement ces expreſſions ſales & deshonnêtes, dont il ſe ſert ſans ménagement. Mais l'Ecrivain qui a peut-être apprécié avec plus de vérité ſon Ouvrage, eſt Dom *Bonaventure d'Argonne*, Chartreux, ſous le nom de *Vigneul de Marville*. » Ce qu'il y a de » meilleur, dit-il, dans les *Eſſais de Mon-* » *tagne*, c'eſt ce que cet Auteur dit des » paſſions & des inclinations de l'homme: » ce qu'il y a de moindre, c'eſt l'érudi- » tion qui en eſt vague & peu certaine: » & ce qu'il y a de plus dangereux, ce » ſont ſes maximes philoſophiques » (*b*). A tout prendre, les *Eſſais de* MONTAGNE ſont un livre original qui contient les plus beaux préceptes de la Morale. Ce qu'il peut y avoir de répréhenſible, eſt tempéré par la naïveté & la bonne foi de l'Auteur. Il donne un tour ſi naturel

(*a*) *Paſcal*, dans ſes *Penſées*. *Nicole*, dans ſon *Art de penſer* & dans ſes *Eſſais de Morale*. *Malebranche*, dans ſa *Recherche de la vérité*. *La Chetardie*, ſous le nom de *Moncade*, dans ſes *Réflexions*. *Bernard*, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, mois d'Avril 1700, &c. On peut voir auſſi la *Bibliothèque Françoiſe* de *Sorel*, page 68.

(*b*) *Mél. d'Hiſtoire & de Littérature*, Tom. 1, pag. 133. Rouen 1699.

& ſi vif à ſes penſées, qu'on le lit ſans ſonger à mal. C'eſt aſſurément l'homme qui ſait le moins ce qu'il va dire, mais qui ſait le mieux ce qu'il dit. La négligence qu'il affecte le rend aimable; & ſa fierté eſt une certaine fierté d'honnête homme, qui n'a rien de choquant.

MONTAGNE ajouta à la nouvelle édition qu'il publia de ſon Ouvrage, de nouvelles penſées; mais il ne toucha point aux autres. Il fit la même choſe dans toutes les éditions qui parurent pendant ſa vie. *Il ne faut pas*, diſoit-il, *que l'acheteur s'en aille les mains du tout vuides.*

Cette occupation remplit le reſte de ſa carrière. Il jouiſſoit dans ſa Terre de Montagne d'une vie douce & paiſible, lorſqu'il fut attaqué d'une eſquinancie qui lui tomba ſur la langue; ce qui l'empêcha trois jours entiers de parler. Il étoit obligé d'avoir recours à ſa plume pour faire entendre ſes volontés. Son mal empira, & notre Philoſophe comprit que ſa fin approchoit. Avant que de mourir, il voulut voir ſes amis & ſes voiſins. Il pria ſa femme par un bulletin de les inviter à le venir voir. A leur arrivée, il fit dire la Meſſe dans ſa chambre; & lorſque le Prêtre fut à l'élévation, il ſe jetta à corps perdu ſur ſon lit, ayant les mains

mains jointes, & rendit dans cet état ſon ame à Dieu. Ce fut le troiſième jour de Septembre de l'année 1592 qu'il expira, âgé de 59 ans 6 mois 11 jours. Il fut enſeveli à Bordeaux dans l'Egliſe d'une Commanderie de Saint Antoine, où ſon épouſe, nommée *Françoiſe de la Chaſſagne*, lui fit ériger un monument décoré d'une belle épitaphe.

MONTAGNE avoit le viſage plein plutôt que gras, la taille forte & ramaſſée, la complexion moitié gaie, moitié mélancolique, & une ſanté qui ne fut guères interrompue que par ſa dernière maladie. Il étoit compatiſſant & fort humain envers les bêtes. Juſte & équitable en toutes choſes, il louoit non-ſeulement le mérite de ſes amis, mais même celui de ſes ennemis. Il aimoit ſur-tout la liberté & l'indépendance. Avec les Grands, il étoit ouvert & fort libre. Il déteſtoit la diſſimulation, les ruſes & la politique. Auſſi ne ſe lioit-il qu'avec peu de perſonnes. Il n'aimoit le commerce que des hommes d'eſprit, & évitoit les autres avec ſoin. En compagnie, il tenoit des diſcours fort libres. C'étoit l'offenſer que de l'interrompre quand il parloit; mais il ſouffroit ſans peine qu'on le contredît. Il avoit pour principe de s'en rapporter

à ſon propre jugement pour conduire ſes affaires. Rarement ſuivoit-il les avis d'autrui. Plus rarement encore en donnoit-il aux autres. Quand les choſes n'alloient pas ſelon ſes déſirs, il ne s'en affligeoit point. Il faiſoit conſiſter le bonheur à ſe laiſſer aller à ſes goûts & à ſes penchans, lorſqu'ils ne ſont pas contraires aux loix de l'honneur, de la vertu & de la probité. Une qualité bien eſtimable qu'il poſſédoit, c'étoit d'être plus ſage & plus modéré dans la proſpérité que dans l'adverſité; de ſe tenir abſolument obligé par les engagemens de la probité & de ſes promeſſes, & de regarder tous les hommes comme frères.

Sa fille fut héritière de ſes biens, & par ſon teſtament il permit au Philoſophe *Charron*, dont on va lire l'hiſtoire, *de porter après ſon décès les pleines armes de ſa noble famille, parce qu'il ne laiſſoit aucun enfant mâle.*

Morale ou Doctrine de MONTAGNE *ſur la conduite de la vie.*

On n'a peut-être rien écrit de plus vrai que cette penſée de *Pline* le Naturaliſte: La coutume eſt la maîtreſſe de toutes choſes. *Uſus efficaciſſimus rerum omnium*

Magiſter *. Le Poëte *Pindare* l'appelle la Reine du monde. En effet elle ſaiſit l'homme & le domine de telle ſorte, qu'elle ne lui permet pas de raiſonner ſur ce qu'elle lui preſcrit. Comme nous ſuçons avec le lait les uſages reçus, nous croyons n'être nés que pour les ſuivre. Il ſemble que les viſions que nous trouvons en crédit, ſoient des opinions naturelles; de manière que ce qui n'eſt pas ſelon la coutume, nous le croyons contre la raiſon. On reçoit les avis de la vérité & ſes préceptes comme une monnoie courante ſans examen; & au lieu de s'en ſervir pour régler ſes mœurs, on ſe contente d'en remplir très-ſotement ſa mémoire. Il y a, par exemple, des loix qui ſe choquent & qui ſe détruiſent, & nous les adoptons également : ce ſont celles de l'honneur & de la juſtice. Celles-là condamnent auſſi rigoureuſement un démenti ſouffert, que celles-ci réprouvent un démenti vengé. Par le devoir des armes, celui-là eſt dégradé d'honneur & de nobleſſe, qui ſouffre une injure. Par le devoir civil, celui qui la repouſſe encourt une peine capitale. Qui s'adreſſe aux Loix pour avoir raiſon d'un affront,

* Hiſt. Nat. L. XXVI.

ſe deshonore; & qui ne s'y adreſſe pas, en eſt puni par les Loix mêmes.

Cette ſorte de routine ou cette ſervitude à la coutume, s'étend même juſqu'à la Religion. Les gens diſſipés & peu inſtruits, ſuivent celle de leur pays, de même qu'ils reçoivent les Loix qui y ſont établies. Ils ſont Chrétiens à même titre qu'ils ſont Gaſcons ou Allemands. Ils croient les myſtères, parce que les autres les croient, & qu'ils n'ont pas le courage de penſer ſeuls & pour eux. Un autre pays, d'autres témoins, des promeſſes & des menaces pareilles, leur pourroient imprimer par la même voie une créance toute contraire. Plaiſante foi qui ne croit ce qu'elle croit, que pour n'avoir pas le courage de le *décroire!* La Religion Chrétienne a bien toutes les marques de vérité & de juſtice; mais elle n'a aucun précepte plus apparent que celui qui preſcrit l'obéiſſance aux Magiſtrats, & l'obſervation de la Police. L'habitude, dit le proverbe, eſt une ſeconde nature, & la nature n'eſt peut-être (ſelon la remarque d'un grand génie*) qu'une première habitude.

Le Sage doit donc ſe prémunir contre

* *Paſcal.*

la coutume, examiner, peſer chaque choſe avant que de l'adopter, retirer au dedans ſon ame de la foule, & la tenir en état de juger librement de tout. Quant au dehors, il doit ſuivre entièrement les façons & les pratiques reçues. La ſociété civile n'a que faire de nos goûts & de notre ſuffrage; mais elle a beſoin de nos actions, de notre travail, de notre vie; & nous devons les abandonner à ſon ſervice & aux opinions communes. Car c'eſt la règle des règles & la loi des loix, que chacun obſerve celle du lieu où il eſt. Il n'y a pas peut-être autant de profit à changer une loi reçue, quelle qu'elle ſoit, qu'il y a de mal à la remuer. La Police eſt comme un bâtiment de diverſes pièces jointes enſemble, d'une telle liaiſon, qu'il eſt impoſſible d'en ébranler une, que tout le corps ne s'en ſente. Ceux qui donnent le branle à un Etat, ſont les premiers enveloppés dans ſa ruine. C'eſt l'orgueil qui écarte l'homme des voies communes, qui lui fait embraſſer des nouveautés, & qui le porte à mieux aimer être maître d'erreur & de menſonge, que diſciple dans l'école de la vérité. L'humilité, l'obéiſſance, la douceur, qui ſont les pièces principales pour la conſervation de la ſociété civile, demandent une ame

vuide, docile, & qui préſume peu de ſoi. Tenez-vous dans la route commune : il ne fait pas bon être ſi ſubtil & ſi fin. Il eſt peu d'ames aſſez fermes & aſſez fortes qui puiſſent ſe conduire elles-mêmes. Preſque toutes ont beſoin qu'on les tienne en tutelle.

La peſte de l'homme c'eſt de ſavoir. Voilà pourquoi l'ignorance nous eſt tant recommandée par la Religion, comme pièce propre à la créance & à l'obéiſſance. Il ſemble que la nature, pour nous conſoler de notre état miſérable & abject, ne nous ait donné en partage que la préſomption. Les Dieux ont la ſanté en eſſence & la maladie en idée. L'homme au contraire poſsède les biens en idée & les maux en eſſence. De quoi ſe fait, je le demande, la plus ſubtile folie, ſinon de la plus ſubtile ſageſſe ? Il faut nous *abêtir* un peu pour nous faire ſages. Il arrive aux gens véritablement ſavans ce qui arrive aux épis de bled : ils ſe lèvent & hauſſent la tête droite & fière tant qu'ils ſont vuides ; mais quand ils ſont pleins & groſſis de grains mûrs, ils commencent à s'abaiſſer & à s'humilier. L'ignorance qui ſe connoît, qui ſe juge & qui ſe condamne, n'eſt pas une véritable ignorance : pour l'être, il faut qu'elle

s'ignore elle-même. Quelque choſe qu'on nous enſeigne, on doit toujours ſe ſouvenir que c'eſt l'homme qui donne & l'homme qui reçoit. C'eſt une main mortelle qui le préſente : c'eſt une main mortelle qui l'accepte.

Les deux voies naturelles pour entrer dans le cabinet des Dieux, & y voir le cours des deſtinées, ſont le délire & le ſommeil. C'eſt un ſaint enthouſiaſme qui fait les Prophêtes : c'eſt en dormant que nous devenons quelquefois devins. Notre ſageſſe eſt moins ſage qu'une certaine folie. Nos ſonges valent ſouvent mieux que nos diſcours les plus raffis. Il n'eſt point d'occupation ni plus pénible ni plus forte que celle d'entretenir ſes penſées. Les plus grandes ames en font leur emploi. C'eſt auſſi celui des Dieux; & c'eſt de-là que naît leur béatitude & la nôtre. Dans l'uſage de notre eſprit, nous avons plus beſoin de plomb que d'aîles, de froideur & de repos, que d'ardeur & d'agitation. Cela nous eſt ſur-tout néceſſaire en vivant avec les hommes. Il faut s'accommoder à la portée de ceux avec qui l'on eſt, affecter même quelquefois de l'ignorance, & mettre à part la ſubtilité & la force. Dans l'uſage commun, c'eſt aſſez d'y garder du ſens & de l'ordre. Rien n'eſt

plus eſtimable qu'une ame à divers étages, qui ſait ſe tendre & ſe démonter, qui eſt bien par-tout où la fortune l'a placée, qui ſait deviſer avec ſon voiſin de ſon bâtiment, de ſes affaires & de ſes chagrins, entretenir avec plaiſir un Charpentier, un Jardinier, &c. La ſotiſe eſt une mauvaiſe qualité; mais ne la pouvoir jamais ſupporter, c'eſt une ſorte de maladie qui ne cède guères à la ſotiſe. Dans les conférences ou les converſations ordinaires, nous ne regardons pas ſi une oppoſition à ce que nous venons d'avancer, eſt une oppoſition juſte: nous ne ſongeons qu'à la repouſſer. Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les griſes. Quand on eſt contrarié, on doit réveiller ſon attention, & non pas ſa colère. La cauſe de la vérité doit être la cauſe commune à tout le monde. Il ſemble qu'on n'apprend à diſputer que pour contredire; & chacun contrediſant & étant contredit, il arrive que tout le fruit de la diſpute eſt de perdre & d'anéantir la vérité. La plupart des hommes n'ont pas le courage de corriger, parce qu'ils n'ont pas le courage de ſouffrir qu'on les corrige. Il eſt impoſſible de traiter de bonne foi avec un ſot. Quand on ſe trouve en ſa compagnie, le plus court eſt de le laiſſer là; car il vaut

encore

encore mieux être ſeul qu'avec de ſotes gens qui vous ennuyent & vous fatiguent.

Au reſte, il faut bien prendre garde de diſtinguer le ſot d'avec celui qui dit des ſotiſes ou des fadaiſes. Perſonne n'eſt exempt d'en dire; mais il n'y a que le ſot qui les diſe curieuſement.

Une converſation aiſée & négligée eſt préférable à celle qui eſt recherchée & régulière. Il vaut autant ne rien dire qui vaille, que de paroître être venu préparé pour bien dire. Un perſonnage ſavant n'eſt pas ſavant par-tout; mais le ſuffiſant eſt par-tout ſuffiſant & dans l'ignorance même. C'eſt un être bien haïſſable qu'un eſprit triſte & hargneux, qui gliſſe par-deſſus les plaiſirs de la vie; qui s'attache aux malheurs & s'en nourrit, comme les mouches qui ne peuvent tenir contre un corps bien poli, & qui s'acrochent aux endroits raboteux. Rien n'eſt plus aimable au contraire qu'une ſageſſe gaie & civile. La vertu eſt une qualité agréable & plaiſante. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe quelquefois s'oublier. Il eſt des momens fâcheux dans la vie où notre vertu eſt à une dure épreuve. On nous prêche bien d'être ferme dans tous les événemens; mais ceux qui nous font ces leçons de ſageſſe & de vertu, ne les pratiquent pas

toujours eux-mêmes. Ils reſſemblent à nos Médecins, qui mangent le melon & boivent le vin frais, tandis qu'ils nous obligent à avaler le ſirop & la tiſanne. Il n'eſt point de ſi homme de bien, qui ne fût pendable dix fois en ſa vie, s'il mettoit toutes ſes actions & toutes ſes penſées à l'examen des Loix. Nous n'avons garde d'être gens de bien ſelon Dieu : nous ne ſaurions l'être ſelon nous. La ſageſſe n'arriva jamais aux devoirs qu'elle s'eſt preſcrits elle-même; & ſi elle y étoit arrivée, elle s'en preſcriroit d'autres au-delà, où elle aſpireroit toujours ſans pouvoir jamais y atteindre.

Telle eſt la ſageſſe proprement dite: mais ce n'eſt point celle qu'on ſuit dans la ſociété civile. La vertu deſtinée aux affaires du monde, eſt une vertu à pluſieurs plis, pleine de détours & d'artifices, & non droite, ſimple & pure. Cela doit être ainſi. Celui qui va dans la preſſe, eſt obligé de *gauchir*, de ſerrer ſes coudes, d'avancer, de reculer, de quitter le droit chemin ſelon qu'il ſe rencontre; de vivre bien moins pour ſoi que pour autrui; d'agir non ſelon ce qu'il ſe propoſe, mais ſelon ce qu'on lui preſcrit; enfin, de ſe conformer au temps, aux hommes & aux affaires. Ce n'eſt cependant pas vivre

que de vivre toujours pour autrui : il faut un peu vivre pour ſoi pour jouir. La plupart de nos vacations ſont autant de farces. Nous devons jouer dûement notre rôle, mais comme rôle d'un perſonnage emprunté. Du maſque & de l'apparence, il n'en faut pas faire une eſſence réelle, ni de l'étranger le propre. C'eſt aſſez de s'enfariner le viſage, ſans s'enfariner la poitrine. Quoique la réputation & la gloire à laquelle on ſacrifie ſa ſanté, ſon repos & ſa vie, ſoient la plus inutile & la plus fauſſe monnoie qui ſoient dans notre commerce, ne les mépriſons pas abſolument, puiſqu'elles nous portent à être utiles à nos concitoyens; mais mettons-nous au-deſſus de ce préjugé, qu'on ne doit pas reſter oiſif. Quoi! un homme qui ne fait rien, n'a-t-il pas vécu? C'eſt là non-ſeulement la fondamentale, mais la plus illuſtre de ſes occupations, pourvu qu'il vive en homme de bien. A-t-il ſu compoſer ſes mœurs? il a fait plus que celui qui a compoſé des livres. A-t-il ſu prendre du repos? il a fait plus que celui qui a pris des Villes & des Empires. Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme, c'eſt de vivre à propos. Tout le reſte, amaſſer, bâtir, vaincre, régner, n'en approche pas. Il

n'appartient qu'aux petites ames accablées du poids des affaires, de ne pouvoir s'en débarraſſer, de ne ſavoir les laiſſer & les reprendre. La grandeur d'ame ne conſiſte pas tant à s'élever & à ſe guinder, qu'à ſe régler & à ſe réduire. Elle tient pour grand tout ce qui eſt *aſſez*; & elle fait paroître ſa hauteur à aimer mieux les choſes moyennes que les éminentes. Il n'eſt rien de ſi beau & de ſi juſte que de remplir les devoirs de l'homme. Il n'eſt point de ſcience ſi difficile que celle de bien ſavoir vivre; & de nos maladies, la plus ſauvage eſt de mépriſer notre être.

Ceux qui s'élèvent au-deſſus des choſes humaines, veulent échapper à l'homme, & ſe mettre en quelque façon hors d'eux-mêmes; c'eſt folie. Au lieu de ſe transformer en anges, ils ſe transforment en bêtes: au lieu de ſe hauſſer, ils s'abattent. Ces humeurs tranſcendantes effrayent comme les lieux hauts & inacceſſibles. C'eſt une perfection abſolue & comme divine, que de ſavoir jouir de ſon être. Nous cherchons d'autres conditions pour n'entendre pas aſſez l'uſage des nôtres. Nous ſortons hors de nous pour ne ſavoir ce que nous ſommes. Après tout, nous avons beau monter ſur des échaſſes, encore faut-il marcher avec

nos jambes. Sur le trône le plus élevé, le plus grand Roi eſt toujours *aſſis ſur ſon cul.* Les plus belles vies ſont ſans doute celles qui ſe rangent au modèle commun & humain avec ordre, *ſans miracle* & ſans extravagance.

En un mot, tout l'art de la morale ſe réduit à ces trois principes : ſavoir être à ſoi ; n'épouſer que ſoi ; c'eſt-à-dire, jouir du reſte ſans y être attaché & collé, de manière que nous ne puiſſions nous en détacher ſans nous écorcher ; & ſe ſouvenir qu'il y a des accidens dans la vie plus difficiles à ſouffrir que la mort même.

PIERRE CHARRON

BIBLIOTECA NAZIONALE V. EMANUELE III

CHARRON.*

UNE ſcience infiniment précieuſe, eſt ſans contredit celle qui nous apprend à faire uſage de nos facultés & de nos connoiſſances, pour nous rendre véritablement heureux. Les talens même ſupérieurs ſont inutiles, s'ils ne contribuent point à notre félicité. L'amour-propre peut bien être flatté de l'aſcendant que les faveurs de la nature donnent ſur les autres mortels; mais c'eſt-là une ſatisfaction paſſagère qui n'a aucune ſolidité. Il faut ſavoir tirer parti de ces faveurs pour en jouir, ou connoître les moyens de s'en conſoler, lorſqu'on en eſt privé, pour vivre content. Les plus grands maux ne ſont pas ceux du corps. Les peines de l'eſprit les ſurpaſſent infiniment. Depuis que l'homme vit en ſociété, ces derniers ſont ſans nombre. L'attachement envers les perſonnes qui ont ſu nous toucher; le déſir de les voir & le

* *Eloge de Charron*, par M. M. D. R. M. *Dictionnaire de Bayle*, *art.* Charron. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres* par *Niceron*, Tom. XVI. Et ſes Ouvrages.

chagrin de les perdre; la dépendance où l'on eſt des autres hommes; l'obligation d'eſſuyer les caprices des ſupérieurs & les mal-honnêtetés des inférieurs; enfin toutes les paſſions qui ne ſont pas ſuſcitées par de véritables beſoins, tourmentent ſans ceſſe celui qui ignore la manière ou de les écarter tout-à-fait, ou de les tempérer comme il convient. Les anciens étoient très-habiles à cet égard pour la pratique. Ils ont même laiſſé par écrit des principes généraux tout-à-fait admirables, qui ne forment point cependant une théorie. Je veux dire que les Philoſophes de l'Antiquité nous ont bien dit qu'il falloit être ſage, & même comment on peut l'être; mais ils n'ont point réduit la ſageſſe en art. C'eſt un ouvrage de notre temps, dont j'expoſerai le ſyſtême après en avoir fait connoître l'Auteur.

Cet Auteur eſt *Pierre* CHARRON, né à Paris rue des Carmes en 1541, & baptiſé à l'Egliſe de Saint Hilaire. Son père, nommé *Thibaud Charron*, étoit Libraire; & ſa mère s'appeloit *Nicole de la Barre*. *Thibaud Charron* eut de cette femme vingt-un enfans, qui joints avec quatre autres qu'il avoit eu de ſa première femme, compoſoient une famille très-nombreuſe. Un particulier chargé

de vingt-cinq enfans, ne pouvoit guères être en état de leur faire faire de longues études : mais la nature avoit ſi bien favoriſé celui dont j'écris l'hiſtoire, qu'elle fit preſque tous les frais de ſon éducation. On l'envoya de bonne heure au Collége, & il y apprit en fort peu de temps les Langues Grecque & Latine. Il fit des progrès auſſi rapides dans ſon cours de Théologie. Il alla enſuite étudier le Droit Civil & le Droit Canon à Orléans & à Bourges, & obtint le bonnet de Docteur en cette dernière Univerſité. Il revint à Paris, où il ſe fit recevoir Avocat. Pendant cinq ou ſix ans, il fréquenta le Barreau avec beaucoup d'aſſiduité : mais s'étant dégoûté de cette profeſſion, il s'appliqua à la Théologie. Il compoſa même des Sermons, & il devint ſi habile Prédicateur, que pluſieurs Evêques s'empreſſerent à l'attirer dans leur Diocèſe. *Arnaud de Pontac*, Evêque de Bazas, l'ayant oui prêcher dans l'Egliſe de Saint Paul, fut ſi content de ſon Sermon, qu'il l'engagea à l'accompagner à Xaintes, à Bordeaux & à d'autres Villes de la Gaſcogne. CHARRON prêcha dans ces différens lieux avec tant d'applaudiſſement, qu'on le recherchoit de toutes parts. Pluſieurs Evêques de cette Province lui

offrirent des dignités & le comblèrent de préſens, afin de ſe l'attacher. Il fut ſucceſſivement Théologal de Bazas, d'Acqs, de Lectoure, de Cahors & de Condom. Il reſta dix-ſept ans dans la Province ſans venir à Paris. Mais en 1588 ayant eu occaſion d'y retourner, il eut envie de ſe faire Chartreux. Cette vocation étoit ſuggérée par un vœu qu'il avoit fait, on ne ſait en quel temps, d'entrer dans un Ordre de Religieux. Il eût ſuivi ſon inclination & accompli ſon vœu, ſi le Prieur de la Chartreuſe, nommé *Jean-Michel*, eût voulu le recevoir. Ce Prieur donna pour raiſon de ſon refus, la foibleſſe de ſon tempérament, qui ne lui permettroit pas, lui dit-il, de ſuivre la règle auſtère du Couvent. Notre Philoſophe ſe préſenta aux Céleſtins, & on lui fit la même difficulté. Inquiet ſi ſon vœu ne l'obligeoit pas à rentrer dans un autre Couvent, il conſulta des Caſuiſtes qui l'en délièrent. Devenu par là maître de ſon ſort, il réſolut de paſſer ſa vie avec le ſeul caractère de Prêtre ſéculier, ſans être tenté de prendre aucun grade dans la Faculté de Théologie de Paris.

Il vivoit ainſi tranquillement dans ſa Patrie. L'étude de la Philoſophie & de la Théologie l'occupoient tour-à-tour.

Il faiſoit ſes délices de l'une & de l'autre; mais ſa fortune n'étoit pas aſſez conſidérable pour lui permettre de mener une vie oiſive, quoique très-occupée. On lui offrit de prêcher un Carême à Angers, & il accepta cette propoſition. Il partit en 1589 de Paris pour s'y rendre. Il alla enſuite à Bordeaux, où il lia une amitié très-étroite avec M. *Montagne*, dont il eſtimoit les *Eſſais*. Ce fut dans cette Ville qu'il compoſa & mit au jour ſon premier Ouvrage intitulé : *Les trois Vérités*. Ce Livre parut en 1594 ſous le nom ſuppoſé de *Benoît Vaillant*, Avocat de Sainte-Foi. Ces vérités ſont, 1°. Qu'il y a un Dieu & une vraie Religion. 2°. Que de toutes les Religions, la Chrétienne eſt la véritable. 3°. Que de toutes les Communions Chrétiennes, la Catholique Romaine eſt la ſeule vraie Egliſe. Par la première vérité, il combat les Athées; par la ſeconde, les Païens, les Juifs & les Mahométans; & par la troiſième, les Hérétiques & les Schiſmatiques.

Ce Traité, qui eſt très-méthodique, lui procura la dignité de Grand-Vicaire de Cahors, avec la Chanoinie Théologale. Il lui concilia tellement l'eſtime des Evêques, que dans une Aſſemblée générale du Clergé, qui ſe tint à Paris en

1595, il fut de la députation, & choiſi pour le premier Secrétaire de cette Aſſemblée. Il reſta peu de temps à Paris, après que le Clergé fut ſéparé. Il retourna à Cahors, & s'y occupa à compoſer ſon fameux Ouvrage *De la Sageſſe*. Ce Livre qui parut en 1600, fit beaucoup de bruit, & procura à notre Philoſophe bien de l'honneur & des chagrins. Les uns le louèrent & l'approuvèrent comme un Livre excellent : d'autres au contraire le rejettèrent avec mépris & le comdamnèrent. Ceux-ci appelèrent CHARRON le Secrétaire de *Montagne* & de *Duvair*, & lui reprochèrent d'avoir pris beaucoup de Sentences des Eſſais de *Montagne*, & d'avoir tiré ſa Deſcription des paſſions des Ouvrages de *Duvair* (*a*). Ils l'accusèrent auſſi d'avoir parlé très-cavalièrement de la Religion, & lui firent un crime d'avoir avancé entr'autres propoſitions ſcandaleuſes, celle-ci : » La Religion » n'eſt tenue que par moyens humains, » & eſt toute bâtie de pièces maladives ; » & qu'encore que l'immortalité de l'ame » ſoit la choſe la plus univerſellement » reçue, elle eſt la plus foiblement prou-

(*a*) Garde des Sceaux de France, & connu dans la République des Lettres par un Ouvrage intitulé : *De la ſaine Philoſophie.*

» vée : ce qui porte les eſprits à douter de » beaucoup de choſes » (*a*). Mais les perſonnes qui apprécioient convenablement le Livre de la Sageſſe, juſtifièrent CHARRON à cet égard. Elles obſervèrent qu'il y avoit tant de franchiſe dans ſes expreſſions, que la pureté de ſes intentions perçoit à travers les choſes les plus repréhenſibles en apparence ; & elles conſidérèrent que notre Philoſophe avoit réduit la ſageſſe en art ; ce qui eſt, ſelon eux, une œuvre divine. C'eſt auſſi par là que le ſavant M. *Naudé* (*b*) le préféroit à *Socrate*, qui s'eſt contenté, dit-il, de parler de la ſageſſe à ſes diſciples confuſément & ſelon les occurrences, ſans leur enſeigner la manière de la ſuivre.

Ce Traité de la Sageſſe de CHARRON fut enſuite attaqué par un Médecin nommé M. *Chanet*, Auteur de pluſieurs Ouvrages de Métaphyſique, dans un Livre qui a pour titre : *Conſidérations ſur la Sageſſe de Charron* (*c*). Il s'agit principalement du ſentiment de CHARRON ſur l'habitude, aſſez ſemblable à celui que *Montagne* a eu là-deſſus, & de ſon opinion

(*a*) *La Bibliothèque Françoiſe*, par M. C. Sorel, pag. 69.

(*b*) Voyez ſa *Bibliographie*.

(*c*) Voyez la Morale de Montagne, à la fin de ſa vie.

ſur l'ame des bêtes. Notre Philoſophe ne refuſe pas aux animaux une ſorte de raiſonnement ; & ſon antagoniſte prétend qu'ils ne raiſonnent point du tout.

CHARRON étoit heureuſement dans la Province, lorſqu'on déchiroit ſon Ouvrage, & il ne ſut point tout le mal qu'on en diſoit. Ces diſcours l'auroient ſans doute d'autant plus indiſpoſé, qu'il étoit très-ſenſible aux procédés iniques, & les éloges qu'il auroit reçus d'ailleurs, ne l'auroient point dédommagé de cette injuſtice. Car les bons Auteurs ſont encore plus touchés des critiques qu'ils n'ont point méritées, que des louanges qu'on leur donne, & cette impreſſion refroidit preſque toujours leur ardeur. Celle de CHARRON ne ſouffrit donc aucun échec.

Il publia dans la même année que ſon Livre de la Sageſſe parut, ſeize Diſcours Chrétiens, dont les huit premiers traitent de l'Euchariſtie, & les autres de la Providence, de la connoiſſance de Dieu, de la rédemption du Monde, & de la communion des Saints. Il fit après cela réimprimer ſon Livre des trois Vérités, & ſe nomma au frontiſpice. Il ajouta à cette nouvelle édition une réponſe à un Ecrit qu'on avoit publié à la Rochelle

contre ſa troiſième vérité. Ce travail fut accueilli comme il devoit l'être. Le Prieur de Saint Martin-des-Champs, Evêque de Boulogne-ſur-mer (*Claude Dormi*) lui écrivit en particulier pluſieurs lettres très-obligeantes. Elles firent naître dans CHARRON le déſir de revoir ſa patrie. Il quitta Condom, & arriva à Paris le 9 Octobre 1603. Il ſe fit un devoir, en arrivant, d'aller ſaluer M. *Dormi*, qui le reçut très-gracieuſement, & qui lui renouvella l'offre qu'il lui avoit faite par ſes lettres, de lui donner la Théologale dans ſon Evêché : mais notre Philoſophe n'étoit pas venu à Paris pour retourner ſitôt en Province. Il remercia l'Evêque, & alla ſe loger chez un Libraire au Mont & en la Paroiſſe Saint Hilaire, quartier qu'il avoit choiſi, pour être proche de l'Imprimerie où l'on travailloit à une ſeconde édition de ſon Livre de la Sageſſe.

Il avoit alors ſoixante-deux ans, & il jouiſſoit d'une ſanté d'autant plus parfaite en apparence, qu'elle n'avoit point été troublée par aucune maladie. Auſſi comptoit-il beaucoup ſur la force de ſon tempérament, & cette confiance jointe à ſon indifférence pour la vie, lui fit négliger une douleur de poitrine qui l'empêchoit de reſpirer, & qui ſe diſſipoit lorſqu'il

s'étoit repoſé, parce qu'alors la reſpiration étoit plus libre. M. *Mareſcot*, célèbre Médecin, lui avoit conſeillé de ſe faire ſaigner. Il l'avoit averti que s'il ne ſuivoit pas ſon conſeil, le ſang le ſuffoqueroit lorſqu'il y penſeroit le moins. Notre Philoſophe écouta ce ſage avertiſſement, & n'y eut aucun égard, parce qu'il ne croyoit pas qu'on dût ſe mettre en frais pour prolonger ſes jours. Cependant la prédiction de M. *Mareſcot* ne tarda pas à s'accomplir. Le 16 Novembre 1603, à une heure après midi, CHARRON étant ſorti de chez lui, deſcendit juſqu'au bas de la rue S. Jean-de-Beauvais, & prêt à entrer dans la rue des Noyers, il dit aux perſonnes qui l'accompagnoient, qu'il ſe trouvoit très-mal, & qu'on prît garde à lui. On s'approcha pour le ſoutenir; mais les jambes lui manquèrent tout-à-coup : il tomba ſur ſes genoux, & ayant les mains jointes & la face tournée vers le ciel, il expira ſur le champ. Ce fut une apoplexie de ſang qui le mit au tombeau. On le garda deux jours dans ſa chambre, & après qu'on fut aſſuré qu'il étoit véritablement mort, on l'inhuma le 18 Novembre à l'Egliſe de Saint Hilaire.

CHARRON étoit d'une taille médiocre.

diocre. Il étoit gros & replet. Il avoit le front grand & large, le nez droit, les yeux bleus, & les cheveux & la barbe tout blancs. Son viſage étoit toujours gai & riant, & ſon humeur agréable. Il parloit avec autant de force que d'aiſance, & prononçoit fort bien ce qu'il diſoit.

Après ſa mort, un de ſes intimes amis, (*George-Michel de Roche-Maillet*, Avocat au Parlement) prit ſoin de la nouvelle édition de ſon Traité de la Sageſſe, malgré les obſtacles qui ſe préſentèrent en foule pour en empêcher la publication. Des gens mal intentionnés & ennemis de notre Philoſophe & de ſa gloire, mirent tout en œuvre pour en faire défendre l'impreſſion. Ils dénoncèrent ce Traité à l'Univerſité, à la Sorbonne, au Conſeil privé du Roi, & au Parlement, comme un Livre dangereux; & ils eurent aſſez de méchanceté & de crédit pour en faire ſaiſir & les feuilles imprimées & le manuſcrit. M. *de Roche-Maillet* défendit avec chaleur l'Ouvrage de ſon ami & ſa mémoire. Il obtint de M. le Chancelier & de MM. les Gens du Roi, qu'il ſeroit nommé deux Docteurs de Sorbonne pour l'examiner avec ſoin, afin d'en rendre compte à la Cour. Le jugement de ces Docteurs & le Livre furent mis entre

les mains de M. le Préſident *Jeannin*, Conſeiller d'Etat. Ce Magiſtrat éclairé, après un nouvel examen, en fit ſon rapport au Conſeil privé du Roi, ſur lequel le Conſeil rendit un Arrêt portant permiſſion d'en continuer l'impreſſion & de le vendre, & accorda une main-levée de toutes les ſaiſies qui avoient été faites.

CHARRON avoit prévu cet orage. Il connoiſſoit les hommes, & il ſavoit que les eſprits foibles & ſuperſtitieux formoient le plus grand nombre ; que ces gens-là ſont *préſomptueux*, *roques*, *affirmatifs*, opiniâtres ; qu'ils penſent être les plus ſages, & s'imaginent tout ſavoir, quoiqu'ils ſoient *très-ineptes & très-ignorans* *. C'eſt pourquoi quelque temps avant que de mourir, il fit un ſommaire & une apologie de ſon Livre, tant pour répondre à quelques critiques qu'on en avoit déja faites, qu'à celles qu'on pourroit publier par la ſuite. Et comme il étoit perſuadé que les meilleures raiſons ne ſont point écoutées, ſi elles ne ſont protégées par quelque perſonnage également éclairé & puiſſant, il déclara qu'il ſouhaitoit qu'on le dédiât à M. *de Harlai*, Premier Préſident au Parlement de Paris.

* *Eloge de Charron.*

Toutes ces précautions n'ont pas cependant été ſuffiſantes. Le Père *Garaſſe*, Jéſuite, s'eſt emporté contre ſa Philoſophie. Il a mis CHARRON dans le Catalogue des Athées les plus dangereux & les plus méchans, & l'a traité avec beaucoup de ſévérité dans ſa *Somme Théologique*, pag. 66 & ſuiv. Notre Philoſophe a été défendu par l'Abbé de *Saint-Cyran*, dans un Livre intitulé : *Somme des fauſſetés capitales contenues en la Somme Théologique du P. Garaſſe.* Cet Auteur ſe plaint beaucoup des infidélités, & prétend que la mauvaiſe humeur domine plus ici que la bonne foi. On altère ſouvent, dit-il, le texte de CHARRON, & on le condamne d'après cette malverſation. Le Prieur *Ogier* (*a*) & *Bayle* ont pris auſſi la défenſe de notre Philoſophe, & le Public ſait s'ils ont réuſſi à le juſtifier. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſa vie a été pure & ſans tache. Il pratiquoit exactement toutes les vertus morales & civiles, & il étoit ſi conſcientieux, qu'il n'a jamais voulu réſigner ſes bénéfices à perſonne, de crainte de choiſir un ſucceſſeur inca-

* *Jugement & cenſure de la Doctrine curieuſe*, page 169, &c. Le P. *Garaſſe* a répondu à cet Ouvrage par un autre intitulé : *L'Apologie contre l'Auteur de la Cenſure de la Doctrine curieuſe*, Ch. XXI. &c.

pable de les remplir. Il s'en dépouilloit purement & ſimplement entre les mains des Collateurs. On trouva après ſa mort un teſtament, où entr'autres legs conſidérables, il laiſſe un fonds pour marier de pauvres Ecoliers. M. *Camain*, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & beau-frère de *Montagne*, y eſt nommé ſon Légataire univerſel. Cela prouve que CHARRON a laiſſé plus de biens que n'en poſsède ordinairement un Philoſophe. La choſe a droit de ſurprendre. Mais je ſuis toujours plus étonné de ne point voir ſes parens participer à ſes richeſſes. Une famille auſſi nombreuſe que celle de ſon père étoit-elle abſolument éteinte lorſqu'il mourut, ou l'auroit-il oubliée dans ſa fortune? C'eſt un problême dont aucun Mémoire n'a donné la ſolution.

Morale ou Doctrine de CHARRON ſur la Sageſſe.

La ſource de toutes les vertus réſide dans la Sageſſe. Elle eſt l'art de ſe régler & de ſe modérer conſtamment en toutes choſes. Pour l'acquérir, il faut commencer par ſe bien connoître; car il eſt impoſſible de tempérer comme il convient ſes déſirs & ſes paſſions, ſi on ne ſait ce

dont on peut être capable, ſoit en bien, ſoit en mal. Le premier pas dans le chemin de la Sageſſe conſiſte donc à faire une étude longue & aſſidue de ſoi-même, & à ſe livrer à un examen ſérieux & réfléchi, non-ſeulement de ſes paroles & de ſes actions, mais de ſes penſées les plus ſecrettes, de leur naiſſance, de leur progrès, de leur durée & de leur retour, en s'épiant de près, & en ſe tâtant avec ſoin & à toute heure. Cet examen important doit être fait avec ordre; & c'eſt en diſtinguant les paſſions communes à tous les hommes, qu'on peut l'obſerver. Ces paſſions ſont la Vanité, la Foibleſſe, l'Inconſtance, la Misère & la Préſomption.

La Vanité eſt ce penchant général que l'homme a d'établir ſon honneur dans la poſſeſſion des biens vains & frivoles, ſans leſquels il peut vivre commodément, & à mépriſer les vrais biens qui peuvent le rendre heureux. Nous étendons nos déſirs au-delà de nous & de notre exiſtence, & nous nous tourmentons pour des choſes dont nous ne pouvons pas jouir. Nous déſirons être loués après notre mort; & pour ſatisfaire cette folle ambition, nous ſuons ſang & eau dans cette vie.

L'envie d'être loués fait que nous ne

vivons pas pour nous, mais pour le monde. Nous gênons nos inclinations & nos penchans, afin de nous conformer aux apparences de l'opinion commune; & le reſpect humain nous porte preſque toujours à nous priver de nos commodités & de nos plaiſirs. Cette eſtime nous tient ſi fort au cœur, que nous nous maſquons dans nos viſites. Que de vanité dans nos ſaluts, nos accueils, nos entretiens, nos offices de courtoiſie, nos harangues, cérémonies, offres, promeſſes & louanges! Combien d'hyperboles, d'hypocriſie, de fauſſetés & d'impoſtures au vu & au ſu de chacun, & de celui qui les donne, & de celui qui les reçoit, & de celui qui les entend! Tellement que c'eſt un marché & une eſpèce de convention de ſe moquer, mentir & *piper* les uns les autres. Ce qu'il y a encore de plus extravagant, c'eſt qu'il faut que celui qui ſait qu'on lui ment impudemment, diſe grand merci; & que celui qui ſait que l'autre ne le croit pas, faſſe bonne contenance. On fait plus, on trouble ſon repos & ſa vie pour ces vanités courtiſanes, & on laiſſe des affaires de conſéquence pour du vent. Qui feroit autrement ſeroit tenu pour un ſot, ſans éducation & ſans ſavoir-vivre. C'eſt habileté & du bon air de bien jouer cette

farce, & c'eſt ſotiſe de n'être pas vain.

La ſeconde paſſion de l'homme, c'eſt la Foibleſſe. Elle lui eſt encore plus préjudiciable que la vanité; car elle le trouble tellement, que rien ne peut le contenter. Les choſes futures l'affectent plus que les préſentes. Il ne ſait point jouir de celles qu'il poſsède, après les avoir long-temps déſirées, ſans les altérer. Un mêlange de mal & d'incommodité empoiſonne preſque toujours ſes biens, ſes voluptés & ſes plaiſirs. Toutes choſes ſont mêlées & détrempées avec leur contraire. Nul mal ſans bien; nul bien ſans mal. L'homme ne peut être, quand il le voudroit, du tout bon, ni du tout méchant. Il eſt impuiſſant à tout. Il ne peut faire tout bien, ni exercer toute vertu, parce que pluſieurs vertus ſont incompatibles. La charité & la juſtice ſe contrediſent ſouvent. Ce ſeroit une charité de ſauver à la guerre un ami, & c'eſt une juſtice de le tuer. On eſt même ſouvent obligé d'uſer de mauvais moyens pour ſortir d'un plus grand mal.

Cette foibleſſe dans la pratique de la vertu, ſe manifeſte encore plus lorſqu'il s'agit de la vérité. L'homme eſt fort à déſirer, & foible à recevoir. Les deux moyens qu'il emploie pour parvenir à la

connoiſſance de la vérité, ſont la raiſon & l'expérience. Or tous les deux ſont ſi foibles & ſi incertains, que nous ne pouvons en rien tirer de véritable. La raiſon ſe transforme en mille façons. Elle eſt frêle, pliable & chancelante. Et il y a d'autant moins à compter ſur l'expérience, que les événemens ſont toujours diſſemblables. Il n'eſt rien de ſi univerſel en la nature que la diverſité : rien de ſi rare ni ſi difficile, (ſi la choſe n'eſt pas abſolument impoſſible) que la ſimilitude. Or ſi l'on ne peut remarquer cette diſſemblance, quelle vérité peut-on déduire ?

Enfin, pour faire connoître en peu de mots la foibleſſe de l'homme, c'eſt qu'il n'eſt capable que de choſes médiocres, & qu'il ne peut ſouffrir les extrêmes. Car ſi elles ſont petites, il les mépriſe & les dédaigne. Si elles ſont grandes & éclatantes, il les redoute & les admire.

Ce ne ſeroit encore rien, ſi l'homme étoit conſtant dans ſes choix ; mais la plupart de ſes actions ne ſont que des ſaillies & des boutades que les occaſions déterminent. L'irréſolution d'une part, l'inconſtance & l'inſtabilité de l'autre : voilà le vice le plus commun de la nature humaine. Nous ſuivons les inclinations de notre appétit, ſelon que le vent des circonſtances

conſtances nous emporte, & non ſuivant la raiſon. La vie eſt un mouvement inégal, irrégulier, multiforme. De tous les animaux l'homme eſt le plus double & le plus contrefait, le plus couvert & le plus artificiel. Il y a chez lui tant de cabinets, tant d'arrières-boutiques, d'où il ſort tantôt homme, tantôt ſatyre; tant de ſoupiraux, par leſquels il ſouffle le chaud & le froid, que rien n'eſt ſi difficile à ſonder & à connoître. Tout ce qu'il fait eſt un cours perpétuel d'erreurs. Il rit & pleure d'une même choſe. Il eſt content & mal content. Enfin il veut & ne ſait ce qu'il veut.

Si l'homme eſt fort, robuſte, conſtant & endurci, c'eſt à la misère. Il eſt miſérable par eſſence. Son entrée dans le monde eſt honteuſe, vile, mépriſée : ſa ſortie ou ſa mort eſt au contraire glorieuſe & honorable. » 1°. L'action de planter & » faire l'homme eſt honteuſe, & toutes ſes » parties, les approches, les apprêts, les » outils & tout ce qui y ſert, eſt tenu & » appellé honteux, & n'y a rien de ſi » honteux en la nature humaine. L'action » de le perdre & tuer eſt honorable, & » ce qui y ſert eſt glorieux; on le dore » & enrichit; on s'en pare, on le porte » au côté, en la main, ſur les épaules.

» 2°. On dédaigne d'aller voir naître » un homme : chacun court & s'aſſemble » pour le voir mourir, ſoit au lit, ſoit » en place publique, ſoit en campagne » raſe. 3°. On ſe cache, on tue la chan- » delle, on le fait à la dérobée : c'eſt » gloire & pompe de le défaire : on allu- » me les chandelles pour le voir mourir, » on l'exécute en plein jour; on ſonne la » trompette, on le combat, & on fait » un carnage en plein midi. 4°. Il n'y a » qu'une manière de faire des hommes; » pour les ruiner mille & mille moyens, » inventions, artifices. 5°. Il n'y a aucun » loyer, honneur ou récompenſe aſſignée » pour ceux qui ſavent faire, multiplier, » conſerver l'humaine nature; tous hon- » neurs, grandeurs, richeſſes, dignités, » empires, triomphes, trophées, ſont » décernés à ceux qui la ſavent affliger, » troubler, détruire. *

L'homme naît enfin & ſe forme. Mais de quoi jouit-il lorſqu'il eſt formé ? Ses plaiſirs ſont ſi petits & ſi chétifs, qu'il aime ſouvent mieux la peine. Il y a des mortels qui évitent la ſanté, l'alégreſſe, la joie, comme une mauvaiſe choſe. Ils ſe laſſent de tout. En général nous ne

* *De la Sageſſe*, liv. 1, page 33 de l'édition de 1646. *in*-12.

ſommes ingénieux qu'à nous mal-mener : c'eſt le vrai gibier de la force de notre eſprit. Quand les maux nous manquent, nous nous en forgeons. Nous voulons être avancés en honneur, en-dignité, en biens ; & ce déſir eſt un ver rongeur qui nous déchire ſans ceſſe. Cependant il n'y a de véritable mal que la douleur. Le reſte n'eſt que fantaiſie, ſorte d'être chimérique, lequel ne loge qu'en la tête de l'homme, qui ſe taille de la beſogne pour être miſérable, & qui imagine pour cela de faux maux outre les vrais, étendant ainſi ſa misère au lieu de la racourcir.

Quant à la douleur, qui eſt le ſeul vrai mal, l'homme y eſt *tout né & tout propre.* Lorſque les Mexicaines mettent un enfant au monde & qu'il crie, elles le ſaluent & lui diſent : Enfant, tu es venu au monde pour ſouffrir : ainſi ſouffre & tais-toi. En effet toutes les parties de l'homme ſont capables de douleur, & fort peu capables de plaiſir. Les parties mêmes capables de plaiſir, n'en peuvent recevoir que d'une ou de deux ſortes ; mais toutes ſont ſuſceptibles d'un grand nombre de douleurs, comme chaud, froid, piqûre, froiſſure, foulure, égratignure, meurtriſſure, cuiſſon, langueur, extenſion, relaxation, &c. ſans compter les maux de l'ame ;

tellement que l'homme a mille maux pour une ſatisfaction. D'ailleurs il ne peut réſiſter au plaiſir; car le plaiſir du corps eſt un feu de paille : s'il duroit, il apporteroit de l'ennui & du dégoût. Les douleurs au contraire durent fort long-temps, & n'ont point leurs ſaiſons comme les plaiſirs. Ce n'eſt pas tout, le plaiſir eſt encore rare : il ne vient point volontiers, & ſe fait rechercher & ſouvent acheter plus cher qu'il ne vaut; au lieu que le mal vient facilement de lui-même, ſans qu'on l'aille querir. Celui-là n'eſt jamais pur: il eſt toujours détrempé avec quelque aigreur. Celui-ci eſt ſans mêlange, tout entier & tout pur. Sur tout cela, le pire de notre marché, & qui montre évidemment la misère de notre condition, eſt que l'extrême volupté ne nous touche point tant qu'une légère douleur. Nous ne ſentons point l'entière ſanté, comme la moindre des maladies.

Quand les maux du corps manquent, nous appellons ceux de l'eſprit, tant la misère eſt notre partage. Nous nous mêlons dans les affaires de gaieté de cœur, quoique nous duſſions leur tourner le dos quand elles s'offriroient à nous. Ou bien par une inquiétude pitoyable de notre eſprit, ou pour faire l'habile & l'entendu,

c'eſt-à-dire le ſot & le miſérable, nous entreprenons & remuons de nouvelles affaires, ou nous nous entremêlons de celles d'autrui. Bref, l'homme eſt ſi fort agité de ſoins, non-ſeulement inutiles & ſuperflus, mais épineux, nuiſibles & dommageables, qu'il ſemble ne rien craindre de plus, que de ne pouvoir pas être aſſez miſérable. Il eſt tourmenté par le préſent, ennuyé du paſſé, inquiet de l'avenir. O pauvre créature, combien endures-tu de maux volontaires, outre les néceſſaires que la nature t'envoie! Mais quoi! l'homme ſe plaît à la misère. Il s'opiniâtre à remâcher & à remettre en mémoire les maux paſſés. Il aime à ſe plaindre, & enchérit quelquefois le mal & la douleur.

Toutes ces misères ſont corporelles ou mixtes & communes à l'eſprit & au corps. Mais ſi on conſidéroit les maux de l'eſprit pur, il faudroit entrer dans un détail infini. Les erreurs qui proviennent des ſens, les paſſions & les inclinations déchirent perpétuellement le cœur de l'homme, & le rendent miſérable *. Abrégeons, &

* Voyez dans l'Hiſtoire des Métaphyſiciens les ſyſtêmes du P. *Malebranche* & d'*Abbadie*, où toutce la eſt amplement expoſé.

paſſons à la dernière infirmité de l'homme : c'eſt la Préſomption.

S'eſtimer trop, & ne pas aſſez eſtimer autrui, voilà la ſource de cette infirmité. Cette eſtime que nous avons de nous, eſt ordinairement ſi haute & ſi téméraire, qu'elle nous porte à nous comparer à Dieu même. Nous nous formons une idée très-baſſe de cet Etre ſuprême. De-là vient que nous le ſervons très-indignement, & que nous agiſſons plus mal avec lui qu'avec certaines créatures. Nous parlons non-ſeulement de ſes œuvres, mais de ſa divinité & de ſes jugemens, avec plus de confiance & de hardieſſe que nous ne parlerions d'un Prince ou d'une perſonne en place. Il nous ſemble auſſi que nous importons fort à Dieu, qu'il prend beaucoup de part à nos affaires, & qu'en général la nature ne travaille que pour nous. Après cela, l'homme croit que le Ciel, les Etoiles, ne ſont faits que pour lui, & que tout eſt en mouvement pour ſon ſervice. Quelle folie! Le pauvre miſérable eſt logé ici bas au dernier étage, infiniment éloigné de la voûte céleſte, barbotant dans le cloaque & ſentine de l'univers avec les animaux les plus vils; expoſé à recevoir toutes les ordures qui

lui tombent ſur la tête, ne vivant même que de cela; & il s'imagine qu'il eſt le maître de toutes choſes, & le chef-d'œuvre du Créateur.

Dans ſa conduite, cette infirmité qui nous occupe ici, jette l'homme dans des écarts ſans nombre. D'abord nous croyons ou nous refuſons de croire, ſelon que notre préſomption y trouve ſon compte. Le petit peuple & les eſprits efféminés reçoivent indiſtinctement tout ce qu'on leur propoſe, s'il eſt revêtu de quelqu'apparence d'autorité. Semblables à la cire, ils reçoivent aiſément la première impreſſion. Gens malades, ſuperſtitieux, niais à l'excès, ils ſe laiſſent prendre & mener par les oreilles, ſans en être moins préſomptueux. Car le même eſprit qui porte preſque tous les hommes à croire des choſes ſans examen, leur fait rejetter & condamner comme fauſſes toutes celles qu'ils n'entendent pas, ou qui ne ſont pas de leur goût. Ce vice eſt beaucoup plus grand que le premier. C'eſt en effet une folie extrême de vouloir ranger à ſoi, & de décider abſolument par ſes propres lumières du vrai & du faux des choſes.

Cependant on s'entête; & la préſomption gagnant ainſi de nouvelles forces, on veut perſuader aux autres ce que l'on

croit, & les obliger à le croire. Quiconque adopte quelque choſe, eſtime que c'eſt œuvre de charité que de la faire adopter par un autre. En général il n'eſt rien dont les hommes ſoient plus jaloux, que de donner cours à leurs opinions. Quand les raiſons manquent, ils employent la force, & tâchent ainſi de remplir le monde d'erreurs & de menſonges. Auſſi la préſomption paſſe à juſte titre pour la perte de l'homme, l'ennemi capital de la ſageſſe, la vraie gangrène de l'ame. C'eſt un excès de confiance en nos forces. Il eſt pourtant certain que quelque favoriſés que nous ſoyons de la nature, nous ne ſaurions être en plus dangereuſes mains que dans les nôtres. L'Eſpagnol a la réputation d'être fier; mais il a fait cette belle & courte prière: *Dieu garde-moi de moi*, qui prouve évidemment combien, malgré ſa fierté, il compte peu ſur ſes forces.

Telles ſont donc les infirmités de l'eſprit humain, vanité, inconſtance, misère & préſomption, quatre obſtacles à vaincre pour devenir ſage, c'eſt-à-dire, pour gagner pendant toute ſa vie une vraie tranquillité d'eſprit, en quoi conſiſte la ſageſſe & le ſouverain bien. Il s'agit de ſavoir maintenant comment on peut ſe

délivrer de ces infirmités, & acquérir cette tranquillité d'eſprit.

II. La première diſpoſition à la ſageſſe conſiſte à ſe garantir de deux maux; l'un externe, ce ſont les opinions, les vices populaires & la contagion du monde; l'autre interne, ce ſont les paſſions. Ainſi il faut ſe garder du monde & de ſoi.

Le grand chemin battu trompe facilement; & néanmoins nous allons les uns après les autres, comme les moutons ou les bêtes, de compagnie. Nous ne ſondons jamais la raiſon, le mérite, la juſtice. Nous ſuivons l'exemple & la coutume, & nous trébuchons comme à l'envi, en tombant les uns ſur les autres. Or celui qui veut devenir ſage, doit tenir pour ſuſpect tout ce qui plaît & eſt approuvé du peuple & du plus grand nombre. Il doit *regarder* à ce qui eſt bon & vrai en ſoi, & ne point s'arrêter à ce qui eſt le plus uſité, ſans ſe laiſſer coiffer & emporter par la multitude. *Phocion* ſuivoit ſi exactement cette règle, que tout le monde ayant applaudi tout haut à quelque choſe qu'il avoit prononcé, il ſe tourna vers ſes amis & leur dit : *Me ſeroit-il échappé, ſans y penſer, quelque ſotiſe, que le peuple m'approuve?* Queſtion très-judicieuſe; car rien n'eſt plus ſuſpect que ſes jugemens

& ſes opinions. Sa ſociété eſt également pernicieuſe; & le Sage doit fuir ſur toutes choſes ſa compagnie Quelque ferme qu'il puiſſe être, il eſt impoſſible qu'il ſoit capable de ſoutenir la charge de ſes vices innombrables.

Le mal interne eſt la confuſion des paſſions, & les affections tumultueuſes dont il faut ſe garantir, afin d'être en état de recevoir ſans mêlange, la teinture & les impreſſions de la Sageſſe, contre laquelle les paſſions s'oppoſent formellement. En effet la Sageſſe eſt un maniment de notre ame avec meſure & proportion : c'eſt une égalité parfaite, une douce harmonie de nos jugemens, volontés & mœurs, une ſanté conſtante de notre eſprit. Les paſſions au contraire ne ſont que bonds & volées, accès fiévreux de folie, ſaillies & mouvemens violens. Le ſeul moyen de les appaiſer eſt de les bien connoître, de les examiner, & de juger quelle puiſſance elles ont ſur nous, & celle que nous avons ſur elles.

La ſeconde diſpoſition à la Sageſſe eſt une pleine, entière & généreuſe liberté d'eſprit. Il faut pour cela retenir ſon jugement en ſurſéance, c'eſt-à-dire, contenir & arrêter ſon eſprit dans *les barrières de la conſidération ;* peſer mûrement toutes

choſes, & ne point s'engager dans aucune opinion, qu'on ne la connoiſſe à fond. Par ce moyen l'eſprit demeure ferme, inflexible & ſans la moindre agitation.

Une autre maxime de conſerver la liberté de jugement, c'eſt d'avoir un eſprit univerſel; c'eſt-à-dire, de jetter ſa vue ſur tout l'Univers, & non la fixer en certain lieu; être citoyen du monde comme *Socrate*, & non celui d'une Ville ſeule, en embraſſant par affection tout le genre humain. C'eſt ſotiſe & foibleſſe que de penſer qu'on doit croire & vivre par-tout comme en ſon Village (on excepte la Religion) & que les accidens qui adviennent ici, ſont communs au reſte du monde. Chacun appelle barbarie ce qui n'eſt pas de ſon goût & de ſon uſage. Il ſemble que nous n'avons d'autre bouche de la vérité & de la raiſon, que l'exemple des opinions & coutumes du pays où nous ſommes. Or il faut s'affranchir de ce préjugé, & ſe repréſenter comme en un tableau cette grande image de notre mère nature en ſon entière majeſté; regarder un Royaume, un Empire, & même la terre que nous habitons, comme le trait d'une pointe très-délicate, & y lire cette conſttane variété en toutes choſes, les jugemens, les croyances, les coutumes,

les loix, les mouvemens des Etats, les changemens de fortune, tant de victoires évanouies, & tant de pompes & grandeurs enſevelies. Par-là on apprend à ſe connoître, à ne rien admirer, à ne trouver rien de nouveau ni d'étrange, à s'affermir & à vivre par-tout.

Tout ceci ne regarde que la liberté de jugement. Nous avons encore une liberté de volonté, qui eſt auſſi précieuſe que l'autre. Elle conſiſte à n'affectionner que des choſes juſtes, c'eſt-à-dire que peu de choſes; car les juſtes ſont en petit nombre, & encore faut-il le faire ſans violence & ſans entêtement. La principale & la plus légitime charge que nous ayons, c'eſt notre propre conduite. Nous devons bien nous prêter à autrui; mais il ne faut ſe donner qu'à ſoi. Il eſt bon de prendre les affaires en main, & non à cœur, de s'en charger, & non ſe les incorporer, de les ſoigner, & non de les paſſionner; enfin de s'attacher à quelque choſe, mais de ſe tenir toujours à ſoi. Au reſte, il faut bien ſavoir ſéparer nous-mêmes de nos charges publiques. Chacun de nous joue ou doit jouer deux perſonnages, l'un étranger & apparent, l'autre propre & eſſentiel. Il faut ſavoir diſcerner la peau de la chemiſe. Le Sage fait bien ſa charge, &

ne laiſſe pas de juger, comme il convient, la ſotiſe, le vice & la fourbe qui y ſont. Il l'exerce, parce qu'elle eſt en uſage dans ſon pays, qu'elle eſt utile au Public. Le monde vit ainſi : à la bonne heure. Il ne faut rien gâter. Il faut ſe ſervir & ſe prévaloir du monde tel qu'on le trouve, & cependant le conſidérer comme choſe étrangère de ſon ſavoir ; bien jouir à part de ſoi ; ne ſe communiquer qu'à un bon confident, & au pis aller à ſoi-même.

III. Après ces diſpoſitions, la première qualité qui conſtitue eſſentiellement la Sageſſe, c'eſt la Vertu, c'eſt-à-dire une droite & ferme diſpoſition de la volonté à ſuivre le conſeil de la raiſon. Car le bien, le but & la fin de l'homme, en quoi gît ſon repos, ſa liberté, ſon contentement, en un mot ſa perfection en ce monde, eſt de vivre & d'agir ſelon la raiſon. Or ceci eſt en la puiſſance de l'homme, qui étant maître de ſa volonté, peut la diſpoſer & contourner ſelon qu'il lui plaît, & par conſéquent l'affermir à ſuivre toujours la raiſon, ou autrement à pratiquer toujours la véritable vertu, laquelle eſt toujours franche, mâle, généreuſe, riante, égale, uniforme & conſtante, marchant d'un pas ferme, fier & hautain, allant toujours ſon train ſans regarder de

côté ni derrière, ſans s'arrêter & altérer ſon pas & ſes allures, pour le vent, le temps & les circonſtances. En ſe comportant ainſi, on eſt homme de bien eſſentiellement, & non par accident. On eſt auſſi homme de bien perpétuellement & également en tous temps & en tous lieux. On agit ſelon ſoi, car on agit ſelon ce qu'il y a de plus noble & de plus excellent en ſoi, la raiſon étant une lumière naturelle, un rayon, un éclair de la Divinité, une dépendance de la loi naturelle & divine.

On doit enſuite régler ſa vie, je veux dire ſe former un certain train de vivre, prendre une vocation à laquelle on ſoit propre, & qui s'accommode & s'applique volontiers à notre naturel particulier. Pour ne pas ſe tromper dans le parti qu'on a à prendre, il faut connoître ſa complexion, ſa portée, ſa capacité, ſon tempérament, ſavoir en quoi on eſt propre & en quoi on eſt inepte. Car aller contre ſon naturel, c'eſt ſe tailler de la beſogne pour ne la pouvoir faire.

La piété eſt le troiſième fondement de la Sageſſe. C'eſt ici la choſe la plus eſſentielle, & peut-être la plus difficile. Toutes les Religions ſe reſſemblent en cela, qu'elles ſont étranges au ſens commun. Elles ſont compoſées de pièces, qui au

jugement humain, ſemblent ou baſſes, indignes & meſſéantes, & dont l'eſprit un peu fort & vigoureux ſe moque; ou trop hautes, éclatantes & miſtérieuſes, où ce même eſprit ne peut rien connoître, & dont il s'offenſe. Mais l'entendement humain n'eſt capable que de choſes médiocres; mépriſe & dédaigne les petites, s'étonne & s'ébahit des grandes : il eſt donc naturel qu'il ſe dépite de toute Religion, qui ne contient rien de médiocre ni de commun. De-là tant de mécréans & d'irréligieux, parce qu'on conſulte trop ſon propre jugement, & qu'on veut juger des affaires de la Religion ſelon ſa portée, & la traiter avec des outils propres & naturels. Cependant la première choſe qu'on doit faire dans la Religion, c'eſt d'être ſimple, obéiſſant & débonnaire; croire & ſe maintenir ſous les loix par obéiſſance; aſſujettir ſon jugement, & ſe laiſſer mener & conduire par l'autorité publique. Autrement la Religion ne ſeroit pas reſpectée & admirée comme elle le doit être. Si elle étoit du goût humain & naturel, ſans myſtère, elle ſeroit ſans contredit plus facilement reçue, mais infiniment moins eſtimée.

Le Sage doit enſuite régler ſes déſirs & ſes plaiſirs. Il eſt beau de faire due-

ment l'homme, & de partager convenablement tous les inſtans de ſa vie. C'eſt une ſcience toute divine que de ſavoir jouir de ſon être, ſe conduire ſelon le modèle commun & naturel, ſelon ſa propre condition, ſans chercher des choſes étrangères. Toutes ces extravagances, tous ces efforts artificiels & étudiés, ces vies écartées du naturel & commun, partent de folie & de paſſion. Ce ſont de véritables maladies. Ceux qui veulent ſortir hors d'eux-mêmes, & échapper à l'homme, s'imaginent faire les divins, & ils ſont les ſots. Ils veulent ſe transformer en anges, & ils ſe transforment en bêtes. L'homme eſt compoſé d'une ame & d'un corps. Il ne faut point chercher à démembrer ce bâtiment, mais en entretenir l'union & l'harmonie. L'eſprit doit éveiller le corps qui eſt peſant, & le corps arrêter la légéreté de l'eſprit qui eſt ſouvent un trouble-fête. L'eſprit doit aſſiſter & favoriſer ſon corps, & non le rebuter & le haïr. Il ne doit point refuſer de participer à ſes plaiſirs naturels, qui ſont juſtes; mais s'y complaire conjugalement, y apportant, comme le plus ſage, de la modération. Enfin l'homme doit étudier & ſavourer cette vie pour en rendre grace à celui de qui il la tient. Il n'y a rien qui

ſoit

ſoit indigne de notre ſoin en ce préſent que Dieu nous a fait.

C'eſt donc une opinion malade, fantaſque & dénaturée, que de rejetter & de condamner généralement tous déſirs & plaiſirs. L'Etre ſuprême eſt auteur du plaiſir ; & tout ce que nous devons faire c'eſt d'en ſavoir bien uſer. Or cela conſiſte en quatre points, qui ſont, *peu*, *naturellement*, *modérément*, *& par rapport à ſoi.*

Peu. Il faut déſirer peu. Un moyen aſſuré de braver la fortune & de lui couper toutes les avenues fâcheuſes, c'eſt de retrancher fort court ſes déſirs, & ne ſouhaiter que bien peu ou rien. Celui qui ne déſire rien, quoiqu'il n'ait rien, équivaut à celui qui eſt riche & qui jouit de tout. On eſt toujours riche en contentement, quand on eſt pauvre en déſirs. On reſſemble aux bienheureux, qui ſont heureux non par ce qu'ils ont, mais parce qu'ils ne déſirent rien.

Naturellement. Il y a deux ſortes de déſirs & de plaiſirs, les uns naturels, les autres artificiels ou de fantaiſie. Les premiers ſont juſtes & légitimes. C'eſt ce que la nature demande pour la conſervation de ſon être, & qu'on trouve par-tout ſous ſa main. Les autres plaiſirs ne ſont

que des opinions qui dépendent de notre volonté & de nos préjugés, & que le Sage ne doit pas connoître.

Modérément. Jouir des plaiſirs modérément, c'eſt en jouir ſans dommage d'autrui ni de ſoi; d'autrui, ſans ſcandale & ſans préjudice; de ſoi, ſans déranger ſa ſanté, abuſer de ſon loiſir, troubler ſes affaires, donner atteinte à ſon honneur, & manquer à ſon devoir.

Par rapport à ſoi. Cela ſignifie que la carrière de nos déſirs & plaiſirs doit être circonſcrite, bornée & courte, & que leur courſe doit aller non en ligne droite, mais en rond, de manière que les deux pointes ſe tiennent & ſe terminent en nous.

Quand on ſait bien régler ſes déſirs, on eſt préparé à obſerver cette grande règle de la Sageſſe, de ſupporter également l'adverſité & la proſpérité. Il y a deux fortunes à craindre, la bonne & la mauvaiſe. La proſpérité que le vulgaire ambitionne tant, eſt un fardeau dont le Sage doit s'abſtenir. C'eſt à tort qu'on appelle biens, honneurs, richeſſes, les faveurs de la fortune, puiſqu'elles ne forment point l'homme bon, ne réforment point le méchant, & ſont communes à l'un & à l'autre. Auſſi doit-on s'en défier. Le Sage doit les regarder comme un venin em-

miellé, doux & flatteur à la vérité, mais très-dangereux. La proſpérité enfle le cœur, fait naître l'envie des plus grandes choſes, & nous emporte au-delà de nous. L'ame perdainſi ſon aſſiette, ſon équilibre, en quoi conſiſte le véritable bonheur & la tranquillité. Pour prévenir ce malheur, il faut être ſans ceſſe attentif à ſe modérer, ce qui trouble le repos & le contentement qu'on trouve dans la médiocrité.

L'adverſité eſt encore plus difficile à ſupporter que la proſpérité. Il y a deux ſortes de maux dans la vie: les uns vrais & naturels, comme les maladies, les douleurs, la perte des choſes que nous aimons: les autres faux & imaginaires. Les premiers ſont inévitables. Endurer & ſouffrir, c'eſt le propre de l'homme: mais la nature y a pourvu en nous diſpoſant à recevoir le mal & à le tourner à notre contentement. Il n'y a point d'accident ſi fâcheux qui n'ait quelque ſoulagement; & la priſon la plus obſcure n'interdit point les chanſons, pour deſennuyer les priſonniers. Après tout, la fortune peut bien nous rendre pauvre, malade, affligé, mais non pas vicieux, lâche, ni abattu. Elle ne ſauroit nous ôter la probité, le courage & la vertu.

Voilà déja une première réflexion qui

doit tempérer beaucoup nos douleurs. La ſeconde auſſi importante à faire, c'eſt d'en venir à la bonne foi, à la juſtice, à la raiſon, lorſque nous ſouffrons. Souvent nous nous plaignons injuſtement: car s'il nous eſt ſouvent ſurvenu du mal, nous avons encore plus ſouvent éprouvé du bien: il faut donc compenſer l'un avec l'autre. Si nous jugions bien, nous trouverions que nous avons plus à nous louer des bons ſuccès, que nous n'avons à nous plaindre des mauvais. Mais nous ſommes ingénieux à nous tourmenter. Semblables aux ſangſues, nous tirons le mauvais ſang & laiſſons le bon. S'il nous arrive quelque malheur, nous nous tourmentons & oublions tout le reſte. Dans ce fâcheux moment, nous nous diſons malheureux en toutes choſes; tellement qu'une once d'adverſité nous cauſe plus de déplaiſir, que dix mille de proſpérités ne nous cauſent de plaiſir.

Quoi qu'il en ſoit, le grand emplâtre à tous les maux, c'eſt l'habitude & la méditation. L'habitude eſt pour le vulgaire; la méditation pour le Sage. La méditation eſt ce qui donne la trempe à l'ame, qui la prépare, l'affermit contre tout aſſaut, la rend dure & impénétrable à tout ce qui veut l'entamer ou pouſſer. Les

accidens, quelque conſidérables qu'ils ſoient, ne peuvent donner un grand coup à celui qui ſe tient ſur ſes gardes, & qui eſt prêt à les recevoir. Or, pour avoir cette prévoyance, il faut ſavoir que la nature nous a mis ici en un lieu fort ſcabreux où tout branle; que ce qui eſt arrivé à un autre, nous peut arriver auſſi; que ce qui penche ſur nous, peut tomber ſur tout le monde; & enfin qu'en toutes les affaires qu'on entreprend, on doit s'attendre aux inconvéniens qui peuvent arriver, afin de n'être point ſurpris.

IV. Tout ceci regarde la conduite intérieure du Sage; & comme il ne vit pas ſeul, il faut qu'il ſache ce qu'il eſt obligé de pratiquer en ſociété avec les autres. Or la première choſe qu'il doit obſerver, ce ſont les loix & coutumes du pays où il eſt; parce que les loix ſe maintiennent en crédit, non parce qu'elles ſont juſtes, mais parce qu'elles ſont loix & coutumes: c'eſt le fondement myſtique de leur autorité; elles n'en ont point d'autres. Car celui qui obéit à la loi parce qu'elle eſt juſte, ne lui obéit pas. Il ſoumet la loi à ſon jugement, & lui fait ſon procès. Si cela pouvoit être permis, on mettroit en doute & en diſpute l'obéiſſance, & par conſéquent l'état & la

police, ſelon la ſoupleſſe & diverſité non-ſeulement des jugemens, mais d'un même jugement. Combien de loix au monde injuſtes, impies, extravagantes au jugement de la raiſon, avec leſquelles le monde à vécu long-temps en profonde paix & repos & avec la même ſatisfaction, que ſi elles euſſent été très-juſtes & raiſonnables! La nature humaine s'accommode à tout avec le temps, & lorſqu'elle a une fois pris ſon pli, c'eſt acte d'hoſtilité de vouloir y changer. Il faut laiſſer le monde où il eſt. Les brouillons & remueurs de ménage, ſous prétexte de réformer, gâtent tout.

Je dis en ſecond lieu, que dans la ſociété le Sage doit ſavoir ſe comporter avec autrui: ce qu'il fera en pratiquant les règles ſuivantes.

1°. Etre modeſte & garder le ſilence.

2°. Ne point ſe formaliſer des ſotiſes, indiſcrétions & légéretés qui ſe feront & commettront en ſa préſence; car c'eſt importunité de choquer tout ce qui n'eſt pas de notre goût.

3°. Epargner & ménager ce que l'on ſait & les connoiſſances que l'on a acquiſes, & être plus attentif à écouter qu'à parler, à apprendre qu'à enſeigner. C'eſt un vice d'être prompt à ſe faire connoî-

tre, de parler de ſoi, & de ſe produire.

4°. N'entrer en conteſtation avec perſonne.

5°. Avoir une douce & honnête curioſité de s'enquérir de toutes choſes, & lorſqu'on les ſait, les ménager & faire ſon profit de tout.

6°. Employer en toutes choſes ſon jugement.

7°. Ne parler jamais affirmativement, magiſtralement & impérieuſement. L'affirmation & l'opiniâtreté ſont des ſignes de bêtiſe & d'ignorance. Le ſtyle des anciens Romains portoit que les Témoins dépoſans & les Juges ordonnans, s'exprimeroient par ces mots : il ſemble, *ita videtur.*

8°. Avoir le viſage ouvert & agréable à tous, l'eſprit & la penſée couverte & cachée à tous, la langue ſobre & diſcrette, & ſe tenir toujours à ſoi & ſur ſes gardes. En un mot, voir & ouïr beaucoup, parler peu, & juger de tout. *Vide, audi, judica.*

Voilà comment on doit ſe comporter avec les hommes en général. Quant au particulier, la première choſe qu'il faut obſerver eſt de choiſir pour ſa compagnie, des hommes fermes, habiles & d'un bon eſprit; car l'ame ſe fortifie avec eux, au

lieu qu'elle s'abâtardit & ſe perd avec les eſprits bas & foibles. La ſeconde eſt de ne point s'étonner des opinions d'autrui, quelque frivoles ou extravagantes qu'elles paroiſſent, ſi elles ſont ſortables à l'eſprit humain. La troiſième eſt de ne point craindre les corrections & les paroles aigres. Il faut une ſociété forte & virile : il faut être mâle, courageux à corriger, & à ſouffrir à l'être. C'eſt un plaiſir fade d'avoir à faire à des gens qui cèdent, flattent & applaudiſſent. La quatrième, de viſer & tendre toujours à la vérité, la reconnoître, & lui céder ingénuement & gaiement, de quelque part qu'elle vienne. C'eſt une plus belle victoire de ſe bien ranger à la raiſon, & de ſe vaincre ſoi-même, que de vaincre ſa partie. La cinquième, de n'employer dans la diſpute que les meilleurs moyens, les plus pertinens & les plus preſſans. La ſixième, de garder par-tout la forme & l'ordre. Enfin la dernière, de prendre garde que la contradiction ne ſoit ni hardie, ni opiniâtre, ni aigre.

Tout ceci conduit naturellement à la manière dont on doit ſe conduire dans les affaires. Il s'agit d'abord de bien connoître les perſonnes avec leſquelles on traite, leur naturel propre & particulier, leur humeur,

humeur, leur eſprit, leur inclination, leur deſſein & leur intention. Il faut enſuite bien connoître les affaires que l'on a; voir non-ſeulement les choſes en ſoi, mais encore les accidens, les conſéquences & les ſuites. Le vulgaire n'eſtime point les choſes, ſi elles ne ſont relevées par l'art, ſi elles ne ſont pointues ou enflées. Les ſimples & naïves, de quelque valeur qu'elles ſoient, il ne les apperçoit pas ſeulement; ou s'il y fait attention, il les eſtime baſſes & niaiſes: grand témoignage de la vanité & de la foibleſſe humaine, qui ſe paye de vent, de fard & de fauſſe monnoie. De-là vient qu'on préfère l'art à la nature, l'acquis au naturel, le difficile à l'aiſé, l'extraordinaire à l'ordinaire, la pompe à la vérité, l'étranger & l'emprunté au ſien propre. Mais la règle du Sage eſt de meſurer, juger & eſtimer les choſes, premièrement par leur vraie, naturelle & eſſentielle valeur, qui eſt ſouvent interne & ſecrette; enſuite par l'utilité.

Quant au choix qu'on peut faire de différentes choſes, il faut toujours prendre le parti où il y a plus d'honnêteté & de juſtice. Et lorſqu'on ſe trouve embarraſſé à cet égard, la Sageſſe veut qu'on

prenne avis & conſeil d'autrui; car il eſt très-dangereux de ſe fier à ſoi. Mais à qui ſe fier? C'eſt à des gens qui ont d'abord de la probité; qui ſont outre cela ſenſés, ſages & expérimentés, & qui n'ont aucun intérêt à l'affaire ſur laquelle on les conſulte.

Il ne faudroit pas cependant adopter aveuglément ce qu'on conſeilleroit. Trop ſe fier nuit ſouvent. Il ne faut jamais dire tout; mais il faut que ce que l'on dit ſoit vrai. Il ne s'agit pas de tromper ni de ruſer, mais de ſe garder de l'être. Le point de l'art eſt de marier l'innocence & la ſimplicité en n'offenſant perſonne, avec la prudence, en ſe tenant ſur ſes gardes, pour ſe préſerver des fineſſes, trahiſons & embûches d'autrui. Le temps peut beaucoup ici. La précipitation eſt ennemie de la Sageſſe. C'eſt la conduite d'un habile homme de ſavoir bien prendre les choſes à leur point, de bien ménager les occaſions & commodités, & de ſe prévaloir du temps & des moyens. Toutes choſes ont leur ſaiſon, les bonnes même, que l'on peut prendre hors de propos. Pour connoître l'occaſion & la ſaiſir, il faut avoir l'eſprit fort, éveillé & patient, afin de la guetter, de l'attendre, de la

voir venir, de s'y préparer & de la prendre au point convenable. Par-deſſus tout, la diſcrétion eſt une choſe abſolument recommandable. Elle aſſaiſonne & donne bon goût à toutes choſes.

Voici le chef-d'œuvre de la Sageſſe: c'eſt de nous apprendre à mourir. C'eſt le maître jour que celui de la mort. Il décide de toutes les actions de notre vie. On peut s'être maſqué dans le rôle qu'on a joué en ce monde; mais à l'heure de la mort, le maſque tombe, parce que la feinte ne ſert plus de rien. Celui-là n'a pas mal employé ſa vie, qui a appris à bien mourir; & il n'en a pas fait au contraire un bon uſage, s'il ne la ſait pas bien achever. L'art de mourir conſiſte à ne pas perdre de vue nos vices & nos défauts, à ſe tenir toujours prêt, & à quitter ce monde volontiers. Oh la belle choſe que de pouvoir achever ſa vie avant ſa mort; tellement qu'il n'y ait plus rien à faire qu'à mourir, que l'on n'ait plus beſoin de rien, ni du temps, ni de ſoi-même; mais que pleinement ſatisfait, l'on s'en aille content! Eh qui pourroit troubler cette ſatisfaction? La mort eſt l'affranchiſſement de tous maux, & le port de la vie. » Jamais la mort préſente ne fit mal à per-

» ſonne; & aucun de ceux qui l'ont eſſayé » & ſavent ce que c'eſt, ne s'en eſt plaint: » & ſi la mort eſt dite mal, c'eſt donc de » tous les maux le ſeul qui ne fait point de » mal.... Au reſte, il ne peut y avoir » aucune raiſon de la craindre, car l'on ne » ſait ce que c'eſt. Pourquoi & comment » craindra-t-on ce que l'on ne ſait que » c'eſt?... Craindre la mort, c'eſt faire » l'entendu & le ſuffiſant; c'eſt feindre de » ſavoir ce que perſonne ne ſait. »* D'ailleurs inutilement ſe fâcheroit-on de mourir, puiſque la mort eſt naturelle, néceſſaire, inévitable, juſte & raiſonnable. Elle eſt naturelle, car tout homme eſt mortel; & ſe fâcher de mourir, c'eſt ſe fâcher d'être homme. Elle eſt néceſſaire & inévitable par la nature & conſtitution propre de l'homme. Enfin elle eſt juſte & raiſonnable, parce qu'il convient d'arriver où l'on ne ceſſe d'aller. Si l'on craint d'y arriver, il ne faut pas cheminer, mais s'arrêter ou rebrouſſer chemin: ce qui eſt impoſſible. Si nous ne voulions pas mourir, il ne falloit pas naître. On ne vient point à d'autre marché dans ce monde que pour

* *De la Sageſſe*, Livre II, page 374, Edit. de 1646.

en ſortir. Le premier jour de la naiſſance eſt le premier pas que l'on fait vers la mort. Quel parti doit donc prendre le Sage à cet égard ? C'eſt de vivre ſans s'inquiéter de la mort ; de ſe tenir prêt à la recevoir à toute heure ; de ne point la chercher, mais de l'attendre.

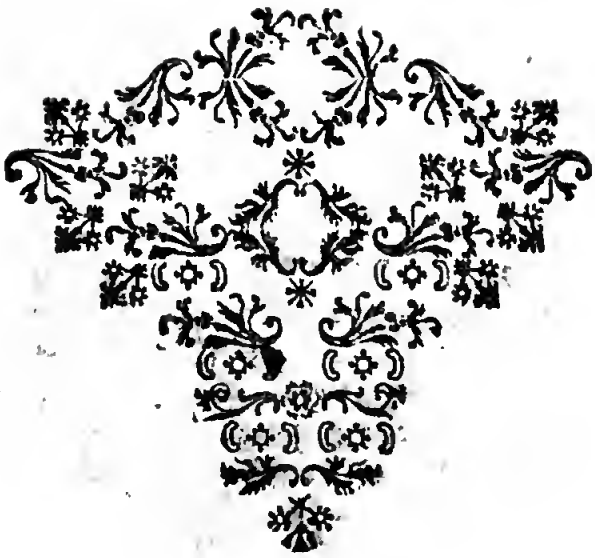

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

GROTIUS.*

TOUT ce qu'il importe à l'homme de ſavoir eſſentiellement, peut ſe réduire à deux points : vivre avec ſoi & avec les autres. Le premier s'appelle Morale, & le ſecond Légiſlation. La Morale apprend à compenſer les dégoûts de la vie par de véritables plaiſirs. La Légiſlation a pour but de diminuer les premiers, & d'augmenter les autres. Celle-ci rapproche les hommes, forme entr'eux une douce union, les maintient dans une aimable ſociété, & les met en état de ſe rendre des ſervices mutuels. Elle établit les droits du Public & celui des Particuliers, & les autoriſe à prendre les armes, lorſque ces droits ſont violés. Mais ce n'eſt que dans ce cas qu'il eſt permis

* *La vie de Grotius*, par *Gaſpard Brand*. *Vie de Grotius* dans le Recueil de Bates. *Grotii Manes*, par M. *Lehman*. *Vita ſelectorum aliquot virorum*. *Les enfans célebres par leurs études*, par *Baillet*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande*, par M. *du Maurier*. *Bibliothèque choiſie*, par M. *Colomiés*. *Memoriæ Philoſophorum Henningi Witten*. *Dictionnaire de Bayle*, *art. Grot*. *Vie de Grotius avec l'hiſtoire de ſes Ouvrages*, par M. *de Burigni*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tome XIX. Ses Lettres & ſes autres Ouvrages.

d'allumer le flambeau de la guerre. Cependant on court aux armes ſans raiſon ou pour de très-légers ſujets; & quand on les a une fois en main, on foule aux pieds tous droits divin & humain, comme ſi l'on eût acquis le pouvoir de commettre impunément toutes ſortes de crimes. Ce malheur ne provient que de ce qu'on ignore qu'il eſt une loi de faire la guerre, & que ceux qui la tranſgreſſent ſont reſponſables de tous les meurtres qui ſe font alors.

C'eſt ce qu'a ſolidement établi un des plus grands hommes qui ayent vécu depuis la renaiſſance des Lettres, dans un Traité de la Légiſlation, qui eſt un chef-d'œuvre. Quand je ne l'aurois pas déja nommé ce grand homme, on le reconnoîtroit à l'éloge que je fais de ſon Livre. Le Lecteur jugera ſi je me préviens trop en ſa faveur; car je vais écrire ſon hiſtoire avec la plus exacte impartialité. Je dirai naïvement ce qu'il a fait en bien, en mal: mais je crois devoir avertir que le rôle qu'il a joué dans la ſcène du monde, eſt un des plus variés qu'aucun mortel ait encore rempli.

Hugues GROTIUS, ou *Grot*, qui eſt ſon propre nom, naquit à Delft le 10 Avril de l'année 1583, de *Jean de Grot*,

Docteur en Droit, Bourgmeſtre de Delft, & Curateur de l'Univerſité de Leyde, & d'*Alide Overſchie*, d'une famille de la première diſtinction. Il apporta en naiſſant les diſpoſitions les plus heureuſes. On remarqua en lui beaucoup de pénétration, un grand jugement & une mémoire admirable. Son père n'oublia rien pour cultiver ces diſpoſitions. Il fut lui-même ſon gouverneur, & il s'attacha également à lui former l'eſprit & le cœur. Son intention étoit bien moins d'en faire un ſavant qu'un homme de bien. Le Précepteur qu'il choiſit, nommé *Luſſon*, fut principalement chargé de le ſeconder dans ce dernier article; & cet homme avoit aſſez de lumières & de vertus pour lui apprendre en même temps les ſciences divines & humaines.

A l'âge de huit ans, GROTIUS donna des preuves éclatantes de ſes progrès dans les Belles-Lettres, par de très-jolis vers élégiaques qu'il fit. Son père jugea dès-lors qu'il ne falloit pas différer de lui procurer des Maîtres habiles, plus capables que lui & ſon Précepteur de l'inſtruire. Il l'envoya d'abord à la Haye chez le Miniſtre *Utengobad*, célèbre parmi les Arminiens, & enſuite à l'Univerſité de Leyde. GROTIUS

avoit alors douze ans. Le ſavant *François Junius* le logea chez lui, & ſe chargea de ſa conduite. Il le préſenta à *Joſeph Scaliger*, l'ornement de l'Univerſité de Leyde. Ce docte perſonnage parla longtemps avec lui; & il fut ſi étonné de ſa prodigieuſe capacité, qu'il voulut diriger ſes études. Le jeune GROTIUS ne tarda pas à faire voir qu'il étoit digne de recevoir des leçons d'un ſi grand Maître. Un an après ſon arrivée à l'Univerſité, il ſoutint avec un applaudiſſement général des Thèſes publiques ſur les Mathématiques, la Philoſophie & la Juriſprudence. Encouragé par ce ſuccès, il ſe livra ſans réſerve à l'étude. Il y paſſoit une partie de la nuit. Son ardeur étoit telle, qu'il ne trouvoit jamais la journée aſſez longue. Le temps s'envole, diſoit-il, au-devant de nous. *Hora ruit :* c'étoit ſon mot. Une application ſi vive & ſi conſtante lui procura des connoiſſances ſans nombre. Bientôt ſa réputation ſe répandit, & les Gens de Lettres en parlèrent dans leurs Ouvrages comme d'un prodige. *Iſaac Pontanus* écrivit qu'il promettoit infiniment; *Meurſius*, qu'on n'avoit jamais rien vu de pareil; *Jacques Gilot*, que c'étoit une merveille; le célèbre Poëte *Barlæus*, que ſon enfance avoit étonné

tous les vieillards ; *Heinſius*, qu'il avoit été homme dès ſa naiſſance, & qu'on n'avoit jamais remarqué en lui aucun trait puéril : enfin *Jean Douza* avoit peine à croire que le grand *Eraſme* eût donné de ſi grandes eſpérances, & il ſoutenoit qu'il pouvoit être comparé à tout ce qui a été le plus eſtimé dans l'Antiquité.

A peine ſorti du Collége, GROTIUS oſa former des projets dont l'exécution exigeoit une très-grande érudition : ce fut d'éclaircir & de faire réimprimer pluſieurs Ouvrages obſcurs & difficiles, dont on n'avoit que des éditions défectueuſes. Le premier de ces Ouvrages, auquel il travailla, eſt le *Traité du Mariage de Mercure avec la Philologie*, par *Martianus Capella*. Ce *Martianus Capella* eſt un Africain, qui a écrit à la façon de ſon pays, & dont par conſéquent le ſtyle barbare eſt preſque inintelligible. Il falloit avoir bien du courage pour s'engager dans un travail ſi rebutant. GROTIUS auroit pu ſans doute faire un meilleur uſage de ſon temps ; mais ſon père lui ayant communiqué un manuſcrit de l'Ouvrage de cet Auteur, notre jeune Philoſophe le fit voir à *Scaliger* ; & ce Savant l'engagea à l'étudier & à en donner une nouvelle édi-

tion. Il obéit. La difficulté de l'entrepriſe ne le rebuta point. Il lut tous les Ouvrages qui avoient rapport aux matières que *Capella* avoit traitées ; & il remplit la tâche que *Scaliger* lui avoit impoſée, avec un ſuccès qui, ſuivant l'expreſſion de M. *Baillet*, étonna toute la terre.

L'édition ne parut cependant pas dès qu'il y eut mis la dernière main. Comme il ſongeoit a la publier, il ſe préſenta une occaſion de faire le voyage de France. GROTIUS ſouhaitoit ardemment de voir ce Royaume; & le déſir de ſe procurer cette ſatisfaction, ralentit celui qu'il devoit avoir de jouir de la gloire de ſon travail. Le grand Penſionnaire de Hollande (M. *de Barnevelt*) vint à Paris pour les affaires de la République. Il connoiſſoit GROTIUS, & l'eſtimoit. Il reçut donc avec plaiſir la propoſition que celui-ci lui fit de l'accompagner. Notre Philoſophe partit avec lui. En arrivant dans cette Capitale, il apprit avec joie que ſa réputation, quoique naiſſante, y avoit percé. Il fut accueilli de tous les Gens de Lettres, & de pluſieurs perſonnes de diſtinction. En particulier, M. *de Buzanval*, qui avoit été Ambaſſadeur en Hollande, & qui avoit eu occaſion de le connoître de plus près, ſe fit un mérite de le préſen-

ter au Roi. Ce Prince le reçut avec bonté; & pour lui donner une preuve plus réelle de ſon eſtime, il lui fit préſent de ſon portrait & d'une chaîne d'or. GROTIUS fut ſi flatté de cet accueil & de ce préſent, qu'il voulut en inſtruire le Public. Il ſe fit graver décoré de la chaîne d'or que le Roi lui avoit donnée.

Notre Philoſophe profita de ſon ſéjour en France, pour paſſer Docteur en Droit; & après avoir vu les perſonnes les plus diſtinguées par leur état & par leur ſavoir, il en partit pour retourner à Delft, très-content de ſon voyage. Une choſe manquoit cependant à ſa ſatisfaction : c'étoit de n'avoir pas vu l'illuſtre M. *de Thou*. Il n'avoit pas trouvé l'occaſion à Paris de faire connoiſſance avec lui, & il en étoit très-mortifié. Afin de ſe conſoler, il réſolut de lui écrire lorſque ſon édition de *Capella* ſeroit imprimée. Il ſe hâta donc à la publier. Elle parut en 1599, ſous les auſpices du Prince *de Condé*, avec ce titre : *Martiani Minei Felicis Capellæ, Carthaginienſis, viri proconſularis Satyricon; in quo de nuptiis Philologiæ & Mercurii libri duo, & de ſeptem artibus liberalibus, libri ſingulares; omnes emendati & notis ſive Februis Hug. GROTII illuſtrati.* GROTIUS deſtina un exemplaire de

cet Ouvrage à M. *de Thou*, & le lui envoya avec une lettre remplie de ſentimens d'eſtime & de conſidération. Ce Savant le remercia par une lettre très-polie & très-obligeante ; & il y eut déſormais entre ces deux hommes célèbres un commerce de lettres très-intime.

Dans cette même année (1599) GROTIUS traduiſit en Latin un Ouvrage qui exigeoit des connoiſſances toutes oppoſées à celles qu'il avoit employées pour l'édition de *Martianus Capella :* c'eſt le Traité de Navigation de *Simon Stevin*, Mathématicien du Prince de *Naſſau*. Il dédia ſa traduction à la République de Veniſe. Ce Traité étoit en quelque ſorte le Livre claſſique des Officiers de Marine ; & GROTIUS qui ſavoit combien on l'eſtimoit, avoit penſé faire une choſe utile, en le préſentant au Public écrit en une langue que toutes les Nations puſſent entendre. Il fut obligé, pour rendre bien ſon Auteur, d'étudier particulièrement l'Aſtronomie, qui eſt la baſe de la Navigation proprement dite. Il prit ainſi du goût pour cette belle ſcience. Il lut quelques Livres d'Aſtronomie, & particulièrement l'Ouvrage Grec d'*Aratus de Sole*, publié 200 ans avant J. C. lequel contient les phénomènes céleſtes & l'image

des conſtellations, ſuivant les anciens Aſtronomes. Il le trouva ſi curieux, qu'il crut devoir le traduire en Latin. C'eſt ce qu'il fit en 1600. Cette traduction fut rendue publique cette même année, précédée d'une Epître Dédicatoire aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe. Elle fut reçue avec les plus grands applaudiſſemens. MM. *Scaliger*, *de Thou* & *Lipſe*, comblèrent d'éloges le Traducteur. Le célèbre *Caſaubon* écrivit que tout le monde avoit été étonné de cette production. Et *Bonaventure Vulcain*, qui fit à cette occaſion une pièce de vers à la louange de GROTIUS, la termine en diſant qu'*Apollon* lui avoit ouvert ſon ſanctuaire, & qu'il ſeroit bientôt lui-même un *Apollon*. *Perge ita Groti* (dit-il) *ipſius ſic mihi Phœbus eris.*

Notre Philoſophe n'avoit cependant encore que dix-huit ans, & il avoit acquis autant de gloire que les Savans les plus célèbres. Il paſſoit pour un prodige d'érudition. Mais on n'auroit point imaginé que cette tête remplie de connoiſſances abſtraites, connût les charmes du ſtyle & les agrémens de la Poëſie. Quelques perſonnes ſavoient bien que dans ſa tendre jeuneſſe il avoit fait de jolis vers élégiaques; mais on penſoit que l'étude

profonde des Auteurs anciens, à laquelle il s'étoit livré, avoit détruit le premier feu de ſon imagination. Ce fut une choſe qui ſurprit tous les Gens de Lettres, lorſqu'il mit au jour quelques pièces de vers bien faites, & ſur-tout celle touchant la guerre du Roi d'Eſpagne avec la République, où il fait parler la Ville d'Oſtende, dont les Eſpagnols faiſoient le ſiége depuis près de trois ans. Le bruit public l'attribua d'abord à *Scaliger*, parce qu'il paſſoit pour le plus grand Poëte de ce temps. M. *Peyreſc*, fameux Magiſtrat de Provence, l'écrivit à ce ſavant homme, qui lui répondit qu'il étoit trop vieux pour conférer avec les Muſes; que cette pièce de vers n'étoit point de lui, & que GROTIUS en étoit le véritable Auteur. Elle fut ſi généralement goûtée, que MM. *Duvair*, Garde des Sceaux de France, *Rapin*, Grand Prevôt de la Connétablie, *Etienne Paſquier* & *Malherbe* la traduiſirent en François, & *Caſaubon* en vers Grecs.

Ce ſuccès enfla le cœur de notre jeune Philoſophe. Il crut pouvoir tenter de plus grandes choſes en ce genre. Dans cette idée, il compoſa une Tragédie ſous le titre d'*Adamus Exul*, qui eut un ſuccès médiocre. Cela ne le découragea point.

Il

Il en fit une autre ſur la Paſſion de *Jeſus-Chriſt*, qu'il intitula *Chriſtus Patiens*, laquelle fut généralement applaudie. *Caſaubon* en fit un grand éloge. *Sandeſius* la traduiſit en vers Anglois, & elle fut propoſée en Allemagne comme un modèle d'une Tragédie parfaite. Une troiſième Tragédie ſuivit de près celle-ci. Elle avoit pour ſujet *Joſeph*, & pour titre *Sophomphaneas*, mot égyptien, qui ſignifie le Sauveur du monde. *Voſſius* jugea qu'il n'avoit rien paru de ſi beau en ce genre. Et *Vondel*, fameux Poëte de Hollande, la traduiſit en Hollandois. Ces ſuccès firent regarder GROTIUS comme un des plus grands Poëtes de l'Europe, ſi on peut mériter ce titre pour avoir fait des vers latins. On a déja dit, qu'afin d'exceller dans la Poëſie Latine, il ſuffiſoit d'avoir de la mémoire, & d'avoir fait de bonnes études. GROTIUS jouiſſoit de ce double avantage. Il pouvoit donc faire des vers latins eſtimables, ſans être véritablement Poëte.

Quoi qu'il en ſoit, le recueil de ſes Poëſies parut en 1616. Ce fut ſon frère, *Guillaume Grotius*, qui le mit au jour ſans ſon conſentement. Car notre Philoſophe réfléchiſſant ſur la nature de ces pièces, n'étoit pas d'avis qu'on les rendît

publiques. Quelques-unes d'entr'elles furent cenſurées par des Théologiens, qui trouvèrent mauvais que dans ſes épithalames il eût fait intervenir les fauſſes Divinités, ſuivant l'uſage ordinaire des Poëtes, & qu'il eût parlé de la guerre moins en Chrétien pacifique, qu'en zélé Citoyen. Cela chagrina un peu GROTIUS; mais ſa réputation n'en ſouffrit aucun dommage. Il étoit d'ailleurs protégé hautement par les Etats Généraux, & eſtimé par le Roi de France. Ceux-là l'avoient nommé leur Hiſtoriographe, & l'avoient préféré à M. *Baudius*, célèbre Profeſſeur d'Eloquence dans l'Univerſité de Leyde, qui fut aſſez grand homme pour n'être point jaloux de cette préférence. Et le Roi de France héſita longtemps s'il ne le choiſiroit pas pour ſon Bibliothécaire, quoiqu'il eût promis cette place à *Caſaubon*. Avec des protections ſi puiſſantes, notre Philoſophe ſe mit audeſſus des plaintes de quelques Théologiens. Il ne ſongea qu'à ſuivre le Barreau & à devenir habile Avocat. Il avoit plaidé ſa première cauſe à l'âge de dix-ſept ans, & ç'avoit été avec un applaudiſſement univerſel dont il vouloit ſoutenir l'éclat.

Cependant cette ardeur qu'il avoit

pour l'étude du Droit, ſe ralentit bientôt. Son eſprit vrai & ennemi des voies obliques de la chicane, ne pouvoit ſe plier aux détours qu'on eſt obligé d'employer dans les affaires. Il étoit même ſur le point de l'abandonner, lorſqu'il fut nommé Avocat Général du Fiſc de Hollande & de Zélande. Il prit poſſeſſion de cette Charge en 1607, & il la remplit avec une ſi grande réputation, que les Etats augmentèrent ſes appointemens, & lui promirent une place dans la Cour de Hollande.

Son père crut devoir profiter de cette circonſtance pour le marier. Il jetta les yeux ſur *Marie Reigesberg*, d'une des premières familles de Zélande, & dont le père avoit été Bourgmeſtre de Veer. Il fit les démarches néceſſaires pour l'obtenir, & le mariage fut célébré dans le mois de Juillet de l'année 1608. M. *Grotius* fit l'épithalame de ſon fils. *Daniel Heinſius* compoſa auſſi une pièce de vers à ce ſujet; & GROTIUS lui-même chanta ſes noces en vers latins.

Ces fêtes ne durèrent pas long-temps. L'amour du travail & de l'étude ramena bientôt le nouveau marié dans ſon cabinet. Il y étoit encore attiré par un Ouvrage important, qu'il avoit entrepris

avant que de former l'engagement qu'il venoit de contracter. Il s'agiſſoit de l'intérêt des Hollandois par rapport à la navigation dans les Indes. GROTIUS trouvoit injuſte que les Portugais s'attribuaſſent le droit excluſif de naviger dans la mer des Indes Orientales, ſous prétexte qu'ils y étoient entrés les premiers. Il vouloit faire voir que par le droit des gens, la navigation eſt permiſe à tout le monde; que l'Océan qui eſt immenſe, eſt commun à tous les hommes; qu'il étoit abſurde d'imaginer que ceux qui auroient navigé les premiers dans une mer, ſeroient cenſés en avoir pris poſſeſſion; que le commerce eſt permis de Nation à Nation, & qu'il ne peut être interdit ſans injuſtice; & enfin que le Pape n'avoit pas pu accorder aux Portugais le commerce excluſif avec les Indiens. C'eſt ce qu'il prouva dans un Ouvrage qui parut en 1609 avec ce titre : *Mare liberum, ſeu de jure, quod Batavis competit ad indica commercia :* c'eſt-à-dire, *liberté de la mer, ou du droit qu'ont les Hollandois de naviger dans les Indes.* Cet Ouvrage fut imprimé à ſon inſu, & publié malgré lui; car quoiqu'il l'eût compoſé avec beaucoup de ſoin, il n'en étoit pas fort content. Malgré cela, il eſſuya deux

critiques ; l'une intitulée : *De juſto imperio Luſitanorum aſiatico*, par un Eſpagnol ; & l'autre : *Mare clauſum ſeu de dominio maris*, par le fameux *Selden*. Elles méritèrent l'eſtime de GROTIUS, qui y auroit répondu, s'il n'eût point eu quelque mécontentement des Hollandois. Il s'en plaint dans deux de ſes lettres, ſans en trop dire la raiſon (*a*).

Ce n'étoit ſans doute ici qu'une mauvaiſe humeur, à en juger par le préſent qu'il leur fit l'année ſuivante. Ce fut un Traité de l'Antiquité de la République de Hollande, (*De Antiquitate Reipublicæ Batavæ*) dans lequel, après avoir expliqué ce que c'eſt qu'un gouvernement ariſtocratique, & parlé des anciens Bataves, qui ont été ſoumis ſelon lui à un pareil gouvernement, il fait l'hiſtoire de la République. Cette production parut ſous les auſpices des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, leſquels témoignèrent leur ſatisfaction à l'Auteur par un préſent. Il gagna tellement par là l'eſtime des Hollandois, que la place de Grand Penſionnaire de Roterdam étant devenue vacante (en 1613) on la lui offrit. GROTIUS la refuſa d'abord, parce qu'il craignoit d'être déplacé par la ſuite, à cauſe

(*a*) Epiſt. 144 & 384.

des grands mouvemens dont la République étoit agitée : mais Meſſieurs de Roterdam lui ayant aſſuré qu'il en jouiroit à perpétuité, il l'accepta, & il eut ainſi entrée aux Etats de Hollande, & enſuite aux Etats Généraux. Ce fut une occaſion favorable pour lui de renouveller connoiſſance avec le Grand Penſionnaire (M. *de Barnevelt*). Cette connoiſſance dégénéra bientôt en une étroite amitié. M. *de Barnevelt* voulut même lui donner des preuves réelles de ſon attachement en lui cédant ſa place ; mais GROTIUS reçut cette offre comme il le devoit : il le remercia.

Elevé ainſi aux places les plus éminentes de la République, notre Philoſophe étoit obligé de veiller à la gloire & aux intérêts de ſes concitoyens. Il eut à ce ſujet quelques démêlés avec les Anglois ſur la pêche dans la mer ſeptentrionale. Il alla même en Angleterre pour en conférer avec le Miniſtère, qui ne le ſatisfit pas comme il s'y attendoit. Ce qui le conſola, ce fut l'accueil gracieux dont le Roi *Jacques I* l'honora, & la connoiſſance qu'il fit avec le célèbre *Caſaubon*. Ces deux Savans ſe connoiſſoient bien de réputation, & s'eſtimoient beaucoup ; mais leur liaiſon perſonnelle mit le ſceau à

cette eſtime réciproque. GROTIUS parle de cette liaiſon dans ſes lettres avec la plus grande ſatisfaction, & de *Caſaubon* avec éloges. De ſon côté *Caſaubon* écrivant à *Daniel Heinſius*, lui marque qu'il ne ſauroit aſſez ſe féliciter d'avoir vu un auſſi grand homme que GROTIUS. » Oh l'homme admirable ! s'écrie-t-il. » Je le ſavois (continue *Caſaubon ;*) » mais pour bien comprendre juſqu'où » va l'excellence de ce divin génie, il faut » le voir & l'entendre. La probité habite » ſur ſon viſage : ſes diſcours ſont autant » de preuves de ſa ſcience profonde & » de ſa piété ſincère. Tous les Savans & » les gens de bien l'admirent, & le Roi » ſur-tout (*a*).

A ſon retour d'Angleterre, GROTIUS en entrant aux Etats, fut obligé de diſcuter & de décider une queſtion touchant les Armateurs, auſſi délicate qu'importante, laquelle l'occupa beaucoup. A cette affaire d'autres embarras ſuccédèrent. Il fut encore obligé de faire des voyages preſque continuels ; & il ſe vit ainſi privé du doux plaiſir de cultiver les

(*a*) *Scito igitur me valere & eo quòd conſuetudine maximi viri Hugonis* GROTII, *interdum fruar, felicitatem meam ſatis prædicare non poſſe. O virum admirabilem ! Equid. ſcivi hoc etiam ante ; ſed præſtantiam divi ii illius, &c.* Caſaub. Epiſt. 881, pag. 529.

Lettres & la Philoſophie. Cependant M. *du Maurier*, Ambaſſadeur de France en Hollande, ſon ami particulier, l'ayant prié de le guider dans le projet qu'il avoit formé de s'inſtruire, GROTIUS compoſa une méthode d'étudier, où il indique l'ordre qu'on doit ſuivre & les livres qu'il faut conſulter. Ce n'étoit qu'une lettre; mais la matière y étoit ſi bien traitée, que M. *du Maurier* n'en put refuſer des copies qu'on lui demandoit de toutes parts. Elle parvint par ce moyen entre les mains des fameux *Elzevirs*, qui la publièrent dans un Recueil de diverſes méthodes pour étudier, intitulé: *De omni genere ſtudiorum rectè inſtituendo.* Malgré cet empreſſement, il ne faudroit pas juger à la rigueur cette compoſition. Elle a pu être eſtimée dans ſon temps: mais il a paru depuis de ſi bons Ouvrages ſur les études, qu'on peut la regarder comme non avenue.

Au milieu de toutes les affaires & les embarras multipliés que la place de Grand Penſionnaire de Roterdam donnoit à GROTIUS, il menoit une vie aſſez tranquille, parce que les diſcuſſions des biens temporels ſe terminent toujours ſans emportement & ſans violence. Il n'en eſt pas ainſi des choſes qui regardent la Religion.

ligion. Lorſque la ſuperſtition & le fanatiſme en conduiſent l'intrigue, on n'écoute ni les raiſons ni les ſentimens d'humanité. Le tonnerre gronde ſans ceſſe, & la foudre tombe toujours ſur quelqu'un. C'eſt ce qu'éprouva malheureuſement notre Philoſophe. Deux Théologiens fougueux ſuſcitèrent en 1608 une guerre de Religion, qui mit la République à deux doigts de ſa perte. L'un, nommé *Arminius*, Profeſſeur dans l'Univerſité de Leyde, s'éloignant des ſentimens rigides de *Calvin*, ſoutint publiquement des propoſitions qui ſoulevèrent tous les Calviniſtes, & ſur-tout celle-ci: Dieu n'a prédeſtiné ou réprouvé que ceux qu'il a prévu devoir être dociles ou rebelles à la grace qui leur ſeroit offerte. L'autre Théologien, Profeſſeur dans la même Univerſité, (*Gomar*) s'éleva vivement contre cette doctrine. Il ſoutint que Dieu avoit prédeſtiné les ames par un décret éternel & irrévocable, les unes à la vie éternelle, les autres à la mort éternelle, ſans avoir égard à leurs actions (*a*). La diſpute s'échauffa, & il ſe forma tout-à-coup deux partis puiſſans,

(*a*) Voyez la *Vie d'Epiſcopius* par *Limborc*, *l'Hiſtoire des Variations* par M. *Boſſuet*, & le *Dictionnaire* de *Bayle*, articles *Arminius* & *Gomarus*.

qui menacèrent les Magiſtrats d'en venir à des voies de fait, s'ils n'employoient pas leur autorité, non pour les accorder & les faire vivre en paix & en bonne intelligence, mais pour exterminer abſolument l'un d'eux. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe furent donc obligés de prendre connoiſſance de cette diſpute. Le Grand Penſionnaire de Hollande, M. *de Barnevelt*, après avoir écouté avec attention l'expoſition de ce différend, dit qu'il remercioit Dieu de ce qu'il n'étoit pas queſtion des points fondamentaux de la Religion. Ce diſcours indigna *Gomar*, qui ne vouloit point ménager *Arminius*; & il jura dès-lors la perte de ce grand Miniſtre. GROTIUS entra malheureuſement dans cette controverſe. Il parut favoriſer *Arminius*, dont il fit l'éloge en vers lorſqu'il mourut (en 1609). Il fut ainſi enveloppé dans le projet de vengeance de l'implacable adverſaire du défunt. Cette affaire eut des ſuites; & on ne lit point ſans une extrême ſurpriſe, dans l'Hiſtoire de la Hollande, tous les mouvemens qu'elle excita dans cette République. La licence de la part des contendans étoit telle, qu'ils ne reſpectoient plus les Etats, dès qu'ils ne les favoriſoient point. C'étoient M. *de Barnevelt* & GRO-

TIUS qui en avoient alors la direction. Notre Philoſophe fut chargé par eux de travailler à un Edit capable de rétablir la paix. Il exécuta leurs ordres, & ils approuvèrent ce qu'il avoit fait. Cet Edit preſcrivoit la ſage loi du ſilence ſur toutes ces matières, & défendoit en même temps qu'on inquiétât ceux qui pouvoient avoir des ſentimens particuliers ſur la prédeſtination. Ni *Arminius*, ni *Gomar* n'y étoient nommés. Il ne s'agiſſoit que d'union, de concorde & de tolérance. Ce parti doux & raiſonnable ne plut point à ce dernier Profeſſeur, qui vouloit détruire abſolument tous les Arminiens. Les Gomariſtes ſe ſoulevèrent contre les Etats. Ils mirent dans leurs intérêts le Prince *Maurice de Naſſau*, & lui firent entendre que tout ce que les Etats faiſoient ſans ſon conſentement, étoit attentatoire à ſes dignités de Gouverneur & de Capitaine général. *Maurice* ſe laiſſa d'autant plus aiſément perſuader, qu'il haïſſoit mortellement le Grand Penſionnaire. Il prit les armes & alluma le flambeau d'une guerre civile. Ses troupes furent victorieuſes. Il fit juger M. *de Barnevelt* & GROTIUS par des gens qui lui étoient dévoués. Le premier eut la tête tranchée. Inutilement le Roi de France s'intéreſſa en faveur de

M. *de Barnevelt* : on fut ſourd à ſa recommandation. La ſuperſtition jouoit ſon rôle ſans yeux & ſans oreilles. Ce grand Miniſtre fut exécuté le 13 Mai 1619.

Après ce jugement, on travailla au procès de GROTIUS, qui étoit détenu dans les priſons de la Haye, & traité très-durement. Sa femme demanda en vain la permiſſion de reſter avec ſon mari juſqu'à la fin du procès, de le voir du moins lorſqu'il fut malade, enfin de ne lui parler même que devant ſes gardes. Tout cela lui fut inhumainement refuſé. Dans le premier interrogatoire qu'on fit ſubir à l'illuſtre priſonnier, il répondit qu'il étoit Hollandois, Miniſtre d'une Ville de Hollande ; qu'il avoit été arrêté ſur les terres de Hollande ; qu'il ne connoiſſoit pour Juges que les Hollandois, & qu'il étoit prêt néanmoins à juſtifier ce qu'il avoit fait devant qui que ce fût. A cette réponſe il joignit pluſieurs raiſons victorieuſes, tant ſur l'invalidité de ſes Juges, que ſur l'intégrité de ſa conduite. Ses diſcours blanchirent devant des perſonnes gagnées pour le perdre. Elles prononcèrent le 18 Mai 1619 ſon jugement, portant que pour réparation des crimes dont on le ſuppoſoit convaincu, il ſeroit enfermé à perpétuité dans un lieu

qui ſeroit déſigné par les Etats Généraux, & que ſes biens ſeroient confiſqués. Ces crimes ſuppoſés étoient qu'il avoit voulu détruire la Religion ; opprimer & affliger l'Egliſe de Dieu ; & que pour y parvenir, il avoit avancé contre la République des choſes énormes & pernicieuſes. GROTIUS a démontré dans ſon Apologie la fauſſeté de ces imputations. Mais à la ſeule inſpection de la Sentence, les perſonnes inſtruites reconnurent que les Juges ſavoient ſi peu les loix, qu'ils avoient décerné des peines qui ne ſont établies que contre ceux qui ſont convaincus de crime de Lèze-Majeſté, & qu'ils avoient omis dans le jugement de GROTIUS de le charger de ce crime. On leur fit ſentir l'irrégularité de leur procédure : ils la comprirent. Pour réparer cette bévue, un an après la fin du procès, ils déclarerent que leur intention avoit été de condamner GROTIUS & ſes complices en qualité de criminels de Lèze-Majeſté : autre faute d'autant plus caractériſée, que ſuivant les loix, les Juges délégués ne peuvent rien ajouter à leur Sentence lorſqu'elle a été rendue.

Cependant les biens de GROTIUS furent confiſqués, & on le conduiſit le

6 Juin 1619 dans la fortereſſe de Louveſtein, ſituée près de Gorcum, à la pointe de l'Iſle que font le Vahal & la Meuſe. On lui aſſigna vingt-quatre ſols par jour pour ſa nourriture; mais Madame *Grotius* déclara qu'elle avoit aſſez de biens pour pouvoir entretenir ſon mari, & qu'elle ſe paſſeroit aiſément d'un ſecours qu'elle regardoit comme un outrage.

Le père de GROTIUS demanda à voir ſon fils, & on eut la dureté de le lui refuſer. Seulement on accorda à ſa femme de s'enfermer avec lui dans la fortereſſe, à condition qu'elle n'en pourroit ſortir que deux fois la ſemaine. Ce fut ſans doute pour notre Philoſophe une grande conſolation de vivre avec ſon épouſe; mais il n'en ſouffroit pas moins de la voir privée des agrémens de la vie. Son chagrin à cet égard étoit d'autant plus cuiſant, qu'il étoit obligé de le diſſimuler. Dans cette fâcheuſe ſituation il appela la Philoſophie à ſon ſecours, & elle répandit dans ſon ame ce doux contentement qui met l'homme au-deſſus des plus grandes adverſités. Il ſe livra à l'étude de la Morale. Il tira des meilleurs Auteurs Grecs les plus belles Sentences, & il joignit à cette occupation une

lecture réfléchie des livres qui traitoient de la vérité de la Religion Chrétienne. Le premier fruit de ce travail fut une très-belle lettre qu'il écrivit à M. *du Maurier*, pour le conſoler de la mort de ſa femme. On trouve dans cette lettre toutes les raiſons que la Philoſophie & la Religion peuvent inſpirer (*a*). Dans une ſi triſte circonſtance il varioit ces études par d'autres moins ſérieuſes. Tantôt il travailloit à la traduction des Phéniciennes d'*Euripide*. Une autre fois il s'appliquoit au Droit Hollandois, & il en compoſoit des inſtitutions; & dans ſes momens de repos il amaſſoit des matériaux pour faire ſon Apologie. Il étoit ainſi continuellement occupé ſans avoir rien à faire. Sa ſeule façon de ſe délaſſer étoit de paſſer d'un ouvrage à un autre.

Pendant que notre Philoſophe menoit cette vie oiſive & laborieuſe, ſon épouſe avoit de plus grands projets en tête : c'étoit de procurer la liberté à ſon mari. Après avoir imaginé en vain pluſieurs expédiens, elle s'aviſa heureuſement d'un moyen qui réuſſit. On avoit permis à GROTIUS d'emprunter des livres; & lorſqu'il en avoit fait uſage, on les renvoyoit dans un coffre, dans lequel on mettoit

(*a*) Epiſt. 134.

auſſi ſon linge qu'on portoit à Gorcum pour le blanchir. Pendant une année les Gardes de la fortereſſe furent très-exacts à fouiller ce coffre; mais n'y ayant jamais trouvé que des livres & du linge, ils ſe laſsèrent de l'examiner, & ne prirent plus la peine de l'ouvrir. Madame *Grotius* s'en apperçut : elle crut qu'on pourroit tirer parti de cette négligence. Elle dit à ſon mari qu'il pouvoit ſortir de priſon ſans courir aucun riſque, s'il vouloit ſe mettre dans le coffre qui ſervoit au renvoi des livres qu'on lui prêtoit. GROTIUS trouva cet expédient bon, & conſentit à en profiter. Afin de ne rien haſarder, ſon épouſe fit premièrement faire des trous à l'endroit du coffre où il devoit avoir la tête, pour qu'il pût reſpirer. Elle voulut enſuite qu'il eſſayât de ſe tenir dans ce coffre autant de temps qu'il en falloit pour aller de Louveſtein à Gorcum. Cet eſſai fut fait de différentes manières, & toujours avec ſuccès. Il ne manquoit plus qu'une occaſion favorable de mettre ce projet à exécution. Elle ne tarda pas à ſe préſenter.

Le Commandant de Louveſtein fut obligé de s'abſenter pour aller recruter des ſoldats à Henſden. Madame *Grotius* réſolut de profiter de ſon abſence pour

faire ſon coup. Elle alla faire une viſite à la Commandante, & parla dans la converſation de la ſanté de ſon mari, qu'elle feignit être ſi foible, qu'elle vouloit renvoyer tous ſes livres dans un coffre, afin de l'empêcher de travailler. Elle fit enſuite courir le bruit qu'il étoit véritablement malade, pour qu'on ne fût pas ſurpris de ne le pas voir paroître. Après avoir ainſi prévenu & la Commandante & la garde de la fortereſſe, le 21 Mars 1621, jour à jamais mémorable pour la gloire du beau ſexe, elle enferma ſon mari dans un coffre, & mit dans la confidence de ce projet un valet & une ſervante. Deux ſoldats vinrent prendre le coffre & l'emportèrent. L'un de ces ſoldats le trouvant plus peſant qu'à l'ordinaire, dit : Il faut qu'il y ait quelque Arminien là-dedans. C'étoit une ſorte de proverbe qui étoit alors en uſage. La femme de GROTIUS répondit à ce diſcours : Effectivement il y a des livres Arminiens. On fit deſcendre le coffre par une échelle avec beaucoup de peine. Les ſoins qu'on ſe donnoit pour prévenir tout accident, & la peſanteur extraordinaire du coffre, firent ſoupçonner à un de ces ſoldats quelque choſe de ſuſpect. Il demanda qu'on l'ouvrît pour le viſiter ; &

ſur le refus qu'on fit de donner la clef, il alla s'en plaindre à Madame la Commandante. Soit que cette Dame voulût fermer les yeux là-deſſus, ou par négligence, elle répondit au ſoldat qu'elle ſavoit qu'il n'y avoit que des livres dans ce coffre; que Madame *Grotius* l'en avoit prévenue, & qu'on pouvoit le porter au bateau. M. *de Burigni* nous apprend que la femme d'un ſoldat qui étoit préſente, dit qu'il y avoit plus d'un exemple que des priſonniers s'étoient ſauvés dans des coffres (*a*); mais la Commandante ne fit pas attention à ce diſcours. On porta le coffre au bateau, comme elle l'avoit ordonné. La ſervante de GROTIUS le ſuivit. Arrivés à Gorcum, on mit ce coffre ſur un brancard, & on le conduiſit chez M. *David Dazelaër*, l'un des amis & des alliés de GROTIUS. Lorſque la ſervante ſe vit ſeule, elle l'ouvrit, & notre Philoſophe en ſortit ſain & ſauf, malgré la ſituation gênante qu'il avoit été obligé de garder, ce coffre n'ayant que trois pieds & demi de long. Il falloit partir de cette maiſon pour quitter les terres des Hollandois ſans être reconnu. A cet effet, GROTIUS prit un habit de Maçon, avec une règle & une truelle à la main, traverſa dans cet équipage la place

(*a*) *Vie de Grotius*, Tome I, page 173.

publique, & ſe rendit à la porte de la Ville, qui donnoit ſur la rivière. Il entra dans un bateau qui le mena à Valvic. Il y loua une voiture pour Anvers, & prit les précautions néceſſaires afin de n'être point reconnu dans le chemin. Il deſcendit à Anvers chez M. *Grévinconius*, qui avoit été autrefois Miniſtre à Amſterdam, auquel il ſe fit connoître.

Cependant on croyoit à la fortereſſe de Louveſtein, que GROTIUS étoit malade. Son épouſe diſoit même que ſa maladie étoit dangereuſe, afin de lui donner le temps de ſortir des Etats de la République; mais dès qu'elle apprit par le retour de ſa ſervante, qu'il étoit en Brabant, & par conſéquent en ſûreté, elle déclara ſon évaſion aux ſoldats. Ils allèrent annoncer ſur le champ cette nouvelle au Commandant, lequel accourut vîte à la chambre de GROTIUS. Il s'emporta contre ſon épouſe, qui lui raconta naïvement comment la choſe s'étoit paſſée. Le Commandant en colère, partit pour Gorcum. Il ſe rendit en arrivant chez le Magiſtrat, à qui il fit part de la fuite de ſon priſonnier. L'un & l'autre ſe tranſportèrent chez M. *Dazelaër*, où ils trouvèrent le coffre vuide. Déſeſpéré de ne pouvoir recouvrer GROTIUS, le Comman-

dant revint à Louveſtein, & fit enfermer plus étroitement Madame *Grotius*. Cette Dame préſenta le 5 Avril 1621 une Requête aux Etats Généraux, pour demander ſon élargiſſement. Elle l'obtint. Et GROTIUS écrivit le 30 à ces Etats une lettre contenant une apologie de ſa conduite & de ſa ſortie de la priſon.

Lorſqu'on apprit dans le monde ſavant ſa délivrance, on s'empreſſa à la célébrer. *Barlæus* fit de très-beaux vers à ce ſujet, dans leſquels il chanta la magnanimité de Madame *Grotius*. Le docte M. *Dupuis* compoſa auſſi une pièce de vers. Et notre Philoſophe fit un poëme entier, qui fut traduit en Flamand par le fameux Poëte *Jean Van-Vondel*.

GROTIUS étoit toujours à Anvers. Il ne ſavoit pas trop où il devoit aller s'établir. Il reçut une lettre de M. *Dupuis*, qui lui offroit ſa maiſon à Louvain, & tout ce qu'on peut attendre d'un véritable ami. Mais M. *du Maurier* & le Préſident *Jeannin* lui ayant fait ſavoir qu'il pouvoit compter ſur la protection du Roi, ſur l'eſtime des perſonnes de la plus grande conſidération, & ſur leur amitié, s'il vouloit venir à Paris, il prit ce dernier parti. Il y arriva le 13 Avril 1621. M. *Boiſſire*, qui avoit été Ambaſſadeur

en Hollande dans le temps du procès de M. *de Barnevelt*, M. *de Vic* & le Préſident *Jeannin*, le reçurent avec les plus grandes démonſtrations d'amitié, & lui preſcrivirent la conduite qu'il devoit tenir à la Cour. Les Savans & les Miniſtres s'empreſsèrent à lui donner des marques de la ſatisfaction qu'ils avoient de le voir parmi eux. M. *Peyreſc* célébra ſon arrivée par deux épigrammes latines, dont le ſens de l'une eſt, que les François en l'enlevant aux Hollandois, ne faiſoient que ſe dédommager du vol qu'ils leur avoient fait jadis du grand *Scaliger*. Le Garde des Sceaux (M. *du Vair*) lui écrivit une lettre pleine des ſentimens de la plus haute eſtime & des aſſurances les plus fortes de ſon amitié. Ce ne fut point ici un ſimple compliment de Cour. Il réaliſa ſes offres en employant tout ſon crédit pour engager le Roi à lui accorder une gratification, en attendant qu'il lui donnât une penſion. Et lorſque Sa Majeſté fut de retour de Fontainebleau, où elle étoit lors de l'arrivée de GROTIUS à Paris, M. *du Vair* le lui préſenta conjointement avec le Chancelier. Le Roi le reçut avec la plus grande bonté, & lui fit délivrer le brevet d'une penſion de trois mille livres. Je ne dois pas oublier

que le Prince *de Condé* ſe fit un mérite de ſeconder dans cette occaſion le Garde des Sceaux. Pour donner des preuves encore plus éclatantes de ſa bienveillance envers GROTIUS, *Louis XIII* protégea en ſa conſidération ceux qui avoient été perſécutés en Hollande; & par des Lettres Patentes données à Nantes le 22 Avril 1622, les mit au rang de ſes ſujets naturels.

Notre Philoſophe partageoit avec ſon épouſe le contentement que toutes ces graces lui procuroient, & il y étoit d'autant plus ſenſible. Car Madame *Grotius* étoit arrivée à Paris peu de temps après ſon mari. Et il y a tout lieu de croire qu'il eût paſſé le reſte de ſes jours dans cette Capitale, ſi ſes ennemis avoient pu aſſez ſe reſpecter pour cacher leur haine envers un homme qui jouiſſoit dans toute l'Europe de la conſidération la plus diſtinguée. Les Etats Généraux inſtruits de l'accueil qu'on lui faiſoit en France, ordonnèrent à leurs Ambaſſadeurs de lui rendre les plus mauvais offices; & ceux-ci exécutèrent cet ordre avec la plus grande chaleur. GROTIUS ne ſe vengea qu'en parlant de ſa patrie en bon citoyen, & en cherchant à la ſervir dans toutes les occaſions: ce qui lui attira

des éloges du Roi, qui ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la nobleſſe de ſes procédés. Cette modération ne déſarma point les Etats Généraux. Ils travaillèrent ſourdement pour le priver de la penſion que le Roi lui avoit accordée; & il ne faut pas douter que ce ne fût par leur intrigue qu'on en ſuſpendit le payement. Ils voulurent encore rendre ſa conduite ſuſpecte à la Cour de France. Toutes ces menées devenoient d'autant plus fâcheuſes, que GROTIUS venoit de perdre ſon grand ami le Garde des Sceaux. Dans cette conjoncture, il crut qu'il étoit temps de ſe juſtifier, & de mettre ſous les yeux de l'Univers ſon innocence & l'iniquité de ſes Juges. C'eſt ce qu'il fit dans un Ouvrage qui parut écrit en Hollandois, & qui fut bientôt traduit en Latin ſous ce titre : *Apologeticus eorum, qui Hollandiæ, Weſtfriſiæque & vicinis quibuſdam Nationibus ex legibus præfuerunt ante mutationem, quæ evenit anno 1613, ſcriptus ab Hugone* GROTIO, *Juriſconſulto, &c.* Il fait voir dans ce livre, 1°. les défauts de formalité que l'on commit en l'arrêtant; 2°. que ceux qui l'avoient fait arrêter n'en avoient pas le droit; 3°. que les Etats Généraux n'avoient point d'autorité ſur les ſujets des Provinces; qu'il étoit Membre des Etats

de Hollande, & qu'il avoit été arrêté dans la Province de Hollande, où les Etats Généraux n'ont point de Juriſdiction ; 4°. & il détaille les irrégularités du jugement rendu contre lui.

Cette Apologie fut envoyée en Hollande dès qu'elle fut imprimée. Les Etats Généraux en furent d'autant plus indignés, qu'il étoit comme impoſſible de la réfuter. Auſſi ſe livrèrent-ils ſans réſerve à ce mouvement d'indignation. Ils la proſcrivirent & la condamnèrent comme calomnieuſe & attentatoire à la ſouveraine autorité du gouvernement des Provinces, injurieuſe envers le Prince d'Orange, les Etats des Provinces particulières & des Villes même. En conſéquence de ces qualifications, ils défendirent de la garder ſous peine de la vie, & déclarèrent que GROTIUS ſeroit appréhendé au corps en quelque lieu que ce fût. Cette Ordonnance inquiéta avec juſte raiſon notre Philoſophe. Il préſenta une Requête au Roi, pour le ſupplier de lui accorder ſa protection contre l'entrepriſe des Etats Généraux. Sa Majeſté eut égard à cette Requête, & lui fit expédier le 26 Février 1623 des Lettres qui portoient qu'elle le prenoit ſous ſa *protection ſpéciale.*

GROTIUS fut infiniment ſenſible à ce

ce bienfait. Il réſolut de témoigner ſa gratitude à ſon Protecteur, en publiant ſes vertus. Dans cette vue, il forma le projet de cet Ouvrage incomparable, que M. *Bayle* appelle un chef-d'œuvre. Je veux dire le Traité du Droit de la Paix & de la Guerre, qu'il voulut dédier au Roi. Afin d'y travailler avec plus de recueillement, il crut devoir quitter le tumulte de Paris. M. le Préſident *de Meſme* lui offrit ſa maiſon de plaiſance, près de Senlis, connue ſous le nom de Balagni, & il accepta cette offre. C'étoit M. *Peyreſc* qui l'avoit engagé à traiter ce ſujet; mais cette invitation, quelque recommandable qu'elle fût, n'auroit pas eu ſon effet, ſi le génie de notre Philoſophe n'eût pas été de la plus forte trempe. Il le fit bien voir dans cette occaſion, en réduiſant en ſyſtême une des plus belles & des plus utiles de toutes les ſciences, c'eſt-à-dire le Droit naturel. Auſſi ſon Traité eut un ſuccès prodigieux. Le grand *Guſtave* le fit traduire en Suédois; & à ſon exemple toutes les Nations voulurent enſuite l'avoir en leur langue. Ce livre eſſuya cependant des critiques, tant il eſt vrai que les belles productions excitent toujours l'envie. Cette paſſion s'empara même

à ce ſujet d'un des plus ſavans hommes du ſiècle dernier. *Saumaiſe* (c'eſt le nom de cet homme) qui avoit été l'admirateur de GROTIUS, devint tout-à-coup ſon ennemi. Il ne put ſoutenir l'éclat de ce nouvel Ouvrage. Son amour propre en fut bleſſé. La jalouſie prit chez lui la place de l'eſtime. Il parla avec le plus grand mépris du Traité du Droit de la Guerre & de la Paix; & il ſe fit à ce ſujet tellement illuſion, que dans la diſpute qu'il eut avec les Anglois ſur le droit des Rois, il copia, ſans s'en appercevoir ſans doute, des lambeaux de ce Traité, leſquels formèrent la meilleure partie de ſa défenſe.

Ce n'étoient pas néanmoins des ennemis dangereux que ceux qui écrivoient contre notre Philoſophe. Les Ambaſſadeurs de Hollande lui portoient ſourdement de plus terribles coups. Ils le calomnioient ſans pudeur & ſans ménagement, & ils ne trouvoient que trop à la Cour des oreilles dociles. GROTIUS reſſentit l'effet de leur méchanceté par la ſuſpenſion de ſa penſion. Pour comble de calamité, M. d'*Aligre*, qui avoit les Sceaux, fut diſgracié, & M. *de Marillac*, ennemi implacable des Proteſtans, lui ſuccéda. Ce fut une autre raiſon pour re-

buter GROTIUS. Quoiqu'il aimât le ſéjour de Paris & la ſociété qu'il y avoit formée, il ne crut pas devoir y reſter plus long-temps. Il alla d'abord en Hollande, où il eſpéroit être bien reçu du nouveau Stadhouder le Prince *Frederic-Henri*, qui l'aimoit beaucoup, (le Prince *Maurice* étant mort.) Mais l'événement ne répondit pas à ſes eſpérances. Tout ce que purent faire ſes amis, ce fut d'obtenir la reſtitution de ſes biens, qui étoient inſaiſiſſables, parce que GROTIUS étoit Bourgeois de Delft, & qu'en cette qualité il jouiſſoit du droit inconteſtable dont cette Ville étoit depuis long-temps en poſſeſſion à cet égard. Sa chère épouſe ſe donnoit auſſi les mouvemens néceſſaires pour accommoder ſes affaires.

Elle étoit en Zélande, lorſqu'il jugea à propos de quitter la Hollande. Il partit d'Amſterdam le 17 Mars 1632, pour ſe rendre à Hambourg. Sa femme vint le trouver. C'étoit ſa grande conſolation dans ſes adverſités. Il y avoit alors dans cette Ville le Vice-Chancelier de Suède (M. *Salvius*) qui étoit non-ſeulement politique, mais encore homme de Lettres. GROTIUS fit connoiſſance avec lui. Il le voyoit ſouvent, & M. *Salvius* fut ainſi à portée d'apprécier ſon mé-

rite. Il en conçut une ſi grande eſtime, qu'il en parloit ſans ceſſe au grand Chancelier *Oxenſtiern*, dans les lettres qu'il lui écrivoit. Ce Miniſtre en faiſoit beaucoup de cas, & ces rapports le confirmèrent toujours plus dans l'idée infiniment avantageuſe qu'il avoit de lui. Le Roi de Suède liſoit dans ce temps-là le livre du Droit de la Guerre & de la Paix, & c'étoit avec des tranſports d'admiration. Il regardoit l'Auteur comme le premier homme de ſon ſiècle. Il penſoit même que celui qui avoit ſi bien écrit ſur le Droit public, devoit être un excellent politique. Il en conféroit ſouvent avec le grand Chancelier, qui enchériſſoit encore ſur ces ſentimens. Toutes ces raiſons déterminèrent le Roi à ſe l'attacher. Et il alloit mettre ce projet à exécution, lorſqu'il fut tué le 6 Novembre 1632, dans cette bataille contre les Impériaux, où les Suédois remportèrent une victoire ſignalée. Peu de temps avant ſa mort, ce Prince ordonna entr'autres choſes, que GROTIUS ſeroit employé dans le Miniſtère de Suède. Le grand Chancelier, qui fut Régent du Royaume pendant la minorité de la Reine *Chriſtine*, fille de *Guſtave*, ſe fit un devoir d'exécuter les ordres de ſon maître. Il écrivit à GRO-

TIUS de le venir trouver, pour remplir un emploi digne de ſon mérite. C'étoit beaucoup promettre. Cependant notre Philoſophe ne ſe rendit pas d'abord à cette invitation. Il avoit déja refuſé des offres très-avantageuſes des plus grands Princes; car dès qu'on avoit ſu dans l'Europe qu'il n'avoit plus de liaiſon avec la Cour de France, on s'étoit empreſſé de toutes parts à ſe le procurer. Le Comte d'*Oxenſtiern* ne ſe rebuta point. Il redoubla ſes inſtances; & ſes ſollicitations, ſoutenues par celles du frère du Maréchal *Bannier*, & fortifiées par l'eſtime que GROTIUS faiſoit du grand Chancelier, le déterminèrent enfin à préférer la Suède aux autres Etats qui le recherchoient.

Il partit de Hambourg pour ſe rendre à Francfort, où étoit le grand Chancelier, ignorant encore à quoi on le deſtinoit. Il y arriva dans le mois de Mai de l'année 1634. Le Chancelier l'accabla de politeſſes, ſans cependant rien décider. Il ne s'en inquiéta point. Il connoiſſoit la grandeur d'ame & la bonne foi du Comte d'*Oxenſtiern*, & cela le tranquilliſoit. Sa confiance étoit telle, qu'il manda à ſa femme de le venir joindre. Elle arriva à Francfort au commencement du mois

d'Août avec ſes filles & ſon fils. J'aurois dû ſans doute faire mention du temps où GROTIUS avoit eu ces enfans; mais les autres événemens de ſa vie ſont ſi conſidérables & ſi rapides, qu'ils m'ont fait oublier ceux-ci. Notre Philoſophe étoit cependant toujours dans l'incertitude de ſon ſort. Il quitta même Francfort pour accompagner le grand Chancelier à Mayence, ſans aucun grade. Mais arrivé dans cette Ville, ce Miniſtre le déclara Conſeiller de la Reine de Suède, & ſon Ambaſſadeur à la Cour de France.

L'objet de cette Ambaſſade étoit de la plus grande importance. Il s'agiſſoit d'engager la France à déclarer la guerre à l'Empereur, qui avoit remporté des avantages conſidérables ſur les Suédois, & de rétablir par cette diverſion & par ſon appui, les affaires de la Suède. GROTIUS partit de Mayence pour ſon Ambaſſade au commencement de l'année 1635. Il arriva le 10 de Février à Saint Denis. Il fit avertir les Introducteurs des Ambaſſadeurs de ſon arrivée, afin qu'on ſe diſpoſât à lui rendre les honneurs accoutumés. Le Comte *de Brulon*, Introducteur des Ambaſſadeurs, vint le voir, & lui dit que les troubles qu'il y avoit à la Cour, ne permettoient pas de fixer un jour pour ſon

entrée. Il l'invita en même temps à venir *incognito* prendre part aux fêtes que le Roi donnoit, en attendant qu'il parût à découvert. C'étoit ici un piége que ce Seigneur tendoit à GROTIUS, afin de le priver des honneurs dûs à un Ambaſſadeur : mais le Comte *de Brulon*, quoiqu'inſpiré par le Cardinal *de Richelieu*, n'étoit pas aſſez fin pour notre Philoſophe, qui le remercia ſéchement de cette invitation. Quelques jours après, ce même Comte fit une nouvelle viſite à GROTIUS, & lui demanda qui l'envoyoit en France ? queſtion également ſingulière & déſobligeante, après les diſcours qu'il lui avoit tenus. L'Ambaſſadeur répondit comme il devoit, & comme il ſavoit le faire. Toute la politique du Comte & tous les beaux dehors de Cour ne réparèrent pas cette impoliteſſe. Ce n'eſt point avec un Philoſophe qu'on doit ſe ſervir de cette monnoie. L'art de la politique eſt à cent braſſes au-deſſous de la ſcience des Philoſophes. Auſſi tout l'eſprit du Cardinal échoua contre celui du grand Homme dont j'écris l'hiſtoire. Ses menées s'en allèrent abſolument en fumée. Son Eminence, qui avoit pour objet dans tous ces délais, de gagner du temps, afin d'engager le grand Chancelier de Suède

à nommer un autre Ambaſſadeur, y perdit ſon latin. On ne ſait pas trop pourquoi GROTIUS déplaiſoit au Cardinal. Les qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, qui fixoient les yeux de tout l'Univers, auroient dû le rendre agréable à un Miniſtre, dont la principale attention eſt de reconnoître le mérite & de l'eſtimer. Des Gens de Lettres ont publié que cette haine avoit ſa ſource dans le refus qu'il avoit fait d'écrire l'hiſtoire du Miniſtère de cette Eminence.

Quoi qu'il en ſoit, le nouvel Ambaſſadeur fit enfin ſon entrée à Paris le 2 Mars 1635. Tous les Habitans de cette Ville virent avec plaiſir GROTIUS dans une place ſi honorable, quoique peu convenable à un Philoſophe qui fuit les éclats & les honneurs. Il n'y eut que l'Ambaſſadeur de Hollande qui en fut fâché. Il écrivit aux Etats Généraux, pour ſavoir comment il ſe devoit comporter avec GROTIUS; & les Etats répondirent que leur intention étoit qu'on eût pour lui les mêmes égards qu'on a pour les Ambaſſadeurs des Puiſſances amies.

Après avoir fait les viſites ordinaires, & reçu les honneurs dûs à ſon rang, l'Ambaſſadeur de Suède vit le Cardinal, &

& il fut queſtion de l'objet de ſa miſſion. Le Miniſtre de France mit en œuvre toutes les ruſes d'un grand politique, pour venir à ſes fins. Il tâta GROTIUS de toutes les manières. Il ſe ſervit même de l'intrigue d'un Capucin, nommé le P. *Joſeph*, pour en tirer meilleur parti; mais ce fut toujours ſans ſuccès. Le nouvel Ambaſſadeur répondit poliment à toutes leurs queſtions, rit de leurs détours, & ſe joua de leur fauſſe ſincérité. Les intérêts de la Suède étoient ſa bouſſole; & j'oſe l'avancer hardiment, il n'y avoit perſonne en France alors qui en fût aſſez pour l'en diſtraire.

Quand on connoît un peu la Cour, & qu'on ſe rappelle ce que c'étoit que le Cardinal *de Richelieu*, on conçoit que GROTIUS, qui n'étoit point aimé de ſon Eminence, que l'Ambaſſadeur de Hollande cherchoit à inquiéter, & qui étoit chargé d'une affaire de grande conſéquence, dût eſſuyer des déſagrémens de toutes les eſpèces. Le Cardinal porta pluſieurs fois plainte contre lui au Grand Chancelier de Suède. Il fit demander ſon rappel & un autre Ambaſſadeur de la part du Roi. Mais le Comte d'*Oxenſtiern*, qui connoiſſoit parfaitement notre Philoſophe, n'écouta ni le Cardinal, ni ſes par-

tiſans. Il perſiſta à le ſoutenir dans ſa place, & donna ainſi une preuve éclatante de ſa confiance à ſon égard, & un témoignage public de la haute eſtime qu'il avoit pour lui.

Pendant le cours de ſon Ambaſſade, GROTIUS ſe ſoutint en France avec beaucoup de dignité. La nobleſſe & la droiture de ſa conduite lui concilièrent l'amitié des autres Ambaſſadeurs, & la vénération de ſes ennemis. Le Cardinal *de Richelieu* fut peut-être le ſeul qui ne lui rendit point juſtice. L'Ambaſſadeur de Suède ceſſa de le voir. Il n'en fit pas moins ſa cour au Roi, qui l'écouta toujours avec bonté. Notre Philoſophe eut pluſieurs occaſions de dévoiler aux yeux des Courtiſans toute l'étendue de ſon génie. Il fit voir combien un homme d'étude eſt ſupérieur dans le maniment des affaires, à des hommes diſſipés. Le Cardinal fut forcé d'en convenir publiquement. Il l'engagea à être médiateur de quelques démêlés entre les Rois de France & d'Angleterre; & GROTIUS s'acquitta de cette commiſſion à l'avantage des François, & au gré de la Nation Angloiſe. Il s'attendoit à quelque marque de reconnoiſſance de la part du Cardinal; mais il fut payé d'ingratitude. La

conduite la plus ſage, les lumières les plus étendues, & les ſervices les plus ſignalés, ne purent lui concilier l'affection de ſon Eminence, & fermer la bouche à ſes ennemis. On lui ſuſcita encore de nouvelles tracaſſeries qui le fatiguèrent. Il auroit fort ſouhaité d'être débarraſſé de l'honorable fardeau de l'Ambaſſade. *Je ſuis raſſaſié d'honneurs*, écrivoit-il à ſon frère..... *J'aime la vie tranquille; & je ſerois fort aiſe de ne m'occuper le reſte de ma vie que de Dieu & de ce qui pourroit être avantageux à la Poſtérité* (*a*).

Mais les intérêts de la Suède demandoient qu'il ne quittât pas la France, & il les avoit pris trop à cœur pour les abandonner. Malgré cela, la Reine *Chriſtine* ayant envoyé à Paris une ſorte d'aventurier, nommé *Ceriſante*, qui avoit eu aſſez de crédit pour ſe faire nommer Agent, & enſuite aſſez de vanité & d'étourderie pour déſobliger tout le monde, GROTIUS ſe dégoûta entièrement. Sa patience ſe trouva épuiſée. Il écrivit à la Reine pour la ſupplier de le rappeller. La Reine lui accorda ſa demande. Il quitta ainſi Paris pour ſe rendre en Suède. Il paſſa en Hollande, où il fut très-accueilli; & lorſqu'il fut arrivé à Stokolm, la Reine

(*a*) Epiſt. 572 & 620.

qui étoit alors à Upſal, vint exprès dans cette Ville pour le voir. Sa Majeſté le fit manger avec elle, & lui donna de fréquentes audiences. Ces diſtinctions & ſon grand ſavoir firent des jaloux. Notre Philoſophe ſentit leurs aiguillons; & comme il étoit excédé de cette engeance-là, il ſe détermina à quitter la partie. A cet effet, il demanda pluſieurs fois ſon congé à la Reine, qui le lui refuſa. Pour l'engager à demeurer auprès d'elle, elle lui offrit la qualité de Conſeiller d'Etat, & un établiſſement pour lui & pour ſa famille. GROTIUS s'excuſa ſur ſa ſanté & ſur celle de ſa femme, à laquelle l'air froid de Suède ne pouvoit convenir. Il perſiſta à ſe retirer, & continua à prier la Reine de lui faire délivrer un paſſeport, qu'on ne lui expédia point. Ennuyé d'attendre, il réſolut de quitter Stokolm. Il s'en alla à un port qui en eſt éloigné de deux lieues, afin de s'embarquer pour Lubec. La Reine fut touchée de ce départ imprévu. Elle lui envoya un Gentilhomme, pour lui dire qu'elle vouloit le voir encore une fois. GROTIUS revint donc à Stokolm, où il s'expliqua avec la Reine. *Chriſtine* parut contente de ſes raiſons. Elle lui fit préſent de dix mille écus & de quelques vaiſſelles d'argent. On lui expé-

dia enſuite ſon paſſeport, & Sa Majeſté lui donna un bâtiment ſur lequel il s'embarqua pour Lubec.

En ſortant du port, le vaiſſeau éprouva une tempête conſidérable qui tourmenta beaucoup notre voyageur. Il fut porté le 17 Août à quatre milles de Dantzic, & y débarqua. Il ſe mit dans un chariot couvert pour aller à Lubec; mais il ſe trouva ſi mal à Roſtoc dans le Mekelbourg, qu'il fut obligé de s'y arrêter. Il fit appeller un Médecin, qui crut d'abord que ſon incommodité venoit de foibleſſe & de laſſitude; d'où il conclut qu'avec du repos & des reſtaurans, il ne tarderoit pas à ſe rétablir. Mais ce Médecin voyant le lendemain la foibleſſe augmentée, une ſueur froide & d'autres indices d'une nature défaillante, il jugea qu'il n'avoit pas encore long-temps à vivre. Alors le malade demanda un Miniſtre. Il en vint un, qui ne le connoiſſant pas, lui tint de ces propos communs, dont on uſe avec les gens peu inſtruits. GROTIUS, pour abréger ces diſcours inutiles, lui dit: *Sum Grotius.* (Je ſuis GROTIUS.) *Tu magnus ille Grotius!* (Quoi! vous êtes le grand GROTIUS) répondit le Miniſtre: éloge magnifique, qu'on ne peut guères rendre en François. C'eſt M. *Ménage* qui nous a

rapporté ce beau trait de la vie de notre Philoſophe (*a*). M. *de Burigni* le tient cependant pour ſuſpect (*b*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Miniſtre *Jean Guiſtorpius* lui ferma les yeux. Il vint le voir à neuf heures du ſoir, & l'ayant trouvé à l'agonie, il récita une prière convenable à ſon état. Il lui demandoit de temps en temps s'il entendoit; & GROTIUS, après avoir dit pluſieurs fois oui, fit cette réponſe : *Je vous entends bien, mais j'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites.* Ce furent ſes dernières paroles. Il expira à minuit précis le 29 Août 1646, âgé de 62 ans. Son corps fut mis entre les mains des Médecins, qui en tirèrent les entrailles. On le dépoſa enſuite dans la principale Ville de Roſtoc, & il fut porté à Delft dans le tombeau de ſes ancêtres.

GROTIUS avoit une figure très-agréable, de belles couleurs, un nez aquilain, des yeux brillans, le viſage ſerain & riant. Sa taille n'étoit pas avantageuſe, mais il étoit fort & vigoureux.

On trouve à la fin de ſa vie, écrite par M. de *Burigni*, le Catalogue de tous les Ouvrages qu'il a compoſés. J'ai rendu

(*a*) *Menagiana*, Tom. II, page 313.
(*b*) *Vie de Grotius*, Tom. II, page 104.

compte des principaux ; mais je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ceux de controverſe & de Religion qu'il a écrit en différens temps, & qui n'ont pas formé des événemens conſidérables dans ſa vie. On les a recueillis en quatre volumes *in-folio*, qui ont été imprimés en 1679. Parmi ces Ouvrages, il en eſt cependant un trop important, pour ne le pas diſtinguer particulièrement. C'eſt le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, (*De veritate Religionis Chriſtianæ*) livre traduit dans toutes les langues, & eſtimé chez tous les Peuples. Trois qualités excellentes le caractériſent, clarté, ſolidité & briéveté. Tout y eſt intelligible, précis & bien déduit. M. *Leclerc* a dit que c'eſt le livre le plus parfait qui ait paru ſur la matière qui y eſt traitée (*a*). Et M. *de Saint-Evremont* l'appelle le *Vade mecum* de tous les Chrétiens (*b*). Cet Ouvrage & le Traité du Droit de la Guerre & de la Paix, ſont les deux plus belles productions de GROTIUS. J'ai déja parlé de ce dernier ; mais je dois en expoſer les grands principes, qui caractériſent bien le génie de ce grand Homme, & le genre dans lequel il s'eſt particulièrement

(*a*) Bibliothèque univ. 1692, Tom. 22, pag. 75.
(*b*) *Mêlang. cur.* Tom. I.

distingué : je veux dire celui de la Légiſlation.

Principes de la Légiſlation de GROTIUS *ſur le Droit de la Guerre & de la Paix.*

On appelle *Droit* le pouvoir d'exiger ce qui eſt juſte. On entend par le mot *Juſte* tout ce qui eſt utile à une ſociété formée d'hommes raiſonnables. Et on donne le nom de *Loi* à la règle des actes moraux, par laquelle nous ſommes obligés de faire ce qui eſt juſte.

Le Droit eſt humain ou divin. Le premier eſt celui qui émane de la Puiſſance civile. La *Puiſſance civile* eſt le gouvernement d'une ſociété ; & la *ſociété* eſt une compagnie formée d'hommes libres, qui ſe ſont réunis pour leur avantage réciproque. A l'égard du Droit divin, c'eſt ce qui nous eſt recommandé par Dieu même dans ſes Ecritures.

Enfin la *Guerre* eſt l'état de deux Puiſſances ennemies, qui veulent terminer leur différend par les armes.

Tout cela poſé, il s'agit de ſavoir s'il eſt permis de ſe ſervir de la force, quand on tranſgreſſe la loi ; ou ſi la guerre peut être une action juſte ou injuſte, ſoit de particulier à particulier, ſoit de ſociété

à ſociété. Dans une ſociété policée, la guerre particulière eſt une choſe défendue, parce que dans cette ſociété il y a des perſonnes prépoſées pour peſer les raiſons des contendans, & pour leur rendre juſtice. La force ou la violence peut cependant être permiſe dans certaines occaſions, ſans avoir recours à la police: c'eſt lorſqu'on eſt expoſé à perdre ſa vie, ſon honneur ou ſes biens, ſans qu'on puiſſe avoir ni ſecours ni reſſource, comme ſi l'on eſt attaqué par des voleurs dans un bois ou dans un chemin, &c. Dans tout autre cas, il faut porter plainte aux Juges, & ſe ſoumettre à leur jugement, puiſqu'un particulier ne peut être citoyen qu'en promettant d'obſerver les loix établies dans la ſociété dont il eſt membre.

Ce droit que chaque particulier a de conſerver ſa vie, ſon honneur ou ſes biens par la force, eſt un droit naturel. Car le *droit naturel* eſt ce témoignage de la raiſon, qui nous fait connoître que telle action eſt conforme ou contraire à la nature. Or la nature nous oblige de veiller à notre conſervation. Il eſt vrai que l'honneur, ſi l'on excepte celui qui concerne le beau ſexe, qui doit lui être auſſi précieux que la vie même, n'a aucun rapport avec notre conſervation. Ce n'eſt

ici qu'une opinion fondée ſur la conſidération des hommes, & qui nous ménage par là des ſecours dans le beſoin. Cela eſt encore fort éloigné de la conſervation proprement dite. Encore faut-il bien prendre garde de ne pas abuſer de ce mot. Ce n'eſt pas un deshonneur, par exemple, de ſouffrir une injure, ni de recevoir un affront. L'honneur étant un ſentiment de grandeur d'ame, celui qui ſe met au-deſſus d'une injure ou d'un affront, eſt bien plus grand que celui qui le repouſſe. Tout ceci, quoique généralement vrai, peut ſouffrir des exceptions. Il eſt certains affronts qu'on ne pourroit endurer ſans être taxé de lâcheté, & par conſéquent ſans ſe deshonorer. Tels ſont ceux où la vertu & la probité ſeroient compromiſes. Au reſte, pour uſer de ce droit de repouſſer la force par la force, il faut être moralement certain qu'il n'y a pas d'autre moyen de ſauver notre vie, ou d'éviter le dommage qu'on veut nous cauſer.

Il y a encore une autre guerre de particulier à particulier, & qui ſe paſſe dans l'intérieur de la ſociété. C'eſt celle qu'on appelle *Guerre civile*. Elle naît ou de l'infraction aux loix de la part de ceux qui gouvernent, ou du défaut de ſubordina-

tion de la part de ceux qui ſont gouvernés. Cette guerre peut être légitime par quatre raiſons.

1. La ſociété a droit de ne point ſuivre les loix, lorſque celui qui tient les rênes du gouvernement, jouit ſans aucun titre; qu'il a uſurpé le trône, & qu'il s'y maintient par la violence.

2. Si un Souverain abîme ſon Royaume, ou qu'il ſe laiſſe gouverner par un autre.

3. Si le Souverain de propos délibéré répand la déſolation parmi le peuple.

4. Si le Souverain ne régit qu'une partie du Royaume, & que le peuple ou le Sénat gouverne l'autre; parce qu'il n'eſt Souverain que quand il poſsède le Royaume en entier, & que cette diviſion déſunit effectivement la ſociété.

A l'égard des guerres publiques ou de ſociété, elles ſont juſtes dans ces trois cas. Premièrement, lorſqu'il s'agit de ſe défendre; en ſecond lieu, de conſerver ſes biens; & enfin d'avoir raiſon d'une injure. D'où l'on tire cette maxime: Toutes choſes ſont permiſes lors de ſa propre défenſe, de la conſervation de ſes biens, & de la vengeance d'une injure. *Omnia quæ defendi, repetique & ulcisci fas ſit.*

La première cauſe d'une guerre juſte

eſt donc un attentat, ſoit à la vie, ſoit aux biens, ſoit à la liberté, parce que la vie ſans liberté eſt une mort civile. Il eſt donc permis de repouſſer par la force celui ou ceux qui ont un pareil attentat en vue. Mais il eſt défendu par la loi naturelle, d'employer d'autre moyen que celui des armes. On ne doit point ſe ſervir de poiſon, de quelque manière & ſous quelque prétexte que ce ſoit. C'eſt encore tranſgreſſer cette loi, que de s'en prendre aux femmes & aux enfans, & de les maſſacrer impitoyablement. On commet auſſi un acte de cruauté, en tuant ceux qu'on a fait priſonniers. Car quoique la guerre ſoit le droit de tuer les hommes ſans crime, ce droit ne peut s'étendre ſur des innocens ou ſur des perſonnes ſans défenſe. Quant aux biens des vaincus, il eſt permis aux vainqueurs de s'en emparer. En effet, puiſque la guerre donne le droit de tuer des hommes, elle permet à plus forte raiſon le pouvoir qu'on a de les dépouiller. C'eſt une remarque de *Ciceron*, qui eſt fort juſte. Cette permiſſion s'étend ſur toutes ſortes de meubles ou d'effets, & même ſur les choſes ſacrées; parce que ces choſes-là ſont toujours deſtinées aux uſages des hommes, & qu'elles ne ſont ſacrées que

par rapport à l'emploi qu'on en fait. Cette licence s'étend même aux endroits religieux, comme les Egliſes, les Temples, les Sépultures, &c. de ſorte qu'on peut s'emparer des richeſſes qui s'y rencontrent, ſans troubler cependant la cendre des morts. (*Sepulcra hoſtium religioſa nobis non ſunt, ideoque lapides inde ſublatos in quemlibet uſum convertere poſſumus.*)

Ajoutons à ceci que dans tous ces actes, il eſt permis de ſe ſervir de la ruſe pour dépouiller l'ennemi. Mais on doit auſſi obſerver religieuſement ce qui ſuit.

I. Ménagez les perſonnes qui ſe trouvent malheureuſement confondues avec les ennemis, ſans avoir rien à démêler avec le vainqueur.

II. Prenez garde qu'on ne faſſe aucun mal à ceux qui n'ont aucune part à la guerre préſente.

III. Ne maltraitez point ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes des vaincus, à moins qu'ils ne ſe ſoient mal comportés.

IV. Ayez des égards pour les Savans & les Gens de Lettres.

V. N'inquiétez pas les Laboureurs ou Payſans, de même que les Marchands, Négocians, &c.

VI. Ne touchez point aux priſonniers.

VII. Recevez ceux qui ſe rendent ſous des conditions équitables.

VIII. Pardonnez à ceux qui ſe ſont rendus à diſcrétion.

IX. Faites grace à ceux qui ont commis quelques fautes, lorſqu'ils ſont en trop grand nombre.

X. Conſervez avec ſoin les ôtages, à moins qu'ils n'ayent manqué à leur parole.

XI. Abſtenez-vous de tout combat inutile.

XII. Empêchez le pillage, lorſque les effets ſont hors de la puiſſance des ennemis, & qu'ils peuvent être utiles.

XIII. Faites rendre aux vaincus les choſes qui n'auront pas été priſes par la voie ordinaire des armes, mais volées par des brigands.

XIV. Traitez les priſonniers de guerre avec clémence, & ne leur impoſez point des charges ou des travaux conſidérables.

Voilà pour les vainqueurs. Quant aux vaincus, il faut qu'ils ſe ſoumettent avec leurs femmes & leurs enfans à la diſcrétion de ceux qui les ont ſubjugués.

Pendant que les Puiſſances belligérantes ſe comportent ainſi, les Nations qui ſont en paix, doivent s'employer à leur faire mettre bas les armes. A cette

fin, il faut qu'elles rompent avec celles qui favoriſent le parti qui ſoutient injuſtement la guerre, & qu'elles ſe portent pour médiatrices des différends qui lui ont donné lieu. De leur côté, les Puiſſances qui ſont en guerre, ſont obligées par le droit naturel, d'écouter favorablement les propoſitions qu'on leur fait; de ſe ſouvenir qu'elles ne ſe battent que pour avoir la paix, (*a*) & de ſaiſir avec empreſſement l'occaſion de faire la paix, même avec quelque préjudice. Car la paix eſt utile aux vainqueurs & aux vaincus. Aux vainqueurs, parce qu'il y a lieu de craindre qu'en preſſant trop l'ennemi opprimé, celui-ci réduit au déſeſpoir, ne ſe porte à quelque extrémité violente qui change tout-à-coup la ſituation de ſon état, rien n'étant plus à craindre qu'un excès de fureur, qu'on peut comparer à la morſure d'une bête féroce qui ſe meurt. Aux vaincus, parce qu'il eſt dangereux de tenter un dernier effort, & qu'il eſt preſque certain qu'une longue guerre peut enfin les réduire ſous la puiſſance de leurs ennemis.

(*a*) *Sapientes*, dit Salluſte, *pacis cauſâ bellum gerere.* Et Saint Auguſtin nous apprend: *Non pacem quæri ut bellum exerceatur, ſed bellum geri, ut pax acquiratur.*

Il leur eſt donc également avantageux d'accepter un accommodement. Et lorſque la paix eſt conclue, il convient qu'ils en obſervent religieuſement les articles.

LA

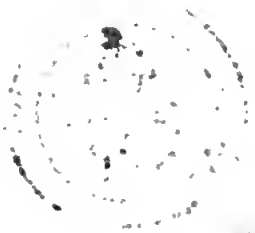

M.F. C.P.R.

L. Rochefoucault

BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE III

LA ROCHEFOUCAULT.*

CE n'eſt point aſſez d'être doué de grandes vertus, & d'avoir produit de beaux Ouvrages, pour acquérir de la célébrité : il faut encore que ces vertus & ces Ouvrages, ayent été traverſés & combattus. Sans cela, l'admiration la plus générale ne fait pas une réputation fort étendue. On ſe laſſe enfin de vous louer ; & on ne parle long-temps de vous, que quand on trouve des contradicteurs. Le nom d'un homme paſſe ainſi de bouche en bouche. Il eſt encore plus porté par les critiques que par les panégyriſtes. Des événemens naiſſent de cette ſorte de controverſe : la renommée les publie ; & chacun s'empreſſe de connoître celui qui en eſt l'objet.

Le Moraliſte qui va nous occuper, a eu aſſez de philoſophie & de crédit, pour ne pas ſe laiſſer ſéduire aux éloges qu'il a reçus, & pour impoſer aux envieux de ſon mérite. Il a gagné ainſi de la tranquillité ; bien infiniment préférable à la ré-

* *Dictionnaire de Moreri*, art. *La Rochefoucault.* Les Préfaces différentes de ſes *Maximes*, &c. &c. &c.

putation que les conteſtations donnent. Il vaut mieux vivre ignoré, que d'acheter au prix de ſon repos une célébrité frivole. Il eſt fâcheux néanmoins pour ſa mémoire, que par cette conduite il n'ait point fourni des traits qui puiſſent rendre ſon hiſtoire intéreſſante. Sa vie a été uniforme. Sans aucune ſorte d'ambition, content de ſon état & de ſa fortune, il n'a eu à cœur que de vivre conformément à ſa naiſſance, & de connoître les hommes; & cette connoiſſance qu'il a puiſée dans le grand monde, l'a preſque dégoûté de leur eſtime. Il a cru que les vertus les plus pures en apparence, n'étoient que des vices déguiſés, qu'un rafinement de l'amour-propre qui ramène tout à l'intérêt. Plein de cette idée, il n'a pas été curieux d'occuper les hommes en faiſant parler de lui. D'un autre côté, ſes parens n'ont pas jugé à propos qu'on connût & qu'on relevât les traits de ſa vie privée. Aſſez puiſſans pour contenir les Ecrivains qui auroient voulu ſatisfaire le Public à cet égard, ils ont même empêché que le nom de notre Philoſophe parût à la tête de ſon Ouvrage. Et nous liſons dans l'édition de 1741 (c'eſt la onzième de cet Ouvrage) ces paroles de l'Editeur : » Une loi reſpectable m'eſt

» encore imposée de donner cet Ouvra-
» ge, sans mettre sur son front le nom de
» son Auteur (*a*). Le Lecteur ne doit donc point s'attendre à des détails piquans sur sa vie. On ne sait presque que le temps de sa naissance & celui de sa mort.

François VI du nom, Duc de LA ROCHEFOUCAULT, Prince de Marillac, Baron de Verteuil, Gouverneur de Poitou, & Chevalier des Ordres du Roi, naquit à Paris le 15 Décembre 1613, d'une famille très-ancienne & très-illustre. Elevé comme un Seigneur de son rang, il passa sa jeunesse avec des personnes qui l'instruisirent, moins pour en faire un Savant qu'un Homme de Cour. Son génie fut en quelque sorte étouffé par les instructions qu'on lui donnoit à cet égard. Son état l'obligea d'abord de se produire à la Cour; & on dit qu'il fut grand Courtisan. Si cela est, LA ROCHEFOUCAULT ne naquit point Philosophe, mais il le devint; car rien n'est plus opposé à la Philosophie que l'adulation & le mensonge. Qui dit Courtisan, dit flatteur, politique, dissimulé, & presque toujours ennemi de la vérité. Il y a plus lieu de croire qu'il

(*a*) *Réflexions, Sentences & Maximes morales* de M. le Duc.*** 1741, page x de la Préface.

fut grand Militaire, comme on nous l'aſſure, parce que l'Art Militaire demande beaucoup de génie; & on connoît les lumières & la ſagacité de notre Moraliſte. On dit même qu'il ſe ſignala en pluſieurs actions par ſon courage, ſa prudence & ſon eſprit, ſans nous apprendre cependant quelles ont été ces occaſions. Mais ce qu'on peut aſſurer, c'eſt qu'il eſt le plus grand ſcrutateur du cœur humain, qui ait vécu depuis la renaiſſance des Lettres. Perſonne n'a mieux connu que lui les reſſorts qui le font agir, & il les a développés avec une fineſſe & une préciſion admirables.

Ce travail ne l'occupa que ſur la fin de ſes jours. Des raiſons de convenance l'obligèrent de vivre à la Cour. Ces mêmes raiſons l'engagèrent auſſi à ſe marier, & il épouſa *Andrée de Vivonne*, Dame de la Chaſteneraye, &c. fille d'*André de Vivonne*, Seigneur de la Beraudière, Grand Fauconnier de France. Mais enfin las d'avoir pour de ſimples mortels des égards & des complaiſances qu'ils ne payent ſouvent (& ſur-tout à la Cour) que d'ingratitude, il crut devoir vivre un peu pour lui. Il ſe retira dans le ſein de ſa famille; & déſormais il n'eut de commerce intime qu'avec des Gens de Let-

tres. Livré ainſi à lui-même, il mit par écrit les réflexions qu'il avoit faites ſur les paſſions des hommes, & il les publia ſous le titre de *Réflexions, Sentences & Maximes morales.* Et comme c'eſt à la Cour qu'il les étudia ces paſſions, il établit dans ſon livre un principe qui eſt aſſez celui de tous les Courtiſans : c'eſt que les perfections dont l'homme eſt doué, ſont preſque toujours dégradées par des motifs d'amour-propre & d'intérêt, principe affreux qui tend à anéantir toutes les vertus, & à déſunir toutes les ſociétés. En effet, s'il n'y a ni véritable amitié, ni véritable reconnoiſſance, ni véritable juſtice, l'Univers n'eſt qu'une grande & horrible caverne de brigands. Si ce que les hommes ont nommé amitié, n'eſt, comme l'a avancé LA ROCHEFOUCAULT, qu'un ménagement réciproque d'intérêt, & qu'un échange de bons offices ; & pour me ſervir de l'expreſſion d'*Antoine Perez*, s'il ne ſe trouve plus de véritable amitié qu'entre le corps & l'ame, qui ſont à moitié de perte & de gain, il n'y a donc point d'humanité. Cette effuſion réciproque de ſentimens, qui forme la conſolation du Sage dans les adverſités de la vie, eſt donc une chimère. Nulle reſſource pour le mal-

heureux qui n'eſt pas en état de reconnoître les ſecours qu'il demande : il doit s'attendre à périr miſérablement, quelque vertu ou quelque mérite qu'il ait d'ailleurs.

Les conſéquences qu'on tire de-là ſont terribles, & notre Philoſophe en déduit lui-même une qui fait frémir. Dans l'adverſité de nos amis, nous trouvons, dit-il, toujours quelque choſe qui ne nous déplaît pas. A moins que de tordre le ſens de ces expreſſions, c'eſt, comme le remarquent fort bien les Auteurs du Journal Littéraire, dans l'extrait qu'ils ont publié des *Réflexions* qui occaſionnent celles-ci (*a*), c'eſt là l'idée la plus noire qu'on puiſſe donner du cœur humain. On peut douter, ajoutent ces Journaliſtes, ſi les plus ſcélérats même ſont ſuſceptibles d'une pareille malignité, & s'ils ne s'affligent pas ſincèrement de l'adverſité d'un homme à qui ils ne ſont liés que par le crime même. Un plaiſir ſi affreux ne ſauroit être excité dans leur ame, que par un avantage ſenſible qui pourroit leur revenir des malheurs de leurs amis. Car être vicieux ſans intérêt, n'être ſcélérat que pour le plaiſir de l'être, eſt le

(*a*) *Journal Littéraire* 1715, Tome II, ſeconde partie, pages 69 & 70.

caractère d'un monſtre, & non celui d'un homme.

LA ROCHEFOUCAULT avoit trop de lumières & de jugement pour ne pas ſentir que ce principe n'étoit point généralement vrai. Il ſavoit bien que quand on aime quelqu'un, on n'ambitionne d'autre récompenſe pour les ſervices qu'on lui rend, que le plaiſir d'avoir pu lui être utile. C'eſt ici une ſatisfaction du cœur, qui eſt infiniment plus exquiſe que les plaiſirs les plus ſenſuels. D'ailleurs, puiſque les belles choſes ſont en droit de nous plaire ſans aucun intérêt, par quelles raiſons n'aimerions-nous pas de même la vertu & le mérite, qui ſont les plus belles de toutes les choſes? Notre Philoſophe pouvoit-il encore ignorer qu'il y a des vertus de tempérament, certains inſtincts qui préviennent la raiſon, pour nous porter à faire du bien à nos prochains, & à nous acquitter de nos devoirs envers eux? Il eſt des perſonnes qui aiment naturellement l'ordre & la propreté. Il en eſt d'autres qui ont un penchant naturel pour l'équité & la juſtice, dont le cœur eſt ſenſible & bienfaiſant, & qui ſouffriroient ſi elles étoient obligées de commettre une action injuſte, ou de cauſer de la peine à quelqu'un.

Cette diſpoſition naturelle du cœur ne peut n'être pas une vertu : mais ſi faire du bien par inſtinct, c'eſt agir ſans raiſonner, ce n'eſt donc point diriger ſes actions à un intérêt groſſier (*a*).

Tout cela étoit ſans doute connu de LA ROCHEFOUCAULT. Auſſi le principe qu'il établit, ne regarde pas l'homme ſenſible & vertueux, mais les hommes tels qu'ils ſont en général. Et il faut convenir que l'amour-propre & l'intérêt renverſent leurs vertus, ou du moins qu'ils les ébranlent & les énervent preſque toutes. C'eſt une choſe ſi rare qu'on rende juſtice au mérite pour l'amour du mérite même, qu'on peut regarder cette eſpèce d'événement comme un phénomène moral. Notre Philoſophe combat un vice dont l'homme eſt ordinairement & non eſſentiellement affecté.

Dans ſa retraite, il publia des *Mémoires de la Régence de la Reine Anne d'Autriche*, recommandables autant par l'exactitude & la vérité des faits, que par une diction noble, pure & élégante. On a écrit qu'au milieu de ſes occupations, il perdit la vue, & qu'il ne mena plus qu'une vie languiſſante. Ce qu'il y a de certain,

(*a*) *Ubi ſuprà*, pag. 72.

c'eſt

c'eſt qu'il fut tourmenté à la fin de ſes jours par des douleurs aiguës, auxquelles il ſuccomba le 17 Mars 1680, âgé de 68 ans.

Morale ou Doctrine de LA ROCHEFOUCAULT, *ſur les motifs des actions des hommes.*

L'intérêt & la gloire ſont le mobile de toutes les actions des hommes; & ce qu'ils appellent vertus, n'eſt ſouvent que l'effet de l'un & de l'autre. La clémence ſe pratique tantôt par vanité, quelquefois par pareſſe, ſouvent par crainte, & preſque toujours par toutes les trois. Celle des Princes n'eſt qu'une politique pour gagner l'affection des peuples. La modération eſt une crainte de tomber dans l'envie & dans le mépris, auxquels on eſt expoſé quand on s'enivre de ſon bonheur. C'eſt une vaine oſtentation de la force de notre eſprit, un déſir de paroître plus grands que les choſes qui nous élèvent. La ſincérité, qui eſt une ouverture de cœur, n'eſt ordinairement qu'une vaine diſſimulation pour attirer la confiance, comme la fidélité n'eſt qu'une invention de l'amour-propre pour le même ſujet. Ce ſont des moyens de nous élever

au-deſſus des autres, & de nous rendre dépoſitaires des choſes les plus importantes. L'envie de parler de nous, & de faire voir nos défauts du côté que nous voulons bien les montrer, fait une grande partie de notre ſincérité.

Notre ſenſibilité à l'égard des malheureux eſt plus ſouvent l'ouvrage de l'orgueil que de la bonté. Nous voulons faire voir que nous ſommes au-deſſus d'eux, & voilà pourquoi nous leur donnons des marques de compaſſion. Ce qui paroît généroſité, n'eſt ſouvent qu'une ambition déguiſée, qui mépriſe de petits intérêts pour aller à de plus grands. Nous ne pouvons rien aimer que par rapport à nous; & nous ne faiſons que ſuivre notre goût & notre plaiſir, lorſque nous préférons quelqu'un à nous-mêmes. Cependant c'eſt par cette préférence ſeule que l'amitié peut être vraie & parfaite. Nous nous perſuadons ſouvent d'aimer les gens plus puiſſans que nous, quoique ce ſoit l'intérêt ſeul qui produiſe cette amitié. Nous ne nous donnons pas à eux pour le bien que nous leur voulons faire, mais pour celui que nous en voulons recevoir. L'amour-propre nous augmente ou nous diminue les bonnes qualités de ceux que nous aimons, à proportion de la ſatisfac-

tion que nous avons d'eux ; & nous jugeons de leur mérite par la manière dont ils vivent avec nous. Enfin ſi la vanité & l'intérêt ne renverſent pas entièrement les vertus, du moins elles les ébranlent toutes.

La vertu ne va pas loin, lorſque la vanité ne lui tient pas compagnie. Ce qu'on nomme libéralité, n'eſt le plus ſouvent que la vanité de donner, que nous aimons mieux que ce que nous donnons. Cette foibleſſe, pour ne pas dire cette paſſion, fait en pluſieurs occaſions la valeur des hommes & la vertu des femmes. Elle nous agite ſans ceſſe, tandis que les autres paſſions nous donnent quelquefois du relâche. Nous ne l'aimons cependant que dans nous-mêmes ; & nous trouvons celle des autres inſupportable, parce qu'elle bleſſe la nôtre.

L'intérêt n'a pas moins d'empire ſur le cœur des hommes que la vanité. Quelque prétexte qu'ils donnent à leurs afflictions, ce n'eſt ſouvent que l'intérêt & la vanité qui les cauſent. Un bon naturel, qui ſe vante d'être très-ſenſible, eſt preſque toujours étouffé par le moindre intérêt. L'intérêt met en œuvre toutes ſortes de vertus & de vices : il parle toutes ſortes de langues, & joue toutes ſortes de per-

ſonnages, même celui de déſintéreſſé. Les vertus ſe perdent dans lui comme les fleuves ſe perdent dans la mer. Le nom de la vertu lui ſert auſſi utilement que les vices. Il englobe tout, & ce n'eſt que pour de petits intérêts qu'on néglige l'examen dans les affaires.

Il eſt néanmoins des cas où la vanité & l'intérêt ſont utiles : c'eſt lorſqu'ils nous ſervent à ſupporter les dégoûts & les humiliations que nous pouvons eſſuyer dans les affaires de la vie. Car ſi ni l'un ni l'autre ne nous dédommagent point, nous ſouffrons des douleurs morales très-aiguës. Auſſi celles de la honte & de la jalouſie ſont inſupportables, parce que la vanité ne peut les adoucir. La jalouſie eſt le plus grand de tous les maux, & celui qui fait le moins de pitié aux perſonnes qui le cauſent. L'orgueil a ſes bizarreries comme les autres paſſions; mais on a honte d'avouer qu'on a de la jalouſie, quoiqu'on ſe faſſe honneur d'en avoir eu, & d'être capable d'en avoir. Il y a dans la jalouſie plus d'amour-propre que d'amour. Cependant la jalouſie eſt en quelque manière juſte & raiſonnable, parce qu'elle ne tend qu'à nous conſerver un bien qui nous appartient, ou que nous croyons nous appartenir. C'eſt une ma-

ladie qui ſe nourrit dans les doutes, & elle devient furieuſe où elle finit, ſitôt qu'on paſſe du doute à la certitude.

Il faut bien diſtinguer ici la jalouſie de l'envie; car l'envie eſt une fureur qui ne peut ſouffrir le bien des autres. On fait ſouvent vanité des paſſions même les plus criminelles; mais l'envie eſt une paſſion timide & honteuſe qu'on n'oſe jamais avouer. Elle cauſe plus de maux dans le monde que les paſſions les plus ouvertes. Elle s'attache ſur-tout au mérite. L'approbation qu'on donne à ceux qui entrent dans le monde, vient ſouvent de l'envie ſecrette que l'on porte aux perſonnes qui y ſont établies. On eſt jaloux du bonheur des autres, & l'envie qu'on leur porte dure encore plus long-temps que ce bonheur même.

Quoique l'intérêt ſoit, comme nous avons vu, un des grands reſſorts qui nous meuvent, & que par-là il ſoit une maladie épidémique pour tout le genre humain, néanmoins il eſt encore plus de gens ſans intérêt que ſans envie. Il n'y a que ceux qui ſont doués de grandes qualités, qui n'apportent point cette foibleſſe. Elle eſt ſi adhérante au cœur, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qu'elle eſt plus irrécon-

ciliable que la haine. L'amitié ſeule peut la détruire, de même que la coquetterie détruit le véritable amour. L'orgueil qui nous l'inſpire, ſert ſouvent à la modérer. Ce remède eſt plus facile à trouver que celui de l'amitié.

Les attachemens du cœur ſont très-changeans, parce qu'il eſt difficile de connoître les qualités de l'ame, & facile de connoître celles de l'eſprit. Il y a des gens qu'on approuve, qui n'ont pour tout mérite que les vices qui ſervent au commerce de la vie. Un homme fin impoſe aiſément à la multitude. La fineſſe eſt l'art de cacher dans ſa conduite ſes véritables intentions, afin que paroiſſant agir ſans intérêt, on ne ſe méfie pas de nos vues. Le ſublime de cet art conſiſte à ſavoir bien feindre de tomber dans les piéges qu'on nous tend; car on n'eſt jamais ſi aiſément trompé que quand on ſonge à tromper les autres. Les plus habiles affectent encore de blâmer toutes les fineſſes, pour qu'on ne ſe méfie pas d'eux. Ils tâchent auſſi de gagner votre amitié, parce qu'ils ſavent qu'en toutes les affaires l'eſprit eſt la dupe du cœur. Cependant les fineſſes & les trahiſons ne viennent que de manque d'habileté. L'uſage de la

fineſſe particulièrement eſt la marque d'un petit eſprit. Auſſi arrive-t-il preſque toujours que celui qui s'en ſert pour ſe couvrir dans un endroit, ſe découvre en un autre. A force de vouloir trahir autrui, il ſe trahit ſoi-même.

C'eſt un vice que les hommes ajoutent à ceux que la nature leur a donnés. Il ſemble qu'ils ne ſe trouvent pas aſſez de défauts : ils en augmentent encore le nombre par de certaines qualités ſingulières, dont ils affectent de ſe parer ; & ils les cultivent avec tant de ſoin, qu'elles deviennent à la fin des défauts naturels, qu'il ne dépend pas d'eux de corriger. Leurs imperfections devroient les humilier aſſez pour les dégoûter de les multiplier. Car une preuve ſenſible qu'ils les connoiſſent, c'eſt qu'ils n'ont jamais tort quand ils parlent de leur conduite. Le même amour-propre qui les aveugle pour l'ordinaire, les éclaire alors, & leur donne des vues ſi juſtes, qu'il leur fait ſupprimer ou déguiſer les moindres choſes qui peuvent être condamnées. Il eſt vrai qu'à cette attention ils joignent auſſi celle de ſe faire valoir par des qualités qu'ils n'ont pas, quelqu'inſtruits qu'ils ſoient qu'on n'eſt jamais ſi ridicule

par les qualités qu'on a, que par celles qu'on affecte d'avoir. Peu d'eſprit avec de la droiture ennuye moins à la longue, que beaucoup d'eſprit avec du travers.

Toutes les fineſſes pour mettre en jeu l'intérêt & l'orgueil, ſont de véritables misères. Cela ſe découvre ſur-tout à l'heure de la mort. On a beau chercher à ſe faire illuſion, le maſque tombe. Les meilleurs raiſonnemens que nous pouvons faire en parfaite ſanté, ne ſont rien quand on touche à la dernière heure. Il s'en faut bien que la mort nous paroiſſe de près ce que nous l'avons jugée de loin. Il n'y a que trois ſortes d'hommes qui puiſſent en tempérer l'horreur : les ſages, qui croyent qu'il faut aller de bonne grace où l'on ne ſauroit s'empêcher d'aller : les héros, que l'amour de la gloire aveugle ; & les gens du commun, dont le peu de lumière empêche de connoître la grandeur du mal, & leur laiſſe la liberté de penſer à autre choſe. Les motifs de religion à part, (qui ſont infiniment plus puiſſans que les raiſonnemens philoſophiques) les remèdes les plus propres à adoucir le paſſage cruel de cette vie-ci à une autre, ce ſont la gloire de mourir

avec fermeté, l'eſpérance d'être regreté, le déſir de laiſſer une belle réputation, l'aſſurance d'être affranchi des misères de la vie, & de ne dépendre plus des caprices de la fortune.

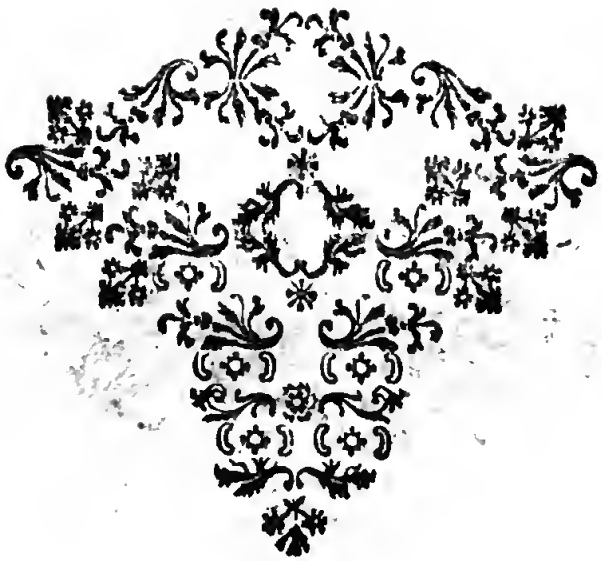

a. C. P. R.

Erfendorff

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

PUFENDORFF.*

IL eſt heureux que l'ordre chronologique s'accorde ici avec le rang que doit occuper dans la claſſe des Légiſlateurs *Samuel de* PUFENDORFF. Son hiſtoire ſera plus intéreſſante, parce qu'elle formera une ſuite non interrompue avec celle de *Grotius* ſon prédéceſſeur, & qu'on verra le progrès naturel du grand art de gouverner les hommes. Ce Philoſophe naquit en 1631 à Fleh, petit Village ſitué aſſez près de la Ville de Chemnitz, dans la Miſnie, province de la Haute-Saxe. Son père s'appeloit *Elie Pufendorff*. Il étoit Miniſtre. Peu accommodé des biens de la fortune, il ne put ſeconder par une bonne éducation, les diſpoſitions heureuſes qu'il ne tarda pas de remarquer à ſon fils. Il voulut les cultiver lui-même; mais il reconnut bientôt que

* Vie de Pufendorff, à la tête de la traduction allemande de ſon Ouvrage *de Statu Imperii Germanici*. *Eloge hiſtorique de M. le Baron de Pufendorff*, à la tête de ſon *Introduction à l'Hiſtoire*, &c. *Bibliotheca Fabriciana*, Tom. IV. Préface de la traduction françoiſe du Traité *du Droit de la Nature & des Gens*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le Père *Niceron*, Tom. XVII. Et ſes Ouvrages.

ſes lumières étoient très-bornées à cet égard. Les vues du jeune PUFENDORFF alloient beaucoup au-delà de ſes inſtructions. Son génie vif & pénétrant avoit beſoin de leçons bien différentes de celles qu'on donne à des enfans ordinaires, & ſon père ne pouvoit lui apprendre que ce qu'il ſavoit. Un Seigneur Saxon touché de ſa grande ſagacité, ne vit point ſans peine qu'on le laiſſât ainſi languir dans un Village. Il offrit de fournir à ſon entretien, ſi on vouloit l'envoyer étudier dans une Univerſité; & M. *Pufendorff* ayant accepté cette offre, ſon fils partit pour Leipſic. Il entra dans l'Univerſité de cette Ville, où il ſe diſtingua en peu de temps. Son ardeur pour l'étude lui fit faire des progrès étonnans. Son père qui le deſtinoit à être Miniſtre comme lui, voulut qu'il s'attachât à la Théologie. Par obéiſſance il commença à l'étudier; mais ſon goût ne le portoit pas à cette étude, & il ſe déclaroit de jour en jour pour celui de la Juriſprudence. Auſſi abandonna-t-il inſenſiblement la Théologie. Après avoir ſatisfait ſa curioſité ſur toutes les branches de la Légiſlation, il ſe fixa au Droit public. Un motif d'intérêt ſe joignit à ſon inclination. Il apprit que les divers Souverains qui compoſent l'Etat Germani-

que, n'ont point d'autres Miniſtres d'Etat, que les perſonnes habiles dans la ſcience du Droit public d'Allemagne. Ce n'eſt en ce pays ni la naiſſance ni le crédit qui procurent des places, c'eſt le mérite ſeul. On penſe là que des Savans qui s'appliquent à connoître les intérêts particuliers des hommes, ſont plus capables de les concilier que des perſonnes diſſipées & ſans principes. Avez-vous du mérite, vous êtes admis aux premières dignités de l'Etat. Inſtruit de tout cela, PUFENDORFF réſolut de ſe frayer par ſa capacité une voie aux honneurs.

Lorſqu'il eut appris à Leipſic tout ce qu'on pouvoit lui enſeigner ſur le Droit, il alla à Gènes, pour acquérir d'autres connoiſſances. Ce qui l'attira dans cet endroit, ce fut le célèbre Géomètre *Erhard Weigel*, qui y profeſſoit les Mathématiques. Notre jeune Philoſophe avoit déja étudié les premiers élémens de cette ſcience, & il avoit jugé qu'elle étoit néceſſaire pour faire des progrès dans toutes les autres. Il ſe préſenta chez M. *Weigel*, ſans autre recommandation que celle de ſon mérite & de ſon envie d'apprendre. Le Profeſſeur leur fit l'accueil dont l'un & l'autre étoient dignes. Non-ſeule-

ment il reçut PUFENDORFF de la manière la plus gracieuſe : il lui offrit encore un logement chez lui. Celui-ci gagnoit trop à cette offre pour la refuſer. Il l'accepta, & ſe livra ſans réſerve à l'étude des Mathématiques. Il vit ainſi les Ouvrages de *Deſcartes*, & ce fut avec une ſatisfaction infinie. La manière de philoſopher de ce grand homme l'affecta ſi fort, que ſes talens naturels en acquirent une perfection, dont il ne les auroit pas cru ſuſceptibles. Il convient lui-même, que s'il y a quelqu'ordre & quelque juſteſſe dans ſes écrits, il les doit à ſa méthode.

Je ne ſais ſi aucune doctrine a produit de ſi grands effets que celle de *Deſcartes ;* mais voici trois Philoſophes du premier ordre qu'elle a formés, & que je compte déja dans cette Hiſtoire : ſavoir, *Loke*, *Malebranche* & PUFENDORFF. Ce dernier ne trouva pas ſeulement dans ſes Ouvrages des découvertes utiles ; il y gagna auſſi une choſe plus précieuſe : ce fut le goût de la Philoſophie, cet amour du vrai & du ſimple, qui diſſipe les préjugés & les illuſions de l'amour-propre. Il regarda dès-lors ces titres faſtueux qu'on prend dans les Univerſités, comme des marques vaines & équivoques de la ca-

pacité & du ſavoir. Plus jaloux d'être docte que de le paroître, il dédaigna de prendre la qualité de Docteur. Son eſprit ſe nourriſſoit avec un plaiſir infini de l'étude des Mathématiques ; & ſon cœur étoit au comble de ſa joie par la ſociété aimable de M. *Weigel*. Ce Mathématicien avoit eu deſſein de compoſer un cours de Morale, traité à la manière des Géomètres. L'eſtime qu'il faiſoit de PUFENDORFF, l'engagea à lui communiquer ſon projet. Notre Philoſophe démêla ſi bien les principes de la Morale, que M. *Weigel* le crut plus propre que lui à l'exécuter. Il lui donna ſon manuſcrit, & lui permit d'en faire tel uſage qu'il voudroit.

Tout attachoit PUFENDORFF chez ſon Profeſſeur, & les leçons qu'il en recevoit, & la douceur de ſon commerce, & ſes politeſſes prévenantes : mais il craignoit d'abuſer de ſes bontés, en demeurant plus long-temps avec lui. Il comptoit déja une année de ſéjour : c'en étoit trop, ſelon lui, pour un homme qui étoit hors d'état de reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus. Il le quitta & retourna à Leipſic.

Là incertain ſur le parti qu'il avoit à prendre pour jetter les fondemens d'une

fortune médiocre, il reçut une lettre de ſon frère, qui étoit au ſervice du Roi de Suède, par laquelle il lui conſeilloit de ne pas perdre ſon temps dans ſon pays, & de chercher à ſe placer ailleurs. PUFENDORFF trouva ce conſeil bon, & réſolut de le ſuivre. Il fit connoiſſance avec des Suédois, qui lui proposèrent de ſe charger de l'éducation des fils de M. *Coyet*, Conſeiller Aulique du Roi de Suède, Secrétaire d'Etat, & Ambaſſadeur extraordinaire auprès des Provinces-Unies. La ſituation où il étoit ne lui permit pas de refuſer ce poſte. Il alla avec ſes élèves à Leyde, où il s'occupa à faire imprimer les Opuſcules de *Meurſius*. Le ſuccès qu'eut cet Ouvrage, l'engagea à en publier un autre intitulé : *L'ancienne Grèce de Lauwemberg*. Ce livre parut en 1660, ſous les auſpices du père de ſes élèves.

PUFENDORFF avoit alors vingt-neuf ans. C'étoit l'âge où ſon goût devoit être formé. Auſſi le ramena-t-il à ſes premières inclinations. Il n'étudia plus déſormais les Sciences & l'Hiſtoire que par la liaiſon qu'elles pouvoient avoir avec la Légiſlation. L'étude particulière qu'il en avoit faite, avoit pour objet le Droit public. Ce Droit ſortoit à peine du chaos où les Juriſconſultes

Juriſconſultes & les Théologiens l'avoient plongé. Ceux-là trop remplis de leur Code & de leur Digeſte, vouloient en faire la règle immuable de l'équité, & négligeoient abſolument de remonter aux premiers principes. Ceux-ci avoient achevé de brouiller cette ſcience par des diſtinctions ſcholaſtiques, qui au lieu de rien éclaircir, en rendoient au contraire l'étude longue, pénible & obſcure. Notre Philoſophe voulut répandre un nouveau jour ſur cette matière. Il lut à cette fin le grand Ouvrage de *Grotius* ſur le Droit de la Guerre & de la Paix. Cette lecture étendit ſes idées, & lui en fit naître de nouvelles. Elles produiſirent à la fin le projet d'un Traité très-philoſophique ſur le Droit de la Nature & des Gens. Il falloit pour l'exécuter des ſecours qu'il ne trouvoit point à Leyde, & que le tems & la Providence pouvoient ſeuls lui fournir. En attendant un heureux haſard & des occaſions propices, il compoſa des *Elémens de la Juriſprudence univerſelle*, qu'il publia à la Haye. Il y employa diverſes choſes tirées de la Morale manuſcrite que M. *Weigel* lui avoit donnée. Ces choſes étoient traitées dans un goût géométrique. Auſſi un Savant en liſant cet Ouvrage dit qu'il ſentoit le Mathématicien.

L'Auteur l'avoit dédié à *Charles-Louis*, Electeur Palatin; & ce Prince lui en avoit témoigné ſa reconnoiſſance par une lettre très-gratieuſe, dans laquelle il l'aſſuroit de ſon eſtime, & lui faiſoit eſpérer des preuves ſolides de ſa bienveillance. Cette eſpérance ne fut pas longue. Un an après avoir écrit cette lettre, (c'eſt en 1661) l'Electeur le fit appeler à l'Univerſité de Heidelberg, en qualité de Profeſſeur. PUFENDORFF s'y rendit, & il eut la gloire de remplir la première Chaire de Profeſſeur public qu'il y eût en Allemagne pour le Droit de la Nature & des Gens, que *Charles-Louis* fonda en ſa faveur. Ce bienfaiteur l'employa à l'éducation du Prince Electoral. Et pour rendre ſes talens encore plus utiles, il l'engagea à écrire ſur l'état de l'Empire d'Allemagne, & lui fit donner des mémoires, afin de le mettre en état d'y travailler.

Notre Profeſſeur examina attentivement tous ces mémoires, & après avoir combiné toutes choſes, il trouva que l'Allemagne eſt un corps républicain, dont les membres mal aſſortis ſont un tout monſtrueux. Cette propoſition fit le principal ſujet de ſon Ouvrage. Elle étoit ſans doute très-hardie. Auſſi ne crut-il pas devoir s'en déclarer l'Auteur. Il ſe dé-

guiſa ſous le nom de *Severin*, Sieur de *Monzabano*, Véronois. Et il le dédia à ſon frère, qui étoit Ambaſſadeur de Suède à la Cour de France, qu'il maſqua ſous le nom de *Lelio*, Sieur de *Trézolani*. Pour éviter tout ſoupçon, il ne jugea pas à propos de le publier en Allemagne. Il fit parvenir ſon manuſcrit à ſon frère, pour le faire imprimer à Paris. Celui-ci le préſenta à un Libraire, qui pria M. *de Mézerai* de l'examiner. Ce fameux Hiſtorien le lut, & le jugea digne de voir le jour; mais il refuſa de donner ſon approbation, parce qu'il y trouva quelques endroits oppoſés aux intérêts de la France, & d'autres où les Prêtres & les Moines étoient maltraités. L'Ambaſſadeur de Suède ſe contenta de ce refus : il envoya le manuſcrit à Genève. Il y fut imprimé. Ce fut en 1667 que ce Livre parut avec ce titre : *Severini de Monzabano, de Statu Imperii Germanici, liber unus.* Il fut accueilli comme l'Auteur l'avoit préſumé. On en chercha beaucoup l'Auteur, & on l'attribua d'abord à différentes perſonnes; mais on ne put jamais le deviner. Ce qui rendoit l'énigme difficile, c'étoit les ſoins que PUFENDORFF s'étoit donnés pour prévenir ou pour diſſiper les ſoupçons qu'on auroit pu former ſur lui. Il

avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'on n'a pu ſavoir exactement la vérité qu'après ſa mort.

Tandis qu'on cherchoit à connoître l'Auteur de ce Livre, pluſieurs Juriſconſultes écrivoient contre l'Ouvrage, & d'autres travailloient à en obtenir la ſuppreſſion. Ceux-ci vinrent à bout de le faire condamner, interdire & confiſquer en pluſieurs endroits de l'Allemagne; & les autres publièrent preſque coup ſur coup trois critiques, leſquelles furent encore ſuivies de deux qui parurent quelques années après. Les Auteurs de ces critiques ſont *Martin Schoockius* (a), *Philippe-André Oldenburgerus*, ſous le nom de *Pacificus à Lapide* (b), *Jean-Louis Praſchius* (c), *Charles Scharſchmidius* (d), & *Jean-George Kulpis* (e). La production de PUFENDORFF n'en fut pas pour cela moins eſtimée; mais la réputation qu'elle

(a) *Exercitationes XII. quibus Severini de Monzabano, admodum promulſidis, Tractatus de Statu Imperii Germanici diſcutitur*, &c. 1668.

(b) *Notæ & ſtrictura.* 1668.

(c) *Littera ſecretiores Monzabani ad Lelium fratrem, de Germana Imperii Germanici forma.*

(d) *Syſtema juris publici humano Germanici & diſquiſitio de Republica monſtruoſa contra Severinum de Monzabano ejus que aſſeclas.* 1677.

(e) *Commentationes Academica in Severinum de Monzabano de Statu Imperii Germanici.* 1682.

lui acquit lui devint très-préjudiciable. La jalouſie aigrit les eſprits de ſes adverſaires. Ils ourdirent des manœuvres ſourdes & artificieuſes; & leurs cabales furent ſi méchamment tramées, qu'elles l'emportèrent ſur les qualités éminentes de notre Profeſſeur. Ils vinrent à bout de le déplacer. Les mémoires de ſa vie ne diſent pas de quelle manière il perdit ſa Chaire. C'eſt une conjecture de ma part fondée ſur la connoiſſance du cœur humain. Quand on a vécu avec des envieux, on ſait de quoi ils ſont capables pour perdre un homme qui les offuſque. Il eſt un art de faire diſparoître le mérite, quelque réel qu'il ſoit; & les mauvais génies qui ont intérêt d'en faire une étude particulière, y excellent preſque toujours.

Privé ainſi de ſon état, PUFENDORFF crut devoir aller offrir ſes ſervices au Roi de Danemarck. Il ſe rendit à Copenhague, où il ſollicita une Chaire de Profeſſeur qui vaquoit. Un compétiteur plus recommandé que lui l'emporta; & il ne gagna à ſon voyage que le chagrin d'en être témoin. Il vit bien par là ou qu'on ne le connoiſſoit point aſſez dans ce pays, ou que la protection & le crédit y décidoient des talens. Il eſpéra qu'en Suède on lui rendroit plus de juſtice. Dans cette

vue, il alla à Lunden, où le Roi *Charles XI* venoit d'ériger une Univerſité. Il y fut reçu à bras ouverts. On lui conféra ſur le champ une Chaire de Profeſſeur, dont il prit poſſeſſion en 1670.

Cette place le mit en état de reprendre le cours ordinaire de ſes études. Il compoſa un petit Ouvrage, qu'il publia ſous le titre de *Recherches ſur la République irrégulière*. C'eſt une eſpèce de Commentaire du quatrième Chapitre de ſon Livre de l'*Etat de l'Empire Germanique*, dans lequel il traite de la forme de cet Empire. Cette production fut bien reçue. Mais juſqu'ici il ne s'étoit point annoncé comme il pouvoit le faire. Il devoit conſommer ſa réputation par le grand Ouvrage qu'il méditoit ſur le Droit de la Nature & des Gens. Jouiſſant d'une grande tranquillité, & pourvu des ſecours qui lui étoient néceſſaires, il réſolut enfin d'y mettre la dernière main. Il lut tous les Ouvrages politiques de *Hobbes*, & relut avec une attention ſcrupuleuſe le Livre du Droit de la Guerre & de la Paix de *Grotius*. Cette ſeconde lecture lui fut très-profitable. Il remarqua que quoique ce Livre fût la production d'un grand Philoſophe, il n'étoit pourtant pas exempt de préjugés. *Grotius* avoit gardé quelques ménage-

mens pour les idées ſcholaſtiques, ſoit qu'il n'en fût pas entièrement revenu lui-même, ſoit qu'il crut avoir beſoin de cette condeſcendance pour gagner une ſorte de lecteurs qui en faiſoient cas. PUFENDORFF ſentant l'inutilité de cette condeſcendance, n'y eut aucun égard. Il traita ſa matière ſans ſonger qu'il y eût des Scholaſtiques. On voit, dit l'Auteur de ſon Eloge (*a*), un homme qui remontant aux idées les plus ſimples de la Morale, va pas à pas de principe en principe, de preuve en preuve; examine avec une attention extrême; diviſe avec une régularité ſcrupuleuſe; définit avec préciſion; enfin forme un ſyſtême méthodique de la ſcience des mœurs. Quoique moins érudit que *Grotius*, il creuſe davantage les principes, & en développe les conſéquences par une ſuite de raiſonnemens qui s'éclairent réciproquement. Inexorable ſur l'opinion des Scholaſtiques, qui établiſſoit que les actions commandées & interdites par le droit naturel ſont honnêtes ou deshonnêtes par elles-mêmes, il traite de belles chimères & de principes ſtériles, les idées de l'honnête détachées du rapport qu'elles ont à la volonté de Dieu. C'étoit retrancher aux gens de Collége

(*a*) Page XXXVI.

une infinité de ſubtilités métaphyſiques qu'ils vantoient beaucoup, & qu'ils donnoient à leurs élèves pour les plus fines & les plus ſublimes notions de la Morale. Notre Philoſophe s'attaquoit à fortes parties, & s'expoſoit par là à de grandes perſécutions. C'eſt auſſi ce qu'il éprouva dès que ſon Livre fut au jour en 1672 (*a*). Il s'éleva tout-à-coup contre ce Livre une nuée de critiques, & il n'en fut pas quitte pour des injures. La réputation immortelle que lui forma ce grand Ouvrage, lui coûta ſon repos & preſque ſa vie.

Le premier qui l'attaqua fut *Nicolas Beckman*, Profeſſeur en Droit, ſecondé de *Joſué Schwartz*, Profeſſeur en Théologie. Ils publièrent enſemble un Ecrit anonyme intitulé : *Liſte de certaines nouveautés que* M. Samuel Pufendorff *a avancées contre les fondemens orthodoxes dans ſon Livre du Droit de la Nature & des Gens.* Notre Philoſophe eſt traité très-durement dans cet Ouvrage. On l'appelle

(*a*) Cet Ouvrage eſt intitulé : *De jure naturæ & gentium*, Libri VIII. Et il a été traduit en François ſous ce titre : *Le Droit de la Nature & des Gens* ; ou *Syſtême général des principes les plus importans de la Morale, de la Juriſprudence & de la Politique*, traduit du Latin par *Jean Barbeyrac*, avec des notes. 1706. Il a été auſſi traduit en Allemand & en Anglois.

Païen,

Païen, *Zuinglien*, *Socinien*, *Papiſte*, *Pélagien*, *Hobbeſien*, *Cartéſien*. Ces qualifications, dont la plupart ſeroient un éloge dans toute autre occaſion, ſont employées dans cette critique comme des injures dont on accable l'Auteur. PUFENDORFF y oppoſa en 1674 une *Apologie tant pour ſoi que pour ſon Livre contre l'Auteur d'un Libelle diffamatoire intitulé : Liſte de certaines nouveautés*, &c. Cette Apologie dévoila toute la méchanceté de ſes adverſaires. Mais les Magiſtrats de Suède le vengèrent encore mieux que ſa réponſe. Ils traitèrent la *Liſte* de paſquinade & de libelle; ordonnèrent qu'elle ſeroit lacérée & brûlée par la main du Bourreau, & que le Profeſſeur *Beckman* ſeroit dépoſé & banni du Royaume : ce qui fut exécuté au mois d'Avril 1675. La Cour de Suède ſe mêla auſſi de cette affaire. Elle reçut la *Liſte*; & on tâcha de la prévenir tellement contre le Livre du Droit de la Nature & des Gens, qu'elle parut alarmée des prétendues nouveautés qu'on trouvoit dans ce Livre. Pour ſe tranquilliſer, elle accorda aux ſollicitations de M. *Schertzer*, Profeſſeur en Théologie à Leipſic, un Décret du Roi, par lequel il étoit enjoint à tous les Profeſſeurs de

veiller avec tout le ſoin poſſible, pour préſerver la jeuneſſe de toute nouveauté contraire à l'orthodoxie & à la doctrine reçue par l'Univerſité. Le but qu'on avoit eu en obtenant ce Décret, c'étoit d'être autoriſé à inquiéter PUFENDORFF. Il le comprit bien, & il prévint le coup par une lettre latine qu'il publia en 1674.

Le ſecond Profeſſeur qui entra en lice contre notre Philoſophe, fut *Valentin Alberti*. Ce Théologien s'eſſaya d'abord dans la préface d'un Commentaire manuſcrit qu'il dictoit à ſes écoliers ſur le Droit de la Guerre & de la Paix par *Grotius*. Il publia enſuite une critique dans un *Abrégé du Droit de la Nature, rendu conforme à la Théologie orthodoxe.* PUFENDORFF répondit à cette critique, par un Ecrit intitulé : *Eſſai des chicanes faites depuis peu à Samuel* PUFENDORFF *ſur le Droit naturel.* (*Specimen controverſiarum Sam. Pufendorfio circa jus*, &c.) M. Alberti répliqua par un *Eſſai de défenſes contre l'Eſſai des chicanes.* (*Specimen vindiciarum*, &c.) Notre Philoſophe oppoſa à cette réplique ſon fameux Livre d'*Eris Sandica*, c'eſt-à-dire, *la Diſcorde de Schone ;* & ſon adverſaire y répondit par un Ecrit intitulé : *Eros Lipſicus*, qui fut traité avec beaucoup de

mépris dans un Ouvrage où l'on relève les calomnies & les inepties de ce critique, *Alberti calumnias & ineptias*, comme porte le titre. Il y eut encore de part & d'autre des brochures fort vives. Mais des amis communs autant fatigués que PUFENDORFF de cette guerre littéraire, s'employèrent à la terminer. Ils y parvinrent, & les deux combattans mirent bas les armes. Il s'agiſſoit dans cette diſpute de ſavoir ſi le Droit naturel ſe doit tirer de la nature avant ou après la chute de l'homme, dans l'état du péché ou dans celui d'innocence : queſtion purement théologique, & qu'on auroit pu écarter d'un Ouvrage philoſophique.

Cette querelle étoit à peine terminée, que MM. *Beckman* & *Schwartz* recommencèrent la leur. Le premier au déſeſpoir de s'être perdu en voulant nuire à notre Philoſophe, ne ſongea dans ſon exil qu'à ſe venger. Il commença par publier une pièce contre lui très-ſatirique, où il le traite de diable incarné. Le titre ſeul de cette pièce porte l'empreinte de la rage la plus éffrenée (*a*). Après cette belle

(*a*) On verra, je penſe, avec plaiſir, le titre ſingulier de cette pièce : le voici. *Nicolai Beckmanni legitima defenſio contra Magiſtri* Samuelis Pufendorfii *exècrabiles fictitias calumnias, quibus illum contrà omnem veritatem & juſtitiam ut carnatus Diabolus & ſingularis menda-*

ſortie, M. *Beckman* voulut l'attaquer perſonnellement. Il l'appela en duel, & lui écrivit de Copenhague où il étoit, qu'il déſiroit avoir raiſon de ſes procédés par la voie des armes. Il lui marquoit l'endroit où il devoit ſe rendre pour ſe battre avec lui, & le menaçoit de le pourſuivre par-tout où il ſeroit, s'il manquoit au rendez-vous. Notre Philoſophe ne fit aucun cas de cette lettre ; & ſans daigner y répondre, il l'envoya au Conſiſtoire de l'Académie, qui procéda contre *Beckman*. Cette conduite porta la colère de celui-ci à ſon comble. Il ſongea à faire aſſaſſiner ſon adverſaire, mais il échoua heureuſement dans ſon deſſein. La ſeule reſſource qui lui reſtoit, c'étoit de répandre ſa bile ſur le papier. C'eſt auſſi le parti qu'il prit. Il tâcha de rendre PUFENDORFF odieux par des écrits multipliés, qui furent réfutés par PUFENDORFF lui-même ou par ſes amis.

ciorum artifex per fictitia ſua entia moralia (Diabolica puto) toti honeſto ac erudito malitioſè exponere voluit, Naturalis ſive brutalis & gentilis Pufendorfii ſpiritus uſque adeo enormiter ſe exerit & perverſè operatur, ut nec diabolum, nec infernum, nec vitam æternam dari impiè credat, & dum omnem actionem humanam ſtatuit eſſe indifferentem boni ac mali, nec præmium, nec pœnam futuram, hic tamen pro ſatyrico ſuo ingenio firmiter credit, ſic viris honeſtis & proximo ſuo audaciter & malitioſè calumnietur, quod ſemper aliquid facis ſivè mendacii in animis legentium hæreat 1677.

A *Beckman* ſe joignit *Schwartz*. Pendant le temps du procès de ſon confrère, il avoit gardé un ſilence prudent; & il ſe comporta avec la même circonſpection, juſqu'à ce qu'il ſe fût ménagé un poſte ailleurs. Mais lorſqu'il eut obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il quitta ſa Chaire qu'il avoit à Lunden, & ſe rendit en Danemarck. Ce fut là que ſous le nom de *Severin Wildſchultz*, dont il avoit épouſé la mère, il publia un Ecrit intitulé : *Diſcuſſions des calomnies indignement avancées dans* l'Eris Sandica *de* Samuel Pufendorff, *contre un homme vénérable, ſous prétexte d'une liſte de ſes erreurs*, &c. PUFENDORFF excédé de ces ſortes d'hoſtilités, ne jugea pas à propos de faire à cette *Diſcuſſion* une réponſe ſérieuſe. Il ſe contenta de la réfuter par une lettre qu'il ſuppoſe écrite par *Joſué Schwartz* à ſon beau-fils *Severin Wildſchultz*. Il donne exprès une terminaiſon ſale à ſon nom, pour marquer le mépris qu'il faiſoit de ſa perſonne ; & ſe borne dans cette lettre à tourner l'un & l'autre en ridicule.

Il parut d'autres Ecrits ſatiriques contre notre Philoſophe (*a*) : mais il ne ſe

(*a*) On trouve dans les *Mémoires* du P. *Niceron*, Tom. XVIII, le titre des réponſes de PUFENDORFF.

donna pas la peine d'y répondre. Une occupation plus importante diſpoſoit de ſon temps : c'étoit l'abrégé de ſon Traité du Droit de la Nature & des Gens, qu'il publia en 1673 ſous le titre *De Officio hominis & civis, juxta legem naturalem libri duo ;* & d'une *Introduction à l'Hiſtoire générale & politique de l'Univers*, qui parut en 1682. Il avoit compris que le Droit de la Nature & des Gens ne pouvoit ſe paſſer de l'Hiſtoire ; que ſans elle, il n'eſt plus qu'une ſpéculation abſtraite & ſujette à porter à faux. Cet Ouvrage avoit encore ſon utilité propre, indépendamment de toute autre conſidération. Dans les abrégés d'Hiſtoire publiés avant ſon introduction, on avoit négligé de remonter aux principes généraux qui ſont communs à toutes les ſociétés humaines, quoiqu'il y en ait de particuliers, qui ſont tellement eſſentiels à tel ou tel peuple, qu'il ne peut les abandonner ſans péril. Ces principes dépendent de la ſituation du pays, des mœurs & du génie des Habitans, du pouvoir plus ou moins grand de ſes voiſins, de ſes propres forces qui ne ſont pas tou-

& de quelques autres Ouvrages peu importans, qui ne ſont pas dignes aujourd'hui de la curioſité du Lecteur.

jours dans le même degré, & de mille autres conjonctures. Dans ſon introduction, notre Philoſophe eut égard à tout cela ; & tous les Savans ſentirent le prix de cet Ouvrage, & s'empreſsèrent à le répandre dans tout l'Univers, par les traductions qu'ils en firent en différentes langues.

Pendant qu'il tâchoit d'être utile aux hommes dans la ſolitude de ſon cabinet, des troubles s'élevèrent dans la Province de Schonen, où il étoit. Le fléau de la guerre affligeoit alors la Suède, & Schonen en devint le théâtre. PUFENDORFF partit alors de Lunden, & ſe retira à Stokholm. La Cour le reçut avec la plus grande diſtinction. On l'honora du titre de Secrétaire du Roi, & de celui d'Hiſtoriographe. Ce fut en cette qualité qu'il écrivit ſa belle Hiſtoire de Suède en XXVI livres. Elle commence à l'arrivée de *Guſtave-Adolphe* en Allemagne, & finit à l'abdication de *Chriſtine*. C'eſt, dit l'Auteur de l'éloge hiſtorique de PUFENDORFF (*a*), la plus belle Hiſtoire que nous ayons de cette fameuſe guerre, qui a déſolé l'Allemagne durant trente ans. Ce bel Ouvrage parut en 1686. Son Auteur travailla à ſa continuation, &

(*a*) Page XLV.

composa la vie de *Charles-Guſtave*, Roi de Suède & Succeſſeur de *Chriſtine*, qui ne fut publiée que long-temps après. Dans cet intervalle, il fit imprimer (c'eſt en 1687) un petit Traité ſur les rapports de la Religion avec la vie civile, intitulé : *De habitu Religionis Chriſtianæ ad vitam civilem, liber ſingularis.* Le but de cet Ouvrage eſt de mettre de juſtes bornes entre la puiſſance eccléſiaſtique & la puiſſance civile, pour établir la tranquillité publique. Il y ajouta enſuite un *Appendix*, où il réfute les principes *d'Adrien Houtin*, touchant le pouvoir des Souverains ſur ce qui concerne la Religion.

Tous ces Ouvrages, & ſur-tout ſa grande Hiſtoire de Suède, lui acquirent une réputation ſi brillante, que les Souverains briguèrent à l'envi l'avantage de laiſſer à la poſtérité l'Hiſtoire de leur règne écrite par une plume ſi applaudie. *Frédéric-Guillaume*, Electeur de Brandebourg, l'attira à Berlin, & le nomma ſon Hiſtoriographe. Il fut invité preſqu'en même temps de la part de l'Empereur *Léopold*, d'écrire l'Hiſtoire de ſon règne. Des raiſons particulières ne lui permirent pas de ſe rendre à cette invitation. Il reſta à la Cour de Brandebourg, qui pour ſe

l'attacher toujours plus, le décora de la dignité de Conſeiller privé. L'Empereur, bien loin de lui ſavoir mauvais gré de la préférence, lui donna une marque éclatante de ſon eſtime, en lui conférant la qualité de Baron du Saint Empire. Notre Philoſophe ſut remercier l'Empereur de cette grace comme il convenoit; mais il ne crut pas devoir interrompre l'*Hiſtoire de l'Electeur Frédéric-Guillaume le Grand*, qu'il avoit commencée. Il la finit ſous les yeux de *Frédéric III*, Electeur de Brandebourg, premier Roi de Pruſſe. Toujours ami du vrai, il avoit écrit avec plus de ſincérité que la Cour de Berlin n'en avoit exigé de lui. Il s'étoit ſervi libéralement des Archives de la Maiſon de Brandebourg. Il en avoit tiré un grand nombre de myſtères, dont la publication parut dangereuſe. On crut qu'il étoit de la prudence de ne pas révéler des ſecrets qui ne devoient être réſervés qu'aux Miniſtres. Cette Hiſtoire ne parut qu'après une ſévère reviſion, où les Cenſeurs rayèrent tout ce qu'ils jugèrent à propos. Ils usèrent néanmoins de ménagement, en conſidération de l'Auteur, & ce ménagement fut tel, qu'il fallut y revenir lorſque l'Ouvrage fut rendu public. On y fit en-

core des changemens, par leſquels on ſupprima des pages entières.

Notre Philoſophe ne vit point la fin de cette impreſſion. Un mal au pied qu'il négligea, le mit au tombeau. C'étoit d'abord peu de choſe ; mais l'inflammation s'y étant miſe, la gangrène ſuivit de près. Il ne reſtoit d'autre reſſource pour éviter les progrès de ce mal, que de lui couper le pied. PUFENDORFF ne put ſe réſoudre à y conſentir. L'Electeur de Brandebourg, qui vouloit lui ſauver la vie à quelque prix que ce fût, engagea les Médecins & les Chirurgiens à mettre tout en œuvre pour le guérir. Les Médecins crurent que la crainte des douleurs de l'opération l'emportoit ſur la crainte de la mort. Ils imaginèrent de l'aſſoupir, & de lui couper la jambe pendant l'aſſoupiſſement. L'opération fut faite avec ſuccès. Quand le malade ſe réveilla, il ſe trouva mieux. Mais lorſqu'il apprit ce qui s'étoit paſſé pendant ſon ſommeil, il ſe chagrina de telle ſorte, que la fièvre, inſéparable de cette ſorte d'opération, ayant augmenté, elle l'emporta dans peu de temps. Il mourut le 26 Octobre 1694, âgé de 63 ans.

Morale & Principes de Légiſlation de PUFENDORFF ſur le Droit de la Nature & des Gens.

On définit la Morale la ſcience des mœurs, ou l'art de diriger & de tempérer la liberté des actions humaines, pour régler convenablement notre vie. Ainſi les actions morales regardent directement l'uſage de notre raiſon. Généralement parlant, elles ſont bonnes, ces actions, quand la raiſon les autoriſe : elles ſont mauvaiſes, quand elle les réprouve. Il faut par conſéquent que cette faculté de l'entendement connoiſſe le bien & le mal, pour qu'elle puiſſe faire l'un & éviter l'autre. Afin de parvenir à cette connoiſſance, voici les préceptes généraux qu'elle doit obſerver.

1°. Lorſque deux propoſitions ſont appuyées également par de bonnes raiſons, il eſt permis de choiſir celle qu'on veut.

2°. Lorſque de deux propoſitions, l'une paroît plus probable, on doit choiſir celle-ci.

3°. Dans les matières ſur leſquelles on eſt parfaitement inſtruit, on doit ſuivre de deux avis différens, celui qui paroît le

plus probable, quand même la multitude ne l'approuveroit pas, pourvu qu'en s'écartant de l'opinion reçue, il n'en réſulte aucun inconvénient.

4°. Quand on ne connoît point une matière, on doit s'en rapporter aux perſonnes éclairées.

5°. Lorſqu'une Puiſſance ſupérieure ordonne une choſe qu'on ne croit pas permiſe, on doit obéir, quand même on n'approuveroit pas intérieurement l'action qu'elle demande (*a*).

6°. Dans les choſes de peu d'importance, ou qui ſont urgentes, s'il y a de part & d'autre la même probabilité, on peut préférer celle qu'on veut.

7°. Dans les choſes de grande conſéquence, ou ſur leſquelles on a le temps de délibérer, on doit choiſir la plus certaine, quand même on s'éloigneroit beaucoup du but qu'on ſe propoſe.

Ces principes poſés, il faut ſavoir que les actions morales ſont néceſſaires ou libres, bonnes ou mauvaiſes, juſtes ou

(*a*) Cette maxime eſt vraie politiquement, mais elle eſt moralement fauſſe. Toutes les Puiſſances du monde n'ont pas droit d'exiger des choſes non permiſes, comme l'injuſtice. La Loi naturelle défend ces actes, & cette Loi eſt au-deſſus de toutes les Puiſſances. On doit ſans doute plier à la force; mais cette force ne donne point de droit à celui qui l'emploie. C'eſt une pure tyrannie.

injuſtes. Une action néceſſaire eſt celle que la loi nous oblige de faire. L'action eſt libre quand elle n'eſt commandée ni par la loi divine, ni par la loi humaine, ou qu'elle eſt ſimplement tolérée, la loi n'infligeant aucune peine à ceux qui la commettent, & laiſſant à l'honneur le ſoin de la contenir ou de la permettre. Dans le premier cas, elle eſt parfaitement libre; & elle l'eſt imparfaitement dans le ſecond.

Une bonne action eſt celle qui s'accorde avec la loi, & une mauvaiſe action celle qui s'en écarte. Car la loi eſt la règle qui ſert à juger des bonnes & des mauvaiſes actions. Enfin une action eſt juſte, quand elle s'accorde avec les intérêts des autres hommes; & elle eſt injuſte, quand elle les contrarie. Mais ſi la loi eſt la règle des actions morales, il eſt néceſſaire que cette loi ſoit dictée par la nature, qu'elle ſoit l'ouvrage du Créateur, & qu'elle enſeigne à l'homme ce qu'il doit faire, & ce qu'il doit éviter. Sans cela, que ſeroit-ce que la liberté, ſi nous étions également autoriſés à faire des choſes dont nous devons nous abſtenir, & à négliger celles que nous ſommes obligés de pratiquer? Auſſi cette loi porte-t-elle tous les caractères de la Divinité.

Elle preſcrit toutes les actions avantageuſes au genre humain, au bien de la ſociété, à la conſervation de chaque individu, telles que la bienfaiſance, l'humanité, la miſéricorde, la bonne-foi, la gratitude, &c. & elle défend celles qui lui ſont contraires, comme la perfidie, l'ingratitude, &c.

D'où il ſuit qu'en obſervant la loi, on fait toujours de bonnes actions, & jamais de mauvaiſes. De-là la tranquillité d'eſprit, le témoignage infiniment agréable d'une bonne conſcience, & en général tous les avantages qu'on peut ſouhaiter pour l'ame & pour le corps. De-là la bonne intelligence dans la ſociété, une douce concorde parmi les hommes, de bons offices réciproques, & des ſecours mutuels.

Par ce double avantage que procure la loi, celui du particulier & celui du public, on voit qu'elle a deux parties : l'une qui regarde l'homme en lui-même, qui eſt directement ſuggérée par la nature, & qu'on appelle pour cette raiſon *Droit Naturel* : l'autre qui concerne la ſociété, & qui eſt une ſuite & une dépendance de celle-ci, & en quelque ſorte une application de ce droit à la ſociété, & qu'on nomme ou *Droit Civil*, ou *Droit des Gens*.

Droit Civil, lorſqu'il n'eſt queſtion que des membres d'une ſociété; & Droit des Gens, quand il s'agit des intérêts de ſociété à ſociété, comme des égards que les Nations ſe doivent, ſoit en paix, ſoit en guerre.

Les obligations que le Droit Naturel impoſe à l'homme, ſont de veiller à ſa conſervation, & de faire tous ſes efforts pour bien mériter de celui à qui il doit l'être, & de ceux avec leſquels il vit, afin qu'il ne ſoit pas un poids inutile ſur la terre. Son occupation doit donc conſiſter & à avoir ſoin de ſon corps, & à ſe rendre utile à la ſociété dans laquelle il eſt. Pour cela, il doit choiſir un genre de vie honnête, profitable à ſa capacité, à ſon état, à ſa fortune & à ſes forces. Car non-ſeulement ce n'eſt pas vivre conformément à la nature de ne vivoter que de rapines, mais encore de ne point faire uſage des talens qu'on peut en avoir reçu. On doit les ſacrifier au bien de ſes concitoyens, quelque ingrats qu'ils puiſſent être de ce ſacrifice. Ce n'eſt pas pour nous ſeuls que nous vivons, mais pour Dieu, & pour la ſociété; de ſorte que ſi notre ſang pouvoit être utile à ſa gloire & au ſalut du genre humain, il faudroit ſe hâter de le répandre.

Concluons donc : 1°. Qu'on ne doit offenſer perſonne, ni lui cauſer aucun préjudice ; & que dans le cas où l'on auroit le malheur de faire l'un ou l'autre, on eſt obligé de le réparer. S'emparer du bien d'autrui & en faire ſon bien propre, eſt encore plus contre nature, dit *Ciceron* (*a*), que la mort & la douleur.

2°. Qu'un homme doit traiter un autre homme comme ſon égal, c'eſt-à-dire comme homme, & par conſéquent lui rendre tous les ſervices dont il peut être capable. Car tous les hommes ſont frères, & il n'y a naturellement d'autre différence entr'eux que celle de l'âge. Dans les ſervices qu'il rend, il ne doit avoir en vue que la ſeule ſatisfaction d'avoir pu être utile ſans aucun mêlange d'intérêt particulier ; parce que ce ſont là les véritables bienfaits & les ſeuls qui ſoient dignes d'eſtime (*b*). Tout le reſte n'eſt que jactance & vaine gloire.

Ce n'eſt point aſſez de faire connoître aux hommes ce qu'ils ſe doivent réciproquement, pour qu'ils l'obſervent Tous les eſprits ne ſont pas également portés à la vertu. Il eſt des ames viles qui ne

(*a*) *De Officiis*, Lib. III.

(*a*) Voyez la Doctrine de *Shafteſbury* ſur le mérite & la vertu.

connoiſſent

connoiſſent que leur intérêt, & qui ſont abſolument inſenſibles au plaiſir d'obliger. D'ailleurs il ſeroit trop humiliant d'attendre & de devoir ſon état & ſa fortune à la charité de nos ſemblables. Il faut donc qu'il y ait une loi de pratiquer ces actions, pour fortifier encore ce que le Droit Naturel preſcrit, & pour y ſuppléer. Et c'eſt ce qui forme le Droit Civil.

Il y a deux ſortes d'obligations, une naturelle, & l'autre civile. L'obligation naturelle nous preſcrit tout ce qui eſt bien, quand même il ne ſeroit pas de devoir. C'eſt la pratique du Droit Naturel. L'obligation civile eſt celle qui eſt ordonnée par le Droit Civil.

On diviſe encore l'obligation en trois, en naturelle, en civile & en mixte. La première eſt dictée par la ſeule équité naturelle. La ſeconde, par la procédure ou le jugement de ceux qui ſont prépoſés pour l'adminiſtration de la Juſtice. Et l'obligation mixte eſt formée par l'autorité de la civile. Ainſi l'obligation naturelle eſt la loi même de la nature. L'obligation civile eſt la baſe des loix d'une ſociété. Et l'obligation mixte eſt la ſoumiſſion à l'autorité qui ſoutient l'une par l'autre. De-là découlent deux grandes

vérités, qui conſtituent tout le Droit Civil. La première, que nous devons obéir aux loix, qui ſont fondées ſur l'obligation naturelle. La ſeconde, que nous ſommes tenus de remplir les engagemens que nous avons contractés, & par l'obligation naturelle, & par l'obligation civile.

Reſte à expoſer le Droit des Gens: mais ce Droit eſt ſi développé dans les principes de *Grotius* ſur le Droit de la Guerre & de la Paix, que je crois devoir y renvoyer le Lecteur.

Principes de Légiſlation de PUFENDORFF *ſur les devoirs de l'Homme & du Citoyen.*

Une action humaine exactement conforme aux loix qui en impoſent l'obligation, c'eſt ce qu'on appelle un *Devoir*. On entend par *Action humaine*, un acte qui a pour principe les lumières de l'entendement & la détermination de la volonté. Ces lumières ſont communes à tous les hommes; & avec un peu d'attention, il n'y a perſonne qui ne ſoit en état de comprendre du moins les principes & les préceptes généraux qui conſtituent une vie honnête & tranquille, & d'appercevoir

en même temps leur conformité avec la conſtitution de la nature humaine.

Lorſqu'on eſt bien inſtruit de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, en ſorte qu'on puiſſe rendre raiſon de ſes ſentimens par des preuves certaines & indubitables, on a la *conſcience droite*. Si étant au fond dans des ſentimens véritables ſur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, on ne voit point d'ailleurs aucune bonne raiſon de donner la préférence aux ſentimens oppoſés, & qu'on n'ait point des principes par leſquels on puiſſe ſe déterminer, on a dans cette ſituation une *conſcience probable*. C'eſt par elle que ſe conduiſent la plupart des hommes; car il y en a fort peu qui ſoient en état de connoître les choſes par règles. Enfin quand par le conflit des raiſons qu'on voit de part & d'autre, ſur-tout à l'égard des cas particuliers, & qu'on n'a ni aſſez de pénétration, ni aſſez de lumières pour diſtinguer clairement & diſtinctement leſquelles de ces raiſons ſont les plus fortes, on a une *conſcience douteuſe*. Dans ce cas-là, on doit ſuſpendre toute action; car on ne doit point agir ſi l'on ne ſait pas ſi on fait bien ou mal.

En agiſſant, on peut prendre le faux pour le vrai: & on eſt alors dans l'*erreur*. Il y a deux ſortes d'erreurs. L'une eſt

celle où l'on auroit pu s'empêcher de tomber, ſi on eût pris tous les ſoins convenables & apporté toute l'attention néceſſaire; & on l'appelle *erreur vincible* ou *ſurmontable*. L'autre, qu'on nomme *erreur invincible*, eſt celle dont on ne ſauroit ſe garantir avec tous les ſoins moralement poſſibles, ſelon la conſtitution des choſes humaines & de la vie commune. Cette dernière n'a point lieu ordinairement en matière de préceptes généraux de la vie humaine; mais ſeulement par rapport aux affaires & aux particuliers, du moins à l'égard des perſonnes un peu inſtruites.

On peut encore ſe tromper lorſqu'on manque de certaines connoiſſances qui ont rapport à l'action qu'on aura faite ou omiſe; & cette eſpèce d'erreur s'appelle *ignorance*. On la diſtingue en *ignorance efficace*, & en *ignorance concomitante*, ou qui accompagne ſimplement l'action. Celle-là conſiſte dans le défaut d'une connoiſſance qui auroit empêché d'agir, ſi on l'avoit eue; & celle-ci ſuppoſe la privation d'une connoiſſance qui n'auroit point empêché d'agir, quand même on auroit ſu ce que l'on ignore.

L'ignorance peut être encore ou *volontaire*, ou *involontaire*. L'ignorance volontaire eſt ou contractée par pure négli-

gence, ou affectée, c'eſt-à-dire produite par un mépris direct & formel des moyens que l'on avoit de s'inſtruire de ce qu'on pouvoit & devoit ſavoir. L'ignorance involontaire conſiſte à n'être pas inſtruit des choſes que l'on ne pouvoit ni ne devoit ſavoir.

Ces choſes bien diſtinguées, il faut que l'homme ſe détermine à agir par un mouvement propre & intérieur ; pour qu'il puiſſe répondre de ſes actions ; je veux dire qu'il ait la *volonté* de faire ou de ne pas faire une choſe. Cette volonté ſuppoſe ou renferme la *ſpontanéité* & la *liberté :* la ſpontanéité, afin que l'homme ſe détermine de ſon bon gré, ſans aucune néceſſité interne & phyſique ; & la liberté, afin qu'il ſoit le maître d'agir ou de ne pas agir.

Lorſqu'on a cette volonté & qu'on agit volontairement, on eſt réputé l'*auteur de ſes propres actions*. La volonté n'eſt pas cependant toujours dans un parfait équilibre, de manière que dans chaque action elle ſe détermine d'un ou d'autre côté, uniquement par un mouvement intérieur, produit en conſéquence d'un mûr examen de tout ce qu'il y avoit à conſidérer. Il arrive très-ſouvent qu'elle eſt déterminée par divers poids extérieurs. Le

penchant qu'on a pour certaines choſes, & l'averſion pour d'autres; la diſpoſition particulière du naturel, la conformation des organes, les paſſions, & ſur-tout l'habitude contractée par des actes réitérés, ou par une fréquente pratique des mêmes choſes, entraînent l'ame comme malgré elle, & tiranniſent la volonté. Malgré cela, on eſt reſponſable de toutes les actions qui ſont produites & dirigées par l'entendement & par la volonté, de quelque manière qu'elles le ſoient. Car la raiſon la plus forte & la plûs prochaine qui autoriſe à attribuer une action à celui qui l'a faite, c'eſt qu'il l'a produite lui-même, le ſachant & le voulant d'une maniére médiate ou immédiate. On doit donc admettre pour principe conſtant : *Qu'on eſt reſponſable de toute action qu'il a été en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire.*

Voici les conſéquences qui ſuivent de ce principe.

1°. Les actions d'autrui, les opérations des autres cauſes antérieures, & les événemens, quels qu'ils ſoient, ne peuvent être imputés à perſonne, qu'autant qu'on pouvoit & qu'on devoit les diriger.

2°. Les qualités perſonnelles, & les autres choſes qui ſe trouvent ou ne ſe trouvent pas en nous, ſans qu'il ait été en

notre pouvoir de les acquérir ou non, ne ſauroient nous être imputées, à moins qu'on n'ait négligé de ſuppléer par ſes ſoins & par ſon induſtrie à un défaut naturel, ou d'aider ſes diſpoſitions & ſes forces naturelles autant qu'on le pouvoit.

3°. On n'eſt point reſponſable de ce que l'on a fait par une ignorance invincible.

4°. L'ignorance & l'erreur, en matière de loix & de devoirs impoſés à chacun, ne mettent point à couvert de l'imputation des actions qui en proviennent.

5°. L'omiſſion d'une choſe preſcrite ne doit point nous être imputée, lorſque l'occaſion d'agir nous a manqué, ſans qu'il y ait eu de notre faute.

6°. Il ne faut imputer à perſonne l'omiſſion des choſes qui ſont au-deſſus de ſes forces, & qu'il ne pouvoit ni faire ni empêcher, avec tous ſes ſoins & toute ſon induſtrie.

7°. On n'eſt point reſponſable de ce qu'on ſouffre ou qu'on fait par force.

8°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ne leur doivent pas être imputées.

9°. Enfin on n'eſt point reſponſable de ce que l'on croit faire en ſonge.

Dans tout ceci l'homme jouit de ſa ſpontanéité, c'eſt-à-dire qu'il agit ſuivant ſa propre volonté, ſans être aſſujetti qu'à ſa conſcience. Mais ſi l'on conſidère l'homme en ſociété, ce frein ne ſuffit pas. Chaque particulier ſe conduiſant à ſa fantaiſie, ſans conſulter autre choſe que ſon caprice, il ne pourroit que naître de-là une extrême confuſion dans la ſociété. L'avantage des membres qui la compoſent, demande donc qu'il y ait quelque règle à laquelle on ſoit tenu de ſe conformer. Cette règle eſt la *Loi*. C'eſt une ordonnance d'un ſupérieur, par laquelle il impoſe à ceux qui dépendent de lui, une obligation indiſpenſable d'agir de la manière qu'il leur preſcrit. Cette ordonnance, pour être juſte, doit être fondée ſur la *Loi naturelle*. On appelle ainſi une règle qui convient ſi invariablement à la nature raiſonnable & ſociable de l'homme, que ſans l'obſervation de ſes maximes, il ne ſauroit y avoir parmi le genre humain de ſociété honnête & paiſible. Le principe fondamental de cette Loi, eſt que *chacun doit travailler autant qu'il dépend de lui, à procurer & à maintenir le bien de la ſociété humaine en général*. Les autres obligations qu'elle impoſe, & qui découlent de cette Loi, ſont

ce

ce qu'on appelle *Devoirs*. Il y a trois ſortes de devoirs. La première ſorte regarde Dieu; la ſeconde nous-mêmes; & la troiſième les hommes.

I. Des devoirs de l'homme envers Dieu. Autant qu'on peut découvrir ces devoirs par les ſeules lumières de la raiſon, ils ſe réduiſent en général à la *connoiſſance* & au *culte* de cet Être ſuprême. Tels ſont les principes de cette connoiſſance.

1. Il y a un Dieu.

2. Dieu eſt créateur de l'Univers.

3. Dieu conduit & gouverne tout ce monde par une ſage providence, qui prend ſoin particulièrement du genre humain.

4. Dieu n'eſt ſuſceptible d'aucun attribut, qui renferme la moindre imperfection.

On diſtingue le culte de la Divinité en culte intérieur & en culte extérieur. Le culte intérieur conſiſte dans l'*honneur* que l'on rend à Dieu. On honore Dieu, lorſqu'à la vue de ſa puiſſance & de ſa bonté infinies, on conçoit pour lui tous les ſentimens de reſpect & de vénération dont on eſt capable. De-là découlent ces vérités, qui forment le culte intérieur.

1. Aimer Dieu comme la ſource & l'auteur de toutes ſortes de biens.

2. Eſpérer en lui.

3. Se repoſer ſur ſa volonté.

4. Le craindre.

5. Etre diſpoſé à lui obéir en toutes choſes avec une entière ſoumiſſion.

A l'égard du culte extérieur, voici les principaux devoirs qu'il exige.

1. Rendre graces à Dieu de tous les biens qu'on a, parce qu'on les a reçus de ſa main.

2. Lui obéir en tout ce qu'il nous preſcrit.

3. Admirer & célébrer ſa grandeur infinie.

4. Lui adreſſer des prières.

5. Ne jamais jurer que par ſon nom, lorſqu'on eſt réduit à la néceſſité du ſerment.

6. Tenir religieuſement ce à quoi l'on s'eſt engagé en prenant Dieu à témoin.

7. Ne parler de lui qu'avec la dernière circonſpection, & par conſéquent ne point faire entrer ſon ſaint nom dans nos diſcours légérement & ſans néceſſité; ne point jurer ſans de fortes raiſons, & ne jamais s'engager dans des recherches curieuſes & ſubtiles ſur ſa nature & ſur les voies de ſa providence.

8. Ne faire qu'excellent en ſon genre, & propre à témoigner à Dieu un profond

reſpect, tout ce qu'on fait par rapport à lui.

9. Le ſervir & l'honorer non-ſeulement en particulier, mais encore en public & à la vue de tout le monde, (autant qu'on le peut, ſans expoſer la Majeſté Divine aux railleries ou aux inſultes des profanes, & ſans s'attirer quelque mal, en s'abſtenant de certains actes extérieurs, dont l'omiſſion n'emporte aucune marque de mépris) (*a*).

10. Enfin s'attacher de toutes ſes forces à la pratique des devoirs que la loi naturelle nous preſcrit par rapport à nous-mêmes & par rapport à autrui; car rien n'eſt plus agréable à Dieu que l'obéiſſance à ſes loix, & la loi naturelle eſt une loi divine.

II. Des devoirs de l'homme par rapport à lui-même. Il ſemble qu'on ne devroit point impoſer des devoirs à l'homme à ſon égard. Son amour-propre le porte invinciblement à prendre beaucoup de ſoin de lui-même, & à chercher ſon avantage par toutes ſortes de voies. Cependant il eſt certains devoirs que l'amour-propre ne dicte point, & qu'on ne ſauroit ſe diſpenſer de remplir, ſans ſe

(*a*) Cette réflexion judicieuſe eſt de M. *Barbeirac*, traducteur de quelques Ouvrages de PUFENDORFF.

rendre coupable envers l'Auteur de ſon être. Ces devoirs regardent l'ame & le corps.

Les devoirs de l'ame ſe réduiſent en général à former l'eſprit & le cœur, c'eſt-à-dire, à bien régler les mouvemens de notre ame, à les conformer aux maximes de la droite raiſon, & à ſe procurer toutes les qualités néceſſaires pour mener une vie honnête & ſociable. A cette fin, on doit d'abord tâcher de ſe faire une juſte idée de ſoi-même & de ſa propre nature. En effet, cette connoiſſance bien entendue découvre l'origine de l'homme, & le perſonnage qu'il doit jouer par une ſuite néceſſaire de ſa condition naturelle. De-là découlent les conſéquences ſuivantes, qui forment autant de devoirs particuliers.

1. N'agiſſez point à l'étourdi ou à l'aventure; mais propoſez-vous toujours une fin déterminée, poſſible & légitime, & dirigez convenablement à cette fin, tant vos propres actions, que les autres moyens néceſſaires pour y parvenir.

2. Jugez toujours pareillement des choſes ſemblables; & après avoir une fois bien jugé, ne vous démentez jamais.

3. Ne recherchez jamais rien qu'après une mûre délibération, & n'agiſſez jamais contre vos propres lumières.

4. Travaillez, autant que vous le pouvez, à faire, & de vos facultés & de vos forces, un uſage légitime & conforme aux maximes de la droite raiſon.

5. Examinez bien ſi les choſes qui ſont hors de vous, ſont proportionnées à vos forces; ſi elles contribuent à l'acquiſition de quelque fin légitime, & ſi elles valent la peine qu'elles vous donneront.

6. Sachez le juſte prix des choſes qui excitent vos déſirs.

7. Rendez-vous maître de vos paſſions.

8. Enfin, après avoir fait tout ce qui dépend de vous, conſolez-vous des accidens imprévus, & du défaut de ſuccès.

Voilà en quoi conſiſtent les ſoins indiſpenſables que chacun eſt tenu de prendre par rapport à ſon ame. Et voici ceux qu'il doit avoir pour ſon corps.

1. Entretenez & augmentez, autant qu'il eſt poſſible, les forces naturelles de votre corps par des alimens & des travaux convenables.

2. Veillez à ſa conſervation, & par conſéquent défendez-vous, ſi vous êtes attaqué.

3. Repouſſez la force par la force; mais tâchez auparavant de vous garantir des inſultes de votre ennemi par quelqu'autre voie plus sûre & moins violente.

4. Si, ſans vous incommoder beaucoup, vous pouvez vous tirer d'affaire en ſouffrant une légère inſulte, faites-le. Car il vaut mieux relâcher quelque choſe de ſon droit, que de s'expoſer à un plus grand danger par une réſiſtance hors de raiſon, ſur-tout ſi l'agreſſeur n'en veut qu'à une choſe, qui peut être aiſément réparée ou compenſée.

5. Si l'offenſeur, touché de repentir, vient auſſi-tôt lui-même vous demander pardon, offrant en même temps la réparation du dommage qu'il peut vous avoir cauſé, vous devez alors vous réconcilier avec lui, ſans en exiger d'autre sûreté qu'une nouvelle proteſtation de vivre déſormais paiſiblement avec vous.

6. Mais ſi l'offenſeur ne penſe à vous demander pardon, & à témoigner du déplaiſir de vous avoir offenſé, que quand il n'eſt plus en état de vous tenir tête, ſa parole toute ſeule n'eſt pas un garant aſſez sûr de la ſincérité de ſes proteſtations.

7. Quelqu'injuſte que ſoit l'offenſeur, épargnez-lui la vie, lorſque vous pouvez vous garantir du danger par quelqu'autre voie.

8. Non-ſeulement la nature ne vous donne aucun droit ſur la vie de perſonne, mais encore ſur la vôtre propre. L'hom-

me n'a point de pouvoir à cet égard. Ainſi il ne peut terminer ſa carrière ſelon ſa fantaiſie; & il doit attendre patiemment d'être appelé par celui de qui il tient ſon exiſtence.

III. Des devoirs de l'homme par rapport à autrui. On diſtingue deux ſortes de ces devoirs. L'une eſt uniquement fondée ſur les obligations mutuelles que le Créateur impoſe en général à tous les hommes conſidérés comme tels. L'autre ſuppoſe quelqu'établiſſement formé ou reçu par les hommes. Les premiers devoirs obligent chacun envers tout autre; & les ſeconds n'obligent qu'à l'égard de certaines perſonnes, & ſuivant une certaine condition ou un certain état. On appelle ceux-là *Devoirs abſolus*, & ceux-ci *Devoirs conditionnels*. Voici en quoi conſiſtent les devoirs abſolus.

1. Ne faites du mal à perſonne.

2. Si vous avez fait du mal ou cauſé du préjudice à autrui, de quelque manière que ce ſoit, qui puiſſe légitimement vous être imputé, vous devez le réparer autant qu'il vous eſt poſſible.

3. Eſtimez & traitez les autres comme hommes, c'eſt-à-dire, comme autant de créatures, qui vous ſont naturellement égales.

4. Soyez complaiſant & commode envers les autres. Car ſi vous voulez qu'on s'emploie à vous faire plaiſir, vous devez de votre côté tâcher d'être utile autant que cela dépend de vous.

5. En rendant ſervice, proportionnez vos libéralités à vos facultés & à vos forces.

6. Rendez ſervice à chacun ſelon ſon mérite.

7. Soyez reconnoiſſant envers ceux de qui vous recevez des bienfaits.

Les devoirs conditionnels ſont en plus grand nombre que les devoirs abſolus. Je vais tâcher de les réduire aux principaux, d'où l'on déduira aiſément les autres.

1. Tenez inviolablement votre parole. Ce devoir eſt très-étendu, & demande quelques éclairciſſemens.

Lorſque dans une promeſſe on a ſuppoſé quelque choſe, ſans quoi on ne ſe ſeroit point déterminé à promettre, l'engagement eſt nul par le droit naturel. Si on a été porté par quelqu'erreur à faire une convention ou un contrat, & que l'on s'en apperçoive pendant que la choſe eſt encore en ſon entier, ou qu'il n'y a rien d'exécuté de part ni d'autre, on a ou on doit avoir la liberté de ſe dédire. Mais

ſi la choſe n'eſt plus en ſon entier, & que l'erreur ſe découvre ſeulement après que la convention eſt déja accomplie en tout ou en partie, celui qui s'eſt trompé ne peut plus rompre l'accord. Si l'erreur ſe trouve dans la choſe même au ſujet de laquelle on a traité, la convention eſt nulle, non pas tant à cauſe de cette erreur, que parce que l'autre contractant n'a point ſatisfait aux conventions de l'accord, &c. En général il faut que ce à quoi l'on s'engage ne ſoit pas au-deſſus de nos lumières & de nos forces, & qu'il ne ſe trouve pas défendu d'ailleurs par aucune loi, pour qu'on ſoit légitimement tenu à ſa parole.

2. Ne trompez jamais perſonne par des paroles, ni par aucun ſigne établi pour exprimer vos penſées.

3. Faites en ſorte que vos paroles expriment fidellement vos penſées à ceux qui ont droit de les connoître, & auxquels vous êtes tenu de les découvrir en vertu d'une obligation ou parfaite ou imparfaite.

4. Ne jurez que le moins que vous pourrez, & avec beaucoup de circonſpection & de reſpect; mais tenez inviolablement ce à quoi vous vous êtes engagé par ſerment.

5. Dans la propriété des biens, ſouvenez-vous que vous êtes indiſpenſablement tenu envers tout autre qui n'eſt pas votre ennemi, ſuivant les loix, de le laiſſer jouir paiſiblement de ſes biens, & de ne point les endommager, faire périr, prendre ou attirer à ſoi, ni par violence, ni par fraude, ni directement, ni indirectement.

6. Si le bien d'autrui eſt tombé entre vos mains, ſans qu'il y ait de la mauvaiſe foi ou aucun crime de votre part, & que la choſe ſoit encore en nature, faites en ſorte, autant que vous le pourrez, qu'elle retourne à ſon légitime maître.

7. Si le bien d'autrui, dont on étoit en poſſeſſion de bonne foi, n'eſt plus en nature, on n'eſt obligé de rendre au véritable maître que la valeur du profit qu'on en a fait, c'eſt-à-dire, autant qu'il eſt néceſſaire pour ne pas s'enrichir au détriment d'un autre.

8. Lorſque vous vous engagez par un contrat, ayez une parfaite connoiſſance de la choſe même au ſujet de laquelle vous traitez, & de toutes les qualités de la choſe, qui ont rapport à l'affaire dont il s'agit.

En un mot, dans les devoirs réciproques des hommes, chacun eſt cenſé obli-

gé, devant le tribunal humain, à ce qui ſuit d'une droite & naturelle interprétation des actes & des ſignes extérieurs qui tombent ſous les ſens, & à rien davantage.

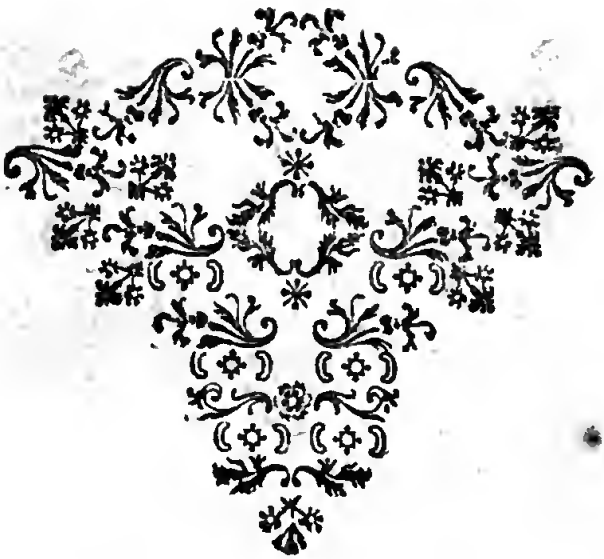

C.P.R.

allégorie de Cumberland.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

CUMBERLAND.*

POUR former un corps complet de Légiſlation, il falloit joindre au Livre de *Grotius* ſur le Droit de la Guerre & de la Paix, & à celui de *Pufendorff* touchant le Droit de la Nature & des Gens, un Traité philoſophique des Loix naturelles. C'étoit le ſeul moyen de connoître à fond les vrais principes du Droit naturel & de la Morale. Mais l'exécution de ce Traité ne pouvoit être que l'ouvrage d'un grand Philoſophe, comparable aux deux Légiſlateurs que je viens de nommer. Tel fut auſſi *Richard* CUMBERLAND, né à Londres le 15 Juillet 1632, d'une bonne & ancienne famille de ce pays. Il fit ſes premières études dans l'école de ſaint Paul, & il alla enſuite au Collége de Cambridge, où il ſe diſtingua dans différens exercices académiques. A l'âge de vingt-cinq

* *Vie de Cumberland* par M. Payne, à la tête du *Traité philoſophique des Loix naturelles. Survey of the Cathedrals of Lincoln*, &c. By *Browne Willis. Wood faſti Oxon*, vol. II. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tom. V. *Dictionnaire hiſtorique & critique de Chauffepié*, art. *Cumberland*. Et ſes Ouvrages.

ans, il fut agrégé Maître-ès-Arts à l'Université d'Oxford. On le reçut enſuite Bachelier en Théologie. Il ſoutint à cet effet des thèſes avec tant d'applaudiſſement, que quoiqu'il ſoit ſans exemple qu'une même perſonne paroiſſe deux fois dans ces grandes occaſions, il ne put ſe diſpenſer de céder à la demande qu'on lui fit d'un ſecond acte public, lorſqu'il voulut prendre le degré de Docteur. Sa ſagacité & ſon ſavoir joints à beaucoup de douceur & de modeſtie, lui acquirent l'eſtime de tout le monde, & l'amitié de quelques perſonnes d'un mérite diſtingué, parmi leſquelles on nomme le Docteur *Hollings*, le Chevalier *Morland*, & le Chevalier *Orlando Bridgman*. Le Chevalier *Jean Norwich* voulut auſſi ſe mettre au nombre de ſes amis. A cette fin, il lui donna la Cure de Brampton, qui étoit à ſa nomination. M. *Norwich* étoit Seigneur de ce lieu: il y faiſoit même ſa réſidence, & il connoiſſoit l'avantage qu'il trouveroit à ſe lier par là avec notre Philoſophe. Celui-ci accepta cette Cure, & quitta l'Univerſité pour s'y rendre. Il en remplit les fonctions avec la plus grande régularité, ſans abandonner ſes études de Philoſophie & de Mathématiques, auxquelles il ſe

livra avec tranſport. Il étoit ainſi tellement occupé, qu'il n'avoit pas un moment à lui. Le ſeul délaſſement qu'il ſe permettoit, c'étoit d'aller à Cambridge, pour y cultiver la bienveillance des Gens de Lettres, qu'il avoit connu particuliérement.

Pendant qu'il s'attachoit ſes Paroiſſiens par ſes vertus, & les Savans par ſes lumières, le Chevalier *Orlando Bridgman* fut nommé Garde des Sceaux. CUMBERLAND en fut inſtruit ſur le champ; & le Chevalier qui vouloit partager ſa fortune avec lui, le pria d'être ſon Chapelain. Notre Philoſophe ſe rendit à cette prière. M. *Bridgman* ne tarda pas à lui en témoigner ſa reconnoiſſance. Dans la même année de ſon élévation (c'étoit en 1667) il lui procura la Cure d'*All-Hallows*, à Stamford, gros Bourg de la Province de Lincoln, ſur les frontières du Comté de Northampton. Ce Bénéfice produiſoit un revenu beaucoup plus conſidérable que le premier; mais les charges en étoient auſſi plus grandes, car notre Légiſlateur étoit obligé de prêcher trois fois la ſemaine.

Il ſe propoſoit preſque toujours dans ſes ſermons de combattre les ſentimens de l'Egliſe Romaine; & il prenoit à tâche

de fortifier ſes Auditeurs dans ceux de la Religion Proteſtante. Son zèle à cet égard étoit d'une amertume extrême. Cet homme, qui étoit d'un ſang froid & d'une tranquillité extraordinaire en toutes choſes, n'étoit plus reconnoiſſable, lorſqu'il parloit de la Religion. Sa bile s'allumoit, & le fiel couloit abondamment dans ſes diſcours. Mais lorſqu'il étoit rentré dans ſon cabinet, il perdoit cette mauvaiſe humeur. La Philoſophie reprenoit alors ſes droits. Elle répandoit ſur ſon eſprit cette douce gaieté, qui fait la félicité du Sage. Ce fut dans cette heureuſe ſituation qu'il compoſa ſon Ouvrage ſur les Loix, qui lui a acquis une réputation immortelle. Il le publia à Londres en 1672, ſous ce titre : *De Legibus naturæ diſquiſitio philoſophica*, &c. c'eſt-à-dire, *Traité philoſophique des Loix naturelles, où l'on recherche & l'on établit par la nature des choſes, la forme de ces Loix, leurs principaux chefs, leur ordre, leur publication & leur obligation. Avec une réfutation des élémens de la Morale & de la Politique de Thomas Hobbes.* C'eſt cette réfutation qui donna l'idée de l'Ouvrage. CUMBERLAND avoit été choqué de ce principe de *Hobbes*, que l'état naturel des hommes eſt un état de guerre. Il prétendit

tendit au contraire que la nature les porte à s'aimer & à ſe rendre des ſervices mutuels. Le ſuccès de ce Livre répondit à ſa bonté. C'eſt le premier Traité de Morale qui ſoit écrit ſelon la méthode des Géomètres; & ce coup d'eſſai eſt un des plus grands coups de maître qui ait encore paru.

Cet Ouvrage fit une réputation ſi éclatante à notre Philoſophe, que ſon nom ſeul rendoit célèbre ce qu'il produiſoit. L'Univerſité de Cambridge, qui ſe glorifioit de l'avoir élevé, le pria de vouloir bien la ſeconder dans une ſolemnité publique. CUMBERLAND avoit des ſentimens trop nobles pour ne pas accepter cette propoſition. Il ſe chargea de ſoutenir deux thèſes très-hardies (& très-blâmables). La première eſt: *S. Pierre n'a reçu aucune autorité ni juriſdiction ſur les autres Apôtres.* Et il s'agit de cette propoſition dans la ſeconde: *La ſéparation d'avec l'Egliſe Anglicane eſt ſchiſmatique.* Cet acte lui fit un honneur infini. Il jouiſſoit à Londres de la plus haute conſidération; & comblé de gloire, il ne dépendoit que de lui de mener une vie douce & tranquille. Mais l'homme né ſenſible n'eſt pas fait pour être conſtamment heureux. Il prend trop de part aux différens événe-

mens de la vie, pour n'en être pas ému. Affecté d'une choſe déſagréable, il ſort de ſon aſſiette, lorſque la ſenſation s'en renouvelle. Tel étoit auſſi le caractère de CUMBERLAND. On a déja vu avec quelle chaleur il prenoit les intérêts du Proteſtantiſme, & combien il étoit méconnoiſſable dans cette criſe. Or cette foibleſſe, ou pour mieux dire cette erreur, vint troubler ſa félicité.

Lors de l'avénement du Roi *Jacques II* à la Couronne d'Angleterre, il s'imagina tant de ſujets de crainte pour ce même Proteſtantiſme, qu'il en tomba malade. Une fièvre ardente alluma ſon ſang, & le mit ſi bas, qu'il eut bien de la peine à recouvrer la ſanté. La Philoſophie, qui calmoit toujours ſes accès, diſſipa enfin ſes inquiétudes. Pour y faire diverſion, elle lui ſuggéra le plan d'un Ouvrage ſur les poids & les meſures des Juifs, qui fut imprimé en 1686 ſous ce titre : *Eſſai ſur les meſures, les poids & la monnoie des Hébreux, que l'on recherche par le moyen des anciennes meſures comparées avec celles d'Angleterre. Ouvrage utile pour reconnoître la grandeur, la peſanteur & le prix de pluſieurs meſures, poids & monnoies des Grecs, des Romains & des Peuples de l'Orient.* Cet Eſſai, qui eſt très-ſavant & très-ingé-

nieux, fut attaqué par M. *Bernard* dans un Livre de ſa compoſition, intitulé : *De menſuris & ponderibus antiquis*. Notre Philoſophe ſongea d'abord à ſe défendre & à juſtifier ſes calculs, ſur leſquels M. *Bernard* avoit fort inſiſté. Mais ennemi déclaré des diſputes, il aima mieux laiſſer au Public la déciſion de ce différend, que de s'engager dans une controverſe. Il avoit outre cela un autre ſujet en tête, qu'il ne vouloit pas perdre de vue. C'étoit de rechercher par quels degrés & de quelle manière l'idolâtrie s'étoit introduite dans le monde. Un motif de religion l'avoit porté à faire cette recherche ; & il croyoit avoir trouvé un monument très-propre à l'éclairer dans ſon travail, dans le fragment qui nous reſte de *Sanchoniaton*, conſervé par *Euſebe*. Ce fragment lui parut une apologie formelle de l'idolâtrie : il y découvrit une choſe dont les Ecrivains du Paganiſme cherchoient à dérober la connoiſſance ; c'eſt que leurs Dieux étoient des hommes. Il n'étudia d'abord ce morceau d'hiſtoire que dans le deſſein de remonter à la première origine de l'idolâtrie. Mais après l'avoir examiné plus particulièrement, il y apperçut des veſtiges de l'hiſtoire du monde avant le dé-

luge. Le paſſage ſuivant du même fragment lui fit faire cette découverte : *Iſiris frère de Chnaa le premier Phénicien.* Ce *Chnaa* premier Phénicien eſt, ſelon lui, *Canaam*, dont la poſtérité peupla le pays qui portoit ſon nom. Notre Philoſophe crut voir enſuite *Adam* & *Eve* dans les deux premiers mortels de *Sanchoniaton*, nommés par lui *Protogone* & *Acon.* Allant ainſi de conjecture en conjecture, il forma une ſuite de l'Hiſtoire Profane, conforme à l'Ecriture Sainte, depuis le premier homme juſqu'à la première olympiade. Cet Ouvrage fini, il voulut le publier : mais le Libraire auquel il l'offrit, le trouva trop ſavant pour être d'un prompt débit. CUMBERLAND ſongea à le rendre plus intéreſſant. A cet effet il travailla à une ſeconde partie, qu'il intitula : *Origines des plus anciennes Nations.* Il vouloit y joindre quelques diſſertations ſur le même ſujet ; & il travailloit avec d'autant plus de liberté, qu'il venoit de recouvrer ſa tranquillité au ſujet du Proteſtantiſme.

La révolution qui mit *Guillaume III* ſur le Trône, diſſipa toutes ſes craintes. Il ne put contenir ſa joie lors de cet événement ; & le nouveau Roi s'empreſſa de récompenſer ſon zèle ſans l'en prévenir,

en le nommant à l'Evêché de Peterborough. La manière dont il apprit ſa nomination eſt ſingulière. Etant allé, ſelon ſa coutume, au Café de ſa Paroiſſe lire les nouvelles, il trouva dans la Gazette de ce jour, que le docteur CUMBERLAND avoit été nommé à l'Evêché de Peterborough. Cela le ſurprit extrêmement. Il alla à la Cour pour ſavoir ce qui en étoit, & il apprit tout le détail de ce qu'on avoit fait pour lui.

On dit communément que les honneurs changent les mœurs; mais ce proverbe, comme tous les autres de cette eſpèce, ne peut être appliqué qu'aux ames vulgaires. Celle d'un Philoſophe eſt au deſſus de toute ſorte de diſtinction. Elle ſe ſoutient également dans l'adverſité & dans l'élévation, parce qu'elle n'a d'autre ambition que celle de la ſageſſe. Auſſi notre Légiſlateur ne changea point de manières en changeant de caractère. Ce fut toujours la même douceur, la même modeſtie, la même application aux fonctions de ſon état, & la même ardeur pour l'étude. Ni ſa dignité, ni ſon grand âge, ne l'engagèrent point à prendre quelque repos; & quand on lui repréſentoit que ſes travaux nuiſoient à ſa ſanté, il répondoit: *Il vaut mieux qu'un homme s'uſe*

que de ſe rouiller. Il prouva lui-même que le corps ſe porte bien, quand l'eſprit eſt agréablement occupé; & que la maladie la plus dangereuſe, c'eſt l'ennui & le défaut d'occupation. Auſſi jouit-il d'une ſanté parfaite dans ſa vieilleſſe. Il ne perdit ni la mémoire ni le déſir de s'inſtruire, quoiqu'il touchât à la fin de ſa carrière. A l'âge de quatre-vingt-trois ans, il voulut apprendre la Langue Coptique, afin de pouvoir entendre le Nouveau Teſtament que le Docteur *Wilkins* avoit publié en cette Langue, & dont il lui avoit fait préſent; & il y parvint. Sa ſanté ſe ſoutint preſque juſqu'à ſa dernière heure. Il avoit quatre-vingt-ſept ans, lorſqu'il fut attaqué d'une paralyſie, qui dans deux jours le mit au tombeau. Il expira le 9 Octobre 1718, & fut enterré dans ſa Cathédrale à Peterborough, où il étoit. On trouva parmi ſes papiers pluſieurs Ouvrages manuſcrits, dont deux ont été publiés après ſa mort par M. *Payne* ſon Chapelain. Le premier eſt intitulé: *L'Hiſtoire Phénicienne de* Sanchoniaton, *traduite du premier livre de la préparation évangélique d'*Euſebe, *avec une continuation de cette Hiſtoire, tirée de la Table d'*Eraſtotene *le Cyrénéen, accompagnée de pluſieurs remarques hiſtoriques & chronologiques, par leſquelles il paroît que*

ces deux Auteurs nous donnent une ſuite de la Chronologie Phénicienne & Egyptienne, depuis le premier homme juſqu'à la première olympiade, qui s'accorde avec celle de l'Ecriture ; Dicearque *nous ayant marqué le temps qui s'eſt écoulé depuis* Ninus *juſqu'à cette première olympiade.* Le ſecond Ouvrage poſthume de notre Philoſophe eſt intitulé : *Origines gentium antiquiſſimæ*, ou *Eſſai ſur la première origine des Nations, en pluſieurs Traités.*

CUMBERLAND avoit l'humeur douce, gaie & modeſte. Sa candeur étoit telle qu'il prenoit tout du bon côté. Il n'avoit point de fiel, & étoit ſur-tout exempt d'ambition, de malveillance & d'artifice. La vaine gloire ne ſe mêloit jamais dans ſes actions. Jamais il ne fit rien pour chercher l'applaudiſſement des hommes, ou pour s'attirer leurs louanges. Jamais il n'uſa de déguiſement. Sa langue étoit toujours d'accord avec ſon cœur. Il exerçoit l'hoſpitalité avec ardeur. Il tâchoit de rendre ſervice à tout le monde. Les pauvres trouvoient à ſa porte une aſſiſtance continuelle, & ſes amis ne ſortoient jamais de chez lui que comblés de politeſſes & de bienfaits. Il étoit dur à ſon égard, mais toujours généreux envers les autres.

Son imagination n'étoit pas vive; mais ſon eſprit étoit ſolide, & retenoit bien ce qu'il avoit conçu. Quelque ſujet qu'il étudiât, il s'en rendoit maître; & tout ce qu'il avoit lu lui étoit préſent. Enfin il jouit conſtamment d'une tranquillité d'ame, qui ne fut guères troublée que par un zèle mal entendu pour la Religion.

Principes de CUMBERLAND *ſur les Loix naturelles.*

Les Loix naturelles ſont le fondement de la Morale & de la Politique. On entend par Loix naturelles, certaines propoſitions d'une vérité immuable, qui ſervent à diriger les actes volontaires de notre ame, dans la recherche des biens, ou dans la fuite des maux, & qui nous impoſent l'obligation de régler nos actions externes d'une certaine manière, indépendamment de toute Loi civile, & ſans avoir égard aux conventions par leſquelles le gouvernement eſt établi. Ces propoſitions ont cette maxime pour baſe: La plus grande bienveillance que chaque agent raiſonnable témoigne envers tous, conſtitue l'état le plus heureux de tous en général, & de chacun en particulier, autant qu'il eſt en leur pouvoir de ſe le procurer;

procurer ; & elle eſt abſolument néceſſaire pour parvenir à l'état le plus heureux auquel ils peuvent aſpirer. Par conſéquent le bien commun de tous eſt la loi ſuprême.

En examinant la diſpoſition des facultés humaines, par rapport à la ſociété, on voit que tous les hommes peuvent connoître & pratiquer les loix naturelles, & que l'obſervation de ces loix eſt agréable par elle-même.

Premièrement, nous pouvons nous former des idées abſtraites & univerſelles de la nature humaine en général, & enſuite tirer de-là des jugemens touchant les attributs qui conviennent ou ne conviennent pas à ces idées : comme auſſi il eſt en notre pouvoir de concevoir des déſirs généraux & indéterminés, conformément & en conſéquence de ces jugemens. Nous avons donc la faculté de nous faire des règles générales, de bien vivre ou de diriger nos actions, en comparant nos idées conſidérées en général avec l'idée de la nature humaine, pour voir ſi elles y ſont conformes. Les jugemens que nous portons alors reviennent d'autant plus aiſément dans la mémoire, qu'ils ſont conçus en termes propres à les exprimer, & que la ſignification de ces

termes eſt accommodée aux idées d'un grand nombre de perſonnes, par le conſentement deſquelles elle eſt établie.

En ſecond lieu, nous connoiſſons les nombres, les poids, & les meſures. Or cette connoiſſance renferme celle de raſſembler en total pluſieurs choſes, comme les biens de diverſes eſpèces, & de les comparer enſemble ſelon leurs différences & leurs proportions reſpectives. Par là nous pouvons nous former l'idée du ſouverain bien, qui eſt un aſſemblage de tous les biens. Nous ſommes auſſi en état par la même raiſon de comparer un bien avec un autre; de ſouſtraire les biens particuliers les uns des autres, & d'eſtimer la proportion qu'il y a entre ceux qui ſont égaux ou inégaux: opérations, qui étant appliquées à diriger les actions humaines pour l'avancement de la meilleure fin, conſtituent le fondement de toutes les loix naturelles.

La troiſième faculté qui nous met en état de pratiquer ces loix, c'eſt la connoiſſance de l'ordre, par laquelle nous obſervons celui qui eſt déja établi, ou nous en établiſſons un dans ce que nous voulons faire; & nous jugeons de quelle importance il eſt de joindre les forces de pluſieurs, pour produire un certain effet

ſur tout le bien commun. A la faveur de cette connoiſſance, & en conſidérant la ſuite des cauſes ſubordonnées que les ſens nous font appercevoir, notre eſprit découvre très-diſtinctement une cauſe première qui eſt Dieu, ce conducteur ſouverain du monde; & il peut prévoir ce qui arrivera par un effet des facultés de tous les Etres raiſonnables, rangés dans une ſubordination connue : deux choſes qui engagent les hommes à ſe reconnoître membres de cette grande ſociété, où tous les Etres raiſonnables ſont compris comme étant dans le Royaume de Dieu.

De cette reconnoiſſance, ſuit une ſorte de faculté qu'a l'ame d'exciter, de retenir & de modérer les paſſions, & de les diriger à la recherche des plus grands biens & à la fuite des plus grands maux. Car nous ſentons que nous pouvons détourner notre ame des penſées & des paſſions, qui regardent uniquement notre intérêt particulier, & les déterminer au bien public autant qu'il nous eſt poſſible : en quoi conſiſte notre liberté.

L'homme a encore la droite raiſon, qui le met en état de juger des choſes conformément à ce qu'elles ſont. C'eſt elle qui nous met devant les yeux toutes les parties de notre bonheur & celui des au-

tres ; qui prévoit de loin les cauſes de ce bonheur, qui dépendent de nous ; & qui les repréſente tellement liées enſemble, que nous jugeons aiſément que notre propre félicité ne ſauroit être ſéparée du ſoin de celle des autres, c'eſt-à-dire, de tous les Etres raiſonnables conſidérés comme formant une ſociété. De-là nous concluons qu'il faut obſerver avec exactitude les règles de la juſtice, & envers Dieu & envers les hommes, parce que de cette obſervation dépend la paix. Une conduite contraire produit des maux affreux. Telle eſt celle de ceux qui s'arrogent un droit ſur tout, ou qui font quelque choſe d'approchant, & qui mettent ainſi par-tout le déſordre & la confuſion ; rempliſſent le monde de guerres, & cauſent les plus grandes calamités. Pour éviter ces malheurs, la raiſon ordonne d'entretenir les amitiés ; d'établir des gouvernemens civils où il n'y en a point encore, & de maintenir ceux qui ſont établis, afin que non-ſeulement on puiſſe ſe garantir des maux de la guerre, que la folie de quelques hommes eſt capable de produire ; mais encore ſe procurer de puiſſans ſecours pour parvenir au plus haut point de vertu & de bonheur.

De-là naît la loi naturelle, qui unit

tous les Etres raiſonnables, c'eſt-à-dire, tous les Etres ſages; car la ſageſſe n'eſt autre choſe que l'exercice de la raiſon dans toute ſa vigueur. Cette loi eſt telle : Quiconque juge ſelon les lumières de la droite raiſon, & règle ſes déſirs ſur un tel jugement, doit s'accorder là-deſſus avec tous les autres qui font le même uſage de la raiſon ſur tel ou tel ſujet.

Enfin on peut mettre encore au rang des facultés de l'entendement humain, pour connoître & pratiquer les loix naturelles, le pouvoir qu'il a de réfléchir ſur lui-même; d'examiner les habitudes ou les diſpoſitions de l'ame, qui naiſſent de ſes actes; de conſerver le ſouvenir des vérités qu'il a une fois conçues, les raſſembler & les comparer avec les actions ſur leſquelles il délibère; de juger de quel côté l'ame penche, & de la diriger à la recherche de ce qui paroît le meilleur à faire. Notre ame a un ſentiment intérieur de tous ſes actes propres. Elle peut remarquer & elle remarque ſouvent par quels motifs & quels principes ils ſont produits. Elle exerce naturellement avec ſoi l'office de juge, & par là elle ſe cauſe à elle-même ou de la tranquillité & de la joie, ou des inquiétudes & de la triſteſſe. C'eſt dans cette faculté de notre ame & dans

les actes qui en proviennent, que consiste toute la force de la conscience, par laquelle l'homme envisage les loix, examine ses actions passées, & dirige celles auxquelles il veut se déterminer à l'avenir. Cette faculté est un principe très-puissant pour produire la vertu & pour l'augmenter; & elle n'a pas moins d'influence sur la fondation & la conservation des sociétés, tant entre ceux qui ne sont soumis à aucun gouvernement civil, qu'entre les membres d'un même Etat.

Quand toutes ces facultés sont formées, & que la raison est parvenue à sa maturité, nous pensons au cours de notre vie, & à l'usage que nous ferons désormais de ces facultés. Alors il se présente à notre esprit beaucoup d'actions que nous pourrons faire, & dont nous tirerons de grands avantages. Nous prévoyons aussi une plus longue suite de choses qui se succéderont en leur ordre, & qui dépendent les unes des autres. Notre esprit ayant par là un plus vaste champ, ne se contente pas d'appeler au secours de la mémoire quelques termes simples: il forme encore des propositions par lesquelles la liaison de nos actions, de quelque nature qu'elles soient, avec les effets qui en dépendent, est plus dis-

tinctement exprimée. C'eſt ce qu'on appelle des *Propoſitions pratiques.*

De plus, à meſure que notre raiſon ſe fortifie, nous comparons enſemble la vertu qu'ont les différentes cauſes de produire des effets ſemblables, comme auſſi les divers degrés de perfection qu'il y a dans les effets : comparaiſon qui mène à juger que l'un de ces effets eſt plus grand que l'autre, ou moindre ou égal. D'où nous concluons, par exemple, qu'entre nos actions poſſibles, les unes peuvent contribuer plus que d'autres ou plus qu'aucune autre, à notre bonheur & à celui d'autrui. On donne à ces propoſitions pratiques le nom de *Maximes de comparaiſon.*

Tout cela nous conduit à ce principe naturel : La fin de chacun eſt le plus grand bien qu'il peut procurer à l'Univers & à lui-même ſelon ſon état. D'où il ſuit que cette fin doit être conçue comme un compoſé ou un total de bons effets les plus agréables tant à Dieu qu'aux autres hommes, & le plus grand aſſemblage de ceux qui peuvent être produits par une ſuite la plus efficace des actions que nous ferons dans tout le temps à venir. Or il arrive ſouvent (& nous devons travailler à ce que cela arrive le plus ſou-

vent qu'il eſt poſſible) que les bons effets qui proviennent de nos facultés, croiſſent en progreſſion géométrique. En ce cas-là il y a un accroiſſement de félicité publique & particulière, qui excède tout ce qu'on auroit pu prévoir & déterminer.

La félicité conſiſte dans la jouiſſance des biens. Il y a deux ſortes de biens. Les uns ſervent à orner & à réjouir l'ame; les autres à entretenir & augmenter les forces du corps. Les biens publics ſont les mêmes que les biens de chaque particulier; & une juſte idée du bonheur de chaque homme, mène aiſément par analogie à découvrir le bonheur qui doit être recherché par chaque état civil, ou même par tous les hommes conſidérés comme ne faiſant qu'un ſeul corps. Car une ſociété civile, compoſée d'un nombre plus ou moins grand de perſonnes, n'eſt heureuſe que quand chacun de ſes membres, ſur-tout les principaux, ont non-ſeulement l'ame douée des perfections naturelles de l'entendement & de la volonté, mais encore le corps ſain & d'une vigueur capable de bien prêter à l'ame ſon miniſtère.

Dans cet état, l'homme a toujours la ſageſſe en partage, parce que la ſageſſe eſt plus naturelle & plus eſſentielle à tout

Etre raiſonnable que la folie. Auſſi les actes internes de la volonté & les efforts externes, qui tendent à l'entretien du bien commun, doivent auſſi être naturellement plus parfaits, plus agréables & plus convenables au même Etre raiſonnable. L'une & l'autre de ces facultés concourant à la production de nos actes, la déterminent à faire ce qui eſt meilleur pour le plus grand nombre. Or il eſt évident que telles ſont les actions néceſſaires pour procurer le bien commun, & que par là ces perfections internes de nos facultés y ſont renfermées; c'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas qu'elles agiſſent, mais qu'il faut encore que l'action ayant le bien pour objet, le bien des Etres les plus nobles avec leſquels on a le plus de liaiſon, & le plus grand bien de tous enſemble, ſoit produite par un parfait accord de toutes nos facultés & dans l'ordre naturel.

De-là il ſuit que le véritable bonheur conſiſte dans la bienveillance la plus étendue. L'expérience confirme cette vérité de raiſonnement. C'eſt un plaiſir connu que celui que nous trouvons dans les actes d'amour, d'eſpérance ou de joie, non-ſeulement dans ceux qui ſe rapportent à notre propre bien, mais encore dans ceux

qui ſe rapportent au bien d'autrui. Ces ſortes de ſentimens ſont des parties eſſentielles du bonheur, & ont par eux-mêmes quelque choſe d'agréable. Nous éprouvons tous les jours que la vue du bonheur d'autrui eſt capable de les exciter en nous. Oter à l'homme les douceurs de l'amour & de la bienveillance envers les autres, & la joie qu'il reſſent de leur bonheur, c'eſt le priver d'une grande partie de ſa félicité. Les ſujets de joie que nous pouvons avoir eu égard à notre avantage ſeul, ſont très-bornés. Mais il y en a un très-grand nombre, dès que nous avons à cœur la félicité de tous les autres. La joie produite par cette dernière vue, a la même proportion avec la première, qu'entre la béatitude immenſe de Dieu & de tout le genre humain, & la chétive poſſeſſion d'un bonheur imaginaire, que les biens de la fortune peuvent procurer à un ſeul homme envieux & *malveillant*. Celui qui s'eſt dépouillé de tout ſentiment de bienveillance envers le genre humain, ne peut certainement avoir aucune vertu. La haine même & l'envie qui l'obsèdent, entraînent néceſſairement après elles le chagrin & la triſteſſe, la crainte & la ſolitude : toutes choſes entièrement contraires au bonheur de la vie.

A toutes ces preuves, on peut ajouter les faits. L'expérience du temps préſent & l'expérience des ſiècles paſſés, nous apprennent qu'il y a des récompenſes à eſpérer des autres hommes, pour le ſoin que nous prenons à entretenir le bien commun. On voit par-tout un culte public de quelque Divinité, à laquelle les hommes témoignent du moins aſſez de reſpect, pour obſerver le ſerment de la foi qu'ils lui ont donné. Par-tout il y a des commerces très-avantageux entre les Nations qui ſe connoiſſent, leſquels ne ſont interrompus que par les guerres. Par-tout on maintient le gouvernement civil & la diſtinction des domaines, qui fait partie de l'ordre établi. Par-tout les liaiſons des familles & celles de l'amitié ſont entretenues. Or le culte de la Divinité, l'entretien du commerce & de la paix entre les Nations, l'obſervation de ce que demande le gouvernement civil & le gouvernement domeſtique, les pratiques des devoirs de l'amitié; tout cela n'eſt autre choſe que les parties priſes enſemble du ſoin d'avancer le bien commun. Il eſt donc démontré que la diſpoſition à un tel ſoin ſe trouve parmi tous les hommes : d'où il réſulte néceſſairement que chacun retire pluſieurs avantages

que la paix & les ſecours mutuels apportent naturellement.

Il y a plus : chaque perſonne qui eſt parvenue à l'âge de raiſon, eſt redevable de toutes ſes années paſſées aux ſoins d'autrui, qui tendent par eux-mêmes au bien commun. Nous dépendons entièrement dans l'enfance de l'attachement que d'autres ont à obſerver les loix du gouvernement économique, celles du gouvernement civil & celles de la Religion, qui toutes découlent du ſoin d'avancer le bien commun. De ſorte que ſi après l'adoleſcence, nous expoſons & nous ſacrifions même actuellement notre vie pour le bien public, nous perdons encore moins en ſa conſidération que nous n'en avons reçu. Car nous perdons non-ſeulement une eſpérance incertaine des joies à venir, ſuppoſé que nous euſſions vécu plus longtemps; ou plutôt il eſt certain que nous ne pourrions guères avoir d'eſpérance à cet égard, ſi nous mépriſions le bien public; au lieu que la pratique des actions qui tendent à cette fin, nous a déja procuré réellement la conſervation de notre vie, & la poſſeſſion de tous les avantages dont nous jouiſſons. Et cela ſeul, ſans avoir égard à la reconnoiſſance, prouve la ſanction de la loi la plus générale de la na-

ture ; puiſque l'on peut prévoir que d'une vie conſtamment réglée ſur ce que demande le bien public, il reviendra plus d'avantages, que ſi l'on ſuit les ſuggeſtions d'un amour-propre ſans bornes.

Concluons donc qu'il y a des propoſitions d'une vérité immuable ſur ce qui regarde le ſoin d'avancer le *Bien* ou la *Félicité* de tous les hommes conſidérés enſemble ; que ces propoſitions ſont néceſſairement imprimées dans nos eſprits par la nature même des choſes, laquelle eſt perpétuellement réglée & entretenue par la cauſe première, & que les termes de ces propoſitions renferment & une déclaration des récompenſes, que la cauſe première attacha à l'obſervation de ces maximes, dans le temps qu'elle produiſit & conſtitua la nature des choſes, & une déclaration des peines qu'elle attacha au même moment à leur violation. D'où il paroît clairement que ce ſont là les véritables *Loix naturelles*, puiſque toute loi n'eſt autre choſe qu'une propoſition pratique, publiée par une autorité légitime, & accompagnée de punitions & de récompenſes.

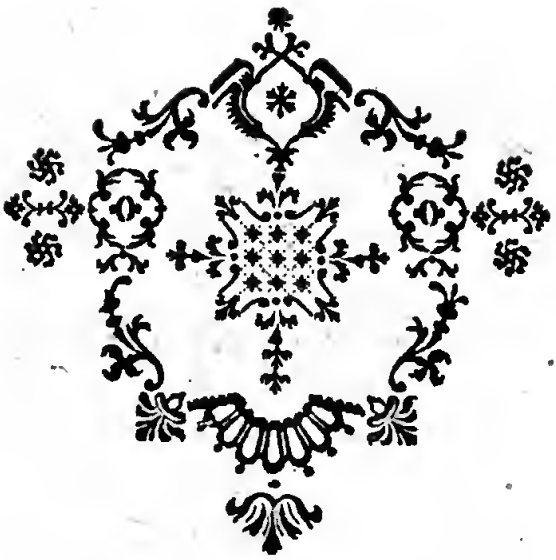

L. Bruyere

BIBLIOTECA NAZIONALE

LA BRUIERE. *

LES Moraliſtes prêchent la ſageſſe, répriment les vices, & tâchent de rendre les vertus aimables. Ils connoiſſent les maladies de l'eſprit & du cœur, & enſeignent les remèdes pour les diſſiper. Mais quoiqu'ils ſoient bien verſés dans leur art, qu'ils guériſſent ſouvent les autres, ils ne peuvent pas toujours ſe guérir eux-mêmes. La théorie & la pratique ſont deux choſes bien différentes. La raiſon, quelqu'éclairée qu'elle ſoit, eſt ſouvent ſubjuguée par les paſſions. On ſent ce qu'il faut faire pour être ſage; mais on eſt entraîné comme malgré ſoi par des préjugés d'éducation, qui demandent quelque choſe de plus qu'un bon raiſonnement pour être vaincus. Une longue & conſtante pratique de la vertu peut ſeule les dompter; & cela demande une force ſupérieure, qu'il eſt très-difficile d'acquérir. On a pu remarquer des preuves de

* *Hiſtoire de l'Académie Françoiſe*, Tom. II, par M. l'Abbé d'*Olivet*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tom. XIX, &c. &c. Et ſes Ouvrages.

cette vérité dans l'hiſtoire des Moraliſtes qu'on vient de lire. En voici une nouvelle. Aucun Philoſophe n'a ſans contredit mieux connu les illuſions de l'amour-propre que LA BRUIERE, & aucun n'en a peut être plus été la dupe. On a reproché à ce Moraliſte un peu d'orgueil. Un Chartreux, caché ſous le nom de *Vigneul-Marville*, lui a fait un crime de cette foibleſſe; & il eſt fâcheux que M. *Coſte* n'ait pas pu le juſtifier pleinement à cet égard, quelque peine qu'il ait priſe pour cela. Quoique l'Hiſtorien de l'Académie Françoiſe nous l'ait dépeint comme un homme » qui ne ſongeoit qu'à vivre » tranquillement avec des amis & des li» vres; faiſant un bon choix des uns & des » autres; ne cherchant ni ne fuyant le plai» ſir; toujours diſpoſé à une joie modeſte » & ingénieux à la faire naître; poli dans » ſes manières & ſage dans ſes diſcours; » craignant toute ſorte d'ambition, même » celle de montrer de l'eſprit »; il pouvoit cependant dire comme le Philoſophe de *Térence :* Je ſuis homme, & je ne crois pas qu'il y ait rien en moi d'étranger à l'humanité : *Homo ſum, & nihil à me alienum puto.* Il n'en fut pas moins un grand Philoſophe, & digne de tenir un des premiers rangs parmi les Moraliſtes modernes.

Jean

Jean DE LA BRUIERE naquit en 1644 dans un Village proche Dourdan. On ne dit point quelle étoit ſa famille. Seulement on nous apprend qu'il deſcendoit d'un fameux Ligueur, lequel dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de Lieutenant Civil. Suivant lui, il appartient à un *Geoffroi de la Bruiere*, qui étoit un grand Seigneur, & qui ſuivit *Godefroi de Bouillon* à la Terre Sainte. Tout cela n'eſt point ſatisfaiſant; & je ſuis toujours plus ſurpris, que le ſavant Hiſtorien de l'Académie Françoiſe ne nous ait pas mieux inſtruit ſur l'origine d'un Philoſophe, dont la mémoire eſt ſi précieuſe, lui qui devoit aſſurément la connoître. On ne nous a pas même appris comment il fit ſes études, s'il s'y diſtingua; quels furent ceux qui prirent ſoin de ſon éducation; enfin ſi ſa jeuneſſe annonça ce qu'il devoit être un jour. On eſt fâché, en liſant les Mémoires de ſa vie, de ne rien trouver à cet égard. LA BRUIERE devient homme & grand homme, ſans qu'on ſache comment il l'eſt devenu. On diroit que c'étoit un Philoſophe de l'antiquité la plus reculée. Il faut gémir de cette diſette, & ſe contenter du petit nombre de faits ſûrs qu'on nous a tranſmis.

Lorſque ce Moraliſte fut en âge de prendre un état, il acheta une Charge de Tréſorier de France à Caen. Mais à peine commençoit-il à l'exercer, que l'illuſtre M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, qui le connoiſſoit & l'eſtimoit, l'engagea à enſeigner l'Hiſtoire à feu M. le Duc. Notre Philoſophe vint à Paris pour cela, & entra chez ce Prince. L'accueil qu'on lui fit, joint à ſon caractère nonchalant, l'accommoda ſi fort, qu'il réſolut de n'en pas ſortir, & de borner là ſon élévation & ſa fortune. De ſon côté, le Prince, après avoir reçu de lui les inſtructions qu'il pouvoit en attendre, le fixa auprès de ſa perſonne en qualité d'Homme de Lettres, avec mille écus de penſion. Ce fut pour lui un grand revenu, & cette aiſance l'enfla un peu. On doit conjecturer de-là que notre Philoſophe n'étoit pas né opulent. Ce changement influa ſur ſon caractère. Quoique naturellement poli & modéré, il fut ſenſible au luxe de ſon appartement. L'étude énervoit cependant cette ſenſibilité. Comme il ſavoit parfaitement le Grec, il s'occupa de la lecture des *Caractères* de *Théophraſte*. C'étoit un Philoſophe qui vivoit du temps d'*Ariſtote*, & qui après avoir étudié les hommes toute ſa vie, fit à l'âge de 80 ans un Ouvrage ſur leurs

mœurs & leurs caractères, qu'il publia ſous le titre de *Caractères*. Ce Livre fit tant de plaiſir à LA BRUIERE, qu'il crut devoir le traduire en François. Il joignit à cette traduction des remarques ſur les mœurs du ſiècle où il vivoit; & il publia le tout en 1687 ſous ce titre : *Les Caractères de Théophraſte traduits du Grec, avec les caractères ou les mœurs de ce ſiècle.* Peu d'Ouvrages ont eu un ſuccès auſſi rapide. La ſimplicité de Théophraſte plut infiniment, & l'énergie de l'Auteur François fut généralement admirée. M. *Ménage* en porta ce jugement : » LA » BRUIERE, dit-il, peut paſſer parmi » nous pour un Auteur d'une manière » nouvelle. Perſonne avant lui n'avoit » trouvé la force & la juſteſſe d'expreſ- » ſion qui ſe rencontrent dans ſon Livre. » Il dit en un mot ce qu'un autre ne dit » pas auſſi parfaitement en ſix. Ce qui eſt » encore beau chez lui, c'eſt que nonobſ- » tant la hardieſſe de ſes expreſſions, il » n'y en a point de fauſſes & qui ne ren- » dent très-heureuſement ſa penſée. Je » doute fort que cette manière d'écrire » ſoit ſuivie. On trouve bien mieux ſon » compte à ſuivre le ſtyle efféminé. Il faut » avoir autant de génie que M. DE LA » BRUIERE pour l'imiter, & cela eſt

» bien difficile. Il eſt merveilleux à attra-
» per le ridicule des hommes & à le dé-
» velopper. Ses caractères ſont un peu
» chargés, mais ils ne laiſſent pas d'être
» naturels (*a*) ». Et l'ingénieux Auteur de l'Ouvrage fameux du Docteur *Mathanaſius* (M. *de Saint Hyacinthe*) en porte ce jugement : » Le Livre de LA BRUIERE
» eſt le Livre le plus parfait & le plus utile
» que je connoiſſe ; je n'en excepte aucun.

Des ridicules & des vices
Il découvre les artifices.
Là, des traits d'un ſavant pinceau,
L'art, l'élégance, la richeſſe,
La force, la délicateſſe,
Sont le vrai compagnon du beau.

Engageant Traité de Morale,
No[illegible]ge ni l'antiquité
N'ont encor rien vu qui l'égale :
La pure raiſon l'a dicté.
LA BRUIERE enſeigne à connoître
Ce qu'on eſt & ce qu'on doit être ;
Et cet ingénieux Auteur,
Pour porter l'homme à la ſageſſe,
Se ſert d'abord avec adreſſe
De la malignité du cœur (*b*).

(*a*) *Menagiana*, Tome II, page 334 & ſuiv.
(*b*) *Bibliothèque raiſonnée*, Tome II, première partie, page 372.

Malgré ces ſuffrages, il faut avouer que notre Moraliſte ſacrifie ſouvent l'énergie au naturel. Il cherche auſſi trop à montrer de l'eſprit; & cela n'eſt point du tout d'un Philoſophe. On eſt fâché de ſentir ici l'Auteur. L'anonyme qui s'eſt caché ſous le nom de M. *de Vigneul-Marville*, ſoutient encore qu'on y décèle l'homme vain. Ce reproche eſt ſans doute très-grave envers un Sage, qui doit être ſurtout exempt de cette foibleſſe. Auſſi M. *Coſte*, qui a donné une édition de l'Ouvrage de LA BRUIERE, n'a rien oublié pour l'en laver. A-t-il réuſſi? C'eſt ce que je crois devoir examiner. Comme cet examen concerne le caractère de notre Moraliſte, il n'eſt point étranger à ſon hiſtoire. D'ailleurs il eſt utile pour la connoiſſance de l'eſprit humain, de ſavoir comment on peut bien peindre un ridicule, s'en moquer, & en être ſoi-même infecté.

LA BRUIERE dit dans ſes *Caractères*, qu'il deſcend d'un *Geoffroi de la Bruiere*, qui étoit un grand Seigneur, & qui ſuivit *Godefroi de Bouillon* à la conquête de la Terre Sainte. M. *de Vigneul-Marville* trouve dans cette déclaration une vanité révoltante. Il convient bien que l'Auteur l'a faite d'une manière dé-

licate & fine ; mais il ſoutient que c'eſt ſe donner pour un Gentilhomme à louer, qui met enſeigne à ſa porte, & qui avertit le ſiècle préſent & à venir de l'antiquité de ſa nobleſſe (*a*). M. *Coſte* répond à cela, que LA BRUIERE n'a parlé ainſi, que pour faire voir le ridicule de la prétention à la nobleſſe ; & il ne s'eſt repréſenté jaloux de ſa naiſſance, que pour ſe moquer plus librement de ceux qui ſont effectivement attaqués de ce mal. Cette réponſe eſt ſans doute plus polie que ſatisfaiſante. Pour qu'on pût la recevoir, il faudroit que notre Philoſophe n'eût point parlé directement de lui ; car il y a toujours de la vanité à parler de ſoi ; & en ſecond lieu, qu'en ſe citant, il n'eût pas déclaré expreſſément qu'il étoit noble, mais qu'il l'eût ſuppoſé, pour donner à ſon diſcours ce ton de modeſtie, qui convient, je ne dis pas ſeulement à un Philoſophe, mais à une perſonne bien née. Un homme qui fait parade de ſa nobleſſe, ſous quelque prétexte que ce ſoit, eſt un homme orgueilleux qui ne mérite que de l'indifférence, pour ne pas dire du mépris. Si nos actions & nos écrits ne

(*a*) *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, recueillis par M. de Vigneul-Marville.*

décèlent point notre naiſſance, il vaut mieux que tout le monde l'ignore.

Avant que LA BRUIERE fût connu dans le monde, ſa fortune étoit très-bornée. Lorſqu'il devint opulent, il fut grand & magnifique. C'étoit là une vertu ; mais il ne falloit pas étaler ſon faſte comme il l'a fait (*a*) ; & quoi qu'en diſe M. *Coſte*, le reproche de M. *de Vigneul-Marville* à cet égard eſt très-fondé. Ce critique rabat fort plaiſamment cette petite vanité, par ces paroles : » Sans ſuppoſer d'anti-» chambre (LA BRUIERE parle beau-» coup de la ſienne) on avoit une grande » commodité pour s'introduire ſoi-même » auprès de M. *de la Bruiere*, avant qu'il » eût un appartement à l'Hôtel de . . . » (Condé) il n'y avoit qu'une porte à » ouvrir & une chambre proche du Ciel, » ſéparée en deux par une légère tapiſſe-» rie ». Cela ne fait aſſurément point tort à LA BRUIERE ; mais puiſqu'il avoit jugé à propos de décrire ſon appartement dans ſon Livre, il auroit bien fait de parler de ſon premier logement, pour éviter le juſte reproche d'avoir voulu paroître important.

Après quelques autres cenſures de cette

(*a*) Voyez le Chapitre VI des biens de la fortune du Livre des *Caractères*, &c.

eſpèce, M. *de Vigneul-Marville* attaque l'Ouvrage propre de LA BRUIERE; & il y a dans ſa critique de la mauvaiſe humeur, & ſouvent peu de juſteſſe. On peut voir là-deſſus les réponſes de M. *Coſte*, à la fin du ſecond volume des *Caractères* de l'édition de 1733.

Cependant le ſuccès de cet Ouvrage fut ſi grand, qu'on chercha par-tout à l'imiter. Il parut bientôt une foule de Livres portant ce même titre; mais ce ne furent que de mauvaiſes copies, qui ne ſervirent qu'à relever celui de notre Moraliſte. Dès-lors le Public eut les yeux fixés ſur lui. Il l'élut lui-même membre de l'Académie Françoiſe; mais cette élection ne fut pas ſitôt confirmée par cette illuſtre Compagnie. Le grand Roi qui gouvernoit alors la France, & auquel les Lettres ſont ſi redevables, s'étonna de cet oubli. Il n'en fallut pas davantage pour procurer à LA BRUIERE la première place vacante. Il fut reçu le 15 Juin de l'année 1693, à la place de M. *de la Chambre.*

C'étoit là la ſeule choſe qu'il pouvoit ambitionner. Content déſormais de mener une vie tranquille, & dégoûté en Philoſophe de toutes les futilités qui amuſent le grand monde, il ne ſongea plus

plus qu'à jouir de lui-même & de ſes amis. Pour écarter l'ennui que le défaut d'occupation auroit pu amener, il jetta ſur le papier des idées particulières qu'il avoit ſur le Quiétiſme; & il ſongeoit à les mettre au jour, (*a*) lorſqu'il s'apperçut, étant à Paris en compagnie, qu'il devenoit entièrement ſourd, ſans cependant reſſentir aucune douleur. Il retourna ſur le champ à Verſailles à l'Hôtel de Condé où il avoit ſon logement; & quatre jours après cet accident, il eut une attaque d'apoplexie d'un quart d'heure qui le mit au tombeau. Il expira le 10 Mai 1696, âgé de 52 ans.

Morale ou Doctrine de LA BRUIERE ſur les Mœurs & les Caractères.

Il n'y a point de maxime qui convienne mieux à tous les hommes, & qui leur ſoit plus utile, que celle qui nous fait connoître notre inutilité dans le monde, quelqu'élevé que nous y ſoyions, & quelque mérite que nous puiſſions avoir, en nous apprenant qu'on ne s'apperçoit pas de notre exiſtence lorſque nous mourons, & qu'il ſe trouve un nombre infini de per-

(*a*) Cet Ouvrage a été publié en 1699 par M. *Dupin*, ſous le titre de *Dialogues ſur le Quiétiſme*.

ſonnes pour nous remplacer. Auſſi le ſage, qui voit le néant de toutes les grandeurs, ne cherche point à ſe faire valoir. Il guérit de l'ambition par l'ambition même. Il tend à de ſi grandes choſes, qu'il mépriſe ce qu'on appelle tréſors, poſte, fortune, faveur. Il ne voit rien dans de ſi foibles avantages, qui ſoit aſſez bon & aſſez ſolide pour remplir ſon cœur, & pour mériter ſes ſoins & ſes déſirs. Il a même beſoin d'efforts pour ne pas trop les dédaigner. Le ſeul bien capable de le tenter, eſt cette ſorte de gloire, qui devroit naître de la vertu toute pure & toute ſimple; mais les hommes ne l'accordent guères, & il s'en paſſe. Il ſe paye par ſes mains de l'application qu'il a à ſon devoir, par le plaiſir qu'il ſent à le faire; & ſe déſintéreſſe ſur les éloges, l'eſtime & la reconnoiſſance qui lui manquent quelquefois. Semblable à un couvreur, il ne cherche ni à expoſer ſa vie, ni ne ſe détourne à la vue du péril. La mort eſt pour lui un inconvénient, & jamais un obſtacle. Il ne regarde dans ſes amis que la ſeule vertu, qui les attache à lui, ſans aucun examen de leur bonne ou mauvaiſe fortune. Il eſt peu touché des choſes rares, mais il l'eſt beaucoup de la vertu. Il conſume ſa vie à obſerver les hommes,

& il uſe ſes eſprits à en démêler les vices & les ridicules pour les rendre meilleurs. Il ne prétend point ramener les autres à ſon goût & à ſes ſentimens : il cherche ſeulement à penſer & à parler juſte.

S'il croit devoir mettre au jour le fruit de ſes veilles, il a ſoin de lire ſon Ouvrage à ceux qui en ſavent aſſez pour le corriger & l'eſtimer. Car il n'ignore pas que ne vouloir être ni conſeillé ni corrigé, eſt un pédantiſme. Auſſi reçoit-il avec une égale modeſtie les éloges & la critique qu'on fait de ſes productions. La même juſteſſe d'eſprit, qui lui fait écrire de bonnes choſes, lui fait appréhender qu'elles ne le ſoient pas aſſez pour mériter d'être lues. Sa docilité à l'égard des Juges de ſes Ecrits, n'eſt cependant pas telle, qu'il adhère aveuglément à tout ce qu'ils trouvent de répréhenſible. Il n'y a point d'Ouvrage ſi accompli, qui ne fondît tout entier au milieu de la critique, ſi ſon Auteur vouloit en croire tous les Cenſeurs, qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. La règle pour juger d'un Livre de Morale ou de Littérature, eſt de faire attention s'il élève l'eſprit, & s'il inſpire des ſentimens nobles & courageux. Son

but n'eſt point d'exciter par ſes Ouvrages, d'admiration; parce que l'admiration eſt toujours le partage des ſots : les gens d'eſprit admirent rarement, mais ils approuvent. S'il écrit, il n'écrit pas ſeulement pour être entendu; mais il tâche en écrivant de faire entendre de belles choſes. Son attention dans ſon ſtyle, eſt que ſa diction ſoit pure, & que les termes dont il ſe ſert, expriment des penſées nobles, vives, ſolides, & qui renferment un très-beau ſens. Enfin il n'a aucun égard au goût de ſon ſiècle; mais il tend à la perfection, & ſait ſe conſoler ſi ſes contemporains ne lui rendent pas juſtice. Perſuadé qu'il n'y a point au monde un ſi pénible métier que de ſe faire un grand nom, il renonce volontiers à ce glorieux avantage. Sans que ſon ambition en ſouffre, il ſait ſe paſſer des charges & des emplois, & il conſent volontiers à demeurer tranquille chez lui, & à ne rien faire. Cela paroît blâmable aux yeux du vulgaire; car très-peu de perſonnes ont aſſez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité, ni aſſez de fond pour remplir le vuide du temps, ſans ce qu'on appelle affaires. Il ne manque cependant à l'oiſiveté du ſage qu'un meilleur nom; & que méditer, parler, lire

& être tranquille, s'appellât travailler.

Dans la ſociété, il eſt uni, agréable, ſans prétention. S'il s'entretient avec quelques perſonnes, il tâche bien moins à montrer de l'eſprit, qu'à en faire trouver aux autres. En effet, celui qui eſt content de ſoi & de ſon eſprit, l'eſt toujours de vous parfaitement. Les hommes n'aiment point à vous admirer : ils veulent plaire. Ils ne cherchent pas tant à être inſtruits & même réjouis, qu'à être goûtés & applaudis; & le plaiſir le plus délicat eſt de faire celui d'autrui. L'imagination ne domine ni dans ſes converſations, ni dans ſes écrits; parce que cette faculté de l'entendement ne produit ſouvent que des idées vaines & puériles, qui ne ſervent point à perfectionner le goût & à nous rendre meilleurs. C'eſt le jugement qui doit produire nos penſées. Lorſqu'il prononce ſur quelque choſe, il dit modeſtement qu'elle eſt bonne ou mauvaiſe, & les raiſons pourquoi elle l'eſt, au lieu de décider d'un ton impérieux & qui emporte la preuve de ce qu'on avance, ou qu'elle eſt exécrable, ou qu'elle eſt miraculeuſe. Sur les queſtions qu'on lui fait, il nie ou affirme ſimplement, c'eſt-à dire, oui ou non, & il mérite d'être cru. Son caractère jure pour lui, donne créance à ſes paro-

les, & lui attire toute ſorte de confiance.

Cependant avec de la vertu, de la capacité & une bonne conduite, on peut encore non-ſeulement ne pas plaire, mais auſſi être inſupportable. Les manières que l'on néglige comme de petites choſes, ſont ſouvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. C'eſt donc une attention importante, quoiqu'elle doive être légère, que de les avoir douces & polies pour prévenir les mauvais jugemens. Il ne faut preſque rien pour être cru fier, incivil, mépriſant, déſobligeant : il faut encore moins pour être eſtimé tout le contraire. Véritablement la politeſſe n'inſpire pas toujours la bonté, l'équité, la complaiſance, la gratitude; mais elle en donne les apparences, & fait paroître l'homme au-dehors, comme il devroit être intérieurement. Les manières polies donnent cours au mérite, & le rendent agréable. Il faut avoir des qualités bien éminentes pour ſe ſoutenir ſans la politeſſe. On peut la définir une certaine attention à faire que par nos paroles & par nos manières, les autres ſoient contens de nous & d'eux-mêmes. C'eſt par exemple une faute contre la politeſſe, que de louer immodérément en préſence de ceux que vous faites

chanter ou toucher un inſtrument, quelqu'autre perſonne qui a ces mêmes talens; comme devant ceux qui vous liſent leurs vers, un autre Poëte.

A l'égard des louanges qu'on reçoit, il y auroit une eſpèce de férocité à rejetter toutes celles qu'on nous donne. Le ſage eſt ſenſible à toutes les louanges qui nous viennent des gens de bien, qui louent en nous ſincèrement des choſes louables. Il ſupporte auſſi les mauvais complimens, comme les mauvais caractères, parce qu'il ſait qu'il doit y avoir néceſſairement dans le commerce des pièces d'or & de la monnoie. Le ſot eſt toujours prêt à ſe fâcher & à croire qu'on ſe moque de lui. Mais le ſage, qui n'ignore pas que la moquerie eſt indigence d'eſprit, ne prend pas garde ſi on rit de lui, parce que ceux qui rient ainſi, ſont dans le monde ce que les fous ſont à la Cour, c'eſt-à-dire ſans conſéquence. Dédaignant l'art de ſe faire valoir, il ſe donne pour ce qu'il eſt. Il déteſte la fineſſe, qui eſt l'occaſion prochaine de la fourberie : de l'une à l'autre le pas eſt gliſſant : le menſonge ſeul en fait la différence : ſi on l'ajoute à la fineſſe, c'eſt fourberie. Avec des gens, qui par fineſſe écoutent tout & parlent peu, il parle

encore moins : ou s'il parle beaucoup, il dit peu de choſes. Dans pluſieurs rencontres où la fortune eſt intéreſſée, la vérité & la ſimplicité ſont le meilleur manége du monde.

Il faut ſans doute s'obſerver ſoigneuſement pour ſe comporter ainſi. Il y a des vices que nous ne devons à perſonne, que nous apportons en naiſſant, & que nous fortifions par l'habitude : il y en a d'autres que l'on contracte & qui nous ſont étrangers. L'on eſt né avec des mœurs faciles, de la complaiſance, & tout le déſir de plaire ; mais par le traitement que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on eſt bientôt jetté hors de ſes meſures, & même de ſon naturel. On a des chagrins, une bile que l'on ne ſe connoiſſoit point : on ſe voit une autre complexion : on eſt enfin étonné de ſe trouver dur & épineux. Tout eſt étranger dans l'humeur, les mœurs & les manières de la plupart des hommes. Tel a vécu pendant toute ſa vie chagrin, emporté, avare, rampant, ſoumis, laborieux, intéreſſé, qui étoit né gai, paiſible, pareſſeux, magnifique, d'un courage fier, & éloigné de toute baſſeſſe. Les beſoins de la vie, la ſituation où l'on ſe trouve, la loi de la néceſſité, forcent

la nature, & y cauſent ces grands changemens. Ainſi l'homme en particulier ne peut ſe définir : trop de choſes qui ſont hors de lui, l'altèrent, le changent, le bouleverſent. Il n'eſt pas préciſément ce qu'il eſt, ou ce qu'il paroît être. S'il entre dans la ſociété, il a beaucoup de peine à s'approcher ſur les affaires, parce qu'en général les hommes ſont épineux ſur les moindres intérêts, veulent tromper & n'être pas trompés, & mettent fort haut ce qui leur appartient, & très-bas ce qui appartient aux autres. A quelques-uns l'arrogance tient lieu de grandeur, l'inhumanité de fermeté, & la fourberie d'eſprit. Les fourbes croient aiſément que les autres le ſont : ils ne peuvent guères être trompés, & ils ne trompent pas long-temps. On ne trompe point en bien. La fourberie ajoute la malice au menſonge.

Autre vice naturel à l'eſpèce humaine : c'eſt qu'elle s'ouvre à de petites joies, & ſe laiſſe dominer par de petits chagrins. Rien n'eſt plus inégal & moins ſuivi que ce qui paſſe en ſi peu de temps dans le cœur & dans l'eſprit des hommes. Auſſi ſont-ils plus capables d'un grand effort que d'une longue perſévérance. Leur pareſſe ou leur inconſtance leur fait perdre le fruit des meilleurs commencemens. Ils ſe laiſ-

ſent ſouvent devancer par d'autres, qui ſont partis après eux, & qui marchent lentement, mais conſtamment. Ils ſavent encore mieux prendre des meſures que les ſuivre; réſoudre ce qu'il faut faire & ce qu'il faut dire, que faire ou dire ce qu'il faut. On ſe propoſe fermement dans une affaire qu'on négocie, de faire une certaine choſe; & enſuite, ou par paſſion, ou par une intempérance de langue, ou dans la chaleur de l'entretien, c'eſt la premiere qui échappe. Dans les choſes qui ſont de leur devoir, ils agiſſent mollement, & ils ſe font un mérite ou plutôt une vanité de s'empreſſer pour celles qui leur ſont étrangères, & qui ne conviennent ni à leur état, ni à leur caractère. Ils s'ennuient des mêmes choſes qui les ont charmés dans leurs commencemens. Ils déſerteroient la table des Dieux; & le nectar avec le temps leur devient inſipide. Ils n'héſitent pas de critiquer les choſes qui ſont parfaites, par vanité & par une mauvaiſe délicateſſe. Enfin les hommes n'ont point de caractère, ou s'ils en ont, c'eſt celui de n'en avoir aucun qui ſoit ſuivi, qui ne ſe démente point, & où ils ſoient reconnoiſſables. Ils ſouffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à perſévérer dans la règle ou dans le déſor-

dre; & s'ils se délassent quelquefois d'une vertu par une autre vertu, ils se dégoûtent plus souvent d'un vice par un autre vice. Ils ont des passions contraires & des foibles qui se contredisent. Il leur coûte moins de joindre les extrémités, que d'avoir une conduite dont une partie naisse de l'autre. Ennemis de la modération, ils outrent toutes choses, les bonnes & les mauvaises. Il faut aux enfans des verges & la férule : il faut aux hommes faits une couronne, un sceptre, un mortier, des fourrures, des faisceaux, des timbales, des hoquetons. La raison & la justice dénuées de tous leurs ornemens, ni ne persuadent, ni n'intimident. L'homme qui est esprit, se mène par les yeux & les oreilles.

Cependant la raison tient de la vérité : elle est une. L'on n'y arrive que par un chemin, & l'on s'en écarte par mille. L'étude de la sagesse a moins d'étendue que celle que l'on feroit des sots & des impertinens. C'est aussi à quoi doit s'attacher tout homme raisonnable. Dans le particulier, il est aisé d'être tranquille & vertueux. La chose est bien autrement difficile dans la société. On vient de voir ce que les hommes sont. La meilleure règle qu'on puisse suivre pour vivre avec

eux, eſt celle-ci : Sachez préciſément ce que vous pouvez attendre des hommes en général, & de chacun d'eux en particulier, & jettez-vous enſuite dans le commerce du monde.

C.F.B.

Duguet

BIBLIOTECA NAZIONALE - V. E. III

DUGUET.*

APRÈS avoir développé les liens qui uniſſent les hommes entr'eux, établi leurs droits réciproques, & découvert les loix qui forment la ſociété, il reſtoit à preſcrire les qualités, les vertus & les devoirs du chef de cette ſociété. *Jacques-Joſeph* DUGUET entreprit cette tâche, & ſon travail a répondu à la grandeur du ſujet. Ce Légiſlateur Moraliſte naquit le 9 Décembre 1649 à Montbriſon, petite Ville du Forez, près de Lyon. Son père étoit Avocat du Roi au Préſidial de cette Ville, & ſa mère s'appeloit *Marguerite Colombet.* Dès ſa première jeuneſſe, DUGUET montra une pénétration & un jugement exquis. L'un & l'autre lui attirèrent des éloges, auxquels ſa mère, qui l'aimoit beaucoup, étoit ſur-tout très-ſenſible. A l'âge de douze ans, il donna une preuve de ſa capacité, qui ſurprit tout le monde. Il fai-

* *Vie de M. Duguet, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. Bibliothèque des Auteurs Eccléſiaſtiques* du dix-ſeptième ſiècle, par M. *Dupin*, Tom. II. *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, art. *Duguet*, Ses Lettres & ſes autres Ouvrages.

ſoit alors ſes Humanités dans le Collége du lieu de ſa naiſſance, dirigé par les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire. Pendant les vacances, comme il cherchoit quelques Livres d'amuſement, il trouva à la campagne parmi ceux de ſon père, l'Aſtrée d'*Honoré* d'*Urfé*, Roman hiſtorique, qui a fait à ſon Auteur une grande réputation, & qu'on ne lit plus depuis long-temps. La lecture de ce Roman lui plut beaucoup, & il eſtima que le plan de cet Ouvrage étoit aſſez beau pour mériter d'être ſuivi. Sur le champ il réſolut de compoſer dans le même goût une hiſtoire de ce qu'il avoit appris des aventures particulières des familles de la Ville de Montbriſon. L'exécution de ce projet ne languit point. En peu de temps notre Ecolier le remplit d'une manière bien ſupérieure à ce qu'on pouvoit attendre d'un enfant de ſon âge. Il le ſentit lui-même; & flatté de ce ſuccès, il en fit part à ſa mère. Madame *Duguet* écouta tranquillement la lecture d'une partie de cet Ouvrage : mais loin de l'approuver, ni de faire connoître les mouvemens naturels de joie qu'une capacité ſi rare dans un âge ſi peu avancé produiſoit dans ſon cœur, elle dit à ſon fils d'un air ſérieux & affligé : Vous ſeriez bien malheureux,

mon fils, ſi vous faiſiez un ſi mauvais uſage des talens que Dieu vous a donnés; & elle fit diſcontinuer la lecture. Le jeune Auteur écouta ſans murmurer cette remontrance, & ne penſa qu'à en profiter. Lorſqu'il fut ſeul, il jetta ſon écrit au feu. Dès ce moment, après avoir renoncé pour jamais à la lecture des Romans, il ſe livra tout entier à ſes études. On s'apperçut aiſément de cette nouvelle activité; car il acheva ſes Humanités, & fit ſa Philoſophie avec un ſuccès que ſes condiſciples & ſes Maîtres admirèrent également.

Lorſqu'il eut fini ſon cours de Philoſophie, il demanda à ſon père la permiſſion d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire, ce qu'il obtint. Il vint pour cet effet à Paris, afin d'être reçu dans la Maiſon de l'Inſtitution, où on l'accueillit d'autant plus gracieuſement, que ſon mérite y étoit connu. C'étoit vers la fin du mois de Septembre de l'année 1667. Notre jeune Philoſophe trouva tant d'agrémens dans cette Maiſon, que quoique l'uſage ordinaire ſoit de n'y laiſſer les Novices qu'une année, il obtint la permiſſion d'y reſter encore environ deux ans. Il y reçut la Tonſure & les quatre Ordres qu'on appelle Mineurs. On l'en-

voya enſuite à Saumur, afin d'y faire un cours de Théologie. Il comptoit après cela enſeigner les Humanités dans quelque claſſe, ſuivant l'uſage de ſa Congrégation : mais on le jugea digne d'un emploi plus élevé. Il fut choiſi pour aller profeſſer à Troyes la Philoſophie. DUGUET étoit trop modeſte pour ne point ſouffrir de cette diſtinction. Il voulut ſe défendre de ſe ſoumettre à l'ordre qu'on lui preſcrivoit; ce fut inutilement : il fallut obéir; & l'exactitude avec laquelle il remplit les fonctions de ſa Chaire, & les applaudiſſemens qu'il s'attira, firent voir que ſes Supérieurs avoient mieux apprécié ſa capacité que lui-même. Malgré la délicateſſe de ſa ſanté, il employoit une partie des nuits à compoſer les cahiers qu'il dictoit à ſes écoliers. Quoiqu'écrits à la hâte, ces cahiers ne ſe reſſentoient ni de ſes veilles, ni de la précipitation avec laquelle il les avoit compoſés. La netteté, la juſteſſe & la ſolidité de ſon eſprit, ſuppléoient à ce qui lui manquoit du côté du temps. Ses Supérieurs qui en connoiſſoient l'étendue, ne craignirent point de lui donner une nouvelle occupation. On le chargea de faire les Dimanches & les Fêtes un Catéchiſme fondé pour l'inſtruction des pauvres.

pauvres. On crut rendre un grand ſervice aux pauvres en leur donnant un Catéchiſte auſſi éclairé que DUGUET ; mais l'événement fit voir qu'ils pouvoient faire un meilleur choix. Tout ce qui ſortoit de la bouche de notre Philoſophe étoit ſi beau, que les perſonnes les plus diſtinguées accoururent pour l'entendre. L'humble pauvreté en faiſant place à cette brillante multitude, fut reléguée aux portes de l'Egliſe. DUGUET repréſenta à ſes Supérieurs cet inconvénient, & on ſe rendit à ſes raiſons.

Il entroit alors dans ſa vingt-cinquième année. C'étoit l'âge convenable pour ſe déterminer à recevoir les Ordres ſacrés. Réſolu de parvenir à la Prêtriſe, il partit pour Paris au mois de Septembre 1674, afin de recevoir le Soudiaconat. L'année ſuivante, l'Evêque de Troyes l'ordonna Diacre. Ce Prélat qui connoiſſoit l'étendue de ſes lumières & de ſes rares talens, mit tout en œuvre pour ſe l'attacher. Notre Philoſophe auroit peut-être cédé à ſes ſollicitations ; mais les Supérieurs de l'Oratoire qui connoiſſoient trop bien l'utilité qu'ils pouvoient en retirer eux-mêmes en l'employant dans leur Congrégation, furent très-attentifs à ne pas le laiſſer aller. Afin de faire ceſſer ces

inſtances, ils l'envoyèrent à leur Maiſon d'Aubervilliers, connue ſous le nom de Notre-Dame des Vertus, & ne l'en retirèrent qu'au mois de Septembre de l'année 1677, temps où il fut ordonné Prêtre.

Il fit pendant le cours de cette année des leçons de Théologie Scholaſtique dans la Maiſon de Saint Magloire où il étoit. Et deux ans après il fut chargé d'y faire des Conférences publiques ſur la Théologie poſitive, c'eſt-à-dire, ſur les difficultés qui peuvent ſe trouver dans l'Ecriture Sainte touchant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Ces Conférences furent très-ſuivies; & on y remarqua que des perſonnes très-éclairées venoient auſſi s'y inſtruire. La réputation de DUGUET devint ſi brillante, que M. *Pinette*, Fondateur de l'Inſtitution, qui s'étoit réſervé le droit de demander pour cette Maiſon les ſujets qu'il eſtimeroit le plus, voulut qu'il y vînt demeurer. Notre Philoſophe obéit ſans répugnance & ſans plaiſir: ce ſont ſes termes. L'accueil qu'on lui fit, le conſola du ſéjour de Saint Magloire. Il y mena une vie douce & tranquille, ſans ennui & ſans degoût. Les attentions qu'on avoit pour lui, rendoient ſa ſituation en-

core plus délectable ; & de ſon côté il tempéroit ſa ſupériorité ſur les autres hommes, par une douceur, une affabilité & une modeſtie qui gagnoient tous les cœurs.

Tandis qu'il jouiſſoit de cet heureux état, il s'éleva de grands troubles dans la Congrégation, au ſujet d'un plan d'étude qui proſcrivoit la Philoſophie de *Deſcartes*, pour adopter excluſivement celle d'*Ariſtote*, quoique cette dernière commençât à perdre ſon crédit dans l'Univerſité. DUGUET prit part à ces querelles. Il eſtimoit trop *Deſcartes*, pour voir de ſang froid la ſorte de mépris qu'on avoit pour ſes principes philoſophiques. Cela forma une eſpèce d'altercation entre ſes Supérieurs & lui, qui lui fit prendre le parti de ſortir de l'Oratoire. Au mois d'Octobre de l'année 1683 il quitta l'Inſtitution, & il abandonna abſolument la Congrégation dans le mois de Février de 1684. D'autres raiſons puiſſantes ſe joignirent ſans doute à celle-ci, pour lui faire prendre cette réſolution. On nous a bien fait connoître que la Philoſophie de *Deſcartes* n'étoit pas la ſeule cauſe de ſa ſortie de l'Oratoire ; mais on n'a pas jugé à propos de nous en dire davantage. Il y a tout lieu

de croire que les affaires du temps influèrent beaucoup ſur ſa démarche. Ce qui peut autoriſer cette conjecture, c'eſt ſa retraite à Bruxelles auprès du célèbre M. *Arnaud*, avec qui il a toujours eu d'étroites liaiſons. Il ne demeura cependant pas long-temps dans cette Ville. Sa ſanté ne s'accommodant pas à l'air de ce pays, il fut obligé de l'abandonner ſur la fin de la même année. Il parle de ce départ de Flandres dans la trente-cinquième lettre du neuvième volume de ſes Lettres, & il y fait mention des bons offices qu'on s'étot empreſſé de lui rendre. Sa reconnoiſſance & ſon humilité y ſont exprimées d'une manière fort vive.

En quittant Bruxelles, notre Philoſophe rencontra un Père de l'Oratoire qui étoit de ſes amis, lequel l'engagea à aller à Strasbourg. On le connoiſſoit de réputation dans cette Ville, & on tâcha de lui témoigner l'eſtime particulière qu'on faiſoit de lui. M. *de Chamilli* qui en étoit Gouverneur, fut ſur-tout charmé de ſon arrivée. Comme Strasbourg étoit rempli de Luthériens, dont il déſiroit la converſion, il le pria de vouloir bien les inſtruire. DUGUET adhéra à ſa prière. Il fit des Conférences publiques qui produiſirent de grands biens.

Cette tâche que notre Philoſophe s'étoit volontairement impoſée étant remplie, il ſentit renaître en lui cette inclination pour Paris, qui ſubjugue tant les Gens de Lettres. Il comprit que tous les agrémens qu'on peut trouver dans les Villes des Provinces, ne valent pas cet air tout philoſophique, ſi l'on peut parler ainſi, qu'on reſpire dans la Capitale du Royaume. Il vit clairement qu'on ne vivoit qu'à Paris, & qu'on végétoit ailleurs. Plein de cette idée, il prit le chemin de cette grande Ville. Ce n'étoit point pour y jouir d'aucun de ces plaiſirs dont elle abonde, & que le Sage ignore; mais pour exiſter dans un endroit qui a toujours été la patrie adoptive des plus beaux génies de France. Auſſi y vécut-il dans une ſi grande retraite, qu'il y demeura inconnu même à ſes amis les plus intimes. L'étude & la prière faiſoient toute ſon occupation comme toute ſa conſolation. *Je ſuis dans cet état*, écrivoit-il à un de ſes frères en 1686, *par la divine Providence, & j'en ſuis bien aiſe par une grace plus grande. Qu'on me compte pour mort* (ajoute-t-il) *& pour enſeveli, & qu'on m'efface de la mémoire des vivans, je ne m'en plaindrai pas; mais on n'ouvre point les tombeaux, & je demande qu'on épargne*

le mien. On l'ouvrit pourtant dès qu'on ſut où il étoit; car tous les gens de bien virent avec douleur que la ſociété étoit privée d'un membre ſi eſtimable. Particulièrement M. le Préſident *de Menars*, qui avoit pour lui une grande vénération, le ſollicita ſi vivement & avec tant d'aſſiduité d'accepter ſa maiſon pour retraite, que DUGUET vint enfin demeurer chez lui en 1690. Il fut reçu avec la plus grande diſtinction; & notre Philoſophe, qui n'avoit de lui-même que les ſentimens les plus humbles, n'y eut d'autre peine que celle de s'y voir toujours honoré & reſpecté. M. *de Menars* profita avec avidité de ſes converſations juſqu'à ſa mort, & ſa veuve mit tout en œuvre pour jouir du même avantage. Mais DUGUET crut pouvoir ſe diſpenſer de ſe rendre à ſes ſollicitations. Il avoit tenu à ſon époux ce qu'il avoit promis, & il n'avoit point formé avec lui d'autre engagement volontaire. Les charmes de la ſolitude s'offrirent à ſon eſprit avec toutes ſes douceurs, & il ne put réſiſter à un attrait ſi flatteur.

Il ſe retira donc en ſon particulier, réſolu déſormais de s'occuper à lire & à écrire, c'eſt-à-dire, de n'avoir d'autre commerce qu'avec les morts. Le premier

fruit de ſon travail fut un *Traité de la prière publique*, qui parut en 1707. M. *de la Broue*, Evêque de Mirepoix, l'approuva » comme très-utile pour entre- » tenir dans le cœur des Prêtres de la » nouvelle loi, le feu ſacré que J. C. » l'Evêque univerſel de nos ames, eſt » venu allumer ſur la terre, &c. » Et le ſavant Evêque de S. Pons, M. *Perſin de Montgaillard*, en fit compliment à l'Auteur par une lettre pleine d'éloges. Notre Philoſophe le remercia par une belle réponſe auſſi polie que modeſte: *Le rang que vous tenez dans l'Egliſe*, dit-il, *l'exacte connoiſſance que vous avez de ſa doctrine & de ſon eſprit, & l'expérience que vous avez par vous-même de ce qui peut édifier & nourrir la piété, mettent votre témoignage au-deſſus de beaucoup d'autres, qui ne réuniſſent pas comme vous l'autorité, le ſavoir & la vertu. J'eſpère que vos prières empêcheront qu'une approbation ſi glorieuſe ne m'enfle le cœur, & que vous demanderez à Dieu qu'il augmente la perſuaſion où je ſuis, que perſonne n'étoit plus indigne que moi d'écrire ſur des matières ſi ſaintes* (a).

Malgré les approbations & les éloges que les perſonnes les plus éclairées don-

(a) Tome VIII du Recueil de ſes Lettres.

nèrent au Traité de la prière publique, ce Traité eſſuya deux critiques ; ou pour mieux dire, ces éloges & ces approbations ſuſcitèrent ces critiques ; car rien n'éveille tant l'envie que les louanges. La première, qui eſt du fameux Dom *Lami*, de la Congrégation de S. Maur, eſt intitulée : *Réflexions ſur le Traité de la prière publique.* Et tel eſt le titre de la ſeconde, attribuée à M. *Papin*, Prêtre de l'Egliſe Anglicane : *Sentimens critiques d'un Chanoine ſur divers Traités de Morale, à l'Auteur de la Prière publique.* Ce ſont deux brochures, dans l'une deſquelles (c'eſt celle de Dom *Lami*) il y a du mal entendu, comme DUGUET le fit voir dans une courte réponſe qu'il y oppoſa. Quant à la ſeconde, elle eſt moins une critique qu'une ſatire violente.

Notre Philoſophe compoſa encore dans ſa retraite un Traité ſur les devoirs d'un Evêque. Quelques amis en virent le manuſcrit, & le firent imprimer à Caen en 1710, ſans l'aveu de l'Auteur. Il fit après cela un *Traité des ſcrupules, de leurs cauſes, de leurs eſpèces, de leurs ſuites dangereuſes, de leurs remèdes généraux & particuliers*, pour Dom *Dauxi*, Prieur d'une Maiſon de Bénédictins. C'eſt une réponſe à une Conſultation de ce Religieux.

gieux. Il paroît qu'elle fut finie en 1713, mais elle ne vit le jour qu'en 1717.

Tous ces Ouvrages acquirent à leur Auteur une réputation brillante. Elle parvint au Père *Tellier*, Confeſſeur du Roi. Ce Jéſuite cherchoit alors un bon Ecrivain qui fût en état de répondre à une Diſſertation théologique, imprimée en 1714 ſous ce titre : *Témoignage de la vérité dans l'Egliſe, où l'on examine quel eſt ce témoignage, tant en général qu'en particulier, au regard de la dernière Conſtitution*, &c. La connoiſſance qu'il fit de notre Philoſophe termina ſes recherches. Il comprit qu'il ne pouvoit y avoir perſonne plus capable que lui de réfuter cette Diſſertation. Il voulut l'engager à entreprendre ce travail; mais DUGUET ne crut pas devoir entrer dans cette controverſe. Pour ſe ſouſtraire aux ſollicitations du Père *Tellier*, il ſe retira dans le Piémont chez l'Abbé de l'Abbaye de Tamied, qui étoit ſon ami. Il y arriva dans le temps que le Duc de Savoie projetoit avec cet Abbé un Ouvrage pour l'éducation du Prince ſon fils, deſtiné par ſes Alliés à monter ſur le Trône d'Eſpagne, & que celui-ci étoit occupé à découvrir quelque habile homme pour l'exécuter. L'arrivée de DUGUET le tira d'embarras.

Comme il connoiſſoit l'étendue de ſes lumières, il ne balança plus ſur le choix qu'il devoit faire. Il en parla au Duc de Savoie. Ce Prince voulut voir DUGUET; & les converſations qu'il eut avec lui, répondirent à la haute idée qu'on lui avoit donnée de ſon mérite. Notre Philoſophe commença à travailler dans l'Abbaye même, où il jouiſſoit d'un grand loiſir & de beaucoup de tranquillité. De retour à Paris en 1715, il acheva les deux premières parties de ſon Ouvrage, les fit tranſcrire, & les envoya au Duc de Savoie. Il compoſa les deux autres parties à Paris; mais on ignore en quel temps elles furent achevées: car d'autres occupations interrompirent ſon travail. La lecture qu'il fit du ſyſtême de M. *Nicole* ſur la grace générale l'affecta ſi fort, qu'il ne put réſiſter au déſir d'écrire ſur cette matière. Ce ſyſtême lui parut ſe rapprocher un peu trop de la plupart des Thomiſtes modernes. Il voulut le faire voir au Public. A cette fin il compoſa une *Réfutation du ſyſtême de M. Nicole touchant la grace univerſelle*, qui fut imprimée en 1716, mais ſur une copie ſi défectueuſe, que l'Auteur n'y reconnut pas ſon propre Ouvrage.

DUGUET publia dans le même

temps des *Règles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte.* Ce Livre eſſuya pluſieurs critiques. M. *Fourmont*, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, fut le premier agreſſeur. Sa cenſure eſt intitulée : *Monaach, Ceinture de douleur, ou réfutation du Livre intitulé : Règles*, &c. On ne fit aucune réponſe à cette cenſure ; & les adverſaires de notre Philoſophe, qui en furent peu contens, ſongèrent à attaquer le Livre des *Règles* avec plus de ſuccès. Les approbations & les éloges qu'on donna à cet Ouvrage ralentirent leur travail. Ils attendirent un temps plus calme pour diſtiller leur fiel. Dix ans s'écoulèrent ſans qu'ils oſaſſent ſe montrer. Mais enfin en 1727, un anonyme publia une critique ſévère, ſous le titre de *Réfutation des Règles pour l'intelligence des ſaintes Ecritures*, dans laquelle il prétend prouver que les principes & les règles de celui qu'il attaque ſont faux ; défendre le ſens littéral de l'Hiſtoire & des Prophéties de l'Ancien Teſtament, contre les atteintes qu'il ſoutient que ſon adverſaire lui donne perpétuellement, & établir des principes fixes contre ce qu'il appelle l'abus & l'excès des allégories. DUGUET, naturellement ennemi de toute conteſtation, & qui d'ail-

leurs n'étoit pas dans une ſituation convenable pour ſe défendre, ne répondit point. Seulement il conſentit qu'un habile Théologien de ſes amis le juſtifiât. Ce Théologien publia donc dans la même année 1727 un Ecrit intitulé : *Lettre d'un Prieur à un de ſes amis, au ſujet de la nouvelle Réfutation du Livre des Règles*, &c. Peu de temps après, il joignit à cet Ecrit une expoſition des principes pour l'intelligence des Ecritures, tirés des Ouvrages de MM. *Arnaud* & *Nicole*, afin de faire voir que ces deux Savans raiſonnoient très-différemment que l'Auteur anonyme de la Réfutation. Celui-ci oppoſa à cette réponſe preſque dans le même temps, un nouvel Ouvrage encore plus gros que le premier, intitulé : *Traité du ſens littéral & du ſens myſtique des Saintes Ecritures, ſelon la doctrine des Pères.* Son but eſt de faire voir l'oppoſition chimérique du ſyſtême de ceux qu'il appelle Figuriſtes modernes, aux principes de l'antiquité ſur l'explication des Ecritures, & de montrer que ce ſyſtême eſt conforme avec celui qu'il attribue à *Origène*, & qu'il prétend avoir été condamné par les Pères.

Les ennemis de DUGUET applaudirent à cet Ouvrage, & décernèrent le

triomphe à l'anonyme. Cet Auteur enlevoit au Prieur, ſelon eux, l'argument déciſif que lui fourniſſoit la conformité de ſes principes avec ceux des Pères. Celui-ci ſe hâta de leur montrer que leur victoire n'étoit rien moins qu'aſſurée. Il publia en 1729 quatre nouvelles Lettres, où il prouve que les efforts des adverſaires du Livre des Règles, ſe tournent à l'avantage même de ce Livre, & que dans tout ce qu'on objecte à ſon Auteur, il n'y a rien ou qui ne ſoit formellement déſavoué par lui, ou autoriſé par les Pères & les plus grands Docteurs de l'Egliſe.

Pendant cette controverſe, notre Philoſophe compoſa trois Ouvrages théologiques. Le premier parut en 1725, ſous le titre de *Conduite d'une Dame chrétienne, pour vivre ſaintement dans le monde ;* le ſecond en 1727, ſous celui de *Réfutation d'un Ecrit, où l'on tâche de juſtifier l'uſure ;* & le troiſième qu'il publia la même année, eſt intitulé : *Diſſertation théologique & dogmatique ſur les exorciſmes & les autres cérémonies du baptême.* Il ſe diſpoſoit à en mettre pluſieurs autres au jour ; mais il eſſuya des perſécutions qui troublèrent ſa tranquillité, & empoiſonnèrent le reſte de ſes jours. Les méchans ne ſont point gens d'eſprit ; mais ils connoiſſent l'art de

calomnier, de tourmenter, & de perdre même un homme. DUGUET éprouva toute la rigueur de leurs plus mauvais traitemens. Il fut ſouvent obligé de changer de demeure & de pays. On le vit ſucceſſivement en Hollande, à Troyes, à Paris, & à différens autres lieux; & il conſerva toujours le même eſprit de douceur & de modération, la même ſoumiſſion aux ordres de la Providence, la même beauté de génie. Son corps ſouffroit plus que ſon ame de tous ſes mouvemens. Toutes ces fatigues l'affoiblirent, & ſes forces furent abſolument diſſipées en 1733. Il mourut à Paris d'épuiſement plus encore que de vieilleſſe, le Dimanche 25 Octobre de cette année, âgé de quatre-vingt-trois ans, & fut inhumé le 27 en l'Egliſe Saint Médard. Son cercueil eſt à côté de celui de M. *Nicole*. On y lit ces paroles gravées ſur une plaque de plomb : *Ici eſt le corps de Jacques-Joſeph* DUGUET, *Prêtre du Diocèſe de Lyon, né à Montbriſon le IX Décembre M. DC. XLIX, mort à Paris le XXV Octobre M. DCC. XXXIII.*

On trouva parmi ſes papiers quelques Ouvrages que ſes amis firent imprimer. Ce ſont des Traités théologiques, dont les uns ont pour objet l'explication des

vingt-cinq premiers chapitres d'Iſaïe & du livre des Rois; les autres, les principes de la foi chrétienne, le Sacrement de l'Euchariſtie, &c. Mais la découverte la plus précieuſe qu'on fit dans les recherches de ſes papiers, ce fut le Traité abſolument fini de l'inſtitution d'un Prince. Ce Traité a été imprimé en 1740, & il a reçu les plus grands applaudiſſemens. Jamais la politique n'a été traitée avec tant de grandeur, de nobleſſe & de ſolidité. L'Auteur donne les plus beaux principes pour former un gouvernement ſtable & heureux, & pour rendre un Prince parfait. Son ſtyle eſt pur, vif, naturel & toujours ſoutenu; les expreſſions riches & ſouvent ſublimes. En un mot, c'eſt une des plus belles productions qui ait paru depuis la renaiſſance des Lettres. On pourra en juger par l'analyſe ſuivante.

Principes de DUGUET ſur l'art de gouverner les hommes.

Le plus grand bonheur qui puiſſe arriver aux hommes & aux Empires, eſt d'être gouvernés par des Princes, qui joignent à une ſolide piété beaucoup de prudence, & une grande capacité pour

les conduire (*a*). Un Prince véritablement digne de commander, eſt un des plus précieux préſens que le Ciel puiſſe faire à la terre (*b*). La nature, en le douant d'un heureux caractère & de ces qualités rares, dont elle favoriſe quelques mortels, ne ſuffit pas pour le former. Il faut encore qu'une éducation excellente perfectionne ſes diſpoſitions. Les Princes ſont rarement inſtruits de leurs devoirs, & les premières teintures d'une bonne éducation ſont bientôt effacées. Ils ſe livrent au plaiſir de régner, ſans s'informer des juſtes bornes de leur autorité.

L'orgueil, qui eſt le venin ſecret de la ſouveraine puiſſance, les porte à ne plus demander conſeil, ou à ne le plus ſuivre. Ils reçoivent ſans précaution les erreurs de ceux qui les flattent. Ils deviennent indifférens pour la vérité, ou même ſes ennemis. Ils s'accoutument à confondre la raiſon & la juſtice avec leurs volontés. Ils s'amolliſſent par les délices, & ils abandonnent à d'autres le poids de l'Etat &

(*a*) *Illi autem qui verâ pietate præditi benè vivunt, ſi habent ſcientiam regendi populos, nihil eſt felicius rebus humanis quàm ſi Deo miſerante habeant poteſtatem.* S. Auguſtin, de Civitate Dei, L. 5, chap. 19.

(*b*) *Nullum eſt præſtabilius & pulchrius Dei munus erga mortales quàm caſtus & ſanctus & Deo ſimillimus Princeps,* Plin. Paneg. Traj.

des affaires. Ils ſe bornent aux ſeules choſes qui ne demandent ni application ni travail. Ils ne veulent être inſtruits que de ce qui ne trouble point leur repos. Ils croyent que tout eſt bien gouverné, parce que tout ce qui les environne n'offre à leurs yeux qu'une image d'abondance & de félicité. Ils penſent que tout leur eſt dû, & que leur magnificence & leur gloire ſont la fin de tout. Ils ſe nourriſſent des reſpects exceſſifs de ceux qui ſont comme en adoration devant eux. Ils ſubſtituent l'éclat & la pompe de la royauté à ce qu'elle a de véritable & de ſolide grandeur. Ils ſuccombent ainſi ſous la majeſté de l'auguſte place qu'ils occupent, dont ils n'ont que l'appareil & la repréſentation, ſans en avoir le fonds & la vérité. Ils vivent & meurent ſans connoître ni l'origine de leur pouvoir, ni ſon uſage légitime, ni le compte qu'ils en doivent rendre. Ils ſont toute leur vie étrangers à leur propre Etat & à leurs Peuples, dont ils ont ignoré les beſoins, négligé le bonheur, mépriſé les gémiſſemens; & pour ne s'être occupés que d'eux-mêmes & de leurs intérêts, ils ont toujours oublié ce qu'ils devoient être.

Cependant quand le Souverain compare ſon élévation & ſa grandeur avec

lui-même, qu'il examine ce qu'elle a de réel par rapport à lui, il découvre aiſément que cette grandeur lui eſt étrangère, c'eſt-à-dire qu'il n'en eſt pas la ſource, qu'elle lui eſt ſeulement prêtée, & qu'elle lui eſt comme appliquée par le dehors, ſans pouvoir jamais lui appartenir en propre; parce que la ſouveräineté dans ſa ſource n'appartient qu'à Dieu ſeul, qui eſt eſſentiellement le Seigneur du Ciel & de la Terre, & qui ne peut céder à un autre ſon droit qu'en lui cédant la gloire de la divinité & le privilége de la création : ce qui eſt impoſſible.

Ainſi le Prince ſe trouve également ſoumis à Dieu avec tout le reſte des hommes. Il eſt comme le moindre d'entr'eux dépendant en tout de ſon extrême puiſſance; & il éprouve qu'il demeure abſolument le même par rapport à ſon être intérieur & véritable, quoiqu'il ait ſur les autres une autorité qui ne convient qu'à lui ſeul. Né avec les mêmes foibleſſes qu'eux, il a eu dès ſon enfance beſoin des mêmes ſoins, & il aura une fin commune. La ſouveraineté ne donne par elle-même aucun avantage perſonnel d'eſprit ou de corps. Elle n'eſt point, cette ſouveraineté, la même choſe que le mérite; elle n'eſt point inſéparable de la

ſageſſe & de la vertu ; elle n'eſt le remède d'aucun défaut ; elle ſert au contraire ſouvent à les multiplier & à les rendre publics. Et la grandeur qui élève le Souverain au-deſſus des hommes, le laiſſe quelquefois fort au-deſſous de pluſieurs de ſes ſujets, s'il n'eſt élevé que par ſa place, & s'il n'eſt grand que par ſon pouvoir. En vérité c'eſt une choſe honteuſe, & qui tient du prodige, qu'on ſoit le premier par le rang, & après beaucoup d'autres par le mérite (*a*) ; car l'ordre naturel demande que ces deux ſortes de prééminences ſoient unies, & que la tête qui domine au reſte du corps, ſoit le ſiége de la raiſon. Cela n'empêche pas que preſque tous les Souverains, de ce qu'ils ſont Rois, concluent qu'ils méritent de l'être, & qu'aucun de leurs ſujets ne peut être plus ſage qu'eux, puiſqu'ils leur ſont tous ſoumis. Mais s'ils connoiſſoient leurs devoirs & les dangers auxquels ils ſont expoſés, ils conviendroient qu'il eſt plus difficile d'être homme de mérite dans leur état, que dans celui de leurs moindres ſujets. Je dis plus : une perſonne qui ſeroit le maître d'accepter ou de refuſer la royauté, & à qui la Providence n'impo-

(*a*) *Monſtruoſa res*, dit S. Bernard, *gradus ſummus & animus infimus.* De conſider. L. II. C. 7.

ſeroit pas la néceſſité, ſoit par la naiſſance, ou par une voie auſſi certaine que la naiſſance, de monter ſur le trône, ſeroit fort ſage de mettre en délibération s'il y monteroit. Il feroit paroître un eſprit plus grand & plus élevé que la grandeur même, ou pour parler plus juſte, que l'ambition qui la déſire.

On peut bien faire ces réflexions, lorſqu'on n'eſt encore que deſtiné à la ſouveraineté, & reconnoître alors combien il eſt difficile de gouverner une Nation. Mais on change de langage, lorſqu'on tient les rênes du gouvernement. Les honneurs qu'on rend à cette place éminente, enivrent aiſément celui qui l'occupe. La tête tourne, & les flatteurs & les courtiſans achèvent de lui faire perdre l'eſprit. Cependant c'eſt une erreur très-groſſière que de s'attribuer à ſoi-même un honneur qui n'eſt dû qu'à l'autorité, & croire mériter tout ce que mérite ſa place. Ce ſont deux choſes fort différentes que ſon caractère & ſa perſonne. Tous les reſpects s'adreſſent au premier, & aucun n'eſt directement pour le ſecond. Car il y a des grandeurs naturelles, & il y en a d'autres d'inſtitution. Les unes ſont des qualités réelles de l'eſprit ou du cœur, telles que la prudence & la bonté.

Les autres ſont des diſtinctions d'autorité & de rang, telle que la qualité de Roi & de Prince. Il eſt dû à toutes de l'honneur; mais il n'eſt pas dû à toutes de l'eſtime. L'honneur & l'eſtime s'uniſſent, quand il s'agit des grandeurs naturelles; mais l'honneur demeure ſéparé de l'eſtime, quand il ne s'agit que des grandeurs d'inſtitution. Il eſt juſte d'honorer l'autorité & d'y être ſoumis; mais il n'eſt pas juſte qu'un Prince exige l'eſtime par le titre ſeul de l'autorité. Quand le Souverain aura des vertus eſtimables, il méritera d'être eſtimé; mais lorſqu'il ſe contentera d'avoir de l'autorité, il ne lui ſera dû que du reſpect à ſon pouvoir, & non de l'eſtime.

I. Il eſt donc néceſſaire qu'un Prince qui a de la juſteſſe d'eſprit & du diſcernement, ſépare bien l'honneur qu'on lui doit toujours, de celui qu'on peut lui refuſer ſans être iujuſte; & qu'il diſtingue bien auſſi les moyens de ſe faire rendre l'un, & ceux de mériter l'autre. Il eſt vrai qu'il eſt plus aiſé d'éblouir par une magnificence qui ne coûte rien au Prince, mais ſeulement à ſes ſujets, que de ſoutenir par un mérite univerſel la majeſté de la ſouveraine puiſſance. On met à la place de l'intérieur qui eſt pauvre & miſérable, un dehors chargé de clinquant

qu'on eſpère qui le couvrira ; & l'on ſubſtitue à la réalité une décoration qui trompe le Prince, mais qui ne trompe guères que lui. Quiconque eſt véritablement digne de conduire les peuples, doit avoir honte de devoir ſon autorité à ces foibles reſſources ; & il doit avoir toujours préſente à l'eſprit cette maxime d'un des plus grands Empereurs qu'ayent eu les Romains : c'eſt la vertu & le courage, & non la magnificence extérieure, qui donne du poids & de la dignité aux Souverains (*a*).

II. Après s'être bien convaincu de l'étendue de ſon autorité & de ſes bornes, un Prince doit tâcher de connoître les hommes qui lui ſont ſoumis, afin qu'il ne gouverne pas au haſard ; qu'il n'employe à leur égard que la raiſon & l'intelligence ; qu'il entre dans leurs véritables beſoins ; qu'il ſatisfaſſe leurs juſtes inclinations ; qu'il conſerve ce qu'ils ont de bon, & qu'il s'oppoſe à ce qu'ils ont d'injuſte. Il eſt encore obligé d'en faire une étude particulière, pour connoître leurs talens, leur mérite, leur capacité par rapport aux emplois. A la vérité,

(*a*) *Non multùm inſignibus aut ad apparatum regium auri & ſerici deputabat dicens :* IMPERIUM IN VIRTUTE ESSE, NON IN DECORE. Alex. Sev.

rien n'eſt plus difficile à acquérir que cette connoiſſance. Il arrive ſouvent que l'homme de bien conſerve quelque choſe qui bleſſe, & qui ne donne pas de lui une idée avantageuſe. Un excellent eſprit n'a pas toujours l'air auſſi humble & auſſi modeſte qu'il le faudroit. Une vertu ſincère eſt quelquefois plus négligée & plus ſimple que celle qui n'en a que l'apparence. Au contraire un mérite ſuperficiel peut être relevé par des manières très-prévenantes; & un homme ambitieux, intéreſſé, entreprenant, peut cacher ce mauvais fonds ſous des dehors qui feroient une partie du caractère contraire. Comment découvrir donc le mérite ſous les apparences qui le cachent, & le vice ſous une parure qui l'embellit?

Rien n'eſt plus capable de produire cet effet, qu'une étude ſérieuſe de la Morale, qui doit être comme la baſe de la ſcience des Rois, & qui leur apprend ce que c'eſt que l'homme. C'eſt par elle qu'ils découvriront les motifs de leurs actions juſques dans leur principe; prévoiront ce qu'ils feront auſſi ſûrement que s'ils avoient aſſiſté à leurs Conſeils; ſauront ménager avec une merveilleuſe dextérité leurs eſprits; les conduiront

plus ſûrement par leurs inclinations que par tous les autres moyens, & les préparera par des vertus moins parfaites à d'autres plus éminentes.

De cette connoiſſance générale de l'homme, qui fait la première partie de la Morale, le Prince doit paſſer à la connoiſſance de lui-même, qui en eſt la ſeconde. Il doit deſcendre dans ſon propre cœur, pour en étudier tous les mouvemens, & pour connoître par cette étude tout ce qui eſt capable de remuer les autres hommes; car ils conviennent tous dans certaines choſes qui les intéreſſent également, quoiqu'ils en faſſent différens uſages, & qu'ils ſe partagent entr'eux par mille diverſités qui ne viennent point des principes, mais de l'application qu'ils en ſont.

Il peut juger par ſa propre expérience que tous les hommes veulent être heureux; que tous n'ont que ce deſſein dans tout ce qu'ils font; que tous ne s'uniſſent que pour y réuſſir plus facilement par le mutuel ſecours qu'ils ſe prêtent; que c'eſt par l'eſpérance d'être plus ſûrement & plus long-temps heureux, qu'ils ſe ſoumettent à un Roi qui leur en procurera les moyens, & qui ſera en état de lever

lever tous les obſtacles que les particuliers ne ſauroient ſurmonter.

Le Prince voit tout d'un coup les ſuites de ces vérités fécondes. Il doit étudier enſuite ce qu'il déſire lui-même pour être heureux; ce qui eſt juſte dans ſes déſirs, & ce qui ne l'eſt pas; ce qui eſt poſſible en cette vie, & ce qui eſt réſervé pour l'autre; & ce qu'il découvre en lui-même, il peut le conclure de ſes ſujets, même des plus petits, ſans craindre de ſe tromper.

Il eſt encore un moyen de connoître les hommes; c'eſt d'être attentif à tout ce qu'on voit & qu'on entend, & à y faire réflexion. Car tous les hommes ne peuvent pas toujours ſe déguiſer ni vivre dans la gêne. L'artifice eſt moins perſévérant que le naturel; & quand un Prince a des yeux attentifs, il découvre enfin ce qui eſt ſimple & vrai, & le diſtingue de ce qui étoit affecté. Les paſſions changent, & en changeant elles ſe trahiſſent. Il n'y a que le vrai qui ſoit égal. La vertu n'a qu'un viſage. Le mérite n'a point d'autre intérêt que d'être ce qu'il eſt, ſoit qu'on le connoiſſe, ou qu'il demeure inconnu; mais tout ce qui s'efforce de lui reſſembler, eſt trop inquiet pour lui reſſembler long-temps.

III. Le premier fruit qu'un Prince tire de la connoiſſance des hommes, eſt de ſe précautionner contre les flatteurs. Ce ſont des hommes faux, qui donnent de grandes louanges à des actions ou à des qualités qui n'en méritent aucunes, ou qui en méritent de plus modérées, & cela pour uſurper les bonnes graces du Souverain. Quoiqu'il y ait des flatteurs de toute eſpèce, ils ſe réuniſſent pourtant tous à ce point : c'eſt de n'être jamais naturels. L'étude & l'affectation préſident dans tout ce qu'ils diſent & dans tout ce qu'ils font. Le deſſein de perſuader qu'ils ſont pleins des ſentimens qu'ils témoignent, prouve tout le contraire à quiconque connoît le fonds de l'homme. La ſincérité s'exprime plus ſimplement. Elle s'en fie à elle-même, & elle ſent bien qu'elle n'a pas beſoin d'art. C'eſt une marque de fauſſeté que d'être ſi appliqué à la couvrir.

Il y a deux grands moyens d'écarter les flatteurs. Le premier eſt de ne leur point donner retraite dans ſon propre cœur, & de n'être pas à ſoi-même ſon premier flatteur & ſon premier courtiſan. Le plus dangereux de tous les flatteurs eſt l'amour-propre, qui donne accès à tous les autres. Le ſecond moyen, qui eſt

ſans doute le plus efficace, eſt de témoigner un grand amour pour la vérité. Ainſi un Prince doit déclarer hautement qu'il n'aime que ce qui eſt vrai; qu'il ne trouve aucune beauté ni aucun agrément dans ce qui n'en a que l'apparence; qu'il ne veut être trompé, s'il eſt poſſible, en quoi que ce ſoit; & qu'on ne lui peut plaire qu'en lui parlant ſur toutes ſortes de ſujets avec une exacte vérité. Une telle déclaration, renouvellée dans des occaſions importantes, produit deux grands effets. Elle donne accès aux gens de bien, & met en fuite les impoſteurs. Elle ouvre aux uns la demeure du Prince qui a déja pour eux les oreilles ouvertes & le cœur tout diſpoſé, & elle en ferme les portes aux derniers que le Prince a proſcrits comme ſes ennemis. Les premiers ſont des amateurs de la vérité, & on les diſtingue par les qualités ſuivantes.

Un ami de la vérité eſt profondément ſecret; il l'eſt à toute épreuve & ſans peine, ſans avoir beſoin pour cela de beaucoup de réflexions, & ſans qu'il lui en coûte pour ſe retenir. Il l'eſt ſans affecter de le paroître. Il ne déſire rien pour lui-même, & il eſt univerſellement ſans prétentions pour lui, pour ſa famille & pour ſes amis. Il eſt toujours le

même. La faveur ne le change point. La confiance du Prince le laiſſe dans la même ſituation où elle l'avoit trouvé, & il ne tâche pas de la conſerver par d'autres voies que celles qui la lui ont fait mériter. Son déſintéreſſement eſt fondé ſur un déſintéreſſement ſincère de toute charge & de tout emploi. Il les craint comme ordinairement funeſtes à la vertu, comme environnés de périls, comme des occaſions de beaucoup de fautes. Ce n'eſt point par une diſſimulation étudiée, mais par conſcience & par lumière, qu'il les évite. Ce n'eſt point dans le deſſein d'obtenir plus, qu'il refuſe moins. Ce n'eſt point un appas, une amorce, que ſa modeſtie, pour éblouir le Prince. C'eſt une vertu ſincère, ennemie de l'artifice, & que le temps découvre ſans la pouvoir affoiblir.

Il eſt très-difficile de trouver à la Cour d'un Roi des hommes de cette trempe; mais il l'eſt encore plus de les voir s'y maintenir. Ils ſont en butte à tant d'envieux, qu'il eſt preſqu'impoſſible qu'ils ne ſuccombent. Ces gens-là les deſſervent ſans ceſſe auprès du Prince. Ils font entendre tout ce qu'ils veulent; & par leur manége ſourd & leurs noires calomnies, ils pouſſent leur patience à bout. Ce

qu'un Roi doit ſans doute avoir le plus à cœur, c'eſt de connoître bien ces mauvais ſujets, & de les chaſſer. On les connoît par ces manières.

Un calomniateur eſt un accuſateur ſecret, qui craint la lumière & les preuves; qui veut être cru ſur ſa parole ou ſur celle de ſes complices; qui déſire de fermer à l'innocence tout accès anprès du Prince, & de lui ôter tout moyen de ſe juſtifier; qui ſouhaite que l'accuſé ignore le crime qu'on lui impute; qui conſeille les voies les plus courtes & les plus abrégées pour le punir; qui élude, autant qu'il peut, les Tribunaux ordinaires, où tout ſe paſſe dans les règles; qui tranſporte à un ſeul homme, qu'il a pris ſoin de repréſenter au Prince comme le ſeul en qui il puiſſe prendre confiance, la diſcuſſion & l'exécution de tout ce qu'il veut rendre ſuſpect, & qui s'applique uniquement à empêcher que par des voies publiques ou ſecrettes le Souverain ne vienne à connoître qui eſt le coupable, ou des accuſés, ou de l'accuſateur.

Quand un Souverain a le bonheur de n'admettre auprès de lui que des perſonnes vraies, il eſt aſſuré de vivre heureux & tranquille, & de régner ſur le cœur de ſes ſujets : ſorte d'empire qui peut faire

ſa véritable félicité. Pour ſe la procurer, il doit être bienfaiſant & libéral. L'Empereur *Tite* avoit pour maxime de ne renvoyer perſonne mécontent; d'obliger tout le monde, ou par des effets, ou par des manières qui en tinſſent lieu; de donner quand il le pouvoit, & de promettre quand il ne pouvoit que cela. En un mot, il étoit ſans ceſſe attentif à accorder quelque bienfait. Un jour faiſant réflexion qu'il n'avoit fait plaiſir à perſonne : mes amis, dit-il, j'ai perdu cette journée : *Amici diem perdidi* (*a*). Belle parole qui revient à ceci : J'ai eu aujourd'hui le malheur de ne vivre que pour moi ; j'ai demeuré dans la condition d'un ſimple particulier ; & je n'ai rien fait qui ſoit digne de ma place & de mon élévation.

Deux qualités peut-être encore plus eſſentielles à un Souverain, c'eſt d'être ſincère & fidèle à ſa parole. Car ce ſeroit en vain qu'un Prince ſe piqueroit de courage, d'élévation & de grandeur d'ame, s'il ne regardoit pas la ſincérité comme une vertu inſéparable de ces grandes qualités, rien n'étant plus lâche, plus bas, ni plus petit que le menſonge, & que l'indigne uſage qu'en fait l'artifice, & s'il

(*a*) *Suet. in vit. Tit*, C. VIII.

favoriſoit le parjure en manquant à ſa parole.

De-là il ſuit qu'un Prince doit être ennemi de la diſſimulation, qu'il ne doit point confondre avec la prudence & le ſecret. On entend ici par diſſimulation, une choſe fauſſe, contraire à notre penſée & à nos deſſeins. C'eſt une conduite extérieure, démentie par nos véritables ſentimens. C'eſt une application à perſuader aux autres le contraire de ce qu'il veut faire. Une telle diſſimulation eſt un crime dans tous les hommes, & elle eſt encore plus inexcuſable dans un Prince, qui étant libre & le maître, eſt moins expoſé que les particuliers à cette honteuſe lâcheté.

Enfin le Souverain doit être doué de toutes les qualités morales qui forment l'homme vertueux, telles que l'égalité, la tranquillité, l'affabilité, & particuliérement la dignité.

IV. Quant à ſes devoirs, le premier eſt de rendre la juſtice. En effet, c'eſt la même choſe d'être Roi & d'être Juge. Le Trône eſt un Tribunal, & la ſouveraine autorité eſt un pouvoir ſuprême de rendre la juſtice, c'eſt-à-dire, de conſerver l'ordre; car juſtice & ordre ſont ſynonimes. Et l'ordre conſiſte en ce que l'éga-

lité ſoit gardée, & que la force ne tienne pas lieu de loi; que ce qui eſt à l'un ne ſoit pas expoſé à la violence d'un autre; que les liens communs de la ſociété ne ſoient pas rompus; qu'aucun intérêt particulier ne ſoit préféré au bien public; que l'artifice & la fraude ne prévalent jamais ſur l'innocence & la ſimplicité; que tout ſoit en paix ſous la protection des loix, & que le plus foible d'entre les citoyens ſoit mis en ſureté par l'autorité publique. Ainſi le Souverain doit maintenir cette juſtice, ſe déclarer ennemi de quiconque en eſt ennemi; prêter aux loix toute l'autorité qu'il a reçue pour elles; & employer l'épée que Dieu lui a miſe en main, contre ceux que le reſpect & la crainte n'auront pu retenir.

Le ſecond devoir d'un Roi eſt d'employer tous les moyens légitimes pour remplir ſes Etats de biens & de richeſſes. Ces moyens ſont de protéger l'agriculture; de faciliter la nourriture des troupeaux; de favoriſer le commerce du dedans & du dehors; d'établir des manufactures, & d'occuper tout le monde à des travaux utiles.

Inſpirer à ſes ſujets l'amour de toutes les vertus, dont dépend le bien de l'Etat, voilà le troiſième devoir du Souverain.

Souverain. Car s'il bornoit ſes ſoins à remplir ſes Etats de biens & de richeſſes, ſans penſer à rendre ſes ſujets plus vertueux & plus juſtes, il auroit des vues auſſi limitées que le petit peuple, qui ne s'intéreſſe à aucun autre ſoin de l'Etat, qu'à celui de l'abondance. Il ne feroit que ſervir de Miniſtre à la cupidité des hommes, & il négligeroit la fin principale du gouvernement, en laiſſant périr les mœurs, & contribuant même à les corrompre par les richeſſes, au lieu de travailler à les rendre plus innocentes & plus pures.

Les vertus dont il eſt ici queſtion, ſont celles qui ſervent de baſe à un Etat bien réglé, dont les Païens ont connu la néceſſité, & dont les Grecs & les Romains ont donné de grands exemples. Ces vertus ſont le conſeil, la ſageſſe, la conſpiration pour le bien public, le déſintéreſſement particulier, l'obéiſſance aux loix & à l'autorité légitime, la patience dans le travail, la fermeté dans les réſolutions, le courage & la valeur, & plus que tout cela, l'amour de l'égalité, & l'éloignement de toute ambition. Chaque citoyen Romain ſe regardoit comme une partie de la République, qui devoit ſe rapporter au tout, qui lui de-

voit ſes biens, ſa liberté, ſa vie, qui devoit être prêt à lui ſacrifier ſes intérêts les plus chers, & qui ne pouvoit trouver ni ſa ſûreté, ni ſa gloire, que dans celles de l'Etat.

De-là cette conſpiration générale au bien public; ce ſecours mutuel que tous les citoyens ſe prêtoient; cette ſollicitude pour le ſalut de la République; cet intérêt que le peuple prenoit aux délibérations & aux conſeils; cette application qu'avoient les ſimples particuliers à découvrir ce qui pouvoit contribuer au bien de l'Etat; cet eſprit de ſageſſe & de politique, dont les artiſans même étoient capables.

De-là l'amour de chaque citoyen pour ſes frères; la joie d'en avoir délivré quelqu'un dans un combat; la diſpoſition à s'entr'aſſiſter dans un péril commun; la ſenſibilité pour le bien ou le mal des plus petits & des plus foibles d'entre le peuple; la honte & la douleur de n'avoir pu arracher des mains de l'ennemi un citoyen emmené captif; le courage & la valeur pour ſervir de bouclier à ſes compagnons, & avec eux à tout l'Etat.

De-là enfin l'attention à bien choiſir les Généraux pour la guerre, & les Magiſtrats pour la juſtice; l'intérêt qu'on

prenoit à leur gloire & à leurs ſuccès; la reconnoiſſance qu'on avoit de leurs ſervices, l'honneur qu'on rendoit à leur perſonne & à leurs vertus.

Rien n'eſt ſans doute plus important que de rendre aimables ces anciennes vertus; & un Souverain ne doit négliger aucuns moyens à cette fin. Voici ceux qu'il peut employer.

1. Louez ces vertus, pour en faire naître l'amour; & ſervez-vous de cet attrait, pour élever le courage de pluſieurs au-deſſus des ſentimens bas & intéreſſés, qui les tiennent courbés vers la terre, & repliés ſur eux-mêmes.

2. Témoignez au contraire un grand mépris de toutes les paſſions, qui n'ont pour objet que les ſens.

3. Eloignez de tous les emplois ceux qui ſont ſans généroſité & ſans nobleſſe, & qui ne ſont occupés que d'eux-mêmes & de leurs familles.

4. Diſtinguez dans tous les états & dans toutes les conditions, ceux qui ont donné quelques preuves de leur zèle pour le bien public.

5. Marquez dans toutes les occaſions, de la haine pour la dépenſe & le luxe, & de l'amour pour la frugalité & la ſimplicité.

6. N'ayez aucune conſidération pour les richeſſes ; condamnez l'empreſſement à les acquérir ; & faites connoître que toutes celles qui ſont acquiſes en peu de temps, vous ſont ſuſpectes.

7. Faites un grand état de la probité, de l'honneur & de la fidélité ; & répandez une grande ignominie ſur les vices oppoſés.

8. Ayez une attention perſévérante à protéger la vertu, à récompenſer le mérite, & à punir le vice.

9. Et donnez vous-même par votre conduite, un exemple qui ſoit plus efficace que les récompenſes & les châtimens.

L'attention à récompenſer le mérite & à punir le vice, ſuffiroit ſeule pour bien régner ; parce que ce ſeul devoir renferme tous les autres ; qu'il ſuppoſe dans le Prince toutes les grandes qualités, & qu'il eſt la ſource de toutes les vertus qui peuvent mettre une Nation au-deſſus des autres, & qui ſont la fin du gouvernement.

Il y a ſans contredit pluſieurs ſortes de mérite ; mais aucun ne doit être plus précieux à un Souverain, que celui des Savans & des Gens de Lettres. Rien ne fait tant d'honneur à une Nation, que les

Sciences, les Lettres & les Arts, & la réputation d'avoir beaucoup de perſonnes qui y excellent. C'eſt même en cela que conſiſte ſon principal mérite : car ſans cet avantage elle n'en a preſque aucun ſur les peuples barbares, qui peuvent l'égaler en multitude, en forces & en richeſſes; mais qui ſont autant inférieurs à un peuple inſtruit & ſavant, que le corps eſt inférieur à l'eſprit.

D'ailleurs la gloire de la Nation rejaillit ſur le Prince qui la conduit. Tout ce qu'il y a de lumière & de ſageſſe dans un Etat lui devient propre, comme faiſant partie du bien public qui lui eſt confié; & quand il ſait connoître & eſtimer un tréſor d'un ſi grand prix, il s'attire l'admiration & l'amour de toutes les perſonnes qui aiment les Lettres, & qui ſont par conſéquent les diſpenſateurs de la gloire & de cette eſpèce d'immortalité, que la reconnoiſſance & les ouvrages d'eſprit peuvent donner.

Cette gloire n'eſt pas même bornée à ſes ſeuls Etats. Elle s'étend auſſi loin que les ſciences : elle pénètre où elles ont pénétré : elle lui ſoumet parmi les Etrangers tous ceux qui le regardent comme le protecteur de ce qu'ils aiment : elle lui conſerve parmi les peuples en-

nemis, un grand nombre de ſerviteurs zélés, capables, quand ils ont du crédit, de porter leurs citoyens à la paix, & de leur inſpirer pour ce Prince le même reſpect dont ils ſont pénétrés.

On vient de toutes parts dans un Royaume où l'on peut apprendre. On y ſéjourne avec plaiſir & avec fruit. On rapporte en différens pays ce qu'on y a vu; les perſonnes ſavantes qu'on y a connues; les ſecours qu'on y a reçus pour toutes ſortes de connoiſſances. On parle dans toutes les Nations du mérite accompli du Prince, de ſon diſcernement, de ſon goût exquis pour toutes les belles choſes; de la protection qu'il donne aux Lettres; de ſa bonté pour tous ceux qui ſe diſtinguent par le ſavoir; du bonheur du peuple qu'il conduit avec tant de ſageſſe, & qui devient tous les jours par ſes ſoins plus parfait & plus éclairé.

On paſſe même juſqu'à conſidérer le peuple comme devant ſervir de modèle aux autres. On tâche d'imiter ce qui s'y pratique: on le conſulte: on le prend pour juge: on différe dans les occaſions importantes à ſe déterminer, qu'on ait vu le parti qu'il prendra. On étudie ſes maximes, ſon attachement aux anciennes

loix, ſes ſages précautions pour ne point laiſſer établir un nouveau joug ſur les conſciences. On regarde, avec raiſon, le grand nombre de perſonnes ſavantes dont ſon Royaume eſt pléin, comme le ferme appui de la vérité & de la Religion; & l'on eſt beaucoup plus touché de leurs ſentimens, que de ceux de pluſieurs Nations, où l'on ſait que l'ignorance domine.

Enfin en s'élevant ainſi par degrés à une vertu toujours plus pure & plus parfaite, le Prince ſe rend attentif & docile à la raiſon, & le devient par là à la Religion & à la foi, qui commandent les mêmes choſes que les vertus purement humaines, mais en propoſant de plus grands motifs & de plus dignes récompenſes.

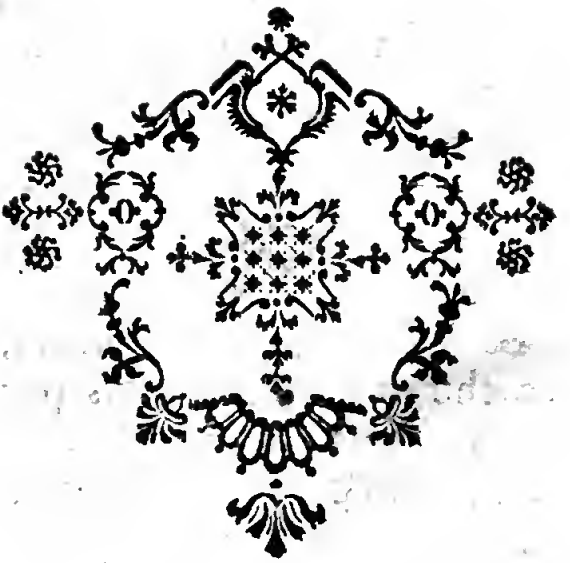

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

WOLLASTON. *

RIEN n'eſt plus important en morale, que de ſavoir juger des Religions qui ſont établies dans le monde, de pouvoir fixer ſon jugement touchant les matières problématiques, & d'être en état de ſe déterminer ſur le parti qu'il convient de prendre pour mener une vie tranquille. Il faut pour cela connoître la Religion naturelle, qui forme la baſe des autres Religions. Mais y a-t-il véritablement une Religion naturelle? Et qu'eſt-ce que cette Religion? Deux grandes queſtions auxquelles il eſt très-difficile de répondre. Quelle chaîne de principes en effet pour bâtir un ſyſtême, qui renferme le culte que l'homme doit à l'Etre ſuprême! Remonter à l'exiſtence d'un Créateur; faire voir combien l'intelligence de cet Etre eſt ſupérieure à celle des hommes; déduire de-là l'in-

* Préface de la ſixième édition Angloiſe de *l'Ebauche de la Religion naturelle. Bibliothèque Britannique*, Tom. II. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tom. 42. *Dictionnaire hiſtorique & critique* de M. *Chauffepié*, art. WOLLASTON. Et ſes Ouvrages.

duſtrie que ce même Etre leur a donnée pour vivre ſans incommodité, en formant des ſociétés qui ſe procurent les ſecours néceſſaires à leur conſervation ; continuer ainſi juſqu'à leur faire découvrir tout ce qui eſt utile, d'abord à chaque famille, enſuite aux ſociétés, & enfin ſceller l'union des unes & des autres d'un ſceau qui ſoit reſpectable à tout le monde, celui de la Divinité : voilà l'idée du plan de la Religion naturelle. Il n'y avoit ſans doute qu'un puiſſant génie qui pût la concevoir & la mettre à exécution. Tel étoit celui du Philoſophe nommé *Guillaume* WOLLASTON, né le 26 Mars 1659 à Coton-Clauford, dans le Cômté de Stafford, d'une famille très-ancienne & très-diſtinguée. Son père n'en étoit pas pour cela plus riche. Sa fortune étoit même fort bornée. L'éducation du jeune WOLLASTON ſe reſſentit de cette médiocrité. Ce ne fut qu'à l'âge de dix ans que ſes parens ſongèrent ſérieuſement à le faire étudier. Ils l'envoyèrent à une école qu'on venoit de fonder à Shenton, petit endroit où ils faiſoient leur réſidence.

Le Maître de cette école lui apprit dans l'eſpace de deux ans tout ce qu'il ſavoit. Notre écolier alla enſuite au Col-

lége de Lichfield (c'eſt une Ville du Comté de Stafford) où il trouva un Profeſſeur véritablement docte. Auſſi avoit-il beaucoup d'écoliers, parmi leſquels il y en avoit pluſieurs qui lui étoient ſincèrement attachés. Le jeune WOLLASTON fut bientôt de ce nombre. Cet attachement devint même ſi intime, que ce Profeſſeur ayant été expulſé par les Magiſtrats, à cauſe d'une grande querelle qu'il y eut au Collége, il ne voulut point l'abandonner. Il le ſuivit dans le lieu où il ſe retira. Preſque tous ſes camarades ſuivirent ce généreux exemple. WOLLASTON reſta avec lui pendant trois ans que dura ſa retraite. Ce ſpectacle touchant de l'amitié ſi conſtante d'un enfant envers ſon Maître, contribua beaucoup à inſpirer aux Magiſtrats d'autres ſentimens que ceux qu'ils avoient eus juſques-là à ſon égard. Ils le rappellèrent, & ſon zélé diſciple le ſuivit au Collége. Il y continua ſes études, qui finirent en 1674, c'eſt-à-dire un an après le rappel du Profeſſeur.

Le 18 Juin de la même année, notre jeune Philoſophe ſe fit immatriculer dans le Collége de Lidney à Cambridge. Ce ne fut pas ſans difficulté qu'il y parvint. Il ſortoit d'une école de campagne, & il

n'avoit ni protecteurs ni amis, point de ſecours d'ailleurs, ſoit en livres, ſoit en conſeil. Son mérite ſeul pouvoit parler pour lui; mais ce mérite étoit offuſqué par une timidité inſurmontable, & par une averſion naturelle pour le bruit & les manéges. Une ſanté chancelante augmentoit encore ces obſtacles à ſon avancement. De violens maux de tête, dont il a été affligé toute ſa vie, commençoient à le tourmenter. Malgré cela, ſes lumières percèrent. Sa grande ſagacité lui acquit en peu de temps une réputation brillante. Sa gloire lui devint cependant préjudiciable; car il eſt dangereux de trop paroître, quand on n'eſt pas ſoutenu; & WOLLASTON étoit abſolument ſans appui. Les perſonnes protégées & opulentes, ne ſouffrirent pas patiemment qu'un homme iſolé, & en quelque ſorte obſcur, les effaçât. Elles mirent tout en œuvre pour lui nuire. Un Bénéfice vint à vaquer : il étoit dévolu de droit à notre jeune Moraliſte; & néanmoins ſes envieux eurent aſſez de crédit pour le faire donner à un autre. La force l'emporta dans cette occaſion ſur la juſtice. WOLLASTON l'apprit ſans s'émouvoir & ſans ſe plaindre. Seulement il ſe hâta de prendre le grade de Maître-ès-Arts, &

de ſortir du Collége. Il reçut auſſi dans le même temps les Ordres de Diacre. Après quoi il partit pour retourner chez ſes parens. Il alla d'abord voir ſon oncle *Wollaſton*, de Shenton, dans la Province de Leyceſter, & ſe rendit de-là à Great-Bloxwyche, où ſon père & ſa mère s'étoient retirés.

Il y demeura un an. Mais ne voyant point qu'il pût eſpérer du crédit & de la fortune de ſa famille aucun moyen de s'avancer dans l'Egliſe, il ſe détermina à accepter une place de Sous-maître dans le Collége ou l'Ecole publique de Birmingham, afin de ſubſiſter ſans être à charge à perſonne. C'étoit de ſa part un acte d'humilité bien méritoire, car cette place étoit fort au deſſous de ce qu'il étoit en droit d'eſpérer. Heureuſement le Profeſſeur ou le Maître avec lequel il étoit, avoit beaucoup de ſavoir & de probité. Il connoiſſoit WOLLASTON & l'eſtimoit. Il lui témoigna ce ſentiment d'eſtime par un accueil extrêmement flatteur. Les véritables Savans prirent part auſſi à ſa ſituation. Ils s'employèrent pour lui procurer un revenu plus conſidérable que celui que lui produiſoit ſa place. En attendant mieux, ils le firent nommer Miniſtre d'une petite

Chapelle, à deux milles de Birmingham. Il falloit que WOLLASTON y fît tout le ſervice les Dimanches ; & cette occupation jointe à celle que lui donnoit le Collége, prit beaucoup ſur ſa ſanté. Des inquiétudes & des chagrins domeſtiques vinrent encore augmenter cette double fatigue & d'eſprit & de corps. Ses frères s'attirèrent, par leur imprudence, des affaires fâcheuſes. Notre Philoſophe vola à leur ſecours. Il ſe donna les mouvemens néceſſaires pour les tirer d'embarras ; & on n'oſa rien refuſer à un homme qui jouiſſoit d'une eſtime univerſelle.

Pendant qu'il étoit occupé aux fonctions de ſon état & aux intérêts de ſa famille, la place de premier Maître ou Profeſſeur vint à vaquer. Cette place lui appartenoit de droit. Mais dans tous les temps les protections & le manége l'ont emporté ſur le mérite & l'équité. Quoique les Directeurs du Collége avouaſſent qu'on ne pouvoit nommer que WOLLASTON, ils n'eurent pas la force de réſiſter à des ſollicitations, qui dans cette occaſion plus que dans toute autre, n'auroient pas dû être écoutées. On rejetta l'excuſe de cette injuſtice ſur ſa jeuneſſe ; & on lui offrit la place de ſecond Profeſſeur, qu'il eut la

modeſtie d'accepter. Il fut obligé de recevoir l'Ordre de la Prêtriſe, la charte du Collége exigeant que les Profeſſeurs fuſſent Prêtres, quoiqu'elle leur défendît en même temps de poſſéder aucun Bénéfice.

Cette Chaire rapportoit à WOLLASTON 70 livres ſterlings; & ce revenu, tout modique qu'il étoit, ſuffiſoit à ſon entretien. La manière dont il vivoit, ſa conſtante application à l'étude, & ſon économie, parvinrent aux oreilles de ſon oncle *Wollaſton*, par le canal de l'ancien Principal du Collége de Birmingham, qui ſe retira à Shenton, où ce parent demeuroit. En arrivant, il lui fit une viſite, & lui parla de ſon neveu. M. *Wollaſton*, qui venoit de perdre ſon fils unique, n'écouta pas le récit qu'il lui fit de ſon caractère, de ſon ſavoir & de ſa bonne conduite, ſans être ému. Sa première réſolution, dans le teſtament qu'il vouloit faire, étoit de nommer l'oncle & le père de WOLLASTON ſes héritiers; mais le mérite de ſon neveu lui fit changer de ſentiment. Il en fut ſi touché, qu'il ne crut pas pouvoir laiſſer ſon bien en des mains plus capables d'en faire un bon uſage, & plus dignes de ſa généroſité. Avant que d'exécuter ſon

tion de l'embraſſer encore une fois. Le plaiſir de voir un enfant qui faiſoit tant d'honneur à ſa famille, ranima ſes forces ; & ſa ſanté parut vouloir ſe rétablir. Son neveu crut devoir profiter de ce calme pour aller voir ſon père. Il quitta donc ſon oncle, & eut la douleur de ne plus le revoir. M. *Wollaſton* mourut pendant ce voyage.

Par cette mort, WOLLASTON devint poſſeſſeur d'un bien fort conſidérable. Un changement ſi grand & ſi imprévu dans ſa fortune, n'en apporta aucun dans ſa façon de penſer & de vivre. Ce n'eſt qu'aux ames vulgaires que de pareilles révolutions peuvent faire quelque impreſſion ; mais elles ne produiſent aucun effet ſur le cœur d'un Philoſophe, que l'amour de la ſageſſe affecte uniquement. La même fermeté qui avoit ſoutedu celui dont j'écris l'hiſtoire dans la mauvaiſe fortune, le fit jouir de ſa proſpérité avec modération. Sa piété & ſa philoſophie lui apprirent à ſe poſſéder également dans ces deux états oppoſés. Seulement il ſe laiſſa perſuader, qu'une compagnie étoit néceſſaire pour l'aider à gérer ſes biens, & à ſupporter l'embarras de ſes richeſſes. Ses affaires l'ayant conduit à Londres, on lui offrit dans cette

Capitale une Demoiſelle aimable & vertueuſe, nommée *Catherine Charlton*, fille d'un riche Bourgeois; & il accepta cette offre. Ses noces furent célébrées le 29 Novembre 1689. Cet engagement l'obligea en quelque ſorte à ſe fixer à Londres; mais ni le tumulte de cette grande Ville, ni les occaſions de voir un grand monde, ne lui firent pas perdre le goût du recueillement. Les douceurs de la ſociété de ſon épouſe, & les ſatisfactions de l'étude de la philoſophie, le concentrèrent dans ſa maiſon. Il connoiſſoit les hommes & leurs illuſions. Il ſavoit que des riens les occupent; & il préféroit avec raiſon un contentement réel & ſolide, à tout ce qu'ils appellent plaiſirs & honneurs. Son indifférence étoit même ſi grande à cet égard, qu'il refuſa une des premières dignités de l'Egliſe qu'on lui offrit. Il regardoit la tranquillité & l'indépendance bien au-deſſus de toutes les diſtinctions mondaines. Il avoit des livres & du loiſir, & il vouloit en profiter. Aſſez verſé dans les Langues ſavantes, telles que le Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, &c. ſon génie le porta à l'étude des ſciences. Il s'appliqua aux Mathématiques, à la Phyſique & à l'Hiſtoire naturelle. Il fit enſuite des re-

cherches ſur les cultes idolâtres du paganiſme, ſur les opinions, les cérémonies, la littérature des Juifs, ſur l'hiſtoire de l'établiſſement du Chriſtianiſme, &c. Son projet étoit de connoître toutes les Religions, & de découvrir les fondemens de la vraie.

En liſant les Livres ſacrés, il conçut l'idée d'un Poëme ſur le but d'une partie de l'Eccléſiaſte, & il s'amuſa à ſuivre cette idée & à l'exécuter. Il en réſulta un Ouvrage qu'il publia ſous ce titre: *Le but d'une partie du Livre de l'Eccléſiaſte, ou Poëme ſur les mouvemens peu raiſonnables que les hommes ſe donnent pour la poſſeſſion des agrémens de la vie préſente.* C'eſt une ſorte de recueil de penſées ſur le bonheur, où WOLLASTON marque tantôt ce à quoi l'on peut parvenir, & tantôt ce à quoi l'on peut atteindre. Dans la partie négative, il cenſure principalement l'ardeur & les ſoins immodérés des hommes à ſe procurer les avantages de ce monde. Il parle de leur orgueil, & entre dans le détail de ce qu'il y a de vain dans leurs travaux pour cette vie, & des inconvéniens qui les accompagnent; & il prouve qu'ils n'en recueillent aucun fruit, ou du moins que des fruits paſſagers & peu ſatisfaiſans. D'où il conclut, qu'il

eſt déraiſonnable de rechercher avec tant d'empreſſement des biens, & de s'attendre d'y trouver le bonheur.

Quoique tout ce Poëme contienne une bonne morale, & que les vers ne ſoient pas ſans beauté, cependant WOLLASTON en fut dans la ſuite ſi mécontent, qu'il fit ce qu'il put pour en ſupprimer les exemplaires. Son eſprit occupé de plus grands objets, regardoit comme indigne de lui une production, dont l'arrangement des mots faiſoit le principal mérite. Il n'eſtimoit plus que ce qui pouvoit rapprocher l'homme de l'Etre ſuprême, & dédaignoit tout ce qui n'étoit que ſimple amuſement.

Il avoit compoſé jadis une Grammaire Latine. Cette Grammaire lui parut néceſſaire pour l'inſtruction de ſa famille, & il la fit imprimer en 1703. Cela ſuppoſe qu'il avoit des enfans. Ils étoient même déja en grand nombre; car ſon épouſe lui en donna onze. Cette digne compagne avec laquelle il vivoit dans la plus parfaite union, & qui faiſoit les douceurs de ſa vie, n'eut pas la ſatisfaction de voir élever ſes enfans. Elle mourut le 21 Juillet de l'année 1720.

Il eſt aiſé de juger de la douleur que dut reſſentir ſon époux à cette cruelle

ſéparation. Il appella la Philoſophie à ſon ſecours pour la tempérer. D'ailleurs reſpectueux & ſoumis envers la Divinité, plein de réſignation à ſa volonté, il ne murmura point ſur ſes décrets. Il ſe dévoua même pour le reſte de ſes jours à ſon culte; & il conçut cet immortel Ouvrage, dans lequel il analyſe avec tant de ſublimité & de juſteſſe ſes droits ſur les cœurs des mortels: je veux dire ſon *Ebauche de la Religion naturelle.* Quoiqu'il eût médité profondément ſur le ſujet qui en étoit l'objet, & qu'il pût juger du mérite de cette production, il n'oſa pas cependant la mettre au jour ſans preſſentir le ſentiment des Savans. A cette fin, il en publia en 1722 une partie, dont il ne fit tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Le ſuccès de ce morceau ſurpaſſa ſon attente. Il n'héſita plus dès-lors à le finir. Il travailla pendant deux ans pour préparer une nouvelle édition; mais il en avoit à peine revu & corrigé les épreuves, qu'il eut le malheur de ſe caſſer un bras. Cet accident lui occaſionna une maladie, qui devint d'autant plus dangereuſe, que la foibleſſe de ſon tempérament ne put en ſupporter les ſuites. Ses infirmités augmentèrent, & il ſuccomba le 29 Octobre

1724, âgé de 65 ans. Il fit paroître, dans les derniers momens de ſa vie, la même fermeté, la même tranquillité d'eſprit, & la même ſoumiſſion aux ordres de la Providence, qu'il avoit eues dans ſa mauvaiſe & dans ſa bonne fortune. Il mourut comme il avoit vécu, en Philoſophe chrétien. Son corps fut inhumé à Great-Finborough, l'une de ſes Terres, dans la Province de Suffolk. On lit ſur ſa tombe une épitaphe latine compoſée par lui-même, dans laquelle il s'eſt peint avec la plus grande vérité (*a*). J'ai aſſez fait connoître ſon caractère; mais voici quelques traits qui acheveront ſon portrait.

Quoique WOLLASTON fût affable & communicatif, il n'aimoit point à ſe répandre dans le grand monde; & il avoit ſur-tout beaucoup d'éloignement pour les grandes ſociétés. Afin de ſatisfaire ſon goût pour la retraite & le recueillement, il ne voyoit qu'un très-petit nombre d'amis, avec leſquels il pouvoit ſe délaſſer agréablement, & goûter toutes les douceurs d'un commerce libre & ſans fard. L'amour de la vérité qui le domi-

(*a*) Cette épitaphe eſt un peu longue. On peut la voir dans le *Dictionnaire* de M. *Chauffepié*, Tom. IV, pag. 723.

noit, lui faiſoit chérir la liberté de penſer & de dire naïvement ſa penſée, perſuadé que cela contribuoit à découvrir l'erreur, quoiqu'il n'ignorât pas que ſa franchiſe ne pouvoit manquer de lui faire des ennemis. Auſſi étoit-ce par cette franchiſe même & par ſon grand ſens qu'il ſe diſtinguoit, plutôt que par des manières du monde. Ami de la vérité dans la ſpéculation, il l'étoit auſſi dans la pratique. Il déteſtoit toute eſpèce de diſſimulation. Il aimoit l'ordre & la régularité. Ses occupations & ſes divertiſſemens avoient chacun leur tour; & ſa famille & ſes amis étoient attentifs à ne point troubler l'arrangement qu'il avoit pris. En compagnie, il étoit extrêmement gai & ſémillant. Il ſe faiſoit un plaiſir de faire part de ſes lumières aux autres, ce qui rendoit ſon commerce tout à la fois utile & agréable. Les hommes ſavans & vertueux le recherchoient avec empreſſement, parce que les qualités de ſon eſprit & de ſon cœur ſe répandoient également ſur ceux avec qui il étoit. Il communiquoit ſans réſerve ſes connoiſſances, & il préſentoit en ſa perſonne, ſans le vouloir, le modèle d'un véritable homme de bien. La douceur & la compaſſion étoient chez lui des affections na-

turelles. Il ſentoit vivement les misères du prochain, & il s'empreſſoit à les ſoulager. Souvent même il étoit plus touché des maux d'autrui, que ceux même qui ſouffroient. Ce caractère d'humanité le rendoit infiniment ſenſible aux injuſtices, aux mauvais procédés, à l'indifférence ou à l'abandon de ſes amis. Jamais il ne ſe permettoit de choquer perſonne. Il n'étoit pourtant point ſi doux, pour qu'il ne repouſſât pas quelquefois les paroles peu ménagées qu'on pouvoit lui adreſſer; mais il falloit que le cas fût grave; encore ſe reprochoit-il cette vivacité, quelque légitime ou néceſſaire qu'elle parût. Comme il s'étoit accoutumé à méditer, il étoit plus propre à la retraite qu'au commerce du monde: ce n'étoit pas auſſi ce qu'il recherchoit. Peu jaloux de ſe faire valoir parmi les hommes, il évitoit toutes les occaſions de paroître. Il regardoit même cette érudition apparente, qui procure ſouvent la réputation de docte à fort bon marché, comme une fauſſe ſcience. Perſuadé qu'on peut trop lire, il mettoit une grande différence entre un homme qui a beaucoup lû (*Helluo librorum*) & un vrai ſavant. Enfin il travailla toute ſa vie à perfectionner ſa raiſon, en s'affranchiſſant

franchiſſant des préjugés, en tâchant d'éclaircir ſes idées, en obſervant l'étendue & les uſages des axiomes, la nature & la force des conſéquences, & la méthode qu'on doit ſuivre dans la recherche de la vérité; & il ſaiſit avec empreſſement toutes les occaſions d'établir & de maintenir de la manière la plus ſérieuſe & la plus forte, l'exiſtence & les perfections de Dieu, ſa providence tant générale que particulière, l'obligation où nous ſommes de l'adorer, la conformité de toutes les vertus avec la raiſon, la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenſes d'une autre vie, & d'autres vérités capitales de la Religion naturelle & de la révélation. Ces ſentimens éclatent dans l'*Ebauche de la Religion naturelle*, où l'on trouve les principes de la pure équité naturelle & de la rectitude intrinsèque des actes moraux. C'eſt ſans contredit le plus beau livre de morale qui ait été fait, & une des plus excellentes productions de l'eſprit humain. Dès qu'il parut dans l'état où il eſt aujourd'hui, il excita une admiration preſque univerſelle. Le débit en fut prodigieux. Plus de dix mille exemplaires furent enlevés dans l'Angleterre ſeule en peu de temps. WOL.

LASTON ne jouît pas du fruit de ſon travail : il n'étoit plus lorſqu'on lui faiſoit un accueil ſi diſtingué. On peut même dire qu'il n'a été connu qu'après ſa mort ; car ſes autres productions ne ſont rien en comparaiſon de celle-ci. La feue Reine d'Angleterre, qui eſtimoit tant les grands hommes, voulut conſerver l'image de ſon Auteur à la poſtérité. Elle fit faire ſon buſte, & le fit placer dans ſon jardin de Richemont avec ceux de *Newton*, *Loke* & *Clarke*.

Morale ou Doctrine de WOLLASTON *ſur le bien & le mal, ou ſur la Religion naturelle.*

Le fondement de la Religion conſiſte dans la différence qu'il y a entre le bien & le mal moral, entre les qualités des actions des hommes bonnes ou mauvaiſes, ou indifférentes : je dis les actions, parce qu'elles ſont les propres effets de nos idées, nos penſées réduites en actes, les conceptions de notre eſprit parvenues à leur maturité, les paroles ſeules n'étant que les ſignes arbitraires de nos idées, ou les indices de nos penſées. Tout homme qui agit comme ſi les choſes étoient ou n'étoient pas d'une certaine

manière, déclare par ſes actions que les choſes ſont ou ne ſont pas de cette manière, avec autant d'évidence & plus de réalité, qu'il pourroit le faire par ſes paroles. Ainſi pour ſavoir ſi un homme vit bien, s'il eſt vertueux ou non, il ne faut pas s'en rapporter à ce qu'il dit, mais à ce qu'il fait. On connoît ſi ce qu'il fait eſt bon, lorſque ſes actions s'accordent avec une propoſition vraie. De ſorte que l'acte qui renferme une propoſition fauſſe, eſt néceſſairement mauvais, parce que cet acte n'eſt autre choſe que la propoſition même réduite en pratique.

Ceci eſt également vrai pour les omiſſions & les négligences. Je veux dire qu'on peut nier par des négligences, que des propoſitions véritables le ſoient réellement; & alors les négligences qui produiſent cet effet, doivent être mauvaiſes. De-là il ſuit:

1°. Que quand un acte eſt mauvais, ſon omiſſion eſt néceſſairement bonne; & lorſque l'omiſſion eſt mauvaiſe, l'acte eſt néceſſairement bon, par la raiſon des contraires.

2°. Qu'une action moralement bonne ou mauvaiſe, eſt par là même juſte ou injuſte; car ce qui eſt injuſte, ne peut

être bon; & ce qui eſt mauvais, ne peut être juſte.

3°. Que tout acte & toute omiſſion, qui détruiſent la vérité, c'eſt-à-dire qui nient qu'une propoſition véritable ſoit vraie, ou qui ſuppoſent qu'une choſe ſoit ce qu'elle n'eſt pas à quelqu'égard que ce ſoit, cet acte, dis-je, & cette omiſſion, ſont moralement mauvais à quelque degré. L'omiſſion d'un tel acte, & l'action oppoſée à cette omiſſion, ſont moralement bonnes. Et quand cette action peut être faite ou omiſe ſans combattre la vérité, cette action eſt indifférente.

1. Concluons donc que la nature diſtinctive du bien & du mal moral, conſiſte dans la conformité entre les actes des hommes & la vérité des choſes, & entre la vérité des choſes & les actes des hommes. Mais s'il y a un bien & un mal moral, il y a conſéquemment une Religion naturelle, c'eſt-à-dire une obligation de faire ce qui ne doit pas être omis, & de s'abſtenir de ce qui ne doit pas être fait. Ainſi la grande loi de cette Religion, doit porter que tout Etre intelligent, libre & capable d'agir, ſe comporte de manière à ne point contredire la vérité par aucun de ſes actes, ou autrement qu'il traite

chaque choſe comme étant ce qu'elle eſt. En ſe conduiſant de cette manière, cet Etre ſe rendra heureux. Car la vérité eſt intimement unie à la félicité, puiſque c'eſt par la pratique de la vérité que nous marchons vers une félicité véritable. C'eſt donc une choſe très-importante que de ſavoir ce qui conſtitue la félicité, puiſque l'obſervation de la Religion naturelle en dépend.

2. Un des grands mobiles du bonheur eſt le *plaiſir*. On appelle ainſi une connoiſſance intérieure & un ſentiment ſecret d'une choſe agréable. Par conſéquent la *douleur* eſt une connoiſſance intérieure & un ſentiment ſecret d'une choſe déſagréable. L'un & l'autre (le plaiſir & la douleur) augmentent à proportion des perceptions & du ſentiment intérieur de leur ſujet, c'eſt-à-dire des perſonnes qui les reſſentent. La douleur conſidérée en elle-même, eſt donc un mal réel, & le plaiſir un bien réel. Donc le plaiſir eſt déſirable en lui-même, & le mal eſt à éviter. Le premier comparé avec le ſecond, peut être plus grand ou moindre. Lorſque les plaiſirs ſont égaux aux peines, ils ſe détruiſent les uns les autres. Il peut y avoir même des plaiſirs qui, comparés avec ce qui les accompagne & avec ce

qui les ſuit, non-ſeulement ſont réduits à rien, mais encore dégénèrent en peines; comme il peut y avoir des peines qui doivent être comptées parmi les plaiſirs.

Il faut donc bien diſtinguer un plaiſir réel de celui qui n'en a que l'apparence. On n'eſt heureux qu'autant qu'on jouit de véritables plaiſirs; & on ne l'eſt abſolument & finalement, que lorſque la ſomme totale des plaiſirs ſurpaſſe celle de toutes les peines. Au contraire on eſt finalement malheureux, quand la ſomme de toutes les peines excède celle des plaiſirs (*a*).

Au reſte, par véritables plaiſirs, on entend ceux qui ſont conformes à la raiſon. Car ſi tout plaiſir & tout bonheur doivent conſiſter en quelque choſe d'agréable, rien ne ſauroit être agréable à une créature raiſonnable, s'il ne convient pas à la raiſon. Or comme la vérité ſeule s'accorde avec elle, les véritables plaiſirs ſont ceux qui l'accompagnent, qui en ſuivent la pratique, & qui ne ſont pas incompatibles avec elle. On entend ici

(*a*) WOLLASTON calcule les degrés des plaiſirs & des peines, & les compenſe l'un par l'autre. Cette théorie ne ſeroit-elle pas la même que celle qu'on trouve dans l'*Eſſai de Philoſophie morale* de M. *de Maupertuis?* Voyez la ſection de la félicité de l'*Ebauche de la Religion naturelle.*

par raiſon, la faculté qu'un Etre intelligent a de pouvoir examiner ſes propres idées & de les comparer enſemble; de s'en former des vérités générales & fondamentales, dont il puiſſe toujours être aſſuré. C'eſt en un mot par cette faculté que l'homme découvre toutes les vérités abſtraites, & lorſqu'elle eſt aidée par les ſens, toutes les choſes de fait. De-là découlent les règles ſuivantes pour connoître la vérité.

I. Lorſqu'une obſervation a été conſtamment tenue pour véritable, & que l'événement en a toujours juſtifié la vérité, elle s'eſt acquiſe par là une autorité inconteſtable.

II. Lorſque ni la nature ni les obſervations n'indiquent point le parti le plus probable, on doit s'en rapporter au témoignage, c'eſt-à-dire au ſentiment de ceux qu'on reconnoît pour les meilleurs connoiſſeurs & les plus gens de bien.

III. Quand la nature, l'expérience, ou la réitération du même événement & l'opinion des meilleurs juges ſe réuniſſent à rendre une opinion probable, elle eſt alors au ſuprême degré de certitude.

IV. Quand la certitude nous abandonne, nous devons prendre la proba-

bilité pour règle de nos jugemens, parce qu'elle eſt alors l'unique guide que nous ayons.

3. Tout cela poſé, il eſt queſtion de ſavoir ſi un homme peut toujours agir conformément à la vérité, lorſqu'il la découvre ou qu'il la connoît. Voici quels ſont ſes devoirs là-deſſus.

Premièrement, plus un homme manque de pouvoir & d'occaſions pour faire une choſe, plus il eſt incapable d'être obligé à la faire; ce qui ſignifie qu'aucun homme n'eſt obligé de faire ce qu'il n'a ni le pouvoir ni les occaſions de faire.

En ſecond lieu, nos obligations doivent être proportionnées à nos facultés, au pouvoir, & aux occaſions que nous avons d'agir.

Enfin on doit s'efforcer de ſuivre la raiſon, de ne contredire aucune vérité de parole ni d'action, & de traiter en un mot chaque choſe comme étant ce qu'elle eſt.

Tels ſont les devoirs d'un Etre raiſonnable: tel eſt le ſommaire de ſa Religion, dont il ne peut, ſous aucun prétexte, omettre la pratique; car chacun peut s'efforcer, chacun peut faire ce qu'il peut; mais pour faire véritablement tout ce

qu'on peut, on doit s'y prendre ſérieuſement & de bon cœur, ſans étouffer la voix de ſa conſcience, ſans déguiſer, ſans diminuer, ſans négliger ſes forces. Quant à la conduite que nous devons tenir envers Dieu, dont l'exiſtence eſt ſuffiſamment démontrée (*a*), elle eſt compriſe dans ces maximes.

1°. Ne repréſentez jamais Dieu par quelque image ou peinture que ce puiſſe être, parce que ce ſeroit nier ſon incorporéité & l'incompréhenſibilité de ſa nature. (Ceci ne regarde que la Religion naturelle).

2°. Lorſque vous parlez de Dieu, ne vous ſervez que des expreſſions les plus ſublimes : ou, ce qui revient au même, efforcez-vous à penſer & à parler de Dieu de la manière la plus reſpectueuſe & la plus propre dont vous ſoyez capables de vous ſervir.

3°. Adorez Dieu de la manière la plus convenable & la meilleure dont vous ſoyez capable ; c'eſt-à-dire, avouez par

(*a*) WOLLASTON prouve l'exiſtence & les attributs de Dieu par des argumens très-convaincans ; mais M. *Clarke* a donné là-deſſus des démonſtrations ſi complettes, que je ne crois pas qu'on puiſſe rien dire de mieux. Je renvoie donc le Lecteur curieux de s'inſtruire ſur cette matière, au ſyſtême de *Clarke*, que j'ai expoſé dans le premier volume de cette *Hiſtoire des Philoſophes modernes*.

quelque acte ſolemnel, convenable & diſtinct de vos autres actes, que Dieu eſt ce qu'il eſt, & que vous êtes ce que vous êtes, en y joignant des actions de graces de ce dont vous jouiſſez, & des prières pour obtenir ce qu'il ſait nous convenir (*a*).

(*a*) Voici une formule de prière qui pourra faire plaiſir au Lecteur, & que WOLLASTON a donnée dans la cinquième ſection de ſon *Ebauche de la Religion naturelle.*

[Je m'adreſſe à l'Etre ſuprême & tout-puiſſant, duquel dépend l'exiſtence du monde, & par la tendre providence duquel j'ai été conſervé juſqu'à ce moment, & j'ai joui de pluſieurs grands avantages dont je ſuis indigne, pour le prier de daigner accepter les ſentimens de ma reconnoiſſance, & le tribut de mes actions de graces de toutes ſes bontés envers moi; de me délivrer des mauvaiſes ſuites de mes déſobéiſſances & de ma folie paſſée; de me mettre en état, & de me donner la force de triompher innocemment de toutes mes épreuves à venir; de me rendre capable de me comporter dans toutes ſortes d'occaſions, conformément à la raiſon, à la ſageſſe & à la piété: qu'il ne ſouffre point qu'on me faſſe aucun tort; qu'aucun fâcheux accident m'arrive, ni que je me nuiſe à moi-même par mes égaremens ou par ma mauvaiſe conduite. (Je le prie encore) de vouloir bien me communiquer des notions claires & diſtinctes des choſes; de me donner la ſanté & la proſpérité qui me ſont néceſſaires pour paſſer ma vie en paix, en contentement, en tranquillité d'eſprit; & qu'après avoir fait fidèlement mon devoir envers mes amis & ma famille, après m'être efforcé de me perfectionner, de me former des habitudes vertueuſes, & d'acquérir des connoiſſances utiles, de m'accorder une mort honorable & douce, & de me faire paſſer enfin à une meilleure vie.]

4°. Enfin pour réduire efficacement le culte en pratique, conſidérez ſérieuſement combien puiſſant eſt l'Etre qui en formant l'homme l'a mis dans l'obligation d'être gouverné par la nature, & qui lui a donné pour loi le dictamen de la droite raiſon.

4. Tous ces préceptes ne regardent que l'homme ſeul ſans compagnie. En ſociété, il contracte d'autres devoirs, parce qu'il ne vit pas uniquement pour ſoi, mais pour les autres hommes, comme ceux-ci vivent pour lui. Il eſt donc obligé envers eux, & cette obligation qui renferme d'autres notions du bien & du mal moral, eſt d'autant plus indiſpenſable, qu'il eſt impoſſible qu'un homme puiſſe mener une vie abſolument privée, comme on va le voir.

L'homme eſt un animal ſociable. Il n'eſt pas poſſible à un ſeul homme de faire & d'acquérir par ſon travail & par ſon induſtrie, tout ce qui eſt néceſſaire pour conſerver ſa vie, ou pour la rendre du moins tant ſoit peu commode & déſirable. La nourriture, les habits, le logement, les meubles, dont on ne peut ſe paſſer, & quelques remèdes abſolument néceſſaires, ſuppoſent pluſieurs arts, pluſieurs métiers & pluſieurs ouvriers.

Quand même l'homme, lorſqu'il jouit d'une parfaite ſanté, pourroit vivre comme un ſauvage, ſous les arbres & dans les rochers, & ſe nourrir des fruits, des herbes, des racines & autres choſes ſemblables que la terre lui fourniroit, il ſeroit cependant dans l'impuiſſance de le faire dans ſes maladies & dans ſa vieilleſſe, puiſqu'il eſt alors hors d'état de ſe remuer & de ſe procurer ſes beſoins.

Il faut donc à l'homme une ſociété. La compagnie de la femme eſt la première que la nature lui a deſtinée, & qu'elle lui a rendu même néceſſaire. De cette union viennent des enfans, & ces enfans forment une famille. Mais cette famille ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour former une ſociété, pour pourvoir à ſes beſoins? On peut ſuppoſer qu'elle ſeroit en état de ſe ſecourir, & que les membres qui la compoſent fourniroient réciproquement aux beſoins extérieurs. Et ceux de l'eſprit comment les procureroit-on? Les ſciences & les arts, ſi néceſſaires à l'homme pour s'inſtruire, pour faire uſage de ſes facultés, pour développer ſa raiſon, ne ſont pas la production d'une ſeule famille, aſſez occupée d'ailleurs à veillèr à la conſervation du corps. C'eſt l'ouvrage de pluſieurs familles. Il eſt donc

convenable que ces familles ſe lient enſemble pour ſe communiquer leurs connoiſſances. Car il eſt abſolument contraire à l'idée d'un être formé pour exercer ſon eſprit par des occupations dignes de lui, que de paſſer ſon temps à travailler ſans ceſſe à faire circuler ſon ſang & ſes humeurs, ſans ſe propoſer de plus nobles fins, & ſans prendre ſoin de la plus excellente partie de lui-même.

Or ſi les hommes ſe communiquent & forment une ſociété, ils ſont contraints de former des loix qui règlent mutuellement leur conduite, qui les mettent dans un certain degré d'uniformité, & qui coupent court aux violences & aux crimes, leſquels rendroient incompatible la manière de vivre particulière à chaque individu. Il doit donc y avoir des réglemens qui fixent expreſſément & d'un commun accord, & la poſſeſſion des choſes, & les titres de cette poſſeſſion, afin qu'on puiſſe y avoir recours quand il s'élève quelque diſpute & quelque altercation : ce qui ne peut qu'arriver ſouvent dans un monde auſſi déraiſonnable & auſſi enclin au mal que l'eſt celui où nous vivons. De ſorte qu'en appliquant une règle générale & hors de toute conteſtation, on ſe met en état de découvrir de

quel côté eſt le tort, de décider équitablement le cas, & de fermer pour toujours la bouche à tous les ennemis de la paix.

De plus, afin d'aſſurer à chacun les douceurs de la vie, & la poſſeſſion de ce qui lui appartient, on eſt obligé de prendre les précautions néceſſaires pour prévenir les invaſions du dehors, & ſtatuer au-dedans contre les membres qui commettroient quelque crime, des peines capables de les tenir en crainte, & de les empêcher de les encourir. Ces réglemens & ces ſtatuts étant une fois faits avec impartialité, reçus unanimement & publiés par-tout, ſont les fondemens de l'union de la ſociété, & les loix qui la gouvernent. Mais pour établir ces loix conformément à la nature humaine, & par conſéquent à la vérité, il faut connoître le bien & le mal moral relativement à la ſociété.

5. Tout ce qui eſt contraire à la paix générale & au bien public, eſt contraire aux loix de la nature humaine : il eſt mauvais, & on ne doit pas le ſouffrir. Les maximes qui ſont les plus propres à procurer la félicité d'une ſociété particulière, ſont ſes loix naturelles ; parce que la félicité eſt la fin des ſociétés & des loix. Autrement on pourroit ſuppoſer

qu'elles peuvent ſe propoſer le malheur comme leur propre fin : ce qui eſt contraire à la nature & à la vérité. Par conſéquent les maximes ou les principes qui tendent le plus à établir la tranquillité générale & le bien public, ou la félicité du genre humain, doivent être les véritables loix de la ſociété, ou du moins leur ſervir de fondement ; & toutes les actions qui ſont contraires à ces loix, le ſont néceſſairement aux maximes qui en ſont les fondemens. Il y a de la contradiction à dire qu'une choſe qui tend à favoriſer les plaiſirs de quelques particuliers, au préjudice de tous les autres Etres qui ont avec ces particuliers une nature commune, eſt la vraie loi de la nature humaine ; & cette contradiction eſt encore bien plus grande, ſi ces plaiſirs ſont indignes de l'humanité, & uniquement propres aux bêtes brutes. Il ſuit de-là que la tranſgreſſion des loix qui ſervent de fondement au bien général eſt mauvaiſe : c'eſt un mal moral. Car ſi on peut dire en général de tout le genre humain que c'eſt un animal raiſonnable, ſa félicité générale eſt celle d'une nature raiſonnable. C'eſt pourquoi cette félicité & les loix qui l'établiſſent, doivent être fondées ſur la raiſon. Elles ne peuvent par

conſéquent être combattues que par ce qui combat la raiſon; & par une troiſième conſéquence, par ce qui eſt oppoſé à la vérité.

6. Une excellente manière de connoître ſi une choſe eſt bonne ou mauvaiſe à l'égard des autres, eſt de conſidérer ce qu'elle ſeroit à nous-mêmes, ſi nous étions en leur place. Mettons-nous à la place de celui contre lequel nous ſommes en colère, dit *Sénèque*. Pour ſe diſpoſer à réduire cette maxime en pratique, on doit ſavoir que dans l'état purement naturel, les hommes ſont tous égaux, quant à leur domaine ſur les choſes (excepté la condition des pères, des enfans, & des parens en général). Lorſque les loix de la ſociété n'établiſſent aucune ſubordination ni aucune diſtinction, il faut conſidérer les hommes comme hommes, c'eſt-à-dire comme étant des individus de la même eſpèce, qui ont également part à la commune définition des hommes. Ainſi perſonne ne peut avoir droit d'interrompre la félicité d'autrui, parce que cela ſuppoſeroit d'abord que le premier auroit un domaine, & même le plus abſolu de tous les domaines; & en ſecond lieu, que celui qui commenceroit à troubler la paix & le

bonheur

bonheur de l'autre, feroit une action qu'il prendroit pour déraiſonnable, s'il étoit à ſa place. Cependant tout homme en particulier a droit de ſe mettre ſoi-même & ce qui lui appartient, à couvert de la violence ; de recouvrer ce qui lui a été enlevé, & d'uſer même de repréſailles par tous les moyens que la juſtice lui preſcrit. La difficulté eſt de bien connoître la juſtice. Or le moyen d'y parvenir eſt d'être inſtruit de ſes devoirs, dont voici les principaux.

1°. L'homme doit ſoumettre à la raiſon ſes appétits charnels, ſes inclinations ſenſuelles & ſes mouvemens corporels, & juger par elle de la bonté de toutes choſes.

2°. Il doit avoir ſoin d'éviter l'indigence, les maladies & les chagrins. Au contraire, il doit faire tous ſes efforts pour les prévenir, pour ſe procurer une ſubſiſtance agréable, ſans contredire aucune vérité, c'eſt-à-dire ſans donner atteinte aux droits de la Divinité, au bien d'autrui, & en général à ce qui eſt juſte & raiſonnable.

3°. Il doit prendre ſes affections ſenſuelles & corporelles, ſes paſſions & ſes penchans, pour des ſuggeſtions auxquel-

les il eſt permis & même ordonné de ſe rendre dans pluſieurs occaſions.

4°. Il doit employer toutes ſortes de moyens pour remédier à ſes propres défauts, ou du moins pour prévenir leurs effets, pour apprendre & tenir en bride la tentation, pour ſe mortifier même quand la mortification lui eſt néceſſaire, & pour ſe reſſouvenir toujours qu'il n'eſt qu'un ſimple homme.

5°. Il eſt obligé d'examiner ſes propres actions & ſa conduite, & de ſe repentir des fautes qu'il découvre avoir faites; de ſorte que ſi ces fautes ſe rapportent à ſon prochain, & qu'elles ſoient d'une nature à demander réparation, il eſt tenu de la faire telle qu'il peut; mais lorſque la faute commiſe ne peut être ni rappellée, ni réparée, ou qu'elle ne regarde que celui qui l'a faite, il doit être pénétré d'un vif ſentiment de repentir, & prouver par tous les efforts dont il eſt capable, qu'il ſouhaite ſincèrement d'en obtenir le pardon, & qu'il voudroit de tout ſon cœur ne l'avoir point commiſe; enfin il doit faire tout ſon poſſible pour ne point retomber.

6°. Il doit travailler à cultiver ſes facultés intellectuelles, par les moyens qu'il peut honnêtement employer à cela,

& qui s'accordent mieux avec ſon état. Comme il lui eſt déſavantageux d'être eſclave de l'erreur, & d'être enſeveli dans les ténèbres de l'ignorance, il lui eſt utile de ſavoir les vérités qui peuvent diſſiper & cette erreur & cette ignorance.

7°. Il doit être docile & attentif aux inſtructions qu'on lui donne : il eſt même obligé, dans les matières importantes, de conſulter les autres. Omettre ce devoir, c'eſt nier qu'il puiſſe ſe tromper, & ſuppoſer qu'il eſt impoſſible aux autres de ſavoir ce qu'il ne ſait point. Ce ſeroit un grand avantage, pour le dire en paſſant, qu'il y eût un commerce & un échange de conſeils & de lumières comme de toutes autres choſes.

8°. Enfin il doit bannir de ſon eſprit les préjugés & les obſtacles qui le captivent & qui l'empêchent de raiſonner juſte. Nous entrons dans le monde avec de ſi petits commencemens de ſcience, nous vieilliſſons avec tant de reſtes de ſuperſtition & d'ignorance, avec de ſi puiſſantes influences de la mode & des compagnies que nous fréquentons, avec de ſi violens penchans vers le plaiſir, qu'il n'eſt pas étonnant que nous contractions l'habitude de donner le même tour à nos penſées, & que cette habitude devienne

enſuite ſi inflexible & ſi invétérée, que l'eſprit s'enſeveliſſe peu à peu dans des préjugés invincibles, & qu'il ſoit incapable de goûter la raiſon & la vérité. Auſſi ce dernier devoir eſt ſans doute le plus important, & celui qui demande de notre part une attention preſque continuelle.

9°. Concluons donc que tous les hommes ſont obligés de vivre vertueuſement & pieuſement, parce qu'une telle vie eſt la pratique de la raiſon & de la verité. Car pratiquer la raiſon, c'eſt-à-dire agir conformément à la vérité, c'eſt ſe comporter avec reſpect & ſoumiſſion envers l'Etre ſuprême; c'eſt être juſte envers les autres hommes; en un mot, c'eſt rendre ce que nous devons à Dieu, à la loi de la nature, & travailler véritablement & ſolidement à notre félicité préſente & future.

A. C. HAFTESBURY. né en 1671. mort en 1713.

BIBLIOTECA NAZIONALE

SHAFTESBURY.*

C'Est une étude bien épineuſe que celle de la Morale. On ne l'approfondit point ſans danger. Comme elle eſt liée avec la Religion, il eſt difficile de la traiter ſans faire intervenir le culte qui eſt dû à la Divinité; & cette conſidération eſt infiniment délicate. Il faut autant de ſageſſe que de pénétration pour découvrir les principes de cette ſcience, & pour les concilier avec nos devoirs envers l'Etre ſuprême. Avec tout cela, on court encore riſque de ne pas contenter tout le monde. Aucun Moraliſte n'a peut-être eu plus de ſagacité, des intentions plus louables & des mœurs plus pures, que celui qui a voulu fixer la différence du bien & du mal moral (*a*), & il a eu le malheur d'encourir le reproche de Déiſte. Le Philoſophe qui va nous occuper, en cherchant à

* *Several Letters Written by a noble Lord to a Joung man at the Univerſity. Lettres de Bayle. Dictionnaire hiſtorique & critique* de M. *Chauffepié*, art. *Shafteſbury*. Et ſes Ouvrages.

(*a*) M. *Wollaſton*. Voyez ci-devant ſa vie.

donner des notions préciſes du vice & de la vertu, a eſſuyé le même reproche. Selon lui, la véritable vertu conſiſte à pratiquer le bien & à s'abſtenir du mal, ſans eſpoir de récompenſe, & ſans crainte de châtiment. Or on lui a fait un crime de ſéparer de la vertu les récompenſes que Dieu y a attachées. Ce n'eſt pourtant pas là ſon ſentiment, ainſi qu'on le verra lorſqu'on aura lu la vie d'*Antoine Ashley Cooper*, Comte de SHAFTESBURY, & Pair d'Angleterre, né à Londres le 26 Février 1671, lequel eſt le Philoſophe dont il s'agit. Son père, fils du premier Comte de *Shaftesbury*, Grand Chancelier d'Angleterre, s'appelloit *Antoine*, Comte de *Shaftesbury*; & le nom de ſa mère étoit Lady *Dorothée Mannors*. Elle étoit fille de *Jean*, Comte de *Rutland*.

En venant au monde, SHAFTESBURY émut la tendreſſe du Chancelier. Sa petite vivacité & ſa phiſionomie ſpirituelle lui gagnèrent ſon cœur. Ce ſentiment s'accrut à meſure que le nouveau né ſe forma. Son grand-père, qui avoit fait une étude particulière de l'eſprit humain (*a*), jugea par ſes manières & ſes

(*a*) M. *Loke* qui à écrit pluſieurs particularités de ſa vie, rapporte quelques traits de ſes progrès à cet égard. Il étoit ſi pénétrant, dit-il, qu'il compre-

queſtions, qu'il ſeroit infailliblement un

noit au juſte les meſſages qu'on venoit lui faire, dès que ceux qui en étoient chargés ouvroient la bouche. Un ſoir en rentrant dans ſon Hôtel, il trouva un homme qui frappoit à ſa porte. Il lui demanda à qui il en vouloit. A vous-même, répondit-il; & là-deſſus il entra en converſation avec lui. Le Comte de *Shafteſbury* l'écouta auſſi long-temps qu'il voulut, & lui rendit telle réponſe qu'il jugea à propos: après quoi ils ſe ſéparèrent. L'étranger le quitta, & lui entra ou fit ſemblant d'entrer dans ſon Hôtel; car il avoit jugé de tout ce que cet homme lui avoit dit, que ce n'étoit qu'un prétexte, & que dans le fond il étoit venu pour quelqu'autre choſe. Dès qu'il l'eut perdu de vue, il revint ſur ſes pas, & alla dans une maiſon voiſine. Il n'y fut pas plutôt entré, que ſon Hôtel fut enrouré de Mouſquetaires; & en même temps la perſonne qui venoit de lui parler, & qui etoit l'Officier de la troupe, entra chez lui accompagné de gens armés, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, de la part des Officiers Généraux qui avoient uſurpé l'autorité ſouveraine après la mort de *Cromwel*.

Il donna une autre fois une preuve encore plus ſurprenante de ſa pénétration. Ayant diné avec le Comte de *Soutampton* chez le Chancelier Hide, il dit au Comte en ſortant: Mademoiſelle *Hide*, que nous venons de voir, eſt certainement mariée avec un Prince du Sang. M. de *Soutampton*, qui étoit ami du Chancelier, traita cela de chimérique, & lui demanda d'où lui pouvoit venir cette étrange penſée. *Aſſurez-vous*, répliqua le Comte de *Shafteſbury*, *que la choſe eſt ainſi. Un ſecret reſpect qu'on tâchoit de ſupprimer, paroiſſoit ſi viſiblement dans les regards, la voix & les manieres de ſa mere, qui prenoit ſoin de la ſervir & de lui offrir de chaque mets, qu'il eſt impoſſible que cela ne ſoit comme je le dis* Le temps fit voir que la conjecture étoit très-vraie. Le Duc d'*York* avoua peu de jours après publiquement ſon mariage avec cette Demoiſelle.

En un mot, ce Seigneur étoit ſi ſubtil, qu'il ne demandoit d'un homme, quel qu'il fût, pour le

grand homme, ſi on cultivoit les heureuſes diſpoſitions qu'il remarquoit en lui. Dans la crainte que ſon père ne les négligeât, il ſe chargea lui-même de ſon éducation. Le jeune SHAFTESBURY ſavoit à peine parler, qu'il voulut lui faire apprendre le Latin & le Grec. Il choiſit pour ſon maître de l'une & l'autre langue, une Demoiſelle nommée *Birch*, fille d'un Maître d'Ecole de la Province d'Oxford, laquelle les poſſédoit parfaitement. Le Chancelier préféra ſans doute une Demoiſelle à un homme qui eût été auſſi habile qu'elle, parce qu'il ſavoit que la douceur qui eſt l'apanage ordinaire du beau ſexe, rendroit les inſtructions d'autant plus faciles, qu'elles con-

connoître, que de parler. *Qu'il parle comme il voudra*, diſoit-il, *pourvu qu'il parle, cela ſuffit.* Il penſoit que la ſageſſe réſide dans le cœur, & non dans la tête; & que ce n'eſt pas du défaut de connoiſſance, mais de la corruption du cœur, que vient l'extravagance des actions des hommes, & le vice de leur conduite. Il diſoit qu'il y a dans chaque perſonne deux hommes, l'un ſage & l'autre fou, & qu'il faut leur accorder la liberté de ſuivre leur caractère ou leur penchant, chacun à ſon tour. Car ſi l'on vouloit, ajoutoit-il, que le ſage eût toujours le timon, le fou deviendroit ſi inquiet & ſi incommode, qu'il mettroit le ſage en déſordre, & le rendroit incapable de rien faire. Il faut donc que le fou ait auſſi à ſon tour la liberté de ſuivre ſes caprices, de jouer, de folâtrer à ſa fantaiſie, ſi l'on veut que les affaires aillent leur train & ſans peine. (*Œuvres diverſes de Loke*, Tom. II.)

viendroient

viendroient au caractère aimable du jeune écolier. Ses conjectures ne tardèrent pas à ſe réaliſer. A l'âge de onze ans, SHAFTESBURY entendoit fort bien le Grec & le Latin. Pour le fortifier dans ſes études & lui faire faire de plus grands progrès, le Chancelier l'envoya à une Ecole particulière, où il reſta juſqu'à la mort de ce Seigneur, qui arriva en 1683.

Son père reprit la ſuite de ſon éducation. Il le conduiſit au Collége de Wincheſter. Le jeune SHAFTESBURY y trouva des ennemis de ſon aïeul, qui lui procurèrent toutes ſortes de déſagrémens. Comme ce Collége étoit compoſé de zélateurs du pouvoir deſpotique, la mémoire du Chancelier y étoit odieuſe, parce que ce Chef ſuprême de la Juſtice avoit toujours ſoutenu les priviléges du Parlement. Cette haine paſſa à notre écolier. On le lui faiſoit ſentir preſque à toutes les heures. Non-ſeulement on lui manquoit eſſentiellement, on l'inſultoit encore ſouvent ſans aucune raiſon. Il n'y eut que le Docteur *Harris*, qui jugeant des hommes par leur propre mérite, oublia ce que pouvoit avoir fait le grand-père, pour rendre juſtice au petit-fils. Il tâcha par ſes ſoins de compenſer les dégoûts qu'on lui faiſoit eſſuyer. C'étoit

pour le jeune SHAFTESBURY une grande conſolation ; mais elle n'adouciſſoit pas entièrement l'amertume du ſéjour de ce Collége. Il fit part à ſon père de ſes chagrins, le pria de le retirer, & tâcha de lui perſuader qu'il étoit temps qu'il allât acquérir d'autres connoiſſances dans les pays étrangers. M. le Comte de *Shafteſbury* crut devoir condeſcendre à ſes volontés. A cette fin il le rappella, & diſpoſa toutes choſes pour ſon voyage. Il lui donna pour Gouverneur, un homme qui avoit beaucoup d'eſprit & de probité, nommé M. *Daniel Denonne*, & pour compagnons de voyage, le Chevalier *Jean Cropley* & M. *Thomas Scluter Bacon.*

Notre jeune Philoſophe parcourut les plus belles Villes de France, d'Italie & d'Allemagne. Il ſe plut ſur-tout en Italie, où il fit un long ſéjour. Il y acquit de grandes lumières ſur les beaux Arts. Dans les autres endroits, il tâcha de ſe procurer les connoiſſances qui étoient propres à chaque lieu. Afin de n'être pas diſtrait des ſoins qu'il prenoit pour cela, il évitoit la ſociété des jeunes Anglois qu'il rencontroit ſur la route ; & quand il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe trouver en leur compagnie, il s'entretenoit avec

leurs Gouverneurs, parce que leur converſation étoit plus conforme à ſon goût que celle des jeunes gens. Il s'attacha ſur tout en France à apprendre la Langue Françoiſe; & il réuſſit ſi bien, qu'on le prenoit à Paris même pour un François, tant il la parloit purement & avec l'accent convenable.

Après avoir paſſé trois ans dans les pays étrangers, il revint en Angleterre (en 1689). On lui offrit en arrivant de le députer au Parlement de la part d'une des Communautés où ſa famille avoit du crédit. Mais cette commiſſion flatta peu notre Philoſophe. Quoique dans un âge où les honneurs ſont ſi piquans, il en ſut mépriſer le faſte. Il étoit plus jaloux d'orner ſon eſprit, que de paroître. L'amour de l'étude l'affectoit uniquement, & il ſe livroit à cette belle paſſion avec tant de plaiſir, que rien n'étoit capable de l'en détourner.

Il mena pendant cinq ans cette vie ſtudieuſe; mais le Chevalier *Jean Frenchard* étant venu à mourir, il fut élu député au Parlement. Il ſe ſeroit bien diſpenſé d'accepter cette place, s'il ne l'eût jugée favorable pour ſatisfaire l'inclination qu'il avoit de défendre la liberté. C'eſt une choſe remarquable, que tous les

beaux génies ont haï la contrainte. Comme ils connoiſſent leurs devoirs, ils trouvent humiliant qu'on veuille leur faire une loi de les remplir. Telle étoit la façon de penſer de SHAFTESBURY. Auſſi les droits précieux de cette liberté lui tinrent au cœur pendant le cours de ſa vie, & formèrent la règle conſtante de ſa conduite. Son zèle ſe manifeſta à cet égard dans l'affaire de l'*acte touchant les procès pour cauſe de haute trahiſon*. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on devoit accorder des Avocats aux Priſonniers d'Etat, ou s'il falloit les laiſſer plaider eux-mêmes leur cauſe. Notre Philoſophe tenoit pour la première propoſition. Il trouvoit injuſte qu'on ne facilitât pas à un accuſé tous les moyens de ſe juſtifier. Il prépara un diſcours pour faire paſſer un Bill en faveur de ce ſentiment. Il le fit voir à pluſieurs perſonnes, qui le trouvèrent très-beau. Il réſolut donc de le prononcer au Parlement: mais quand il ſe leva pour parler, cette grande aſſemblée l'intimida ou parut l'intimider à un tel point, qu'il oublia ce qu'il avoit à dire. L'aſſemblée après lui avoir donné le temps de ſe remettre, demanda tout haut qu'il parlât. Il obéit, & s'adreſſant à l'Orateur de la Chambre des Communes, il dit: *Si moi*,

Monſieur, qui ne parle que pour dire mon avis ſur le Bill qui eſt ſur le tapis, ſuis ſi troublé, que je me trouve hors d'état de dire la moindre choſe de ce que je m'étois propoſé, quelle ne doit pas être la ſituation d'un homme qui ſe trouve réduit à plaider ſans ſecours pour ſa vie, & qui eſt dans la crainte de la perdre?

On a prétendu que ceci étoit une feinte, & qu'il avoit jugé que par cette action imprévue, il perſuaderoit plus aiſément que par les meilleures raiſons. C'étoit la nature qui ſe montroit ici avec un avantage infiniment ſupérieur à l'art. Quoi qu'il en ſoit de cette prétention bien ou mal fondée, cette manière de ſortir d'embarras plut à tout le monde, & elle contribua à faire paſſer le Bill.

Notre Philoſophe continua de défendre avec chaleur toutes les propoſitions qui tendoient à aſſurer toujours plus la liberté. Cela l'obligeoit à ſe trouver à toutes les aſſemblées du Parlement. Ces aſſemblées étoient fréquentes & duroient long-temps, à cauſe des troubles qui agitoient alors l'Angleterre. La foible ſanté de SHAFTESBURY plia à cette fatigue. Elle fut tellement altérée, qu'il fut obligé, après la diſſolution du Parlement, de s'excuſer d'y aller davantage.

Devenu libre & maître abſolument de ſon temps, il reprit avec joie ſes premières occupations. La Philoſophie lui mit devant les yeux les charmes de la ſolitude. Il s'en rappella les douceurs avec tranſport; & pour en jouir plus tranquillement, il quitta ſa patrie trop tumultueuſe, pour ſe rendre en Hollande. Il y fit connoiſſance avec MM. *Bayle* & *Leclerc*, mais ce fut ſous un autre nom. Il avoit jugé avec raiſon, que pour profiter de leur entretien, il falloit dépoſer le faſte de la grandeur & de la naiſſance, qui auroit pu être autant à charge à ces Savans, qu'il l'étoit à lui-même. Il ſe préſenta donc chez eux avec la qualité modeſte d'Etudiant en Médecine. La vertu parut ainſi toute nue, ſi je puis parler ainſi, & elle en fut mieux appréciée. MM. *Bayle* & *Leclerc* ne tardèrent point à connoître le mérite de notre Philoſophe. M. *Bayle* en fut ſur-tout ſi charmé, qu'il forma avec lui une liaiſon très-intime. De ſon côté SHAFTESBURY n'aima pas ſeulement M. *Bayle* : il l'aima. Il voulut lui donner une preuve ſenſible de ſon attachement avant que de retourner chez lui, en ſe faiſant connoître. Il engagea pour cela M. *Furly*, Marchand Anglois, qui cultivoit les Lettres

avec ſuccès, & qui par là étoit eſtimé de MM. *Bayle* & *Leclerc*; il engagea, dis-je, M. *Furly* à inviter *Bayle* à dîner avec Milord *Ashley*. C'eſt le nom qu'avoit SHAFTESBURY avant la mort de ſon père. M. *Bayle* le connoiſſoit déja de réputation. Il ſavoit qu'il étoit le petit-fils du fameux Chancelier d'Angleterre de ce nom, illuſtre ami de M. *Loke*. Il fut donc très-empreſſé de le voir. En allant chez le Marchand, il monta dans l'appartement de notre Philoſophe. Celui-ci fit ſemblant de vouloir l'arrêter; mais *Bayle* le remercia. » Je ne le puis » abſolument point, dit-il, je ſuis obligé » d'être ponctuel à un rendez-vous, où » je dois trouver le Lord *Ashley*. « SHAFTESBURY le laiſſa partir, & ne tarda pas à l'aller joindre. Il eſt aiſé d'imaginer quelle fut la ſurpriſe de *Bayle*, quand il vit que le Lord *Ashley* étoit l'Etudiant en Médecine. Cette métamorphoſe ne ſervit qu'à reſſerrer encore plus le nœud de leur amitié. Notre Philoſophe le força d'accepter une belle montre pour gage de ſon attachement. Et lorſqu'il fut arrivé à Londres, il voulut lui faire préſent des meilleurs livres qui paroiſſoient en Angleterre. Il pria M. *Deſmaizeaux* d'en faire une liſte. Ce Monſieur

crut que *Bayle* choiſiroit mieux que lui. Il lui écrivit les intentions de SHAFTESBURY ; & *Bayle* répondit comme il le devoit. » Il n'eſt point néceſſaire de » lui donner aucune liſte de livres : je l'en » remercie. J'ai un aſſez bon *memento* » par une belle montre qu'il voulut à » toute force que j'acceptaſſe de ſa part ». Notre Philoſophe fut inſtruit de ce remerciment ; mais il ne jugea pás à propos de s'y arrêter, comme il paroît par la lettre que lui écrivit *Bayle* pour lui témoigner ſa reconnoiſſance du *Suidas*, & de tant d'autres beaux livres dont *il* lui avoit fait préſent (*a*).

En arrivant à Londres, SHAFTESBURY fut très-ſurpris d'apprendre qu'on venoit d'imprimer un petit Ouvrage qu'il avoit fait à l'âge de vingt ans, intitulé : *Recherches ſur la vertu*, ſur une copie ſubreptice d'une ébauche fort imparfaite. C'étoit le fameux M. *Toland* qui lui avoit joué ce tour. Quoique notre Philoſophe ne déſavouât pas le fond de cet Ouvrage, il étoit fâché qu'on l'eût publié, à cauſe du ſtyle qui étoit très-inégal. Pour prévenir la mauvaiſe opinion que

(*a*) On lit dans la lettre *Elle*, qui ſe rapporte à grandeur, qualification que *Bayle* donnoit à SHAFTESBURY. *Lettres de Bayle*, Tom. III, pag. 1014.

le Public auroit pu avoir de ſa façon d'écrire, il déclara dans une lettre qui parut en 1709, que cette édition *étoit très-imparfaite, & qu'elle avoit été publiée contre les intentions de l'Auteur pendant qu'il étoit abſent..... Peut-être*, ajoute-t-il, *on pourra donner un jour cette pièce en meilleur état, d'autres choſes l'ayant fait depuis rechercher* (*a*).

Dans ce temps-là notre Philoſophe perdit ſon père, & il devint par ſa mort Comte de *Shafteſbury*. Il fut en cette qualité reconnu Pair d'Angleterre. Cette dignité l'obligea à retourner au Parlement; & ce devoir joint aux occupations que lui donnèrent les biens dont il hérita, le replongèrent dans l'embarras des affaires. Il s'agiſſoit alors au Parlement d'une choſe très-importante, qui intéreſſoit le Roi *Guillaume III*. C'étoit le projet que ce Prince avoit formé de la grande alliance de la Maiſon d'Autriche & des Provinces unies, en faveur de *Charles III*, ſecond fils de l'Empereur *Léopold*. Le Comte jugea que rien n'étoit plus propre pour appuyer ce projet, que l'élection d'un bon Parlement. Lorſque celui où l'on avoit entamé cette affaire fut diſſolu, ſuivant l'uſage d'Angleterre,

(*a*) *Several Letters*, &c. pag. 42.

SHAFTESBURY travailla à ce grand ouvrage ; & il réuſſit ſi bien, que le Roi lui dit *qu'il avoit tourné la chance.* Il gagna par là les bonnes graces de Sa Majeſté. Il ne tint pas à Elle qu'il n'en reçût des preuves réelles, par l'offre qu'Elle lui fit de la place de Secretaire d'Etat. C'eſt en Angleterre ſur-tout le plus haut degré d'élévation où un Seigneur puiſſe monter : mais notre Philoſophe avoit appris à apprécier ce que les honneurs valent, & il ſavoit les comparer avec les avantages que procure une vie privée. D'ailleurs ſa ſanté ne lui permettoit pas de ſe livrer à des occupations trop tumultueuſes. Il ſupplia donc le Roi de le diſpenſer d'accepter cette place. Il n'en eut pas moins la confiance de ſon Souverain, qui le conſultoit dans les affaires les plus importantes. On lui attribue même le fameux diſcours que le Roi prononça le 31 Décembre 1701.

Ce Prince mourut peu de temps après (le 9 Mars 1702) & notre Philoſophe ſaiſit cette occaſion pour ſe retirer & ſuivre ſon inclination, en vivant dans le recueillement. La Reine, qui ſuccéda à *Guillaume III*, le dépouilla de la Vice-Amirauté de Dorſet, qui depuis trois

générations étoit dans ſa maiſon. Ce fut une vengeance de la part de ceux qu'il n'avoit pas favoriſé lorſqu'il avoit l'oreille du Roi & la faveur du Parlement. Ils lui auroient encore fait de plus grands torts, s'ils l'euſſent pu; mais cette Vice-Amirauté étoit le ſeul bienfait qu'il eût reçu de la Cour. Il vit clairement & avec beaucoup de tranquillité toutes leurs manœuvres; mais ce ſpectacle n'étant pas fort amuſant, il crut devoir le perdre de vue. Il alla en Hollande, où il reſta un an. Ce temps lui parut ſuffiſant pour que ſes ennemis l'euſſent oublié. En effet il trouva à ſon retour qu'on ne penſoit plus à l'inquiéter. On commençoit à être occupé à la Cour de Londres de choſes plus importantes: c'étoit d'arrêter le cours des extravagances de prétendus Prophètes, qui mettoient les eſprits foibles en mouvement. Preſque toutes les perſonnes en place étoient d'avis qu'on les punît; mais SHAFTESBURY, qui abhorroit ce qui avoit le moindre air de perſécution, crut que par cette voie on augmenteroit plutôt le trouble, qu'on ne l'appaiſeroit. C'eſt ce qu'il fit voir clairement dans une *lettre à Milord *** ſur l'Enthouſiaſme*. Pour procéder avec ordre, il établit d'abord que l'Enthouſiaſme n'eſt

qu'une certaine puiſſance, un charme, qui captive naturellement le cœur, & excite dans l'imagination quelque choſe de divin & de majeſtueux. C'eſt, ſelon lui, une paſſion très-naturelle, qui n'a proprement pour ſon objet rien qui ne ſoit bon & honnête. Il eſt vrai que cette paſſion peut égarer. L'Enthouſiaſme de l'amour, par exemple, eſt ſujet à d'étranges écarts; & celui de la frayeur jette dans d'horribles & monſtrueuſes ſuperſtitions. Ce ſont ces excès qu'attaque notre Philoſophe; & il ſe ſert pour les combattre des armes les plus capables d'en faire ſentir le venin, ſans indiſpoſer perſonne: c'eſt le badinage & la raillerie. Malgré cela, cette lettre qui parut en 1708, eſſuya pluſieurs critiques, parmi leſquelles on diſtingue ſur-tout la première; elle eſt intitulée: *Remarques ſur une lettre à un Seigneur ſur l'Enthouſiaſme, écrite non par un railleur, mais par un homme de bonne humeur* (*a*). Dans ces critiques, on reproche à notre Philoſo-

(*a*) Voici le titre des autres critiques: *La Foire de Barthelemi, ou recherches ſur l'eſprit, où l'on fait voir l'attention requiſe à la lettre ſur l'Enthouſiaſme, à Milord **** par M. *Watton* (c'eſt la ſeconde). *Réflexions ſur une lettre ſur l'Enthouſiaſme, à Milord *** en forme de lettre à un Seigneur.* Au reſte la lettre ſur l'Enthouſiaſme a été traduite en François par M. *Samſon*, à la Haye en 1708.

phe de confondre le zèle de la Religion avec la ſuperſtition, & on qualifie d'horrible impiété & de pur enthouſiaſme la tolérance ſans une direction publique. Leurs Auteurs veulent que les hommes ſe laiſſent conduire aveuglément en matière de Religion. Sur quoi SHAFTESBURY s'écrie : *Ces Meſſieurs publient partout que le ſepticiſme nous inonde dans ce ſiècle ſpirituel & éclairé ; & cependant ils ne veulent pas qu'on emploie de remède propre à guérir le mal. . . . . Ils ont détruit toute moralité, tout fondement de l'honnête, & défiguré toute la doctrine de notre Sauveur, ſous prétexte de révéler le prix de ſa révélation. En Philoſophie, ils abandonnent tout ce qu'il y a de fondamental, tous principes de ſociété, & les meilleurs argumens, pour établir l'exiſtence d'un Dieu ; & cette brochure qui les choque tant* (la Lettre ſur l'Enthouſiaſme) *eſt ſi forte ſur cet article, que l'Auteur établit l'exiſtence de Dieu ſur l'idée même d'une Divinité, ſur le pouvoir qu'elle a avec les Athées même, & par l'aveu d'*Epicure *& de ſa ſecte* (*a*).

M. *Leibnitz* fit auſſi des remarques ſur cette Lettre, & il s'attacha principalement à ces deux propoſitions : *Il faut*

(*a*) *Several Letters*, pag. 36.

faire tous nos efforts pour avoir la foi, & croire ſans exception tout ce qu'on nous enſeigne, parce que s'il n'eſt rien de ce que nous croyons, il ne nous arrivera aucun mal de nous être ainſi trompés : mais ſi ce qu'on nous enſeigne eſt effectivement comme on nous le dit, nous courons grand riſque, & nous avons tout à appréhender de notre manque de foi. Le fond de ce raiſonnement eſt de M. *Paſcal* (*a*). M. *Leibnitz*, qui ne l'ignoroit pas ſans doute, lui refuſe cependant ſon approbation. Il prétend » que la maxime n'eſt pas bien con-» çue, & qu'il ne s'agit pas tant de la foi » que de la pratique.

Voici la ſeconde propoſition : *Rien que ce qui eſt* moralement excellent, *ne peut avoir lieu dans la Divinité : donc Dieu ſurpaſſe tous les hommes en bonté. Cela étant, il ne nous doit plus reſter aucune frayeur ni aucun doute qui puiſſe nous inquiéter, puiſque nous n'avons rien à craindre de ce qui eſt* BON, *mais uniquement de ce qui eſt* MÉCHANT. M. *Leibnitz* obſerve là-deſſus » qu'il y a des peines qui ſervent à cor-» riger ou ceux qui péchent, ou au moins » quelques autres ; & dans toutes ces pei-» nes ou dans tous ces maux infligés au » péché, il n'y a rien de contraire à la

(*a*) *Penſées de Paſcal.*

» bonté de Dieu : au contraire c'eſt la » bonté ou la ſageſſe qui les demandent » pour un plus grand bien (*a*).

On peut répondre encore que ſi Dieu eſt infiniment bon, il eſt auſſi infiniment juſte ; & que cette juſtice demande qu'il châtie les méchans, & qu'il récompenſe les hommes vertueux. Cette propoſition, ainſi que pluſieurs autres qui ſont dans la Lettre ſur l'Enthouſiaſme, n'eſt point du tout orthodoxe. Il faut pourtant tenir compte à SHAFTESBURY de la pureté de ſes intentions. Avant que de faire imprimer cette Lettre, il l'envoya au Lord *Sommers*, Préſident du Conſeil, & il ne la publia que ſur ſon approbation, & ſur celle de pluſieurs Seigneurs que ce Lord avoit conſultés.

Toutes ces critiques firent bien quelque impreſſion ſur notre Philoſophe, mais elles ne le dégoûtèrent point d'écrire. Quand on eſt véritablement homme de Lettres, on ne quitte pas aiſément la plume. L'eſprit qui eſt toujours plein de choſes, eſt ſouvent ſurchargé ; & ce n'eſt qu'en dépoſant ſes productions ſur

(*a*) *Recueil de diverſes pièces ſur la Philoſophie, la Religion Naturelle, l'Hiſtoire, les Mathématiques*, &c. par MM. *Leibnitz, Clarke, Newton*, &c. Tome II, pag. 263 & ſuiv.

le papier, qu'on peut le ſoulager. Tel étoit celui du Comte de SHAFTESBURY. Il ne ceſſoit d'avoir des idées nouvelles ſur la morale dont il étoit nourri. Elles formèrent enfin un petit Ouvrage qu'il mit au jour en 1709, ſous ce titre : *Les Moraliſtes, rapſodie philoſophique, contenant le récit de quelques entretiens ſur des ſujets naturels & moraux.* C'eſt un dialogue entre un Pyrrhonien & un Enthouſiaſte raiſonnable. Le but de l'Auteur eſt de convertir le Pyrrhonien. Il déploie à cet effet une logique très-ſubtile, énoncée en ſtyle poëtique, à peu près comme celui de *Telemaque* (*a*). Et après avoir établi qu'il y a un Dieu qui gouverne le monde, & qui eſt la cauſe de tout l'ordre qu'on y voit, il parle de l'excellence de la nature divine, de la beauté de l'univers, & de la beauté en général.

Pendant que notre Philoſophe étoit abſorbé dans ſes études ſur la Morale, on lui parla de mariage. Il étoit ſans doute bien éloigné de penſer à contracter un engagement ; mais il y a apparence que des raiſons de famille l'obligèrent de condeſ-

(*a*) M. *Leclerc* dit même » que ce ſtyle eſt d'un » Anglois ſi pur & ſi énergique, que la Langue » Françoiſe ne fait que languir en comparaiſon ». *Bibliothèque choiſie*, Tom. XIX, pag. 432.

cendre

cendre à la propoſition qu'on lui fit : ce fut d'épouſer Mademoiſelle *Jeanne Ewer*, fille puînée de *Thomas Ewer* ſon parent. Ce mariage ne forma pas un événement dans la vie de notre Philoſophe. Il reprit ſa manière ordinaire de vivre avec tant de facilité, qu'il publia la même année de ſes noces un Ouvrage intitulé : *Senſus communis*, ou *Eſſai ſur l'uſage de la raillerie & de l'enjouement.* SHAFTESBURY n'étoit pas naturellement railleur ; mais il penſoit que la raillerie étoit très-utile dans le commerce de la vie. Elle ſert, dit-il dans ſon Eſſai, contre la raillerie même, quand elle eſt fauſſe & mal appliquée, & contre l'impoſture, qui ſe couvre d'un air grave & impoſant. On entend ici la raillerie permiſe, & non la baſſe plaiſanterie. Prendre, par exemple, un ton myſtérieux & réſervé, confondre les gens & tirer avantage de l'embarras où on les jette par ce langage douteux & incertain, ou y prendre plaiſir, voilà une fauſſe ou une mauvaiſe raillerie. La véritable conſiſte à tempérer la plaiſanterie, cette diſpoſition naturelle que nous avons à rire, de manière qu'elle ſerve de remède contre le vice, & de ſpécifique contre la ſuperſtition & les illuſions d'un eſprit mélancolique. Il y a une grande différence en-

tre chercher à s'exciter à rire de tout, & chercher dans chaque choſe ce qui mérite qu'on en rie. On ne ſauroit aſſurément trop honorer & reſpecter une choſe en tant que grave, ſi on eſt aſſuré qu'elle l'eſt réellement de la manière dont on la conçoit. Le grand point eſt de diſtinguer toujours la vraie gravité de la fauſſe, & de découvrir ce qui eſt véritablement ſérieux & ridicule, en examinant la nature des choſes. Or rien n'eſt plus propre pour faire cet examen, que l'uſage de la raillerie, qui démaſque merveilleuſement la fauſſe gravité & la vertu ſimulée.

Il reſtoit au Comte de SHAFTESBURY une autre matière à traiter, pour compléter en quelque ſorte cet Ouvrage & le rendre plus utile : c'étoit, après avoir éclairé l'eſprit pour connoître les vices, de réformer le cœur, en corrigeant les opinions, qui ſont le principe de nos actions. Il falloit donc apprendre à l'homme à converſer avec lui-même, & à s'examiner, je veux dire, à tourner les yeux ſur ſon intérieur, & reconnoître & démêler au-dedans de lui-même l'ordre & le déſordre, l'économie & la confuſion de ſes paſſions, de ſes déſirs, de ſes imaginations & de ſes ſentimens, afin qu'il ſût qui il eſt, ce qu'il eſt, d'où il a tiré

ſon exiſtence, quelle eſt ſa fin, à quel genre de vie ſa propre nature & ſa conſtitution le deſtinent. Car à proportion que nous avons plus ou moins de cette connoiſſance de nous-mêmes, nous ſommes plus ou moins véritablement hommes; & on peut compter plus ou moins ſur nous par rapport à l'amitié dans la ſociété & dans le commerce de la vie. Telle eſt la tâche que s'impoſa & que remplit notre Philoſophe. Le fruit de ſes veilles parut en 1710, ſous le titre de *Soliloque ou Avis d'un Auteur.*

Cet Ouvrage n'étoit pas exempt de reproches. On le lui dit (*a*); & les réflexions qui naquirent de-là, jointes à ſes profondes & continuelles méditations, causèrent un ſi grand dommage à ſon foible tempérament, que ſa ſanté ſe trouva très-affoiblie l'année ſuivante. Son épuiſement étoit tel, que ni le meilleur régime, ni le plus grand repos, n'étoient pas capables, ſelon les Médecins, de le rétablir. Auſſi jugèrent-ils qu'un climat

(*a*) Pluſieurs Savans ont écrit contre SHAFTESBURY. MM. Jean Balguy, (*Lettre à un Déiſte ſur l'excellence & la beauté de la vertu morale.*) Mosheim, (*Syntagma Diſſert. ad ſanctiores diſciplinas pertinentium.*) Smith, (*The cure of Deiſm*, &c.) Brown, (*Eſſays on the caracteriſticks*,) & Warburton, (*Dédicace aux Déiſtes*).

plus chaud pourroit ſeul contribuer à ranimer la chaleur naturelle. Ils lui conſeillèrent d'aller en Italie. Le Comte de SHAFTESBURY ſe détermina avec peine à ſuivre leur conſeil ; mais il fallut ſe rendre à leurs raiſons. Ce ne fut point ſans douleur qu'il quitta ſa chère épouſe, ſon fils, qui étoit le ſeul enfant qu'il en avoit eu, & ſes bons amis. Trop ſenſible pour ſoutenir leurs adieux, il prit congé d'eux par lettres. Il écrivit auſſi aux Miniſtres d'Etat, pour les remercier de la part qu'ils avoient priſe à ſa ſanté, dont ils s'étoient pluſieurs fois informés ; & après avoir rempli tous les devoirs que l'amitié & la reconnoiſſance pouvoient lui preſcrire, il partit pour Naples au mois de Juillet 1711.

Il prit ſa route par la France : ce qui l'obligea de paſſer dans l'armée du Duc de *Berwick*. Ce Seigneur l'accueillit de la manière la plus obligeante, & lui donna une eſcorte pour le conduire ſûrement ſur les terres du Duc de Savoie. Il arriva heureuſement à Naples, & ſe mit en devoir de ſuivre le régime que les Médecins lui avoient preſcrit. Il commença par s'abſtenir de toute étude abſtraite. Les beaux Arts prirent la place de la Philoſophie. Il s'occupa du Deſſein & de la

Peinture. Il écrivit une lettre ſur le Deſſein, & ébaucha un Traité ſur la Peinture & la Sculpture. Il s'amuſa auſſi à deſſiner de petits ſujets, pour orner une nouvelle édition de ſes Œuvres qu'il méditoit. Toutes ces occupations étoient bien moins des travaux que des délaſſemens. Malgré ces attentions & ſa manière de vivre, ſa ſanté s'affoibliſſoit de jour en jour. Le coup mortel étoit porté. Quoiqu'à peine parvenu au milieu de ſa carrière, il fallut payer le tribut à la nature. Le 7 Mars 1713 il tomba en foibleſſe, & il expira le même jour, âgé de 42 ans.

On trouva parmi ſes papiers des lettres ſur des matières philoſophiques & théologiques, & on en fit un recueil, qui a été imprimé à Londres ſous ce titre : *Several Letters*, &c. c'eſt-à-dire, *Lettres d'un Seigneur à un jeune homme à l'Académie.* On y lit pluſieurs réflexions utiles ſur des ſujets les plus importans, telles que celles-ci. » La meilleure voie de s'é-» lever à la plus excellente diſpoſition, » qui eſt l'amour de Dieu, n'eſt pas celle » des ſpéculations ténébreuſes, & d'une » philoſophie ſcholaſtique, mais la pra-» tique de la morale, & l'amour du pro-» chain. Cet amour doit s'étendre ſur ſes

» intérêts, & principalement ſur la li-
» berté de penſer, & ſur un bon gouver-
» nement .... Quand une fois on a réduit
» un peuple à l'eſclavage, il eſt bientôt
» réduit auſſi à une lâche ſervitude par
» rapport à ſes ſentimens & à ſes mœurs.
» Le vrai zèle pour Dieu & pour la Re-
» ligion, doit être ſoutenu d'un amour
» réel des hommes. Or l'amour des
» hommes ne peut ſubſiſter ſans la vraie
» connoiſſance de leurs plus grands in-
» térêts, parmi leſquels la liberté tient
» le premier rang. Ceux qui ne ſuivent
» point ces principes, trahiſſent la Reli-
» gion de telle manière, qu'ils la font ſer-
» vir d'inſtrument contre elle-même ...
» Nous n'avons jamais plus beſoin d'une
» honnête gaieté, de bonne humeur ou
» de vigueur d'eſprit, que lorſque nous
» nous occupons de *Dieu* & de la *vertu*;
» mais ce qui eſt très-eſſentiel, & de la
» dernière conſéquence pour notre eſprit
» & pour notre cœur, c'eſt de les munir
» contre la contagion des plaiſirs ... La
» récompenſe de la vertu doit être de
» même ordre que la vertu même, à la-
» quelle on ne peut rien ajouter. La féli-
» cité d'une autre vie ne peut conſiſter
» que dans une augmentation de graces,
» de vertus & de lumières, qui nous met-

» tront en état de comprendre de plus » en plus la vertu par excellence, elle qui » eſt la ſource & la diſtributrice de tous » les biens.... Tout ce que nous appel- » lons perfectionner l'eſprit par des oc- » cupations abſtraites, tout ſavoir quel » qu'il ſoit, qui ne tend pas directement » à nous rendre plus vertueux, plus juſ- » tes & meilleurs; ne mérite que du mé- » pris.

Tous les Ouvrages de SHAFTESBURY ſont imprimés en trois volumes, avec le titre de *Characteriſticks.*

Morale ou Doctrine de SHAFTESBURY *ſur le mérite & la vertu.*

La vertu eſt la pratique des actions moralement bonnes, ſans la vue d'aucun intérêt. Nous ſommes d'autant plus vertueux, que notre bien particulier n'entre pour rien dans les ſervices que nous rendons. Au contraire nous le ſommes d'autant moins, que notre propre avantage ſe trouve lié avec les actes d'humanité que nous exerçons. Le tempérament peut beaucoup influer ici. Chaque homme a un intérêt privé, un bien-être qui lui eſt propre, & auquel il tend de toute ſa puiſſance. C'eſt un penchant raiſonna-

ble, qui a ſon origine dans les avantages de la conformation naturelle. Si ce penchant s'accorde avec celui du prochain en général, celui qui en eſt doué, eſt naturellement *bon*. Si au contraire ſes ſentimens, ſes affections & ſes paſſions croiſent ceux des autres hommes, ce mortel eſt naturellement *méchant*. En un mot, un homme eſt naturellement bon ou méchant, ſelon que l'avantage ou le déſavantage de ſon bien-être eſt l'objet immédiat de la paſſion qui le meut.

Ce n'eſt pas ſeulement pour nous procurer les beſoins néceſſaires à la conſervation du corps, que la nature nous donne des inclinations. Dans un homme capable de ſe former des notions exactes des choſes, les Etres ſenſibles ne ſont pas l'unique objet de ſes affections. Les actions elles-mêmes, les paſſions qui les ont produites, la commiſération, l'affabilité, la reconnoiſſance & leurs antagoniſtes, s'offrent bientôt à ſon eſprit, & y excitent des ſentimens ou d'amour ou de haine. Les ſujets intellectuels & moraux agiſſent ſur l'eſprit, à peu près de la même manière que les Etres organiſés ſur les ſens. Les figures, les mouvemens & les couleurs de ceux-ci, n'ont pas plutôt frappé nos yeux, que nous y trou-

vons

vons une beauté ou une difformité, ſelon la meſure, l'arrangement & la diſpoſition différente de leurs parties. De même lorſque les actions humaines ſont préſentées à l'entendement, elles offrent une différence, ſoit dans la régularité ou dans le déſordre, qui eſt également ſenſible. L'eſprit a, en quelque ſorte, ſes yeux & ſes oreilles, avec leſquels il diſtingue dans les caractères la douceur & la dureté, les ſentimens, les inclinations, les affections & les diſpoſitions; & par conſéquent toute la conduite des hommes dans les différens états de la vie, forme des ſujets d'une infinité de tableaux exécutés par l'eſprit, qui ſaiſit avec promptitude, & rend avec vivacité le bien & le mal.

De-là il ſuit, qu'il n'y a point de vertu, point de mérite, ſans quelques notions claires & diſtinctes du bien général, & ſans une connoiſſance réfléchie de ce qui eſt moralement bien ou mal, juſte ou injuſte, digne d'amour ou de haine. Qu'un homme ſoit généreux, doux, affable & compatiſſant, s'il n'a jamais réfléchi ſur ce qu'il pratique & voit pratiquer aux autres, s'il ne s'eſt jamais formé aucune idée préciſe du bien & du mal moral, ſi les charmes de la vertu ne ſont pas les objets de ſon affec-

tion, cet homme n'eſt pas véritablement vertueux. Il ne peut l'être que lorſqu'il a acquis cette connoiſſance active de la droiture, qui doit le déterminer, cet amour déſintéreſſé de la vertu, qui ſeul peut donner tout le prix à ſes actions.

L'eſſence de la vertu conſiſte donc dans une affection pour les objets intellectuels & moraux de la juſtice; de ſorte qu'on accroît & on fortifie le penchant à la vertu, en nourriſſant, & pour ainſi dire en éguiſant le ſentiment de la juſtice, ou en l'entretenant dans toute ſa pureté, ou enfin en lui ſoumettant toute autre affection; & on le ſoutient par la crainte des peines à venir & l'eſpoir des biens futurs. Il eſt vrai que ces motifs ne ſont guères du genre des affections libérales & généreuſes, ni de la nature de ces mouvemens qui complettent le mérite moral des actions. S'ils ont une influence prédominante dans la conduite d'un homme que l'amour déſintéreſſé devroit principalement diriger, la conduite eſt ſervile, & cet homme n'eſt pas encore vertueux. Il y a plus: dans toute Religion, où l'eſpoir & la crainte ſont admis comme motifs de nos actions, l'intérêt particulier, qui naturellement n'eſt en nous que trop vif, le devient par là

encore davantage. Cela forme une attention habituelle à notre propre avantage, qui diminue d'autant plus l'amour du bien général, que cette attention eſt grande. Par rapport à Dieu, une attention inquiète à des intérêts privés, doit dégrader en quelque ſorte la véritable piété. Aimer Dieu ſeulement comme la cauſe de ſon bonheur particulier, c'eſt avoir pour lui l'affection du méchant, qui n'eſt conduit que par la crainte du châtiment ou l'eſpoir des récompenſes. En un mot, plus le dévouement à l'intérêt particulier occupe de place dans notre cœur, moins il en laiſſe à l'amour du bien général, ou de tout autre objet digne par lui-même de notre admiration & de notre eſtime. C'eſt ainſi que l'amour exceſſif de la vie peut nuire à la vertu, affoiblir l'amour du bien public, & ruiner la vraie piété.

Cependant quoique la violence des paſſions privées puiſſe préjudicier à la vertu, il eſt des circonſtances où la crainte des châtimens & l'eſpoir des récompenſes, doivent même lui ſervir d'appui, quelque mercenaires qu'elles ſoient. Quand le partage des affections fait chanceler dans la vertu; que l'eſprit eſt imbu d'idées fauſſes; qu'entêté d'o-

pinions abſurdes, il ſe roidit contre le vrai, méconnoît le bon, donne ſon eſtime au vice & le préfére à la vertu ; la crainte des châtimens & l'eſpérance des récompenſes, peuvent alors lui deſſiller les yeux, ou en l'obligeant à pratiquer des actions vertueuſes, lui en faire connoître le prix & la bonté. Auſſi rien n'eſt plus avantageux dans un Etat, qu'une adminiſtration vertueuſe, & qu'une juſte diſtribution de peines & de récompenſes. C'eſt un mur d'airain, contre lequel ſe briſent les complots des méchans. C'eſt une digue qui tourne leurs efforts à l'avantage de la ſociété. C'eſt enfin un moyen sûr d'attacher les hommes à la vertu, en attachant à la vertu leur intérêt particulier ; d'écarter tous les préjugés qui les en éloignent ; de préparer dans leur cœur un accueil favorable, & de les mettre par une pratique conſtante dans le bien, dans un ſentier d'où ils ſortent enſuite difficilement. Pour produire tous ces effets, il faut que l'exemple contribue à former les inclinations & le caractère du peuple. Si le Magiſtrat n'eſt pas vertueux, la meilleure adminiſtration produira peu de choſe. Au contraire les ſujets aimeront & reſpecteront les loix, s'ils ſont perſuadés de la vertu de ceux qui en ont la manutention.

La Religion (chrétienne) eſt encore d'un grand ſecours pour porter les hommes à la vertu. Comme le bonheur futur qu'elle promet conſiſte dans la jouiſſance d'un plaiſir vertueux, tel que la contemplation de la vertu même dans la Divinité, il eſt évident que le déſir de cet état ne peut naître que d'un grand amour de la vertu, & qu'il conſerve par conſéquent toute la dignité de ſon origine.

Tous ces motifs ne ſont au reſte qu'acceſſoires & non eſſentiels à la vertu. Car ſi les récompenſes & les peines affectoient intimément, on pourroit oublier à la fin les motifs déſintéreſſés de pratiquer la vertu. Cette merveilleuſe atteinte des biens ineffables d'une autre vie, tendroit à réprimer & à ralentir l'exercice des bonnes œuvres. Un homme épris d'un intérêt ſi particulier & ſi grand, pourroit compter pour rien les choſes de ce monde, & traiter quelquefois comme des diſtractions mépriſables & des affections viles, terreſtres & momentanées, les douceurs de l'amitié, les loix du ſang & les devoirs de l'humanité. Une véritable piété tempère tout cela. Elle eſt le complement de la vertu. Où la piété manque, la douceur, l'égalité d'eſprit, l'économie des affections, la vertu en un

mot eſt imparfaite. On ne peut atteindre à la perfection morale, arriver au ſuprême degré de la vertu, ſans reconnoître un Dieu, l'aimer & le ſervir.

C'eſt ainſi que la Sageſſe ſuprême, qui gouverne le monde, a lié l'intérêt particulier au bien général. La vertu devient par là la baſe des affaires humaines, le ſoutien des ſociétés, le nœud du commerce, le lien des amitiés, & la félicité des familles. L'homme ne peut donc être heureux que par la vertu : il ſera toujours malheureux ſans elle. La vertu eſt par conſéquent le bien, & le vice le mal de la ſociété en général, & de chaque membre en particulier.

Fin du ſecond Tome.

Ad 1 14 541 35

149
C
36